



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFERENCE MONDIALE DE DEVELOPPEMENT
DES TELECOMMUNICATIONS



23 Mars-1^{er} Avril 1998, La Valette (Malte)

© UIT 1998

Tous droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.



CONFERENCE MONDIALE DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

(CMDT-98)

**LA VALETTE (MALTE)
23 MARS - 1^{er} AVRIL 1998**

RAPPORT FINAL



PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Table des matières

RÉSUMÉ	1
1.1 Introduction	1
1.2 La cérémonie d'inauguration.....	1
1.3 Election des Présidents.....	3
1.4 Commissions d'études	4
1.5 Plan stratégique	4
DECLARATION DE LA VALETTE	5
PLAN D'ACTION DE LA VALETTE	7
Chapitre I: Programme de coopération entre les membres au sein du Secteur du développement des télécommunications	7
1.1 Introduction	7
1.2 Conférences mondiales de développement des télécommunications	7
1.3 Conférences régionales de développement des télécommunications	7
1.4 Commissions d'études	7
1.5 Comité consultatif pour le développement des télécommunications	8
1.6 Questions liées à l'égalité des sexes	8
Chapitre II: Programmes d'action du Plan de La Valette	9
Programme 1: Réforme, législation et réglementation des télécommunications	10
Programme 2: Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information (GII) - notamment GMPCS et Internet	12
Programme 3: Développement rural et service/accès universel.....	14
Programme 4: Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition, etc.....	15
Programme 5: Partenariat de développement avec le secteur privé	17
Programme 6: Renforcement des capacités grâce au développement et à la gestion des ressources humaines.....	19
Chapitre III: Programme spécial en faveur des PMA.....	21
Chapitre IV	26
RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS	27
Résolution 1: Adoption des résolutions et recommandations issues de l'AF-CRDT-96	29
Résolution 2: Mécanismes de contrôle, d'évaluation et de suivi des Résolutions de la Conférence.....	30
Résolution 3: Établissement de Commissions d'études	31
Résolution 4: Procédures devant être appliquées par les Commissions d'études	34
Résolution 5: Renforcement de la participation des pays en développement	45
Résolution 6: Sous-groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé.....	46
Résolution 7: Égalité des sexes et politique des télécommunications dans les pays en développement ...	48
Résolution 8: Collecte et diffusion de l'information	51
Résolution 9: Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre.	53
Résolution 10: Assistance financière pour les programmes de gestion nationale du spectre.....	55
Résolution 11: Télécommunications dans les zones rurales, isolées et mal desservies.....	56
Résolution 12: Financement et commerce des télécommunications.....	58

Résolution 13: Mobilisation de ressources et partenariat pour accélérer le développement des télécommunications	63
Résolution 14: Telecom Africa	64
Résolution 15: Recherche appliquée et transfert de technologie.....	66
Résolution 16: Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	68
Résolution 17: Mise en oeuvre de projets nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux.....	70
Résolution 18: Assistance technique spéciale à l'autorité Palestinienne.....	71
Résolution 19: Ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe.....	73
Résolution 20: Accès non discriminatoire aux moyens et services modernes de télécommunication	75
Résolution 21: Coordination et collaboration avec les organisations régionales.....	76
Résolution 22: Procédures d'appel alternatives relatives aux réseaux de télécommunication internationaux et répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication.....	77
Recommandation 1: Rôle des Conférences mondiales de développement des télécommunications	80
Recommandation 2: Composition et fonctions futures du Comité consultatif pour le développement des télécommunications	81
Recommandation 3: Application des techniques de l'information et de la communication en faveur du développement.....	82
Recommandation 4: Libéralisation et environnement commercial concurrentiel.....	83
Recommandation 5: Rôle des télécommunications dans le développement économique et socio-culturel des populations autochtones	84
Recommandation 6: Infrastructure de l'information	85
Recommandation 7: Rôle des technologies de télécommunication et de l'information en matière de protection de l'environnement	86
Recommandation 8: Mise en oeuvre des communications personnelles mobiles mondiales par satellite (GMPCS) en temps opportun.....	88
Recommandation 9: Télé médecine	89
Recommandation 10: Importance des partenariats pour appuyer les initiatives dans le domaine des ressources humaines: l'exemple de la déclaration de TEMIC	91
Recommandation 11: Planification opérationnelle à l'Union internationale des télécommunications.....	93
ABREVIATIONS ET SIGLES	95
PROGRAMME DE LA CONFERENCE	97
LISTE DES DOCUMENTS	99
LISTE DES PARTICIPANTS	111

RÉSUMÉ

1.1 Introduction

La deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98) organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) depuis la création du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D), a eu lieu à La Valette (Malte) du 23 mars au 1er avril 1998. Elle a été suivie par les délégations de 139 Etats Membres de l'UIT, conduites par des ministres ou des hauts fonctionnaires, 79 Membres du Secteur et des représentants de 29 organisations et institutions ainsi que par de nombreux représentants du secteur privé. Au total, 944 délégués ont participé à la Conférence. La Conférence avait plusieurs objectifs:

- faire le point des résultats obtenus dans le domaine des télécommunications mondiales depuis la dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications;
- examiner les grandes questions de politique générale actuelles;
- examiner les technologies de demain;
- adopter un Plan stratégique pour l'UIT-D ainsi qu'un Plan d'action futur pour la période 1999-2002 couvrant les conférences de développement, les Commissions d'études, six programmes, un programme spécial en faveur des PMA et la réalisation de projets de coopération technique;
- examiner les questions de financement et réfléchir à des formes de coopération novatrices;
- prendre des décisions relativement à la structure et aux méthodes de travail de l'UIT-D;
- fixer des buts et des objectifs jusqu'à l'an 2003 et définir une vision commune ainsi que des stratégies afin de parvenir, d'ici à la fin du siècle et au-delà, à un développement équilibré des télécommunications.

1.2 La cérémonie d'inauguration

- 1.2.1 La Conférence a été inaugurée par M. Alfred Sant, Premier Ministre de Malte, qui a rendu hommage au Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT qui conseille les pays sur les moyens de résoudre les problèmes liés à la privatisation et à la déréglementation auxquels ils se heurtent dans la réalisation de leurs objectifs nationaux. Le Premier Ministre a souligné l'importance des technologies nouvelles utilisées par certaines applications - téléenseignement et télémédecine - qui permettent de mieux répondre aux problèmes que posent les inégalités sociales, les déséquilibres démographiques, les préjugés, les inquiétudes et le manque de confiance.
- 1.2.2 Prenant la parole au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Vladimir Petrovsky, Sous-Secrétaire général, a déclaré que les délégués à la Conférence représentaient les responsables qui façonneront l'industrie des télécommunications du XXI^e siècle et qui ouvriront de nouvelles voies de communication entre les régions et les cultures, favorisant ainsi une plus grande compréhension et une plus grande tolérance entre les différentes communautés. Il a ajouté que la proposition du Secrétaire général de l'UIT, suggérant que tous les programmes et toutes les institutions des Nations Unies fassent du "droit de communiquer" un droit fondamental de l'homme, constitue une initiative exceptionnelle et stratégique qui appelle la communauté internationale à agir de concert.
- 1.2.3 Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de l'UIT, M. Pekka Tarjanne, a souligné combien il était difficile de prévoir un avenir qui n'est pas simplement la résultante d'un certain nombre de tendances qui ont transformé les télécommunications, mais qui renforce le développement des télécommunications, qui ajoute une valeur et une dimension humaines à ces tendances, qui transforme la façon dont le monde voit l'industrie des télécommunications et la façon dont cette dernière perçoit le monde.
- 1.2.4 M. Ahmed Laouyane, Directeur du Bureau de développement des télécommunications, a salué la présence de Sir Donald Maitland, ajoutant que la Conférence développerait le concept du "Chaînon manquant" pour promouvoir l'objectif de l'accès universel. Il a mis l'accent sur les activités et réalisations de l'UIT-D depuis la première CMDT-94 (Buenos Aires) ainsi que sur les nouvelles tendances qui ont marqué l'évolution du secteur des télécommunications, notamment l'essor spectaculaire d'Internet, l'émergence des GMPCS, les Accords de l'OMC et l'évolution du régime de comptabilité internationale. M. Laouyane a dit que la Conférence était appelée à lancer une nouvelle forme de civilisation, celle de l'information et de la communication à laquelle les pays en développement peuvent apporter une contribution essentielle.

- 1.2.5 Le discours liminaire a été prononcé par Sir Donald Maitland, Président de l'ex-Commission indépendante pour le développement des télécommunications. Il a déclaré que la société de l'information posait des questions dans certains domaines: division internationale du travail, structure des coopérations, avenir du travail, nature de la société humaine, sens de l'identité de chaque individu, systèmes de gestion et signification de la souveraineté dans un monde interdépendant et interconnecté. Dans son discours Sir Donald Maitland a fait état de la "déclaration de TEMIC" dans laquelle a été soulignée la nécessité de modifier le style de fonctionnement ou la culture de gestion des directeurs et des cadres dans les secteurs public comme privé, lesquels doivent acquérir les compétences voulues pour exercer dans un environnement d'entreprises ouvertes à la concurrence.
- 1.2.6 La Conférence a été présidée par M. Joseph Mizzi, Ministre responsable des télécommunications de la République de Malte. Le Ministre a remercié les délégués d'avoir confié à Malte le soin de présider la Conférence qui est appelée à préparer la communauté des télécommunications à entrer dans le prochain millénaire. Il a ajouté que l'histoire dira si la Conférence a réussi à réduire les disparités entre pays développés et pays en développement et à faciliter le développement des télécommunications dans les pays les moins avancés, en particulier l'accès aux services d'information en ligne et aux services interactifs.
- 1.2.7 De nombreux ministres responsables des télécommunications et d'autres hauts représentants des gouvernements, des représentants du secteur privé et des organisations internationales et régionales ont pris la parole devant la Conférence. Ils ont souligné combien il était important de traduire le potentiel incontestable des télécommunications en résultats tangibles afin d'améliorer les conditions de vie de tous les peuples du monde, en particulier dans les pays en développement. Ils ont estimé qu'à l'heure de la convergence des technologies et de la mondialisation, il était important de restructurer le secteur des télécommunications pour stimuler les investissements du secteur privé et accélérer l'expansion et la modernisation des réseaux de télécommunication dans les pays en développement.
- 1.2.8 Les participants ont remercié le Gouvernement de la République de Malte d'avoir accueilli la Conférence et d'avoir fait en sorte que les conditions soient réunies pour son succès.
- 1.2.9 Le Ministre des transports et des communications de Trinité-et-Tobago a proposé d'accueillir la prochaine CMDT en l'an 2002, proposition qui a été accueillie favorablement par la Conférence.
- 1.2.10 La Conférence a été l'aboutissement d'un processus comprenant:
- a) Les Résolutions et Recommandations de la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) et, en particulier, le Plan d'action de Buenos Aires et la Déclaration de Buenos Aires.
 - b) Les Résolutions et Recommandations du deuxième cycle de conférences régionales de développement des télécommunications:
 - AF-CRDT-96 (Abidjan, 1996) pour l'Afrique;
 - AR-CRDT-96 (Beyrouth, 1996) pour les Etats arabes;le cycle de six Colloques sur le financement (Abidjan, 1996; Amman, 1996; Brasilia, 1997; New Delhi, 1997; Genève, 1997; et Saint-Pétersbourg, 1998).
et les réunions régionales préparatoires à la CMDT-98 organisées à:
 - Manille (août 1997) pour l'Asie et le Pacifique;
 - Ile de Margarita (septembre 1997) pour les Amériques;
 - Genève (décembre 1997) pour l'Europe centrale et orientale;
 - Saint-Pétersbourg (janvier/février) 1998, pour la CEI et les Etats baltes.
 - c) La contribution du Comité consultatif pour le développement des télécommunications, en particulier le rapport intitulé "Partenaires du développement: de nouvelles possibilités pour le Secteur du développement des télécommunications".

1.3 Election des Présidents

La Conférence a élu les Présidents suivants:

Président de la Conférence	:	S.E. M. Joe Mizzi (Malte)
Vice-Présidents de la Conférence	:	S.E. M. Ezan Akele (Côte d'Ivoire) Dr. Abdul Monem Youssef (Liban) S.E. M. Deqiang Zhou (Chine) M. Ralph Everett (Etats-Unis) M. Valery Timofeev (Russie)

Outre la Commission de direction, la Conférence a créé quatre Commissions ainsi que trois Groupes de travail de la plénière et a élu les Présidents suivants:

Commission A¹	:	Politiques et stratégies
Président	:	M. Alberto Gabrielli (Argentine)
Vice-Présidents	:	M. Emamgholi Behdad (Iran (Rép. Islamique d')) M. Pape G. Touré (Sénégal)
Commission B	:	Développement des réseaux
Président	:	M. Ridha Guellouz (Tunisie)
Vice-Présidents	:	M. Wyn Lucas (BT) M. Toru Arizono (Japon)
Commission budgétaire	:	
Président	:	M. Ulrich Mohr (Allemagne)
Vice-Président	:	M. Krastu Mirski (Bulgarie)
Commission de rédaction	:	
Président	:	M. Lucien Bourgeat (France)
Vice-Présidents	:	M. Malcolm Johnson (Royaume-Uni) M. Vicente Rubio-Carretón (Espagne)
Groupe de travail sur les PMA	:	
Président	:	M. Tiemoko Maiga (Mali)
Rapporteur	:	M. Abdul Chowdhury (Bangladesh)
Groupe de travail sur le Plan d'action de La Valette	:	
Président	:	M. Nabil Kisrawi (Syrie)
Rapporteur	:	M. Roderick Sanatan (CTU)
Groupe de travail sur le secteur privé	:	
Président	:	M. Ron Davidson (Analyse finale)
Rapporteur	:	M. Dag Norrby (Telia)

¹ En raison de l'importance des questions économiques et financières, notamment celles concernant l'OMC et les questions de tarification, la Commission A a été scindée en deux sous-commissions: la Sous-Commission A1, chargée de la réforme sectorielle et des questions connexes, et la Sous-Commission A2, chargée des questions financières, économiques, de tarification et autres.

1.4 Commissions d'études

En application de la Résolution 3, la Conférence a créé deux Commissions d'études pour permettre à l'UIT et à ses Membres d'étudier, à l'échelon mondial, les problèmes relatifs à l'évolution institutionnelle, technique, commerciale, réglementaire et économique du secteur des télécommunications. Les Présidents et Vice-Présidents élus à la tête des deux Commissions d'études sont les suivants:

Commission d'études 1

Président	:	M. Alberto Gabrielli (Argentine)
Vice-Présidents	:	M. Dietmar Plesse (Allemagne)
		M. Diadé Touré (Mali)
		M. Ememgholi Behdad (Iran (Rép. Islamique d'))
		M. Abdul-Kareem H. Saleem (Koweït)
		* M. Donnie De Freitas (Saint-Vincent-et-Grenadines)

Commission d'études 2

Présidents	:	M. Nabil Kisrawi (Syrie)
Vice-Présidents	:	M. David F. Barr (Canada)
		M. Edgar Borg (Malte)
		M. Vadim Nozdrin (Russie)
		M. Gomes Zita (Mozambique)
		M. Mohamed Ali Yusoff (Malaisie)

1.5 Plan stratégique

La Conférence a adopté un plan stratégique qui détermine les grandes lignes des stratégies et des priorités de l'UIT-D. Ce document définit également la mission de l'UIT-D:

La mission du Secteur du développement, telle qu'elle est définie dans la Constitution et dans la Convention, consiste pour l'Union à s'acquitter de sa double responsabilité en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en oeuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications en offrant, organisant et coordonnant les activités de coopération et d'assistance techniques.

Dans le cadre de ses travaux, l'UIT-D prendra en considération les diverses Résolutions de la Conférence mondiale de développement des télécommunications et mettra l'accent sur les rôles équilibrés des hommes et des femmes dans ses programmes, en tenant compte des besoins d'autres acteurs de la société mondiale tels que les jeunes et les peuples autochtones. Un autre domaine exigera un effort accru: les télécommunications d'urgence. Il convient de définir avec plus de précision et d'accroître la collaboration avec le secteur privé, de manière à tenir compte de l'évolution du rôle des entités du secteur public et du secteur privé dans le domaine des télécommunications. Le problème du passage à l'an 2000 devra également être traité d'urgence. En outre, l'UIT-D devrait recourir aux mécanismes permettant de faire progresser les objectifs du Secteur énoncés dans l'Avis B du Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 1998) ainsi qu'aux possibilités offertes dans le cadre du Programme d'excédents de recettes tirées des Expositions TELECOM de l'UIT.

Pour s'acquitter de sa mission, l'UIT-D examinera les cinq principaux domaines du développement des télécommunications, à savoir: **la réforme du secteur des télécommunications, les technologies, la gestion, les ressources financières et humaines**. Il s'appuiera sur quatre orientations principales, à savoir **l'assistance directe (y compris l'exécution de projets), la mise en valeur et la mobilisation des ressources, les partenariats et l'échange d'informations**, orientations qui correspondent à la structure organique du BDT.

*Candidature reçue et approuvée après la fin de la conférence.

DECLARATION DE LA VALETTE

Eu égard à ce qui précède et compte tenu de la nécessité de fixer les objectifs futurs, la Conférence déclare que:

- a) Des progrès non négligeables ont été accomplis depuis la première Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1994. La mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires (Chapitres II et III) a donné pour l'essentiel de bons résultats grâce à la collaboration de toutes les parties intéressées. Il est à noter que ce succès est dû fondamentalement aux efforts considérables entrepris par les pays eux-mêmes et aux contributions de leurs partenaires du développement (secteur public, secteur privé et organisations intergouvernementales) qui ont eu un effet catalyseur. Les Commissions d'études de l'UIT-D ont également contribué à enrichir beaucoup la somme de connaissances mise à la disposition de la communauté des télécommunications.

Les succès d'hier sont un grand encouragement pour toutes les parties prenantes au sein du Secteur qui vont s'efforcer de poursuivre leurs efforts au cours de la période à venir (1999-2003). Ces initiatives seront un facteur clé de la réussite du Plan d'action de La Valette.

- b) Le BDT devrait promouvoir une participation accrue du secteur privé aux activités de l'UIT-D et devrait faciliter la création de partenariats entre des gouvernements et des entreprises privées et entre des entreprises privées de pays en développement et de pays développés.
- c) Les télécommunications, en particulier les techniques de radiodiffusion sonore et télévisuelle, sont un élément essentiel du développement politique, économique, social et culturel. Elles constituent un moteur de la société et de l'économie mondiale qui transforme rapidement nos vies et favorise une meilleure compréhension entre les peuples. Elles jouent également un rôle important dans la protection de l'environnement et dans l'atténuation des catastrophes naturelles et autres. Toutes les parties prenantes sont instamment invitées à apporter leur contribution pour que tous les peuples puissent bénéficier de ces avantages.
- d) Les nouvelles technologies ont une incidence non négligeable sur l'expansion des télécommunications et peuvent permettre d'atténuer les disparités non seulement entre pays en développement et pays développés, mais également entre zones urbaines et zones rurales à l'intérieur d'un même pays.

La convergence entre les télécommunications, l'informatique et la radiodiffusion ainsi que les applications multimédias ouvrent de nouvelles perspectives au secteur en créant des possibilités pour le téléenseignement, la télémédecine, la protection de l'environnement et pour de nombreuses autres applications qui sont extrêmement bénéfiques pour le développement socio-économique.

L'adoption de solutions novatrices et d'une logique d'entreprise pour assurer le service rural ainsi que de technologies d'un meilleur rapport coût-efficacité donnera peut-être la possibilité de rentabiliser les services de télécommunication dans les zones rurales et isolées.

L'infrastructure mondiale de l'information (GII), dont Internet est un précurseur et la société mondiale de l'information (GIS) évoluent et devraient tenir compte des intérêts de toutes les nations, en particulier de ceux des pays en développement.

Les débouchés offerts par les technologies modernes devraient être pleinement exploités par le biais de la recherche-développement et d'applications technologiques novatrices afin de favoriser l'amélioration continue de nos conditions de vie.

- e) L'environnement du secteur des télécommunications est en pleine mutation. Les forces conjuguées de "la pression de la demande" et de "la poussée de l'offre" font des télécommunications l'un des grands secteurs porteurs de l'économie mondiale. Le secteur des télécommunications est en effet potentiellement extrêmement rentable pour tous les pays du monde. Cependant, l'expérience laisse à penser que dans les pays en développement, les bénéfices réinvestis dans le secteur ne sont pas suffisants pour financer tous les nouveaux projets puisque les réseaux sont insuffisamment développés et ne génèrent pas assez de liquidités.
- f) Les réformes sectorielles débouchant sur un renforcement de la participation du secteur privé et de la concurrence sont de nouvelles forces qui façonnent le développement des télécommunications. Ces nouveaux enjeux de la société de l'information et du nouvel environnement commercial,

accentués par les accords de l'OMC, mettent encore davantage à contribution les décideurs politiques, les instances de réglementation et les opérateurs qui doivent acquérir les compétences nécessaires à la gestion de ce nouvel environnement.

Le développement des ressources humaines devient, à cet égard, un facteur de réussite essentiel.

- g) Les gouvernements jouent un rôle fondamental dans le développement des télécommunications et sont instamment priés de mettre en place des politiques et des structures réglementaires appropriées afin de permettre à tous d'avoir un accès raisonnable aux services de télécommunication de base à un prix abordable.

Le cadre réglementaire devrait également permettre de créer un environnement stable et transparent, de promouvoir une concurrence loyale tout en protégeant l'intégrité des réseaux et de garantir les droits des usagers, des opérateurs et des investisseurs. Les politiques et stratégies de développement des télécommunications devraient refléter la tendance actuelle à l'utilisation par plusieurs services d'une plate-forme d'infrastructure commune.

- h) Les institutions de financement et d'investissement aux niveaux mondial, régional et national, sont instamment priées d'accorder une priorité élevée à l'expansion des télécommunications, particulièrement dans les pays en développement.

- i) L'UIT a un rôle particulier à jouer pour aider les décideurs à choisir les options pour adapter les politiques et les structures réglementaires aux besoins propres à chaque pays. Elle devrait collaborer avec les organisations régionales de télécommunication, avec les institutions de développement et de financement sur les plans international, régional et national, ainsi qu'avec le secteur privé, pour entreprendre de réformer le secteur comme il convient.

La présence régionale de l'UIT et la collaboration qui s'établit en synergie entre ses Secteurs de la normalisation, des radiocommunications et du développement seront très utiles pour injecter un nouveau dynamisme et une nouvelle vitalité dans le processus de transfert des connaissances et des technologies.

Il conviendrait de prier instamment l'UIT d'encourager le développement, l'expansion et l'exploitation des réseaux et des services de télécommunication, en particulier dans les pays en développement, compte tenu des activités des autres organes compétents, en renforçant les capacités de mise en oeuvre de nouveaux services et de nouvelles technologies dont le réseau Internet, les technologies mobiles et autres techniques hertziennes, le développement et la gestion des ressources humaines, la planification, la gestion, la mobilisation des ressources ainsi que la recherche-développement.

- j) L'UIT-D est invité à fournir des connaissances, des informations et des avis spécialisés aux pays en développement pour leur permettre d'accomplir des progrès significatifs dans le secteur des télécommunications.

En outre, l'UIT-D s'engage à encourager la prise en considération des rôles respectifs des hommes et des femmes dans ses programmes ainsi que l'adoption de mesures pour tenir compte des besoins d'autres acteurs de la société mondiale, comme les jeunes et les peuples autochtones.

La CMDT-98 a attiré l'attention de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs de l'UIT sur un certain nombre de questions urgentes, en particulier l'importance des télécommunications d'urgence, la nécessité d'adopter une convention internationale en la matière et la nécessité d'examiner d'urgence le problème du passage à l'an 2000. Elle a par ailleurs appelé l'attention sur un certain nombre de mécanismes que le Secteur du développement pourra utiliser pour faire progresser les objectifs du développement des télécommunications, en particulier ceux qui sont énoncés dans l'Avis B du Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 1998) et sur les possibilités qu'offrent les centres d'excellence financés par les excédents de recettes des expositions TELECOM de l'UIT.

La CMDT-98 a réaffirmé la détermination de l'UIT-D à centrer ses activités sur les principales facettes du développement des télécommunications, et notamment la réforme du secteur et de la réglementation, la réforme des taxes de répartition, la gestion des technologies, du financement, des investissements et des ressources humaines, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés (PMA). L'UIT est priée d'encourager et de soutenir les objectifs de service universel, d'accès mondial et de fixation équitable des prix.

PLAN D'ACTION DE LA VALETTE

Chapitre I: Programme de coopération entre les membres au sein du Secteur du développement des télécommunications

I.1 Introduction

Le présent programme a pour objet de regrouper toutes les décisions prises par les conférences mondiales et régionales de développement, par les commissions d'études, par les groupes de travail associés ainsi que par le Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT).

I.2 Conférences mondiales de développement des télécommunications

On peut penser que, conformément aux dispositions de la Convention, le Conseil convoquera une Conférence mondiale de développement des télécommunications en 2002.

I.3 Conférences régionales de développement des télécommunications

Compte tenu du programme des réunions pour la période 1998-2002 et de la nécessité de planifier les réunions des commissions d'études prévues par la présente Conférence, le Directeur du BDT, d'entente avec le Secrétaire général, proposera au Conseil les noms des régions pour lesquelles de telles conférences devraient être convoquées.

I.4 Commissions d'études

Conformément à la Résolution 3, la présente Conférence crée deux commissions d'études et définit les Questions qui leur sont attribuées pour étude ainsi que leurs méthodes de travail. Chaque commission d'études se réunira en principe une fois par an. Les commissions d'études peuvent créer des groupes de travail et décider de leur programme de réunions, dans les limites de leurs ressources budgétaires.

Les Questions suivantes ont été adoptées par la Conférence pour être étudiées par les Commissions d'études 1 et 2 au cours de la période 1998-2002. Le Conseil voudra peut-être réfléchir à leur ordre de priorité à sa session de 1998.

Commission d'études 1

- | | |
|---------------|---|
| Question 6/1 | Interconnexion |
| Question 7/1 | Accès/service universel |
| Question 8/1 | Etablissement d'un organe de réglementation indépendant |
| Question 9/1 | Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications |
| Question 10/1 | Incidences réglementaires du phénomène de la convergence des secteurs des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions |
| Question 11/1 | Facteurs propices à la création d'un climat favorable à l'investissement |
| Question 12/1 | Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux |
| Question 13/1 | Promotion des infrastructures et utilisation d'Internet dans les pays en développement |
| Question 14/1 | Rôle des télécommunications dans le développement social et culturel, y compris en ce qui concerne la protection et la promotion de la culture et de l'identité des populations indigènes |
| Question 15/1 | Transfert de technologie et informatisation |

Commission d'études 2

- Question 9/2 Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et tenir ceux-ci au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activités annuels, de l'état d'avancement de ces Questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile.
- Question 10/2 Communications pour les zones rurales et isolées:
- a) Communications pour les zones rurales et isolées
 - b) Développement de télécentres communautaires polyvalents
 - c) Objectifs de pénétration et de service pour les télécommunications rurales
 - d) Définition d'une série d'indicateurs traduisant l'état de développement du réseau et des services de télécommunications rurales d'un pays
 - e) Radiodiffusion et télévision rurales et communication pour les zones rurales et isolées
 - f) Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées
 - g) Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux organisations non gouvernementales d'atteindre leurs objectifs en matière de développement
- Question 11/2 Analyse des technologies et des systèmes de radiodiffusion numériques, y compris sous l'angle d'analyses coût/bénéfice, de l'évaluation de leurs incidences sur les ressources humaines, de l'interfonctionnement des systèmes numériques avec les réseaux analogiques existants et des méthodes assurant la transition entre techniques analogiques et techniques numériques
- Question 12/2 Examen des transmissions à large bande sur boucles à fil de cuivre existantes, compte tenu de certains aspects des technologies, des systèmes et des applications
- Question 13/2 Méthodes propres à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion, mettant l'accent en particulier sur les pays en développement
- Question 14/2 Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé. Identifier et mettre en évidence les facteurs contribuant à la réussite de la mise en oeuvre de la télémédecine
- Question 15/2 Développement et gestion des ressources humaines pour faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles, une attention particulière étant accordée aux questions d'emploi et d'égalité des sexes
- Question 16/2 Elaboration de Manuels à l'intention des pays en développement

I.5 Comité consultatif pour le développement des télécommunications

La Conférence a adopté une Recommandation 2 recommandant que la Conférence de plénipotentiaires transforme la CCDT en un Groupe consultatif à participation non limitée. Elle a également adopté la Résolution 6 visant à établir un sous-groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relevant du secteur privé.

I.6 Questions liées à l'égalité des sexes

Conformément à la Résolution 7, la CMDT-98 a créé un groupe spécial chargé des questions liées à l'égalité des sexes pour faciliter, définir et mettre en oeuvre certaines activités visant à faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes puissent bénéficier, dans des conditions justes et équitables, des avantages des télécommunications et de la société naissante de l'information.

Chapitre II: Programmes d'action du Plan de La Valette

Le Plan d'action de La Valette s'appuie sur les résultats obtenus par le Secteur du développement des télécommunications dans un environnement des télécommunications en pleine évolution; il est axé sur des activités et des programmes qui visent à permettre la réalisation des buts et objectifs fixés à l'UIT-D aux termes de la Constitution et de la Convention. Outre les 6 programmes expressément énoncés dans le Plan d'action, la Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998) a souligné qu'il importait de créer un programme spécial en faveur des PMA et a élaboré un ensemble de questions qui doivent s'inscrire dans le plan opérationnel du BDT et qui seront intégrées dans les programmes, soit en tant qu'activité d'un groupe spécialisé, soit en tant qu'activité courante de l'UIT (voir la section 3.5). La Conférence a également mis l'accent sur la nécessité de parvenir dans ses programmes à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes et de tenir compte des besoins d'autres acteurs de la société mondiale comme les jeunes ou les populations indigènes. Les télécommunications d'urgence sont un autre domaine où il faut redoubler d'efforts. La collaboration avec le secteur privé doit être plus précisément définie et élargie pour refléter l'évolution du rôle des entités publiques et privées dans le secteur des télécommunications. En priorité, il convient d'aborder le problème du passage à l'an 2000. L'UIT-D devrait également utiliser les mécanismes mis à sa disposition pour faire progresser les objectifs du Secteur exposés dans l'Avis B du Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 98) ainsi que les possibilités offertes par les excédents de recettes dégagées par les expositions TELECOM. En outre, la mise en oeuvre de la planification opérationnelle et financière annuelle à l'intérieur de l'UIT-D est considérée comme essentielle pour optimiser l'efficacité du BDT dans la réalisation de son programme de travail.

Les échanges électroniques d'information sont utiles pour les processus de prise de décisions multilatéraux. Ces échanges doivent être encouragés dans tous les pays en développement, notamment dans les PMA, de manière qu'ils puissent y prendre part sur un pied d'égalité. L'UIT devrait contribuer à des projets durables à l'appui de ces objectifs.

Au cours de la période 1999-2003, les processus stratégiques du Secteur du développement intégreront toutes les Résolutions et toutes les Recommandations adoptées par la présente Conférence ainsi que d'autres Résolutions et Recommandations pertinentes de l'UIT prises par d'autres conférences.

Programme 1: Réforme, législation et réglementation des télécommunications

Objet

L'objet de ce programme serait d'aider les Etats à préparer et à mettre en oeuvre leur réforme, compte tenu de la convergence technologique des télécommunications, de la radiodiffusion et de l'informatique, dans le contexte de la mondialisation progressive du secteur des télécommunications et de la radiodiffusion.

Cela supposerait, entre autres, l'élaboration de politiques nationales en matière de télécommunication et de radiodiffusion, l'établissement d'organes de réglementation indépendants ou autonomes, l'élaboration de dispositions juridiques, nouvelles ou modifiées, et la conception de structures institutionnelles optimales.

Le programme examinera diverses façons d'aider les Etats à élaborer la structure de l'organe de réglementation, les mécanismes de financement des organes de réglementation pour garantir leur indépendance et fournir une assistance en matière de formation, octroi de licences, besoins en personnel et gestion d'ensemble, compte tenu du document de référence de l'OMC.

Activités

1.1 Etudes et rapports

- Publication annuelle du Rapport *Tendances générales de la restructuration des télécommunications*, en mettant en relief les lignes d'évolution sur le plan mondial et régional et en utilisant les informations réunies dans l'enquête annuelle sur la réglementation des télécommunications (voir l'activité 1.3).
- Elaboration et diffusion de manuels et de directives sur la réglementation, notamment sur les options structurelles pour l'établissement d'organes de réglementation; champ d'activités et autorité de l'organe de réglementation; procédures d'octroi de licences; interconnexion; service universel; réglementation de systèmes mondiaux, etc.
- Réalisation d'études de cas concernant différents modèles ou différentes solutions adoptées aux fins de réforme, en en présentant les avantages et les inconvénients.

1.2 Ateliers/séminaires

Une série d'ateliers/séminaires destinés aux représentants des organes de réglementation et/ou de décision sera organisée pour permettre l'échange d'opinions, de points de vue et d'expériences entre les pays sur des questions/préoccupations précises en matière de réforme. Ces ateliers/séminaires seront organisés sur le plan régional/sous-régional et dans la mesure du possible en collaboration avec les organisations internationales et régionales/sous-régionales pertinentes. Les participants seront principalement les représentants d'organes de réglementation ou, faute d'organe de réglementation proprement dit, des fonctionnaires chargés des fonctions de réglementation/de politique générale. Les ateliers et les séminaires seront réalisés suivant des moyens classiques, et électroniques grâce au Centre de formation virtuel (voir l'activité 1.4).

Des accords de partenariat et de collaboration seront recherchés avec les associations de réglementation existantes (par exemple l'ATRC - ASEAN Telecommunication Regulators' Council). Dans les régions/sous-régions dépourvues d'associations, l'UIT/BDT assurera l'instance de discussion.

1.3 Bibliothèque sur la réglementation

Pour suivre la rapidité des réformes en cours dans le secteur, l'UIT/BDT créera une bibliothèque électronique où seront stockées des informations essentielles en matière de réglementation ainsi que les lois et législations fondamentales de tous les Etats Membres de l'UIT.

Cette activité suppose la réalisation des tâches suivantes:

- Faire connaître les politiques et réglementations nationales en matière de communication par la publication de l'enquête annuelle UIT/BDT sur la réglementation des télécommunications.
- Améliorer la base de données de l'UIT/BDT sur la réglementation et fournir un accès en ligne.
- Etoffer le site Web sur la réglementation des télécommunications tenue par l'UIT/BDT et y inclure: des liaisons avec les organes de réglementation disposant de sites Web; les coordonnées de personnes à contacter pour tous les organes de réglementation; une information élémentaire concernant la réglementation pour tous les pays; un accès à toutes les lois fondamentales en matière de télécommunication et de radiodiffusion; des études et des rapports sur les grandes

questions de la réglementation. Un dispositif de recherche sera créé afin de faciliter l'utilisation du système. Une aide sera en outre fournie aux organes de réglementation qui ne disposent pas encore de pages sur le World Wide Web.

1.4 Formation

Cette activité vise à fournir une formation appropriée au personnel des organes de réglementation des pays en développement, parallèlement au programme de développement et de gestion des ressources humaines (c'est-à-dire le Programme 6). La formation s'appuiera sur les Manuels et les Directives élaborés dans le cadre de l'activité 1.1 et utilisera des moyens tant classiques qu'électroniques. La collaboration déjà établie avec des institutions de formation se poursuivra.

1.5 Assistance directe

Au titre de cette activité, une assistance directe sera fournie aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés (PMA). L'UIT/BDT s'efforcera d'utiliser ses propres services d'experts, dans la mesure du possible, sous réserve des crédits budgétaires alloués.

Cette activité comprendra, entre autres, la fourniture d'une assistance sur le court terme pour aider les pays à:

- Elaborer leurs politiques générales et leurs stratégies en matière de communication et à mettre sur pied un mécanisme consultatif national.
- Mettre sur pied ou modifier la législation appropriée pour faciliter la mise en oeuvre de la réforme.
- Créer un ou des organes de réglementation - mettre en oeuvre les directives relatives à la création d'un ou des organes de réglementation - ou rendre fonctionnels les organes de réglementation qui auront été établis, etc.

Etablir pour les organes de réglementation un "service d'urgence" qui pourra leur fournir de l'aide par téléphone, télécopie ou via Internet.

Programme 2: Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information (GII) - notamment GMPCS et Internet

Objet

La convergence des techniques de radiodiffusion, de télécommunication et d'informatique, grâce au numérique, ouvre des horizons prometteurs en ce qui concerne la mise en oeuvre par les pays en développement de nouvelles technologies adaptées.

L'objet du programme est d'aider les pays en développement à planifier, réaliser, exploiter, améliorer, gérer et maintenir des technologies applicables dans leurs réseaux et services. La mobilisation des ressources devrait faire l'objet d'une attention particulière.

La recherche appliquée et le transfert du savoir technologique devraient contribuer à accélérer l'accès, à titre non discriminatoire, des pays en développement et des pays en transition aux technologies nouvelles et devraient s'effectuer sous différentes formes: symposiums, ateliers, conférences, séminaires, avis d'experts, etc.

Les questions de la fiabilité du réseau et de la qualité de service continueront de revêtir un intérêt considérable pour les pays en développement. A cette fin, le programme devrait être axé sur les problèmes de gestion, sur les techniques de commercialisation et sur la mise en oeuvre de services nouveaux, compte tenu des lignes d'évolution récente constatées dans le développement des télécommunications, de la radiodiffusion et de l'informatique.

Conformément aux vœux exprimés par les conférences régionales de développement et autres instances compétentes, il est proposé de traiter en priorité les domaines technologiques suivants:

a) Gestion du spectre et contrôle des émissions

Il est proposé de renforcer les entités de réglementation dans les administrations parallèlement à l'établissement d'une structure nationale de gestion du spectre, pourvues des installations nécessaires d'assignation de fréquence et de contrôle des émissions. Il est proposé de poursuivre les activités relatives à la mise en oeuvre du système de base automatisé de gestion de l'utilisation du spectre (BASMS) tout en privilégiant la création à bref délai et la mise en oeuvre d'un système évolué de gestion automatisée du spectre (ASMS), opération comprenant l'élaboration de spécifications, la création de logiciels appropriés et l'élaboration d'une documentation spécialisée fondée sur ces spécifications, compte tenu des directives régissant l'élaboration de ces systèmes approuvées dans la Recommandation UIT-R SM.1370.

b) Planification du réseau et de l'infrastructure

La future infrastructure mondiale de l'information (GII) sera constituée de réseaux à fibre optique, de réseaux de radiocommunication de Terre et de réseaux de communications par satellite; de plus, les systèmes de communications personnelles mobiles mondiales par satellite (GMPCS), les systèmes téléphoniques mobiles cellulaires et de radiodiffusion de données joueront un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de la GII. Les activités du programme devraient être axées sur l'évolution technologique de ces domaines et constituer une base documentaire solide pour permettre aux pays en développement de moderniser leurs réseaux. Les besoins de divers services, notamment de la radiodiffusion sonore, télévisuelle et de données, devraient y être reflétés. Une assistance et des avis sur les questions relatives à l'infrastructure de l'information devraient être fournis aux Membres de l'UIT et aux Membres des Secteurs des pays en développement. L'assistance du programme PLANITU continuerait à être fournie sur demande.

c) Applications technologiques novatrices

Les applications d'Internet, du World Wide Web et multimédias devraient être suivies de près et des avis pertinents devraient être fournis aux pays en développement. D'autres applications novatrices de nouvelles technologies devraient être encouragées par des projets pilotes (par exemple télécentres ruraux, télémédecine, téléenseignement adapté aux divers stades de la vie, protection de l'environnement, etc.). Les solutions technologiques correspondantes devraient être intégrées dans la planification d'ensemble du réseau afin d'améliorer la durabilité des projets et de permettre la normalisation des systèmes en question. L'expérience acquise avec le Plan d'action de Buenos Aires (PABA) a montré combien il était productif et rentable de confier le travail de planification proprement dit et des responsabilités opérationnelles à un groupe spécial national et la poursuite de cette pratique devrait être encouragée.

Activités

- 2.1 Elaboration de guides technologiques, de manuels de planification et d'ouvrages de formation aux techniques professionnelles.

- 2.2** Création d'outils/d'un support logiciel faciles à utiliser sur ordinateur personnel (PC) et organisation de cours de formation.
- 2.3** Organisation à intervalles réguliers de séminaires, de symposiums, d'ateliers, etc., régionaux sur les technologies nouvelles avec publication d'actes détaillés sous forme papier et électronique.
- 2.4** Fourniture d'une assistance méthodologique et spécialisée à des groupes spéciaux nationaux pour les aider à planifier et mettre en oeuvre des projets pilotes novateurs et à mettre l'information pertinente à la disposition des intéressés. Il faudrait encourager l'étroite coopération et le partenariat avec les Membres des Secteurs et l'industrie.
- 2.5** Fourniture d'une assistance technique à l'UIT et aux Membres des Secteurs pour les aider à élaborer les documents de projet, à mettre en oeuvre ces projets, à réaliser des études de faisabilité ainsi qu'à fournir des avis techniques sur des problèmes technologiques au moyen de brèves missions ou par correspondance.
- 2.6** Fourniture de services de consultance dans des domaines techniques aux Commissions d'études, à l'ONU ou à ses institutions spécialisées concernées.

Programme 3: Développement rural et service/accès universel

Objet

L'objet de ce programme est de continuer à promouvoir l'accès universel, non seulement aux télécommunications de base, mais également aux services de radiodiffusion et à valeur ajoutée et, en particulier, à Internet, en tant qu'outils de développement. A cette fin, le BDT continuera à collaborer avec d'autres agences de développement et avec le secteur privé à l'essor des techniques de l'information et de la communication (ICT), du point de vue, en particulier, des zones rurales et des zones isolées.

En priorité, il continuera de prêter son appui au programme, initié au titre du Programme 9 du PABA et du projet Spacecom, de projets pilotes d'établissement dans les zones rurales de télécentres communautaires polyvalents (MCT). L'objectif est de créer et de tester des modèles durables qui permettront d'assurer l'accès universel aux services mettant en oeuvre la technologie ICT dans les zones rurales et dans les zones isolées.

Les projets pilotes permettront d'apporter des réponses dans les domaines suivants: choix d'une technologie, politique générale et réglementation, tarifs et stratégies de financement, accords de partenariat, renforcement des capacités, commercialisation de services, etc. Ils viseront à étudier les solutions appropriées permettant de fournir un service de radiodiffusion aux populations rurales mal desservies. Ils constitueront en outre un banc d'essai en vue de l'élaboration d'un contenu et de services adaptés aux besoins et aux conditions particuliers des pays en développement. Ils représentent donc autant de plates-formes idéales pour une collaboration tous azimuts entre le secteur privé et le secteur public et l'expérience qu'ils permettront d'acquérir aidera les décideurs dans leur tâche d'élaboration de politiques d'information et de communication appropriées et de projets d'infrastructure.

Activités

3.1 Mise en oeuvre et évaluation de projets pilotes de télécentres communautaires polyvalents (MCT)

Le BDT continuera de prêter son concours aux projets pilotes d'établissement dans les zones rurales de télécentres communautaires polyvalents (MCT) en cours de réalisation ou prévus. L'UIT et ses partenaires internationaux se sont souvent engagés à en assurer le financement. La réalisation de projets pilotes supplémentaires se justifiera éventuellement pour garantir l'élaboration d'une gamme étendue de modèles alternatifs, adaptés à des conditions socio-culturelles et géographiques particulières. La participation et l'assistance du BDT sont particulièrement indispensables dans le domaine de l'évaluation et de la détermination de modèles durables et reproductibles fondés sur les pratiques les meilleures ainsi que des technologies appropriées, en vue de promouvoir la mise sur pied de MCT sur une large échelle et donc, l'accès universel.

3.2 Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités (formation)

Ces activités comprennent l'organisation de symposiums et de cours de formation destinés aux responsables des services d'information et de communication, aux techniciens, aux créateurs de services et d'applications, comme la télémédecine, le téléenseignement, le télécommerce, ainsi qu'aux utilisateurs finals. Plusieurs sont déjà prévus ou proposés dans le cadre des activités communes de planification en cours: par exemple, des symposiums régionaux sur la télématique au service du développement pour les Amériques, l'Asie et l'Europe, où des symposiums de ce type n'ont pas encore eu lieu, et le programme de formation à l'utilisation d'Internet pour l'Afrique dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et de l'Initiative sur la société de l'information en Afrique.

Lorsque la possibilité se présentera, ces activités seront associées aux projets pilotes MCT, véritables "laboratoires" où seront testées des applications présentant un intérêt pour les populations rurales.

3.3 Création d'un site Web

Création et tenue à jour d'un site Web BDT à part entière, décrivant programmes et activités, présentant les possibilités pour les partenaires, etc., et comprenant des liens à tous les documents pertinents produits par le BDT (contributions et rapports des Commissions d'études de l'UIT-D, études effectuées, rapports de mission non confidentiels, description de projets pilotes et de projets dont la réalisation est prévue). Les bases de données devraient être conçues de manière à être facilement utilisables pour mettre à jour la base de données PICTA³ que gère Bellanet aux fins de coordination des donateurs.

³ PICTA = Partnership on Information and Communication Technologies for Africa, partenariat sur les techniques de l'information et des télécommunications pour l'Afrique, forum informel pour la coordination des donateurs. De nombreuses institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et l'UIT y participent, tout comme certaines agences bilatérales et un certain nombre de fondations.

Programme 4: Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition, etc.

Objet

Ce programme a pour objet d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à s'adapter au nouvel environnement des télécommunications en mettant en place les politiques financières appropriées, l'accent étant mis sur les domaines d'activité suivants:

- Fournir un cadre pour le suivi du FMPT-98.
- Aider les Etats à mettre sur pied de nouveaux systèmes de financement pour le développement de leurs réseaux de télécommunication, y compris les réseaux du service public de radiodiffusion.
- Aider les Etats, en coopération avec l'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale, dans les négociations AGCS.
- Aider les Etats à faire face aux conséquences de la réforme du système international de comptabilité et de règlement des comptes.

Les domaines ci-après feront l'objet d'une attention particulière:

Stratégies et politiques de financement

Fournir une assistance et des directives aux organismes de télécommunication et du service public de radiodiffusion (administrations, organes de réglementation, opérateurs, organisations régionales) pour les aider à élaborer des politiques et des stratégies financières, conseiller les décideurs sur les options disponibles en ce qui concerne l'adaptation de leur politique (missions d'experts dans les pays, participation à des ateliers sous-régionaux ou régionaux, publication de rapports annuels).

Accords de l'OMC sur les télécommunications de base et l'AGCS:

Fournir aux pays en développement, notamment en coopération avec l'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale, une assistance sur les questions se rapportant à l'AGCS, du point de vue du développement.

Tarifs, système international des taxes de répartition et de règlement des comptes

Aider les pays en développement à participer aux travaux du Groupe spécialisé de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et à fournir des contributions à leurs travaux, et plus généralement, aider les pays à revoir leur politique relative aux règlements internationaux.

Activités

- 4.1 Contribuer à élaborer de nouveaux mécanismes de cofinancement, de gestion et de partage des recettes.
- 4.2 Publier et mettre à jour chaque année le rapport relatif aux institutions de financement, en créant un site Web sur ces institutions, afin de diffuser des informations.
- 4.3 Diffuser des informations (études de cas et modèles) sur le financement des télécommunications rurales selon des modalités qui satisferaient aux critères suivants: coût raisonnable et rentabilité acceptable.
- 4.4 Aider les pays à créer un mécanisme de financement du service universel et de l'accès universel adapté à leurs conditions particulières.
- 4.5 Améliorer la collaboration, entre autres, avec les banques de développement et avec WorldTel.
- 4.6 Renforcer les capacités de négociation des pays pour leur permettre de participer pleinement aux négociations, avec leurs partenaires.
- 4.7 Aider les pays à tenir compte dans leurs stratégies financières des changements intervenus dans l'environnement international des télécommunications en organisant
 - une série d'ateliers pour aider les pays à planifier les étapes du processus de restructuration financière;

- des séminaires d'information sous-régionaux visant à décrire l'incidence des accords de l'OMC sur les télécommunications de base et les modèles d'engagements déjà souscrits par des pays.

4.8 Faciliter des arrangements transitoires pour le système des taxes de répartition, et la réforme du règlement des comptes et des tarifs, en mettant sur pied dans chaque région une équipe de spécialistes nationaux sous la direction d'experts régionaux du BDT. Cette équipe sera chargée d'organiser, à l'intention d'entités publiques et/ou privées, des ateliers régionaux de formation sur les thèmes suivants:

- gestion financière des entreprises;
- méthodes de calcul des prix et des coûts;
- méthodes permettant d'atténuer les conséquences, pour les pays en développement, de la réforme du système des taxes de répartition et du rééquilibrage des tarifs.

En outre, le BDT organisera une formation sur la mise en oeuvre d'une comptabilité analytique (par exemple, dans le cadre des Centres d'excellence) et aidera les pays à mettre sur pied cette comptabilité analytique, en élaborant à cet effet des programmes informatiques appropriés.

4.9 Aider la Commission d'études 3 de l'UIT-T à :

- constituer une base de données et créer des pages d'accueil sur le Web, afin de pouvoir comparer les données macro-économiques, les données relatives aux coûts, les lignes d'évolution et les scénarios relatifs aux tarifs et aux règlements internationaux;
- présenter, au niveau régional ou sous-régional, les études de cas déjà menées à bien et à en valider les résultats dans le cadre des groupes régionaux de tarification de l'UIT-T ou de tout autre groupe de travail régional compétent (en veillant à éviter le double emploi avec les travaux des groupes régionaux de tarification). Les résultats des travaux de ces groupes devraient permettre de contribuer aux activités du Groupe spécialisé relevant de la responsabilité de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

4.10 Encourager, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes, la pratique de tarifs favorisant l'utilisation des réseaux de télécommunication par des services publics tels que l'enseignement, les soins de santé et le service public de radiodiffusion.

Programme 5: Partenariat de développement avec le secteur privé

Objet

Encourager divers types d'accords de partenariat avec le secteur privé dans des activités se rapportant au développement des télécommunications, notamment:

- participer à des projets pilotes financés par des fonds publics ou des fonds internationaux, comme la formation professionnelle dans le domaine des télécommunications, la télémédecine et le téléenseignement;
- créer des coentreprises et des partenariats stratégiques avec des entités publiques et privées de toutes dimensions et de tous types dans tous les pays, en mettant tout particulièrement l'accent sur la création de partenariats entre le secteur privé des pays développés et celui des pays en développement pour renforcer le secteur privé dans ces derniers;
- faciliter les activités liées au développement du secteur des télécommunications, qui présentent des avantages pour tous les partenaires;
- oeuvrer à une meilleure compréhension entre les pays en développement et le secteur privé dans l'intérêt de tous les Membres de l'UIT-D.

Activités

5.1 Coopération avec le BDT

Le BDT s'engagera à:

- encourager la participation de nouveaux membres du secteur privé aux activités de l'UIT-D, en mettant en valeur les possibilités de participation au développement de toutes les activités de télécommunication présentant des avantages pour les clients potentiels, l'accent étant mis sur les clients des pays en développement;
- développer ses capacités en tant que source importante d'information pour la création de partenariats et de débouchés commerciaux avec les entités de télécommunication des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, afin d'encourager le secteur privé à participer aux activités et aux projets de l'UIT-D;
- faciliter la promotion de partenariats transnationaux pour la création d'entreprises industrielles et de sociétés de services dans le domaine des télécommunications, dans les pays en développement, par le biais de pépinières d'entreprises du savoir.

5.2 Collaboration avec le secteur privé

Le secteur privé aurait notamment pour tâche de:

- Recommander des moyens permettant au secteur privé, par l'intermédiaire de l'UIT-D, de participer plus étroitement au développement de la stratégie, à la conception de programmes et à l'exécution de projets du BDT et de donner des avis à cet égard, l'objectif étant que les parties en présence soient mieux à même de répondre aux besoins en matière de développement des télécommunications.
- Recenser des moyens propres à améliorer la coopération et des arrangements entre le secteur privé et le secteur public ainsi qu'entre les entités du secteur privé des pays en développement et des pays développés.
- Donner des avis sur les moyens de renforcer les partenariats avec le secteur privé; rechercher des moyens de nouer des contacts avec le secteur privé des pays en développement et les nombreuses petites entreprises des pays industrialisés qui ne connaissent pas les activités du BDT et faire en sorte que l'UIT-D suscite de l'intérêt pour le secteur privé, de telle sorte que les activités et la participation de ce dernier au Secteur du développement s'en trouvent renforcées.
- Fournir des avis sur la façon de mieux intégrer les contributions du secteur privé dans les activités du BDT, tout en assurant la transparence financière requise pour mieux faire comprendre les fonctions et les priorités de ce dernier.
- Examiner les produits essentiels de l'UIT-D qui devraient être mis au point par les Membres du Secteur et par le secrétariat du BDT.

- Etudier les moyens de faire en sorte que le renforcement de la participation du secteur privé figurant dans le Plan d'action de La Valette et dans le programme de la prochaine période d'études soit assuré.
- Coordonner ses activités avec celles du Programme 2, en particulier en ce qui concerne le suivi des activités sur les GMPCS.

On attend du sous-groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé qu'il donne des avis sur les modalités détaillées du Programme 5.

Programme 6: Renforcement des capacités grâce au développement et à la gestion des ressources humaines

Objet

Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités aux niveaux institutionnel et structurel grâce à la gestion et au développement des ressources humaines et aux activités de développement structurel. Ces activités utiliseront et illustreront des techniques modernes, notamment le téléenseignement, la formation assistée par ordinateur et la téléformation afin d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts, et de tenir compte des objectifs de développement liés aux questions de l'accès et de l'égalité entre les sexes.

Ces activités seront axées autour de six grands domaines:

- 6.1 Transfert de connaissances:** dans le cadre d'une formation professionnelle en renforçant les centres nationaux et régionaux pour s'adapter aux nouvelles technologies de centres d'excellence (y compris radiodiffusion), de partenariats avec les instituts de formation, en mettant l'accent sur des domaines comme la gestion du spectre, les techniques modernes de gestion et la formation des cadres supérieurs pour s'adapter à l'environnement réglementaire et commercial en pleine évolution. Cela inclut une formation pour la constitution de dossiers commerciaux, la gestion du processus de réforme sectorielle, l'introduction de nouveaux services et des techniques de marketing.
- 6.2 Echange d'expérience et de savoir-faire:** entre les Membres de l'UIT et le Secteur du développement au moyen de visites d'études, de stages, de tables rondes électroniques et par la constitution de groupes spéciaux chargés de faire porter toute leur attention sur les questions communes, par des réunions GRH/DRH régionales et interrégionales, par le programme de coopération technique entre pays en développement (CTPD), par le concours de tout autre service de consultation technique apporté aux commissions d'études de l'UIT-D et aux institutions des Nations Unies et par tout autre moyen efficace pour les Membres de l'UIT.
- 6.3 Assistance** aux organisations de télécommunication et de radiodiffusion en GRH/DRH: détachement d'experts pour de courtes missions, centre de formation virtuel, analyses des besoins de formation, études de faisabilité, conception et préparation de modèles de descriptif de projet, directives et outils pour des applications pratiques, assistance dans le domaine du financement et fourniture d'un appui professionnel pour la mise en oeuvre.
- 6.4 Diffusion d'information:** par l'amélioration du système d'information sur le développement des ressources humaines: informations et données sur les possibilités de formation professionnelle, meilleures pratiques et études de cas, matériel de formation, répertoire des centres de formation et publication du Bulletin trimestriel sur le développement des ressources humaines.
- 6.5 Formation et renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines:** par le concept des centres d'excellence utilisant des institutions de formation sous-régionales renforcées et un réseau d'institutions pour les hauts responsables publics et les cadres supérieurs du secteur privé en mettant l'accent sur des questions telles que les politiques de télécommunication, la restructuration, la réforme réglementaire, la gestion du spectre, l'harmonisation des réseaux, les stratégies d'entreprise, les nouveaux services et les nouvelles technologies, la gestion d'entreprise, le développement et la gestion des ressources humaines et tout autre domaine d'intérêt déterminé par les Membres de l'UIT.
- 6.6 L'échange d'expérience et de savoir-faire** entre les Membres de l'UIT et les Membres de l'UIT-D au moyen de tables rondes et par la constitution de groupes d'action chargés d'examiner les questions relatives à la dimension humaine et sociale de la restructuration du secteur des télécommunications dans les pays en développement.

ANNEXE 1

Liste des thèmes approuvés par la Conférence à incorporer dans le Plan opérationnel du BDT

A Thèmes relevant des groupes spécialisés

- 1) Investissements axés sur la maintenance - outils d'information et outils assistés par ordinateur pour l'évaluation des besoins d'expansion/de maintenance dans le cadre des appels d'offre pour les marchés d'équipement
- 2) Directives/procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance du logiciel des commutateurs SPC
- 3) Outils informatiques et procédures d'acquisition de données de trafic exemptes d'erreurs pour renforcer les systèmes de gestion du trafic des commutateurs SPC afin de satisfaire les besoins des marchés de télécommunication soumis à la concurrence
- 4) Les télécommunications et la télématique au service de l'apprentissage pour le développement
- 5) Collaboration entre les secteurs d'intérêt public et les opérateurs de télécommunication
- 6) L'an 2000 - Problème du passage au millénaire
- 7) Etudier divers mécanismes permettant d'encourager le développement de nouvelles technologies de télécommunication pour les applications rurales

B Activités courantes du BDT

- 1) Le rôle des télécommunications et des technologies de l'information dans le développement économique
- 2) Obstacles économiques à l'accès aux services télématiques
- 3) Comment améliorer les services de télécommunication par satellite dans les pays en développement, et en particulier comment mettre en oeuvre les nouvelles applications technologiques fondées sur les satellites
- 4) Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement
- 5) Questions concrètes liées à la gestion des fréquences
- 6) Formulation d'une stratégie pour l'expansion des réseaux de télécommunication dans les pays en développement
- 7) Ville du savoir virtuel

Chapitre III: Programme spécial en faveur des PMA

Un programme qui fait la différence

Introduction

Depuis que l'UIT a commencé à prêter son concours aux pays les moins avancés (PMA) en vertu des dispositions de la Résolution 19 de la Conférence de plénipotentiaires, (Malaga-Torremolinos, 1973), l'assistance a été fournie sur une base *ad hoc*, pour combler certaines lacunes à la demande des administrations. A partir de 1992, la situation a été partiellement corrigée par l'élaboration et l'adoption d'un programme d'assistance axé sur certains domaines prioritaires. En raison du peu de ressources financières disponibles, l'assistance fournie par l'UIT devait toutefois demeurer "catalytique" et fut dispensée à faible dose au nombre croissant de PMA.

Les mesures prises par le passé ont produit des résultats mitigés. Si pour quelques PMA des succès notables ont été enregistrés, pour de nombreux autres la situation, loin de s'améliorer, s'est même aggravée, cette évolution devant selon toute vraisemblance se poursuivre pour diverses raisons, par exemple l'absence de volonté politique, l'insuffisance de personnel compétent pour organiser la restructuration du secteur, promouvoir la concurrence, et exploiter et gérer de façon efficace les réseaux, etc. Dans d'autres PMA, la guerre civile est venue noircir le tableau. Qui plus est, l'évolution actuelle de l'environnement des télécommunications qui se caractérise, entre autres, par le passage de la téléphonie aux réseaux multimédias, la mondialisation et la déréglementation, doit être considérée comme une question stratégique appelant des mesures novatrices.

Nouvelle stratégie

Il est proposé d'adopter une nouvelle stratégie visant à faire porter les efforts de l'Union sur un certain nombre de PMA sélectionnés chaque année, avec l'appui des pays bénéficiaires eux-mêmes et d'autres partenaires du développement auxquels l'Union fera appel. Ce type d'assistance pourrait être engagé à partir d'une visite préliminaire d'un fonctionnaire du BDT dans le PMA qui en aurait manifesté l'intérêt. Cette première évaluation devrait en particulier prendre en compte l'existence et la disponibilité d'une expertise nationale ou sous-régionale à laquelle il pourrait être fait appel dans les étapes suivantes et, le cas échéant, proposer, dans le cadre des actions de formation du BDT, celles susceptibles de favoriser l'émergence préalable d'une telle expertise.

Les pays pourraient être choisis suivant l'intérêt qu'ils manifesteraient pour ces projets et suivant leur volonté à contribuer à leur financement.

Dans le cadre de négociations, les pays intéressés, le BDT, les Membres du Secteur de l'UIT-D, le secteur privé, les institutions de financement comme la Banque mondiale, des banques régionales, etc., participeront au financement de ces projets. Les projets couvriront différents domaines, comme l'élaboration/application d'un Plan directeur, ou la restructuration du secteur des télécommunications, la mise en place de nouvelles technologies et de nouveaux services et la réalisation d'une activité pilote, etc., ou encore une combinaison de ces domaines choisis par un pays hôte, d'entente avec les experts du BDT. Ainsi, le groupe d'intervenants (experts/consultants) serait à la disposition du pays pendant une période donnée (par exemple, un an ou plus) et des ressources financières en quantités raisonnablement plus importantes seraient engagées pour créer un impact et faire la différence.

Il importe que les pays sélectionnés manifestent leur intérêt en participant à des projets pilotes ou aux autres activités retenues. Dans l'intervalle entre deux Conférences de plénipotentiaires, plus de la moitié des PMA (les plus nécessiteux) pourront ainsi bénéficier de ce type d'assistance ciblée, destinée à produire des résultats concrets et à faire la différence.

L'établissement de partenariats sera un facteur important de réussite des programmes. Ces partenariats pourront être conclus selon des modalités officielles (accords) ou officieuses, selon le souhait des partenaires intéressés.

Objectifs, finalités et suivi

Objectifs

- a) réformer le secteur des télécommunications, afin de mettre sur pied de nouvelles structures propices à un développement des télécommunications rapide et durable, dotées de réseaux modernes et bien gérés;
- b) accroître le taux de pénétration des services de télécommunication pour en garantir un accès universel.

Finalités

- a) satisfaire entièrement la demande de services de télécommunication dans les zones urbaines, ce qui impose pour ainsi dire d'éliminer les listes d'attente d'ici à l'an 2005 et d'atteindre une densité moyenne de 10 lignes principales pour 100 habitants dans ces zones;
- b) parvenir dans les zones rurales à une densité de 2 lignes principales pour 10 000 habitants. Cette densité ne permettra pas encore aux habitants de ces zones d'accéder facilement aux services de télécommunication, comme le préconise Le Chaînon manquant, mais constitue un grand pas dans cette direction.

Suivi

Le BDT doit élaborer un mécanisme permettant de suivre et d'évaluer le Programme spécial en faveur des PMA.

Domaines prioritaires

L'assistance normale fournie aux PMA (ateliers/séminaires/bourses) se poursuivrait, mais elle aussi se limiterait aux domaines prioritaires déterminés aux points a)-d) de la Section 4.3 du Document 12 de la CMDT-98, avec l'adjonction d'un cinquième domaine conformément à la décision du Groupe de travail de la plénière sur les PMA, à savoir:

- 1) Mise en oeuvre de nouvelles technologies
- 2) Restructuration du secteur
- 3) Développement des télécommunications rurales
- 4) Développement et gestion des ressources humaines
- 5) Financement et tarifs

Les mesures qu'il est proposé de prendre pour chacun des domaines prioritaires mentionnés ci-dessus sont énumérées ci-après.

ANNEXE

Programme spécial en faveur des PMA, 1999-2003

NB Il ne s'agit pas d'un programme à proprement parler, mais d'une énumération des mesures qu'il est envisagé de prendre, pendant le cycle suivant, dans les nouveaux domaines prioritaires définis à la Section 4 du Document 12 de la CMDT tel que modifié par le Groupe de travail de la plénière. Les activités étant de nature générique, les points de contact concernés s'appuieront sur elles pour en extrapoler un programme d'action annuel, couvrant des activités/projets nationaux, régionaux ou mondiaux.

Mise en oeuvre de nouvelles technologies

- a) Nouvelles technologies et nouveaux services
- Séminaires/Ateliers dans les domaines suivants:
 - **GMPCS:** conformément à l'Avis 5 du premier Forum mondial des politiques de télécommunication
 - Assistance dans le domaine des IMT-2000
 - **Internet:** différents aspects d'un service potentiellement complexe
 - **Accès hertzien:** faciliter l'accès à des services dans les zones non encore desservies par le réseau câblé local. L'assistance fournie consistera à comparer les avantages offerts par les techniques AMRT et AMDC et les études coût-avantage comprendront la fixation de prix pour l'utilisation du spectre
 - **Convergence technologique**
 - **Transmissions large bande sur les boucles à fil de cuivre existantes:** accroître la capacité des câbles en cuivre locaux existants, afin de raccorder davantage d'abonnés au réseau
 - **Radiodiffusion audionumérique et visionumérique:** conformément aux Questions 1/2 et 8/2 de la période d'études 1994-1998
 - **Planification:** conformément aux activités PLANITU et aux autres questions générales de planification
 - **Gestion du spectre:** conformément aux nombreuses références figurant dans le questionnaire
 - Services de télémédecine, de téléenseignement et autres services
 - Diffusion des résultats de l'étude de la Question 1/2 de la période d'études 1994-1998
 - Diffusion des résultats de l'étude des Questions 3/1, 5/1, 6/2, 7/2 et 8/2 de la période d'études 1994-1998
 - Diffusion des résultats de l'étude de la Question 2/2 de la période d'études 1994-1998
- b) Planification
- Poursuite de la réalisation des activités PLANITU au niveau des pays
 - Mise à jour des lignes directrices en vue de l'élaboration de plans de développement à orientation commerciale
 - Diffusion des résultats de l'étude de la Question 2/2 de la période d'études 1994-1998
- c) Gestion du spectre
- Séminaires/Ateliers sur le BASMS
 - Mise à jour/Renforcement du logiciel du BASMS et traduction dans différentes langues

Restructuration du secteur

- Assistance dans la restructuration (générale) du secteur
- Assistance dans les domaines de la législation des entités de télécommunication et de la réglementation
- Assistance pour la création d'organes de réglementation et le suivi du cadre réglementaire
- Assistance fournie à des compagnies de télécommunications privées, nouvellement créées
- Choix politiques dans un nouvel environnement des télécommunications
- Diffusion des résultats de l'étude de la Question 2/1 de la période d'études 1994-1998
- Encouragement à l'établissement de partenariats

Développement des télécommunications rurales

- Entreprendre des projets pilotes et des études sur les télécentres communautaires
- Réaliser des projets pilotes et mettre sur pied des télécentres communautaires
- Séminaires/Ateliers sur les technologies nouvelles pour les télécommunications rurales
- Diffuser les résultats de l'étude de la Question 4/2 de la période d'études 1994-1998
- Mise en oeuvre de systèmes GMPCS dans les zones rurales/isolées
- Etablissement d'une politique visant à promouvoir l'accès universel

Développement et gestion des ressources humaines

a) Formation

- Appui à l'établissement et/ou au renforcement de centres de formation régionaux ou sous-régionaux
- Appui à l'établissement de centres de formation nationaux
- Formation aux techniques CSMS et RGT
- Formation des responsables des centres de formation aux techniques pertinentes
- Techniques de gestion
- Formation assistée par ordinateur
- Formation sur la convergence des technologies cellulaires et de la boucle locale hertzienne avec les technologies existantes

b) Gestion

- Séminaires/Ateliers pour les cadres supérieurs et moyens en télécommunication
- Séminaires/Ateliers sur la gestion financière et la mobilisation des ressources
- Séminaires/Ateliers en gestion du réseau
- Séminaires sur les aspects juridiques et réglementaires
- Mandevtel
- Diffusion des résultats de l'étude de la Question 5/2 de la période d'études 1994-1998

c) Maintenance

- Séminaires/Ateliers sur les techniques CSMS et RGT

- Développement des systèmes CSMS
- Elaboration de lignes directrices concernant les RGT
- Diffusion des résultats de l'étude de la Question 3/2 de la période d'études 1994-1998

Financement et tarifs

- Encourager les partenariats en matière d'investissements dans les télécommunications et appuyer les PMA pour l'obtention de crédits de financement à des conditions préférentielles et sur la base de concessions
- Assistance dans le domaine du commerce des services conformément aux accords pertinents de l'OMC et à l'Avis B du deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication
- Diffusion des résultats de l'étude de la Question 4/1 de la période d'études 1994-1998
- Assistance pour les études sur les tarifs et leur mise en oeuvre
- Assistance aux PMA pour élaborer une politique tarifaire fondée sur les coûts et pour atténuer les effets de la baisse des taxes de répartition

Autres actions

Bourses

Des bourses seront octroyées afin de promouvoir la participation des représentants des PMA aux activités du BDT et notamment aux travaux des Commissions d'études. Ces bourses sont destinées principalement à la formation individuelle ou collective (ateliers/séminaires) et la participation des intéressés à certaines réunions/conférences.

Equipement

Des équipements (logiciel et matériel informatique) peuvent être donnés aux PMA selon les disponibilités. De l'équipement réseau et des appareils d'essai peuvent être fournis pour des activités pilotes. Les partenaires sont encouragés à informer le BDT de la disponibilité des équipements dont il pourrait être fait don aux PMA.

Projets

Projets de coopération technique et autres activités exécutés par le BDT dans le cadre du PNUD et au titre d'autres arrangements de financement.

Activités régionales

Les PMA peuvent bénéficier de toute éventuelle initiative régionale ou sous-régionale, par exemple l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique: la société de l'information en Afrique.

Chapitre IV

L'exécution de projets de coopération technique, d'un autre type d'assistance directe sous l'égide du PNUD et d'autres mécanismes de financement pour les Régions:

Afrique

Amériques

Etats arabes

Asie et Pacifique

Europe et pays de la CEI

RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Résolution 1:

Adoption des résolutions et recommandations issues de l'AF-CRDT-96

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

notant

- a) la nécessité pour les Etats africains de coordonner le développement harmonieux de leurs télécommunications;
- b) la nécessité de mettre en place un mécanisme de contrôle, d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre des Résolutions et Recommandations des Conférences régionales et mondiales de développement des télécommunications;
- c) la nécessité d'associer à ce processus de contrôle les Etats africains, les organisations internationales et régionales concernées ainsi que les partenaires de développement,

rappelant

- a) le Mémoire des pays africains aux réunions plénières des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D à Genève en octobre 1997;
- b) le Rapport sur la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) du BDT,

adopte

les Résolutions et Recommandations issues de l'AF-CRDT-96

charge le Directeur du BDT

de prendre les dispositions utiles pour leur mise en oeuvre,

invite les Administrations africaines

à participer au processus de mise en oeuvre.

Résolution 2:

Mécanismes de contrôle, d'évaluation et de suivi des Résolutions de la Conférence

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

notant

- a) la nécessité pour les Etats africains de coordonner le développement de leurs télécommunications;
- b) la nécessité de mettre en place un mécanisme de contrôle, d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre des Résolutions/Recommandations des Conférences régionales de développement des télécommunications pour les Etats africains;
- c) la nécessité d'associer à ce processus de contrôle les Etats africains, les organisations internationales et régionales concernées ainsi que les partenaires de développement;
- d) l'objet de l'Union et la coopération de longue date qu'elle entretient avec les organismes mondiaux s'intéressant aux télécommunications;
- e) le rôle de catalyseur de l'UIT/BDT tel qu'il a été défini par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Kyoto, 1994),

considérant

la contribution du Groupe africain à la présente Conférence, portant création d'une Commission de coordination chargée du suivi, du contrôle et de l'évaluation de la mise en oeuvre des Résolutions et Recommandations connexes adoptées pendant les conférences mondiales de développement des télécommunications,

adopte

la création d'une Commission régionale africaine de coordination chargée du suivi, du contrôle et de l'évaluation de la mise en application des Résolutions et Recommandations pertinentes adoptées pendant les conférences de développement;

La composition de cette Commission est la suivante:

- les Administrations des Etats africains responsables du secteur des télécommunications;
- l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT);
- les coordonnateurs nationaux;
- les coordonnateurs sous-régionaux;
- les organisations africaines sous-régionales des télécommunications;
- les organisations régionales s'intéressant aux télécommunications;
- les institutions financières et les banques de financement régionales;
- les partenaires de développement; et
- l'UIT/BDT,

charge l'UIT/BDT

- 1 de prendre les dispositions et mesures nécessaires pour la mise en place de la Commission de coordination;
- 2 d'aider les pays africains à participer aux travaux de la Commission.

Résolution 3: Établissement de Commissions d'études

La Conférence mondiale de développement des télécommunication (La Valette, 1998),

considérant

- a) l'article 21, et notamment le numéro 127, de la Constitution (Genève, 1992), relatifs aux fonctions spécifiques du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D);
- b) les numéros 209, 211 et 214 de la Convention (Genève, 1992);
- c) les dispositions de la Résolution 7 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, (Genève, 1992),

ayant pris note

des documents présentés à la présente Conférence,

ayant examiné

- a) le Rapport du Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) sur les activités du Bureau depuis la CMDT-94;
- b) les Questions dont la mise à l'étude par l'UIT-D a été décidée pour la période 1998-2002, en étroite coordination avec la mise en oeuvre des activités que compte entreprendre l'UIT-D;
- c) les Résolutions 1 et 24 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994),

tenant compte

de l'environnement socio-économique dans les différentes régions,

reconnaissant

- a) qu'il est souhaitable d'étudier, au niveau mondial, un certain nombre de problèmes prioritaires liés à l'évolution sur les plans institutionnel, technique, commercial, réglementaire et économique du secteur des télécommunications, compte tenu de la mondialisation progressive de ce secteur et de ses conséquences sur les pays en développement;
- b) que des mesures appropriées doivent être prises par le Directeur du BDT, afin de faciliter la participation active tant des pays en développement que des pays développés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications,

soulignant

qu'il convient d'éviter les doubles emplois entre les études entreprises par le Secteur du développement des télécommunications et celles qui sont effectuées par les Secteurs des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications,

décide

de créer dans le Secteur du développement des télécommunications deux Commissions d'études.

La description ci-après des domaines naturels de compétence et d'intérêt pourra être utile pour classer et grouper ces Questions et sujets:

- les politiques de télécommunication et les stratégies réglementaires nationales les mieux à même de permettre aux pays de tirer parti de l'élan imprimé par les télécommunications en tant que moteur du développement économique, social et culturel;
- les questions financières et économiques, y compris les questions relatives à l'OMC, les politiques tarifaires, les études de cas, l'application des principes comptables élaborés par la Commission d'études 3 de l'UIT-T, le développement du secteur privé et le partenariat, dont les détails précis restent à déterminer;
- les méthodes, les techniques et les approches les mieux appropriées et les plus efficaces pour les fournisseurs de services dans leurs activités de planification, de développement, de mise en oeuvre,

d'exploitation, de maintenance et de suivi des services de télécommunication, afin d'en accroître l'utilité pour l'utilisateur. Dans le cadre de ces activités, l'accent sera mis en particulier sur les communications dans les zones rurales et isolées, et les applications rendues possibles par les télécommunications, à savoir entre autres, la télémédecine, le téléenseignement, les transactions électroniques, l'accès aux bases de données et d'autres possibilités, selon les besoins;

- les questions de gestion et développement des ressources humaines, y compris tous les aspects relatifs à la formation et au développement, l'accent étant mis plus particulièrement sur les techniques électroniques, ainsi que les fonctions d'appui associées, dont les Manuels;
- la mise en oeuvre et l'application de l'informatique, d'Internet et de la convergence, en se fondant sur les technologies étudiées par les autres Secteurs, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement.

Appendice: 1

APPENDICE DE LA RESOLUTION 3

Mandat des Commissions d'études de l'UIT-D

Les Commissions d'études de l'UIT-D doivent:

- 1) Organiser les travaux et établir des programmes de travail, de façon à progresser le plus possible tout en respectant les limites des ressources disponibles. Le calendrier des programmes de travail doit tenir dûment compte de la date de présentation requise des résultats escomptés.
- 2) Dans chaque Commission d'études, constituer des Groupes appropriés y compris, entre autres, des Groupes de Rapporteurs et des Groupes spécialisés qui seront les mieux à même de poursuivre les travaux. Il est prévu notamment de constituer des Groupes régionaux, en cas de besoin.
- 3) Elaborer des Recommandations, des Avis, des lignes directrices, des Manuels et des rapports dans leurs domaines de compétence.
- 4) Accorder une attention particulière aux besoins et aux préoccupations des pays les moins avancés, dans la poursuite des travaux.
- 5) Assurer une coordination appropriée avec les travaux en cours au sein du Secrétariat du BDT, y compris dans les Bureaux régionaux et de zone.
- 6) Assurer une coordination appropriée avec les travaux en cours dans les deux autres Secteurs de l'UIT, y compris avec les travaux menés à la fois dans les Commissions d'études et dans les Bureaux des Secteurs.

Résolution 4: Procédures devant être appliquées par les Commissions d'études

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Constitution (Genève, 1992), l'UIT-D, entre autres fonctions, doit donner des conseils, effectuer ou parrainer des études, le cas échéant, sur des questions de technique, d'économie, de finances, de gestion, de réglementation et de politique générale, y compris des études sur des projets spécifiques dans le domaine des télécommunications;
- b) que, pour la réalisation de ces études, il peut être approprié de constituer des Commissions d'études, ainsi que le prévoit l'article 16 de la Convention (Genève, 1992), chargées d'étudier des questions de télécommunication spécifiques, y compris les questions mentionnées au numéro 211 de ladite Convention, et des Recommandations destinées à assister les pays en développement dans l'essor de leurs télécommunications;
- c) que les méthodes générales de travail du Secteur du développement sont définies aux articles 16 à 18, et 19 à 22 de la Convention (Genève, 1992);
- d) qu'il est souhaitable de compléter ces dispositions générales par des dispositions plus détaillées, notamment en ce qui concerne les travaux des Commissions d'études, l'élaboration et l'approbation des Questions, ainsi que l'approbation des Recommandations, Avis, lignes directrices, manuels et rapports,

décide

que, dans la mesure où l'UIT-D est concernée, les dispositions générales de la Convention visées au point c) ci-dessus doivent être complétées par les dispositions de la présente Résolution et de son appendice.

Appendice: 1

APPENDICE DE LA RESOLUTION 4

Procédures devant être appliquées par les Commissions d'études

SECTION 1

Commissions d'études et autres groupes

1 Etablissement de Commissions d'études et d'autres groupes

1.1 Conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention (Genève, 1992), la CMDT peut établir des Commissions d'études qui sont chargées :

- a) d'étudier une série de Questions en rapport avec le mandat qui leur a été confié par la Conférence;
- b) d'élaborer des projets de Recommandations, d'Avis ou de lignes directrices en vue de favoriser l'essor des télécommunications dans les pays en développement pour aboutir à un développement équilibré des télécommunications dans le monde entier.

1.2 Pour faciliter leurs travaux, les Commissions d'études peuvent établir des groupes de travail, des Groupes spécialisés, des Groupes de Rapporteurs et des équipes de projet chargés d'étudier des Questions ou des sujets spécifiques. Si nécessaire, et dans le cadre des limites budgétaires autorisées et d'autres ressources, une Commission d'études peut recourir à un seul expert, dans le domaine d'étude considéré, qui lui fera rapport.

1.3 Si nécessaire, des groupes régionaux peuvent être constitués en vue d'étudier des Questions ou des problèmes dont l'examen, compte tenu de leur spécificité, est souhaitable dans le cadre d'une ou de plusieurs régions de l'Union.

Les réunions régionales et sous-régionales offrent une occasion intéressante d'échanger des informations et d'acquérir des données et des connaissances spécialisées sur les plans techniques et de la gestion. Il convient de tout mettre en oeuvre pour offrir aux experts des pays en développement des possibilités supplémentaires leur permettant d'acquérir de l'expérience en participant aux réunions régionales et sous-régionales traitant des activités des Commissions d'études.

La constitution de groupes régionaux ne doit pas donner lieu à des doubles emplois inutiles avec les travaux entrepris à l'échelle mondiale par la Commission d'études correspondante ou par ses autres groupes.

1.4 Après la CMDT-98, les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études devraient se réunir avec le Directeur du BDT afin d'élaborer des projets de programmes de travail pour mettre en oeuvre les décisions de la Conférence. Ce programme devrait comporter les éléments suivants: structure des Commissions d'études, calendrier des réunions et ordre du jour de la première réunion de chaque Commission d'études. Ces informations devraient être communiquées à tous les Etats Membres et Membres du Secteur, trois mois au moins avant la réunion de chaque Commission d'études.

1.5 Chaque fois que cela est possible, il conviendrait que chaque Commission d'études compte plusieurs Vice-Présidents, provenant de différentes Régions de l'UIT. Le CCDT est habilité à désigner des Présidents et Vice-Présidents de Commission d'études lorsque le besoin s'en fait sentir dans l'intervalle entre les Conférences mondiales de développement des télécommunications. En principe, chaque Question devrait être confiée à un Rapporteur, assisté au moins d'un Rapporteur associé.

1.6 La structure et les méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-D devraient continuer à être examinées au cours de la prochaine période d'études, en liaison étroite avec le CCDT. Le CCDT est habilité à approuver les modifications qu'il convient d'apporter à la structure et aux méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-D, pendant la période comprise entre les conférences mondiales de développement des télécommunications.

2 Compétences des Commissions d'études

2.1 Chaque Commission d'études peut mettre au point des projets de Recommandations; les projets de Recommandations doivent être approuvés par la CMDT ou conformément aux dispositions de la section 4 ci-dessous. Les Recommandations approuvées selon l'une ou l'autre procédure ont le même statut.

2.2 Chaque Commission d'études peut adopter également des projets de Questions pour approbation par la CMDT ou selon la procédure décrite au point 3 de la section 3.

2.3 En relation avec ce qui précède, chaque Commission d'études a compétence pour adopter:

- des Avis;
- des lignes directrices;
- des manuels;
- des rapports.

3 Tenue des réunions

3.1 Les réunions des Commissions d'études ou des autres groupes se tiennent normalement au siège de l'Union.

3.2 Toutefois, certaines réunions des Commissions d'études ou des autres groupes peuvent être tenues en dehors de Genève, si elles font l'objet d'invitations de la part d'Etats Membres ou de Membres des Secteurs, et si cela est de nature à faciliter une plus grande participation des pays en développement.

Pour pouvoir être prises en considération, ces invitations doivent être présentées, en règle générale, à une CMDT ou à une réunion d'une Commission d'études de l'UIT-D. Elles sont définitivement acceptées après consultation du Directeur du BDT et dans la mesure où elles sont compatibles avec le budget alloué par le Conseil au BDT.

3.3 Les invitations mentionnées au point 3.2 ci-dessus ne seront transmises et acceptées, et les réunions correspondantes hors de Genève organisées, que si les conditions fixées par la Résolution 5 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et par la Décision N° 304 du Conseil de l'UIT sont satisfaites.

4 Participation aux réunions

4.1 Les Etats Membres, les Membres des Secteurs et les autres entités dûment autorisées à participer aux activités de l'UIT-D sont représentées dans les Commissions d'études et les autres groupes aux travaux desquels elles désirent prendre part, par des participants nominalement désignés et choisis par elles comme personnes qualifiées pour contribuer efficacement à l'étude des Questions confiées à ces Commissions.

4.2 Le Directeur du BDT tient à jour la liste des administrations et des autres entités participant à chaque Commission d'études.

5 Fréquence des réunions

5.1 Les Commissions d'études se réunissent, en principe, au moins une fois par an dans l'intervalle de temps qui sépare deux CMDT. Toutefois, des réunions supplémentaires peuvent se tenir, avec l'approbation du Directeur du BDT, compte tenu des priorités fixées par la CMDT précédente ainsi que des ressources matérielles et budgétaires du BDT.

5.2 Pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources de l'UIT-D et des participants à ses travaux, le Directeur, en concertation avec les Présidents des Commissions d'études, établit et publie en temps opportun un programme de réunions. Ce programme tient compte de certains facteurs, tels que la capacité des services communs de l'UIT, les besoins en documents pour les réunions et la nécessité d'assurer une coordination étroite avec les activités des autres Secteurs ainsi que d'autres organisations internationales ou régionales.

5.3 Lors de l'établissement du programme de travail, le calendrier des réunions doit tenir compte du temps nécessaire aux entités participantes pour préparer des contributions et des documents.

5.4 Les réunions finales des Commissions d'études, entre deux CMDT, se tiendront au plus tard cinq mois avant le début de la CMDT suivante, de façon à permettre la préparation et la diffusion dans les délais requis, des rapports finals et des projets de Recommandations.

5.5 Le programme des réunions finales des Commissions d'études sera établi par le Directeur du BDT, en collaboration avec le Président de chaque Commission d'études.

6 Etablissement du programme de travail et préparation des réunions

6.1 Après chaque CMDT, un programme de travail est proposé par chaque Président de Commission d'études, avec le concours du BDT. Ce programme de travail tient compte du programme d'activités et des priorités adoptés par ladite CMDT.

La réalisation de ce programme de travail dépend toutefois, dans une large mesure, des contributions reçues des Etats Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D et du Secrétariat du BDT, ainsi que des opinions exprimées par les participants pendant les réunions.

6.2 Une circulaire administrative accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, d'un projet de programme des travaux et d'une liste des Questions à examiner est établie par le Secrétariat du BDT avec l'aide du Président de la Commission d'études concernée.

Cette circulaire administrative doit parvenir aux entités participant aux activités de la Commission d'études concernée, au moins trois mois avant le début de la réunion.

Un formulaire d'inscription doit être joint à cette circulaire administrative, à l'intention de ces entités pour qu'elles puissent annoncer leur participation à cette réunion. Ce formulaire devra être renvoyé au Secrétariat du BDT de manière à lui parvenir au moins trois semaines avant la réunion. Il contiendra les noms et adresses des participants prévus, et si ces noms ne peuvent être communiqués, le nombre de participants prévu. Ces renseignements faciliteront le processus d'inscription et la préparation en temps voulu des dossiers d'inscription.

6.3 Les équipes de gestion des Commissions d'études devraient, dans toute la mesure possible, maintenir des contacts entre elles et avec le BDT par des moyens électroniques. Il conviendrait d'organiser, au besoin, des réunions de liaison appropriées avec les Présidents des Commissions d'études des autres Secteurs.

7 Préparation des rapports

7.1 Le rapport rendant compte des travaux réalisés au cours des réunions des Commissions d'études ou des autres groupes est préparé par le BDT. Ce rapport doit présenter une synthèse des résultats des travaux et des orientations prises. Il doit indiquer également les points dont l'étude sera poursuivie à la réunion suivante. Le nombre d'annexes du rapport doit être aussi réduit que possible.

Le rapport se compose normalement de deux parties:

- Partie I - Organisation des travaux - Principaux résultats - Orientations prises - Programme de travail futur;
- Partie II - Projets de Recommandations, d'avis ou de lignes directrices.

Le rapport de ces réunions est soumis pour approbation au Président de la Commission d'études ou du groupe concerné.

7.2 Il est recommandé aux Rapporteurs d'adopter la présentation suivante pour leurs rapports d'activité, afin de permettre de communiquer à tous les intéressés le plus grand nombre de renseignements possible:

- a) résumé succinct du contenu du rapport;
- b) conclusions ou Recommandations pour lesquelles l'approbation est recherchée;
- c) état d'avancement des travaux et référence au programme de travail, y compris au document de base s'il existe;
- d) projets de Recommandations nouvelles ou révisées;
- e) projets de notes de liaison échangées avec d'autres Commissions d'études ou d'autres organisations;
- f) grandes questions en suspens et projet d'ordre du jour des éventuelles futures réunions décidées;
- g) liste des participants à toutes les réunions tenues depuis la parution du dernier rapport d'activité.

Les rapports d'activité des Rapporteurs sont soumis pour approbation à la Commission d'études ou au groupe concerné.

7.3 Le rapport de la première réunion d'une Commission d'études, suite à une CMDT, comprend la liste des Présidents et Vice-Présidents des autres groupes qui ont pu être créés.

8 Rapports des commissions d'études à la CMDT

8.1 Les Commissions d'études doivent se réunir au moins cinq mois avant la CMDT pour que les Etats Membres et les Membres du Secteur puissent recevoir le rapport soumis par chaque Commission à la Conférence, au moins deux mois avant cette Conférence.

8.2 Le rapport final de chaque Commission d'études à la CMDT relève de la responsabilité du Président de la Commission d'études et comprend:

- un résumé des résultats obtenus par la Commission d'études, pendant la période d'études concernée. Ce résumé décrit les activités de la Commission d'études et les résultats obtenus;
- la référence aux éventuelles Recommandations nouvelles ou révisées ou aux éventuels Avis nouveaux ou révisés qui ont été approuvés par correspondance par les Etats Membres et les Membres du Secteur pendant la période considérée;
- le texte des Recommandations ou des Avis qui sont soumis à l'approbation de la CMDT;
- la liste des Questions nouvelles ou révisées dont l'étude est proposée, le cas échéant, pour la prochaine période d'études.

8.3 L'élaboration de Recommandations devrait être conforme à la pratique générale suivie par l'Union. A titre d'exemple, il convient de se reporter aux Recommandations ainsi qu'aux Résolutions de la CMDT-94 et des Conférences régionales de développement. Le document contenant une Recommandation devrait être autonome. A cet effet, des renseignements peuvent être présentés en annexe des Recommandations.

A titre d'exemple on trouvera une Recommandation type au paragraphe 8.4 ci-dessous.

8.4 Recommandation type présentée à titre indicatif pour l'élaboration de Recommandations

L'UIT-D (terminologie générale applicable à toutes les Recommandations)

La CMDT (terminologie applicable uniquement aux Recommandations approuvées au cours de Conférences mondiales de développement),

considérant

Le présent paragraphe devrait contenir des considérations générales exposant les motifs de l'étude. Dans ces considérations, il convient normalement de faire mention de documents ou de Résolutions de l'UIT.

reconnaissant

Cette section devrait comporter des éléments d'information concrets tels que "le droit souverain de chaque Etat Membre" ou faire état des études ayant servi de base aux travaux.

compte tenu

Cette section devrait énumérer de manière détaillée les autres éléments à prendre en compte, par exemple les législations et réglementations nationales, les grandes orientations régionales et les autres questions d'intérêt mondial.

notant

Cette section devrait indiquer les éléments d'information généralement admis à l'appui de la Recommandation.

convaincu(e)

Cette section devrait décrire avec précision les éléments à la base de la Recommandation. Parmi ces éléments pourraient figurer les objectifs de la politique réglementaire suivie par les pouvoirs publics, le choix des sources de financement, les moyens propres à garantir la libre concurrence, etc.

recommande

Cette section devrait être constituée d'un texte à caractère général fixant les grandes lignes des mesures à prendre concrètement et exposées en détail:

mesure à prendre concrètement

mesure à prendre concrètement

mesure à prendre concrètement

etc.

A noter que la liste des *verbes d'action* ci-dessus n'est pas exhaustive et que d'autres *verbes* peuvent être utilisés, le cas échéant. On trouvera des exemples dans les Recommandations existantes.

SECTION 2

Soumission, traitement et présentation des contributions

1 Soumission des contributions

1.1 Les Etats Membres et les Membres du Secteur, les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études ou des autres groupes envoient au Directeur du BDT leurs contributions relatives aux Questions à l'étude.

1.2 Ces contributions devraient, entre autres, porter sur les résultats de l'expérience acquise dans le domaine du développement des télécommunications, décrire des études de cas et contenir des propositions visant à promouvoir un développement équilibré des télécommunications mondiales et régionales.

1.3 Les contributions devraient, dans la mesure du possible, être présentées sous une forme électronique commode et être affichées sur le site Web de l'UIT.

1.4 En vue de faciliter l'étude de certaines Questions, le Secrétariat du BDT peut soumettre des documents de synthèse ou les résultats d'études de cas. Ces documents sont traités comme des contributions.

2 Traitement des contributions

2.1 Les contributions reçues deux mois au moins avant le début d'une réunion sont publiées et envoyées en temps voulu avant la réunion.

Le Directeur rassemble les documents et prend les dispositions nécessaires pour faire traduire les contributions reçues avant le délai ainsi que pour envoyer ces documents aux participants dans la langue de travail souhaitée avant la date fixée pour la réunion d'une Commission d'études ou d'un autre groupe. Lorsqu'un document est volumineux et purement descriptif, et après consultation du Président de la Commission d'études ou du groupe concerné, il peut être convenu que le Directeur enverra les documents sans les avoir fait traduire.

2.2 Les contributions reçues par le Directeur moins de deux mois mais au moins dix jours ouvrables avant le début d'une réunion ne peuvent pas être traitées suivant la procédure décrite au point 2.1 ci-dessus et sont publiées, sous la dénomination de "contributions tardives", seulement dans leur langue originale (et dans les autres langues de travail dans lesquelles elles ont été traduites, le cas échéant, par l'expéditeur). Elles ne sont distribuées en début de réunion qu'aux seuls participants présents.

2.3 Les contributions reçues par le Directeur moins de dix jours ouvrables avant le début de la réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées et sont gardées pour la réunion suivante.

2.4 Le BDT ne doit pas publier de nouveau les contributions tardives comme contributions normales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le groupe concerné, dans des cas particuliers, compte tenu de l'importance du document présenté. Ces contributions tardives ne seront pas incorporées dans les rapports sous forme d'annexes.

3 Présentation des contributions

3.1 Les contributions doivent être pertinentes, claires, concises et détaillées.

3.2 L'auteur doit indiquer sur la première page le titre de la ou des Question(s) pertinente(s), le point de l'ordre du jour, la date, l'origine (pays et/ou organisation d'origine, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopie, et le cas échéant, son adresse électronique ou celle de la personne à contacter), ainsi

que le titre de la contribution. Le contenu, tel qu'il est défini au point 1.2, vient ensuite. La proposition ou la conclusion figurent au dernier paragraphe.

3.3 Si des textes existants doivent être révisés, des indications précises doivent être données quant aux modifications proposées.

SECTION 3

Elaboration et approbation des Questions

1 Elaboration des Questions

1.1 Les propositions de Questions nouvelles, relevant du Secteur du développement, sont présentées quatre mois au moins avant une Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), par les Etats Membres et les Membres du Secteur autorisés à participer aux activités de ce Secteur.

1.2 Toutefois, une Commission d'études de l'UIT-D peut aussi proposer des Questions nouvelles ou révisées, à l'initiative d'un membre de cette Commission, si un consensus suffisant existe à ce sujet.

1.3 Chaque proposition de Question devrait énoncer les raisons de la proposition, l'objectif précis des tâches à réaliser, l'urgence de l'étude et les liaisons éventuelles à établir avec les deux autres Secteurs et/ou d'autres organismes internationaux ou régionaux. Les auteurs des Questions devraient utiliser les modèles ou schémas fournis dans la Section 3A, afin que l'on puisse vérifier que tous les renseignements pertinents y figurent.

1.4 Le Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT) est informé des Questions proposées, afin qu'il puisse émettre les avis nécessaires et recommander, le cas échéant, certaines modifications.

2 Approbation des Questions par la CMDT

2.1 Deux mois au moins avant la CMDT, le CCDT se réunit pour examiner les propositions de Questions nouvelles et, le cas échéant, recommander des modifications, pour tenir compte des objectifs généraux du BDT en matière de politique de développement et des priorités associées.

2.2 Un mois au moins avant la CMDT, le Directeur du BDT communique aux Etats Membres et aux Membres du Secteur la liste des Questions proposées, avec les modifications recommandées par le CCDT **et les rend disponibles sur le site Web de l'UIT.**

3 Approbation des Questions proposées entre deux CMDT

3.1 Entre deux CMDT, les Etats Membres et les Membres du Secteur participant aux activités de l'UIT-D peuvent présenter des propositions de Questions à la Commission d'études concernée.

3.2 Chaque proposition de Question doit être fondée sur le modèle ou schéma fourni comme indiqué au point 1.3.

3.3 Si la Commission d'études concernée décide par consensus de mettre à l'étude la Question proposée et si certains Etats Membres et Membres du Secteur (en règle générale, au moins quatre d'entre eux) se sont engagés à soutenir ces travaux (en présentant des contributions, en désignant des Rapporteurs ou des éditeurs ou en accueillant des réunions), elle en adresse le projet de texte au Directeur du BDT avec tous les renseignements nécessaires.

3.4 Le Directeur du BDT, après consultation du CCDT, informe par lettre circulaire les Etats Membres et les Membres du Secteur de la mise à l'étude des nouvelles Questions.

SECTION 3A

Modèle/ébauche pour les Questions et thèmes proposés pour étude par le Secteur de développement de l'UIT

* Le texte en italique indique les renseignements que l'auteur est prié de donner sous chaque rubrique

Question ou thème. (qui sera le titre de l'étude)

1 Exposé de la situation ou du problème (les notes suivent le titre de chaque rubrique)

* Décrire de façon globale et générale la situation ou le problème qu'il est proposé d'étudier, l'accent étant mis tout particulièrement sur ses répercussions pour les pays en développement et les PMA et sur la recherche d'une solution qui soit dans l'intérêt de ces pays. Donner les raisons pour lesquelles cette situation ou ce problème méritent d'être examinés.

2 Question ou thème à d'étudier

* Énoncer aussi clairement que possible la Question ou le thème qu'il est proposé d'étudier et définir rigoureusement les tâches à accomplir.

3 Résultats escomptés

* Décrire de manière détaillée les résultats escomptés au terme de l'étude, et indiquer le rang ou la position dans l'organisation des utilisateurs et des bénéficiaires de ce travail.

4 Echéance

* Fixer une échéance pour l'obtention des résultats; il est à noter que la rapidité d'exécution influera aussi bien sur la méthode utilisée pour réaliser l'étude que sur l'ampleur et la précision de celle-ci.

5 Auteurs de la proposition/sponsors

* Indiquer l'organisation à laquelle appartiennent les auteurs de la proposition et ceux qui la soutiennent; donner le nom des personnes à contacter.

6 Origine des contributions

* Indiquer les types d'organisation dont on attend des contributions pour l'exécution de l'étude (par exemple: Etats Membres, Membres des Secteurs, autres institutions des Nations Unies, groupes régionaux, etc.).

* Donner également toute autre information (y compris les ressources qui pourraient être utiles) susceptible d'aider les personnes responsables de l'étude.

7 Destinataires de l'étude

* Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude::

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunications	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Prestataires de services/opérateurs	*	*	*
Fabricants	*	*	*

Si nécessaire, expliquer en note les raisons de certains choix.

a) Destinataires de l'étude - qui précisément en utilisera des résultats

* Indiquer aussi précisément que possible les personnes/groupes/régions au sein des organisations destinataires qui utiliseront les résultats de l'étude.

b) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

* De l'avis de l'initiateur, comment conviendrait-il de procéder pour diffuser les résultats auprès des destinataires de l'étude et comment ces résultats devraient-ils être utilisés par eux?

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment?

* *Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé*

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes
 - Projets
 - Etude confiée à des consultants spécialisés
- 3) D'une autre manière. Préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

b) Pourquoi?

* *Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus*

9 Coordination

* *Indiquer, entre autres, si cette étude doit être coordonnée:*

- *avec les activités courantes de l'UIT-D;*
- *avec d'autres Questions ou thèmes étudiées par des Commissions d'études;*
- *avec des organisations régionales, s'il y a lieu;*
- *avec des travaux en cours dans les autres Secteurs de l'UIT.*

10 Autres informations utiles

* *Signaler toute autre information susceptible d'aider à déterminer la meilleure manière d'étudier la Question ou le thème et le calendrier de l'étude.*

SECTION 4

Approbation des Recommandations nouvelles ou révisées ou des Avis nouveaux ou révisés

1 Considérations générales

Les demandes d'approbation de Recommandations nouvelles ou révisées ou d'Avis nouveaux ou révisés sont normalement présentées à une CMDT. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Convention (Genève, 1992), des mesures peuvent être prises par les Commissions d'études en vue d'obtenir de la part des Etats Membres et des Membres du Secteur l'approbation d'un certain nombre de Recommandations, dans l'intervalle entre deux CMDT, afin de répondre à certaines priorités. Dans ce cas, les règles ci-après sont applicables. Toutefois, les Recommandations à caractère politique ou réglementaire ne seront approuvées que par les Etats Membres, lorsque les Commissions d'études auront achevé leurs travaux, conformément aux procédures décrites ci-dessous.

2 Règles applicables

Les Commissions d'études peuvent décider que la procédure décrite ci-dessous doit être appliquée pour obtenir l'approbation de certains projets de Recommandations nouvelles ou révisées ou d'Avis nouveaux ou révisés, qui répondent à des objectifs prioritaires dans le cadre du programme de travail du BDT, et dont l'élaboration est suffisamment avancée.

3 Conditions préalables

3.1 A la demande du Président de la Commission d'études, le Directeur du BDT annonce clairement que l'intention est d'appliquer la procédure d'approbation de cette Recommandation ou de cet Avis, lorsqu'il convoque la réunion de la Commission d'études. Il présente l'objet spécifique de la proposition, sous forme de résumé si le texte proposé est volumineux. Dans ce dernier cas, il est fait référence au document dans lequel figure le texte intégral du projet de Recommandation ou d'Avis nouveau ou révisé à examiner.

Ces renseignements sont diffusés à tous les Etats Membres et Membres du Secteur de l'UIT-D.

3.2 L'invitation à la réunion ainsi que l'annonce de cette procédure d'approbation doivent être envoyées par le Directeur du BDT à tous les Etats Membres et Membres du Secteur de l'UIT-D, de façon à en assurer la réception par la voie normale de remise au moins trois mois avant la réunion.

3.3 Le texte du projet de Recommandation nouvelle ou révisée ou d'Avis nouveau ou révisé doit être distribué dans les trois langues de travail, au moins deux mois avant la réunion.

3.4 En général, la révision d'une Recommandation ou d'un Avis approuvés pendant une période d'études donnée, ne devrait pas être soumise à nouveau à la présente procédure pendant la même période d'études, sauf si la révision proposée complète au lieu de le modifier le texte de la version précédente.

4 Règles à suivre pendant les réunions des Commissions d'études

4.1 La décision émanant des délégations d'appliquer la procédure d'approbation doit être prise sans opposition. A titre exceptionnel, mais uniquement pendant la réunion, une délégation peut demander un délai supplémentaire pour déterminer sa position. A moins que le Directeur du BDT ne soit informé d'une opposition formelle de la part de l'Etat Membre ou du Membre du Secteur participant à la réunion, dans un délai de six semaines à compter du dernier jour de la réunion, il procédera conformément aux dispositions du point 5 ci-dessous.

4.2 Dans le cas où une délégation choisit de ne pas faire opposition à l'approbation d'un texte, tout en souhaitant émettre certaines réserves sur un ou plusieurs points, elle doit les faire mentionner dans le rapport de la réunion.

5 Consultation

5.1 Dans un délai d'un mois à compter du jour où la Commission d'études décide définitivement de rechercher l'approbation, le Directeur du BDT demande aux Etats Membres et aux Membres du Secteur de lui faire savoir, avant trois mois, s'ils approuvent le projet de Recommandation nouvelle ou révisée ou d'Avis nouveau ou révisé ou s'ils ont des objections à présenter à ce sujet.

Cette demande est accompagnée d'une référence au texte complet final du projet de Recommandation nouvelle ou révisée ou d'Avis nouveau ou révisé, dans les trois langues de travail. **Ce texte doit aussi être disponible sur le site Web de l'UIT.**

5.2 Par ailleurs, le Directeur du BDT fait savoir aux Directeurs des deux autres Bureaux ainsi qu'aux autres entités dûment autorisées participant aux travaux de la Commission d'études concernée que, conformément à l'article 20 de la Convention (Genève, 1992), il a été demandé aux Etats Membres et aux Membres du Secteur de répondre à une consultation sur un projet de Recommandation nouvelle ou révisée ou d'Avis nouveau ou révisé.

5.3 Le projet de Recommandation ou d'Avis est accepté si 70% des Etats Membres ou des Membres du Secteur ayant répondu à la consultation l'ont approuvé.

5.4 Si le projet de Recommandation ou d'Avis n'est pas accepté, il est renvoyé à la Commission d'études.

5.5 Les Etats Membres ou les Membres du Secteur qui présentent des objections sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer des modifications susceptibles de faciliter l'approbation ultérieure du projet de Recommandation ou d'Avis.

6 Notification

6.1 Dans les quatre semaines qui suivent la date limite fixée aux Etats Membres ou aux Membres du Secteur pour répondre à la consultation, le Directeur du BDT doit indiquer si le texte est approuvé ou non par circulaire administrative. Il prend les dispositions voulues pour que cette information figure également dans la prochaine Notification qui sera diffusée par l'UIT.

6.2 Toutes les observations reçues dans le cadre de la consultation seront classées par le Secrétariat du BDT et soumises pour examen à la prochaine réunion de la Commission d'études.

6.3 Le Secrétaire général publie, dès que possible, dans les langues de travail, les Recommandations nouvelles ou révisées ou les Avis nouveaux ou révisés qui ont été approuvés, **en version papier et en version électronique**.

SECTION 5

Appui aux Commissions d'études et aux autres groupes

Dans les limites des ressources budgétaires existantes, le Directeur du BDT devrait veiller à ce que les Commissions d'études et les autres groupes bénéficient de l'appui approprié pour mener à bien leur programme de travail tel qu'il est décrit dans leur mandat et prévu dans le plan de travail de la CMDT pour le Secteur. En particulier, cet appui pourrait être fourni sous les formes suivantes:

- a) Aide appropriée du personnel administratif et des professionnels.
- b) Recrutement de collaborateurs extérieurs, s'il y a lieu.
- c) Coordination avec les organisations régionales et sous-régionales de télécommunication.

Résolution 5: Renforcement de la participation des pays en développement

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) les articles 11 et 14 de la Convention (Genève, 1992) relatifs aux commissions d'études, en particulier les numéros CV159 et CV196;
- b) l'article 18 de la Convention (Genève, 1992) relatif au Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT) et en particulier le numéro 227;
- c) la Résolution 17 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) relatif aux Groupes consultatifs du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications;
- d) l'opportunité d'une large participation des administrations, des entités et des organisations dûment autorisées aux activités ainsi qu'aux travaux de l'UIT;
- e) la Recommandation 2 de la présente Conférence;
- f) le rôle accru des organes consultatifs des Secteurs, compte tenu de la Recommandation 25 du Groupe UIT-2000, de la Résolution 22 de la CMNT-96 et de la Résolution UIT-R 3-1 de l'Assemblée des radiocommunications de l'UIT (AR-97);
- g) la nécessité de renforcer la participation des pays en développement aux travaux de l'UIT, comme indiqué dans la Résolution UIT-R 7 et la Résolution 17 de la CMNT-96;
- h) la Recommandation 27 du Groupe UIT-2000 et en particulier son paragraphe 4;

convaincue

de la nécessité d'améliorer la participation des pays en développement dans les travaux des trois Secteurs de l'UIT,

charge le Directeur du BDT

en étroite collaboration avec le Directeur du Bureau des radiocommunications et le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications d'examiner et de mettre en oeuvre les meilleurs moyens d'aider les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, à se préparer et à participer activement aux travaux des trois Secteurs, notamment aux travaux des organes consultatifs et des conférences des Secteurs et aux travaux des commissions d'études qui intéressent tout particulièrement les pays en développement,

charge le Secrétaire général

de transmettre la présente Résolution à la Conférence de plénipotentiaires,

invite

la Conférence de plénipotentiaires, en application du numéro 250 de la Convention (Genève, 1992), de donner l'attention nécessaire à la mise en oeuvre de la présente Résolution dans le cadre des limites financières de l'Union.

Résolution 6:

Sous-groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) la Résolution 4 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992), soulignant la nécessité d'élargir la participation aux activités de l'Union;
- b) le Plan stratégique de l'Union pour la période 1995-1999, reproduit dans la Résolution 1 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), qui met l'accent sur la nécessité de renforcer les fondements de l'Union grâce à une participation accrue du secteur privé;
- c) les Résolutions 14 et 15 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), dans lesquelles il est dit en particulier qu'il faut revoir et mettre à jour les modalités régissant la participation des membres aux activités de l'Union, compte tenu de l'évolution des besoins des membres et des impératifs de l'UIT;
- d) qu'il est dans l'intérêt de l'UIT d'encourager la participation des Membres des Secteurs;
- e) que les Membres des Secteurs apportent une assistance professionnelle et financière aux trois Secteurs de l'UIT;
- f) l'appendice de la Résolution 2 du Rapport du Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT) à la présente Conférence, dans lequel il souligne l'importance de renforcer la participation du secteur privé aux travaux de l'UIT-D,

reconnaissant

- a) la rapidité de l'évolution de l'environnement des télécommunications;
- b) le rôle important joué par le secteur privé dans l'ex-Centre pour le développement des télécommunications, l'un des deux organes qui ont précédé le BDT;
- c) les progrès réalisés grâce aux initiatives du BDT, telles que des réunions sur le partenariat et des colloques, dans le renforcement de la coopération avec le secteur privé,

notant

- a) que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans les télécommunications, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés;
- b) que le Directeur du BDT souhaite associer plus étroitement le secteur privé à la planification et à la réalisation des programmes du BDT;
- c) que le secteur privé, par sa composition et sa participation à diverses réunions de l'UIT-D, a montré qu'il est prêt à coopérer et à travailler étroitement avec le BDT;
- d) que le Plan d'action de La Valette comporte un programme distinct sur la création de partenariats de développement avec le secteur privé;
- e) le rôle évolutif et de plus en plus important du secteur privé dans les activités de l'UIT-D,

se félicite

de la création à la présente Conférence du Groupe de travail de la plénière sur le rôle du secteur privé et de la décision de la Conférence d'élargir la participation au CCDT,

décide

- 1 de créer un sous-groupe du CCDT, pour veiller à ce que les questions intéressant particulièrement le secteur privé, indiquées dans l'Annexe, soient prises en compte et pour affirmer le rôle du secteur privé en tant que partenaire du BDT dans le domaine du développement;
- 2 d'inviter le BDT à travailler étroitement avec le secteur privé pour mener à bien la mise en oeuvre du Plan d'action de La Valette;
- 3 de faire en sorte que l'UIT mette tout en oeuvre pour encourager le secteur privé à contribuer davantage, dans le cadre de partenariats avec des entités de télécommunication de pays en développement, notamment celles des pays les moins avancés, à réduire les disparités concernant l'accès universel et l'accès à l'information.

ANNEXE 1

Etendue des tâches du sous-groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé

Afin de renforcer les partenariats de développement pour les pays en développement, le sous-groupe du CCDT devrait avoir notamment pour tâche de:

- recommander des moyens permettant au secteur privé, par l'intermédiaire de l'UIT-D, de participer plus étroitement au développement de la stratégie, à la conception de programmes et à l'exécution de projets du BDT et de donner des avis à cet égard, l'objectif étant que les parties en présence soient mieux à même de répondre aux besoins en matière de développement des télécommunications;
- recenser des moyens propres à améliorer la coopération et des arrangements entre le secteur privé et le secteur public ainsi qu'entre les entités du secteur privé des pays en développement et des pays développés;
- donner des avis sur les moyens de renforcer les partenariats avec le secteur privé, rechercher des moyens de nouer des contacts avec le secteur privé des pays en développement et les nombreuses petites entreprises des pays industrialisés qui ne connaissent pas les activités du BDT et définir les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux processus, aux pratiques et aux projets de l'UIT-D pour faciliter et encourager le concours, la coopération et la participation du secteur privé;
- fournir des avis sur la façon de mieux intégrer les contributions financières du secteur privé dans les activités du BDT, tout en assurant la transparence financière requise pour mieux faire comprendre les fonctions et les priorités de ce dernier;
- examiner les produits essentiels de l'UIT-D qui devraient être mis au point par les Membres du Secteur et par le secrétariat du BDT;
- étudier les moyens de faire en sorte que la participation accrue du secteur privé soit inscrite dans le Plan d'action de La Valette et dans le cadre du prochain cycle de travail des Commissions d'études.

Méthodes de travail

Le sous-groupe effectuera ses travaux par courrier électronique et à l'aide d'autres moyens de télécommunication afin de minimiser les coûts. Le Web de l'UIT devrait être utilisé pour la publication de projets de propositions, etc., afin que l'UIT-D puisse formuler des observations.

Les projets de propositions et les autres questions seront traitées lors de réunions organisées dans le cadre des réunions ordinaires du CCDT ou d'autres réunions et conférences auxquelles le secteur privé doit en principe participer, et immédiatement avant ces réunions ou conférences.

Tous les renseignements sont accessibles à tout Membre de l'UIT.

Résolution 7: Égalité des sexes et politique des télécommunications dans les pays en développement

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que conformément à l'article 1 de la Constitution (Genève, 1992), l'Union a pour objet notamment "de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète";
- b) qu'il incombe à l'UIT-D de faciliter et de renforcer le développement des télécommunications en offrant, organisant et coordonnant des activités de coopération et d'assistance techniques;
- c) la Déclaration de Beijing - quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (1995) - visant à assurer que les femmes bénéficient de l'égalité d'accès à l'information et à la communication, pour contribuer à la promotion et à l'émancipation des femmes et des jeunes filles,

reconnaissant

- a) que les télécommunications jouent un rôle fondamental dans la promotion du développement social, politique et économique;
- b) que les femmes, de par leurs rôles multiples, contribuent beaucoup à la vie sociale et économique, particulièrement dans la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et jouent un rôle fondamental dans la mesure où elles influencent les comportements, le bien-être et l'évolution des générations futures;
- c) qu'en participant pleinement au processus décisionnel et en ayant accès aux services des télécommunications les femmes et les autres groupes jusqu'à présent défavorisés retireront certains avantages et apporteront une contribution plus efficace,

reconnaissant en outre

- a) qu'en raison de l'insuffisance des infrastructures de télécommunication dans les zones rurales, il est particulièrement difficile aux femmes vivant dans ces zones d'avoir accès aux services d'information et de télécommunication;
- b) que, s'ils ont des incidences multiples sur l'emploi dans le secteur des télécommunications - création d'emplois, besoins de nouvelles qualifications et de nouvelle formation - les processus complexes de convergence des technologies, de libéralisation et de restructuration peuvent aussi se traduire par des pertes d'emplois s'il n'est pas suffisamment tenu compte de ces besoins;
- c) qu'en utilisant mieux les ressources humaines et les compétences des femmes on enrichira sensiblement le vivier de compétences nécessaire pour la nouvelle société de l'information;
- d) que les femmes constituent un marché très important, pour la consommation de technologies d'information et de communication, et que leurs besoins sont souvent mal satisfaits,

consciente

- a) que les femmes des pays en développement, qui n'ont pas accès à d'autres moyens de communication et sont souvent analphabètes, s'en remettent aux moyens de radiodiffusion comme principale source d'information;
- b) que les femmes et les enfants, qui sont souvent les personnes les plus vulnérables dans des situations d'urgence, bénéficieraient d'un meilleur accès aux services de télécommunication d'urgence,

notant

- a) que l'on n'a pas cherché suffisamment à comprendre les incidences des systèmes et des technologies de télécommunication sur les femmes;
- b) que peu de projets de télécommunication de l'UIT ont pris en compte les perspectives et les besoins des femmes,

décide

- 1 de créer un Groupe spécial chargé des questions liées à l'égalité des sexes pour faciliter, définir et mettre en oeuvre diverses activités visant à:
 - a) faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes des pays en développement puissent bénéficier, dans des conditions justes et équitables, des avantages des télécommunications et de la société de l'information naissante (on trouvera ci-joint le mandat du Groupe spécial);
 - b) encourager le recrutement, l'emploi, la formation et la promotion des femmes dans tout le secteur des télécommunications;
- 2 d'intégrer les résultats des sessions spéciales consacrées aux questions liées à l'égalité des sexes dans le Plan d'action de La Valette;
- 3 d'intégrer la notion de démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la campagne relative au droit universel de communiquer,

charge le Directeur du BDT

- 1 de proposer au Conseil de l'UIT de prendre en compte une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le Plan stratégique de l'UIT;
- 2 de rendre compte des résultats et des progrès accomplis par le Groupe spécial à la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications;
- 3 de transmettre la présente Résolution à la Conférence de plénipotentiaires (1998),

décide en outre que l'UIT-D

- 1 doit s'engager à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans ses politiques et programmes de travail, y compris les activités de développement des ressources humaines, les Commissions d'études, les séminaires, les conférences et ateliers;
- 2 doit collaborer étroitement avec le Groupe spécial afin de mettre en oeuvre rapidement ses programmes;
- 3 doit développer ses activités de collecte de données, y compris les séries d'indicateurs des télécommunications, afin de fournir des statistiques ventilées par sexe;
- 4 doit faciliter la création d'un réseau actif entre différents types d'organisations féminines s'occupant d'information et de télécommunication, y compris des organisations non gouvernementales (ONG);
- 5 doit appuyer les efforts entrepris en vue d'identifier des ressources techniques et financières permettant de mettre en oeuvre les programmes du Groupe spécial sur les questions liées à l'égalité des sexes,

exhorte en outre les Etats Membres, les Membres des Secteurs et les organisations intergouvernementales

- 1 à examiner et, le cas échéant, à revoir leurs politiques et pratiques pour faire en sorte que le recrutement, l'emploi, la formation et la promotion des femmes et des hommes s'effectuent dans des conditions justes et équitables;
- 2 à faciliter, sur une base équitable, l'emploi des femmes dans le domaine des télécommunications, y compris à des postes de responsabilité dans les administrations de télécommunication, les instances gouvernementales et réglementaires, les organisations intergouvernementales et le secteur privé.

ANNEXE

Mandat du Groupe spécial chargé des questions liées à l'égalité des sexes

1 Le Groupe spécial chargé des questions liées à l'égalité des sexes (TFGI) comprendra des représentants du BDT nommés par le Directeur du BDT, ainsi que des représentants d'Etats Membres, de Membres des Secteurs, d'organes des Nations Unies, d'autres organisations régionales et internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'experts à titre individuel. La participation à ce Groupe sera non limitée et toutes les personnes et organisations compétentes en la matière pourront prendre part à ses activités.

2 Le TFGI est responsable devant le Directeur du BDT, auquel il fait rapport.

3 Les membres du TFGI participent à toutes les activités de l'UIT-D, afin de veiller à ce qu'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes soit prise en compte dans les politiques et programmes de travail de ce dernier, y compris les activités de développement des ressources humaines, les Commissions d'études, les séminaires, les conférences et les ateliers.

4 Le TFGI est chargé:

a) d'obtenir des ressources financières, notamment, pour mener à bien ses travaux, y compris en instaurant des partenariats avec le secteur privé, les organismes multilatéraux de financement du développement et autres bailleurs de fonds;

b) de définir ses tâches, ses méthodes de travail et ses priorités spécifiques.

5 Les travaux du TFGI porteront, sans toutefois s'y limiter, sur les programmes prioritaires de l'UIT-D (c'est-à-dire la réforme du secteur, la réglementation et la législation, le développement dans les zones rurales et l'accès universel, les technologies et applications, le financement et les questions économiques, les partenariats avec le secteur privé, le développement et la gestion des ressources humaines) et d'autres projets tels que la radiodiffusion, la mise en place de télécentres, la télémédecine, le téléenseignement, les télécommunications et le commerce, les télécommunications en tant que service social, les télécommunications et l'environnement et les télécommunications et la planification préalable aux catastrophes, ainsi que la campagne relative au droit universel de communiquer.

6 Le TFGI permettra de fournir des avis spécialisés, des orientations et une assistance à l'UIT-D en ce qui concerne l'élaboration de ses politiques, de ses programmes de travail et de ses projets de télécommunication. Il informera également l'UIT-D des progrès accomplis par le système des Nations Unies et les Etats Membres en ce qui concerne les questions liées à l'égalité des sexes et assurera une formation au personnel du BDT sur ces questions, le cas échéant.

7 Le TFGI mènera à bien diverses activités visant à associer plus étroitement les femmes à l'élaboration de politiques et à la prise de décision, à l'exploitation et à la réglementation du secteur des télécommunications.

8 Le TFGI aidera l'UIT-D à sensibiliser davantage, en diffusant des informations, tous les acteurs de l'industrie des télécommunications à l'importance de ces questions, en collaborant étroitement avec les réseaux de communication féminins existants, le Youth Network, la Plate-forme pour les communications et la démocratisation, ainsi qu'avec les réseaux spécialisés concernant les questions liées à l'égalité des sexes et le développement dans le cadre du système des Nations Unies, y compris ceux fournis par l'UNIFEM et l'UNU-INTECH.

Résolution 8: Collecte et diffusion de l'information

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que l'UIT-D aura un rôle essentiel à jouer dans le partage et la diffusion de l'information;
- b) la Recommandation 2 de la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) qui demandait au BDT de continuer à mener des enquêtes dans les pays, d'élaborer des rapports sur une base annuelle et de mettre en place des mécanismes et des modalités appropriés pour permettre aux pays d'avoir accès à l'information;
- c) les Résolutions (3, 6, 7 et 8) et les Recommandations (3 et 4) de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (AR-CRDT-96);
- d) l'importance des bases de données existantes du BDT, en particulier celles sur les indicateurs et sur la réglementation;
- e) l'utilité de rapports comme le Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde et le projet de Rapport sur les tendances de la restructuration des télécommunications;
- f) les travaux menés à bien pour la publication du Livre bleu pour les Amériques, du Livre vert africain et du Livre arabe,

considérant en outre

- a) que le secteur des télécommunications se restructure à une vitesse incroyable;
- b) que les options de politique générale varient d'un pays à l'autre et qu'il est possible de tirer parti de l'expérience d'autrui,

reconnaissant

- a) qu'en faisant fonction de centre d'échange d'informations, l'UIT/BDT aidera les Etats Membres à faire des choix judicieux en ce qui concerne leur politique générale nationale;
- b) que les pays doivent participer activement à cette entreprise pour qu'elle soit couronnée de succès,

reconnaissant en outre

que ce type d'information est extrêmement utile pour les travaux des commissions d'études et pour aider l'UIT à analyser l'environnement des télécommunications,

charge le Directeur du BDT

- 1 d'appuyer cette activité en fournissant les ressources nécessaires;
- 2 de continuer à mener des enquêtes dans les pays et à élaborer des rapports mondiaux et régionaux qui mettent en lumière les enseignements tirés par les différents pays et leurs expériences, notamment sur:
 - les tendances de la réforme du secteur des télécommunications;
 - le développement des télécommunications dans le monde;
 - les tendances des politiques tarifaires, en collaboration avec les organes compétents de l'UIT-T;
 - la mise en oeuvre de l'Accord général sur le commerce des services;
- 3 de mettre à disposition sur le site Web de l'UIT des informations sur les indicateurs et la réglementation et d'établir des mécanismes et des modalités appropriés pour les pays qui n'ont pas d'accès électronique pour obtenir ces informations;
- 4 de fournir aux instances de réglementation l'assistance technique dont elles ont besoin pour créer, sur le plan national, des bases de données sur les télécommunications contenant des statistiques, ainsi que des informations de politique générale et de réglementation, en faisant en sorte que ces informations soient disponibles sur support électronique et en assurant la formation de personnel qualifié dans des domaines y relatifs;

invite les Etats Membres et les Membres des Secteurs

à participer activement à cette entreprise en fournissant l'information demandée,

encourage

les agences donatrices, ainsi que les entités non membres de l'UIT, à coopérer à la fourniture d'informations pertinentes concernant leurs activités.

Résolution 9:

Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que la croissance constante de la demande de spectre, aussi bien pour les services existants que pour les nouveaux services utilisant les radiocommunications, exerce des contraintes de plus en plus fortes sur une ressource limitée;
- b) qu'en raison des investissements déjà consacrés aux équipements et infrastructures en place, il est souvent difficile, sauf à long terme, de parvenir à modifier radicalement l'utilisation du spectre;
- c) que le marché est le moteur de l'élaboration de nouvelles technologies qui permettent d'innover pour résoudre certains problèmes liés au développement;
- d) que toute stratégie nationale doit prendre en compte les engagements internationaux;
- e) qu'il est recommandé que les stratégies nationales prennent aussi en considération l'évolution mondiale des télécommunications et les progrès technologiques;
- f) que l'innovation technique (par exemple, la numérisation) et le renforcement des capacités de partage pourraient faciliter l'accès au spectre;
- g) que, de par ses travaux en cours, l'UIT-R est bien placé pour favoriser une compréhension générale de l'évolution des technologies des radiocommunications et de l'utilisation du spectre ainsi que de la façon dont elles permettent de satisfaire les besoins de tous les pays;
- h) que l'UIT-D est bien placé pour faciliter la participation des pays en développement aux activités de l'UIT-R et, pour ceux des pays en développement qui le demandent, pour leur communiquer les résultats de certaines activités de l'UIT-R;
- i) qu'une telle information permettrait aux gestionnaires du spectre dans les pays en développement de définir leurs propres stratégies nationales à long terme;
- j) qu'une telle information permettrait aux pays en développement de bénéficier des études de partage et des autres études techniques réalisées en collaboration avec l'UIT-R,

reconnaissant

- a) que tout Etat a le droit souverain de gérer l'utilisation du spectre sur son territoire,
- b) que le besoin d'une participation active des pays en développement aux travaux de l'UIT-R, à titre individuel et dans le cadre de groupes régionaux, se fait fortement ressentir;
- c) qu'il s'agit là d'un processus volontaire, auquel chaque administration est en droit de s'associer ou dont elle peut se retirer à tout moment;
- d) qu'une Question de l'UIT-D traite des points intéressant particulièrement les pays en développement dans le cadre des travaux du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications;
- e) que le Programme 2 du Plan d'action de La Valette inclut des activités relatives à la gestion du spectre et à l'élaboration de directives et de manuels de planification à vocation technologique;
- f) qu'il importe de prendre en considération les travaux en cours au sein de l'UIT-R et de l'UIT-D ainsi que la nécessité d'éviter tout double emploi;
- g) que le progrès des nouvelles technologies est rapide et donc difficilement prévisible,

décide de charger le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

en étroite collaboration avec le Directeur du Bureau des radiocommunications, d'examiner et de mettre en oeuvre une méthode efficace permettant d'encourager et de faciliter la participation et la contribution actives des pays en développement, et notamment des PMA, aux travaux de l'UIT-R en ce qui concerne la rédaction d'un rapport sur les utilisations actuelles et en projet du spectre des fréquences radioélectriques, sur la base des travaux en cours dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT-R, avec l'apport de contributions des administrations, en particulier de celles des pays en développement et des Membres des Secteurs ainsi

qu'au titre du Programme 2 du Plan d'action de La Valette. Ce rapport devrait être rédigé par étapes, le contenu de chacune d'entre elles devant être déterminé par les participants, et devrait s'attacher particulièrement aux besoins des pays en développement,

invite le Directeur du BDT

à prendre les mesures nécessaires pour que l'UIT-R entreprenne les activités qui s'imposent en vue de la rédaction du rapport mentionné ci-dessus afin qu'une étape de la rédaction de ce rapport soit terminée au cours de la période d'études actuelle de l'UIT-R.

Résolution 10:

Assistance financière pour les programmes de gestion nationale du spectre

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que l'on assiste actuellement à la mise en oeuvre et à la mondialisation accélérées de différents services de radiocommunication et à l'apparition de nouvelles applications de radiocommunication efficaces;
- b) que, si l'on veut que le développement des radiocommunications et que la mise en oeuvre de ces nouvelles applications soient un succès, il faut disposer de bandes de fréquences exemptes de brouillage, tant au niveau national qu'au niveau international, conformément aux Recommandations de l'UIT;
- c) que la mise à disposition de bandes de fréquences et l'utilisation plus efficace du spectre, aux niveaux national et international, dépendent de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes appropriés de gestion nationale du spectre et de contrôle des émissions;
- d) que des programmes de gestion nationale du spectre efficaces sont indispensables à la libéralisation et à la privatisation des radiocommunications et au développement de la concurrence,

reconnaissant

- a) que les autorités publiques ne mesurent pas toujours pleinement l'importance de la mise en oeuvre de programmes de gestion du spectre pour garantir l'efficacité du développement des radiocommunications, ni le rôle que jouent les radiocommunications dans le développement de l'économie nationale, de sorte que ces programmes ne reçoivent pas toujours la priorité voulue;
- b) que les organismes de financement nationaux et internationaux accordent fréquemment un rang de priorité plus élevé au financement de la mise en oeuvre de systèmes de télécommunication (y compris de radiocommunication) qu'à l'exécution de programmes de gestion nationale du spectre,

décide

d'inviter les organismes de financement nationaux et internationaux à privilégier davantage la fourniture d'une assistance financière importante, y compris en octroyant des crédits à des conditions favorables, en faveur de programmes nationaux de gestion du spectre et de contrôle des émissions, condition indispensable à l'utilisation efficace du spectre, au développement satisfaisant des services de radiocommunication et à la mise en oeuvre d'applications novatrices et prometteuses, notamment de portée mondiale, aux niveaux national et international,

prie le BDT

de porter la présente Résolution à l'attention des organisations de financement et de développement internationales équivalentes.

Résolution 11: Télécommunications dans les zones rurales, isolées et mal desservies

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

que la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994), réaffirmant l'importance et l'urgence de permettre à tous d'accéder aux services de télécommunication de base, a adopté les Programmes 9 (Développement rural intégré) et 12 (Développement de la télématique et des réseaux informatiques) du Plan d'action de Buenos Aires, et également le Programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA),

notant

que le lien entre la disponibilité de services de télécommunication et le développement économique et social a été clairement démontré,

reconnaissant

a) que des progrès spectaculaires ont été réalisés dans certains pays en développement grâce à l'accès universel aux services de télécommunication dans les zones rurales, isolées et mal desservies sur toute l'étendue du pays, ce qui démontre la faisabilité économique et technique des projets visant à fournir ce genre de service;

b) que dans certaines zones et dans certains pays en développement, la preuve est faite que les services de télécommunication dans les zones rurales, isolées et mal desservies sont globalement rentables,

reconnaissant en outre

a) que de nombreuses technologies de pointe peuvent contribuer à faciliter la fourniture de services de télécommunication dans les zones rurales, isolées et mal desservies;

b) que l'accès des zones rurales, isolées et mal desservies aux services de télécommunication passe par un choix judicieux de solutions technologiques garantissant l'accès et le maintien de services économiques, de bonne qualité,

décide

de souscrire aux principes suivants, recommandés par la Commission d'études 2 de l'UIT-D, qui serviront de base pour l'accès des zones rurales, éloignées et mal desservies aux services de télécommunication:

- **Accès universel**

L'accès universel aux services de télécommunication devrait être offert en un lieu commode dans chaque communauté. Les services offerts, par leur type et leur nombre, doivent répondre à tous les besoins de la communauté, et évoluer au fur et à mesure que la demande augmente et qu'apparaissent de nouvelles applications.

- **Programme de télécommunications rurales**

L'implantation de réseaux de télécommunications rurales doit s'inscrire dans le cadre d'un programme bien structuré, rigoureux et ordonné sur plusieurs années qui développe et intègre l'expérience et l'expertise locales.

- **Cadre réglementaire**

L'organe de réglementation doit veiller à la continuité, à la qualité et à la viabilité financière des services de télécommunication conformément à l'obligation de service universel, d'où la nécessité de prêter attention aux principes commerciaux dans la fourniture des services de télécommunication.

- **Ressources financières**

En plus des sources de financement publiques (avec ou sans subventions), les deux autres sources sont les fonds propres du fournisseur de services et les investissements du secteur privé aux niveaux national et

international. Dans le premier cas, les fonds sont gérés par le fournisseur de services aux fins de réinvestissement; dans le second, la fourniture de services de télécommunications rurales doit être organisée ou réglementée de façon à être rentable.-

- **Approche commerciale**

L'opérateur fournissant des services de télécommunications rurales doit adopter une politique commerciale, le service étant géré selon des principes commerciaux afin de maximiser les recettes et de minimiser les coûts,

charge le Directeur du BDT

1 d'encourager davantage l'utilisation de tous les moyens de télécommunication appropriés pour faciliter concrètement la mise en place et la mise en oeuvre de services de télécommunication dans les zones rurales, isolées et mal desservies, à l'échelle de la planète;

2 de poursuivre les efforts qu'il a déployés pour favoriser, en particulier, l'utilisation optimale de toutes les nouvelles technologies et applications des télécommunications spatiales par les pays en développement.

Résolution 12: Financement et commerce des télécommunications

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

rappelant

- a) que l'Union a pour objet de favoriser la coopération entre ses Membres, en vue d'assurer le développement harmonieux des télécommunications et en vue d'offrir des services à des prix aussi bas que possible;
- b) que les fonctions du BDT, entre autres, sont:
 - d'encourager le développement, l'expansion et l'exploitation des réseaux et des services de télécommunication, notamment dans les pays en développement;
 - de donner des conseils, d'effectuer ou de parrainer des études, le cas échéant, sur des questions techniques, d'économie, de finances, de gestion, de réglementation et de politique générale, y compris des études sur des projets spécifiques dans le domaine des télécommunications,

considérant

- a) que l'environnement des télécommunications connaît de profondes mutations, notamment en ce qui concerne son aspect commercial, avec la conclusion de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les télécommunications de base et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui l'a précédé et que, désormais, le secteur des télécommunications fonctionne de fait selon des principes commerciaux;
- b) que l'accord sur les télécommunications de base aura des incidences sur tous les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT;
- c) que, pendant la période de transition vers un régime orienté marché, il est important que tous les pays puissent, s'ils le souhaitent, tirer pleinement parti des nouvelles possibilités qu'offrira un marché des télécommunications mondial libéralisé et dynamique;
- d) que de nombreux pays en développement comptent actuellement sur les versements compensatoires nets qui leur reviennent dans le cadre du système des taxes de répartition, lesquels représentent une part du montant total des recettes que ces pays tirent des télécommunications; qu'ils craignent donc que le passage à des quotes-parts de répartition orientées vers les coûts ne réduise ces versements,

notant

- a) que six Colloques sur le financement et le commerce des télécommunications se sont tenus avec succès dans chaque région entre 1996 et 1998, afin d'examiner avec tous les partenaires concernés la question critique du financement d'infrastructures de télécommunication et qu'il a été possible de parvenir à un consensus entre les participants sur un certain nombre de recommandations élaborées au cours de ces Colloques;
- b) que le deuxième Forum mondial des politiques des télécommunications (FMPT-98), qui s'est tenu à Genève du 16 au 18 mars 1998, a adopté trois Avis sur les points suivants:

- Avis A - Conséquences, pour l'UIT et les Membres, de l'accord de l'OMC sur les services de télécommunications de base;
- Avis B - Conséquences des dispositions de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) relatives aux télécommunications de base pour les pays en développement et mesures concertées associant les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT en vue de faciliter l'adaptation au nouvel environnement des télécommunications;
- Avis C - Evolution de l'environnement international des télécommunications, notamment du système de comptabilité et de règlement des comptes.

et que l'Avis B et l'Avis C notamment énoncent les mesures à prendre dans le cadre des activités de développement,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

- 1 de mettre en oeuvre les recommandations découlant des six Colloques précités, à savoir:
 - fournir des éléments d'information et de connaissances sur les accords de l'OMC et l'AGCS relatifs aux télécommunications pour constituer un savoir-faire national;
 - élaborer à l'intention des organes de réglementation et des opérateurs des programmes de formation professionnelle sur l'établissement de tarifs orientés vers les coûts et sur la façon d'atteindre l'objectif d'accès/de service universel;
 - aider les pays à formuler leurs stratégies et leurs politiques financières dans le cadre de missions, de réunions d'experts, etc.;
 - faciliter les partenariats avec des entités publiques et privées et entre ces entités;
 - dresser l'inventaire de l'expérience acquise par les pays en développement en matière de participation du secteur privé et de mobilisation des ressources.
- 2 de mettre en oeuvre les activités que le Directeur du BDT a été invité à entreprendre au titre de l'Avis B et de l'Avis C du FMPT-98;
- 3 d'intégrer ces activités dans le programme de travail du BDT. L'Annexe 1 fournit des lignes directrices concernant les activités devant être menées par le BDT,

décide d'inviter le Conseil de l'UIT et la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998)

à veiller à ce que des ressources et des moyens appropriés soient mis à la disposition du BDT, afin qu'il puisse mener à bien les tâches précitées.

Annexe: 1

ANNEXE 1

Lignes directrices à prendre en compte par le BDT pour assurer le suivi et la mise en oeuvre des Avis adoptés au cours du deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication par suite des décisions de la CMDT-98

I Contexte

Les principaux résultats du deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-98) sont repris dans les Avis qu'il a adoptés. Ces Avis traitent essentiellement: 1) des conséquences de l'accord de l'OMC pour les pays en développement et 2) de l'évolution de l'environnement international des télécommunications, notamment du système de comptabilité et de règlement des comptes.

Comme cela a été souligné par les Conférences régionales de développement d'Abidjan et de Beyrouth (1996) et les six Colloques régionaux sur le financement, le BDT a un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre de ces Avis et peut également apporter un soutien au Secteur de la normalisation des télécommunications dans les travaux qu'il entreprend (Commission d'études 3 de l'UIT-T) sur l'avenir du règlement des comptes internationaux. En effet, le BDT se doit d'aider les pays en développement à participer d'une manière constructive aux travaux de la Commission d'études 3, puisque ce sont eux qui risquent d'être les plus touchés par les conséquences d'un changement du système de règlement des comptes internationaux. Il est à noter que le BDT, au cours de la précédente période, a collaboré étroitement avec les Groupes régionaux de tarification (UIT-T) (organisation de séminaires régionaux sur les tarifs) et suscité l'intérêt des différents pays en présentant des solutions concernant les problèmes liés à l'AGCS et au nouvel environnement lors des six Colloques régionaux sur le financement, le commerce des télécommunications et les tarifs.

II Activités à considérer par le BDT

On peut envisager trois grands volets qui seront articulés de manière à être en phase avec le programme de travail à mettre en oeuvre d'ici à la prochaine réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, à s'inscrire dans le cadre de ce programme, à apporter un appui aux travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et ses groupes régionaux de tarification et au Groupe spécialisé visé dans l'Avis C du FMPT-98.

- 1) Etablissement d'une base de données macro-économiques concernant les pays en développement comportant également des renseignements sélectionnés sur leur secteur des télécommunications, ainsi que des données utiles figurant dans les études de cas existantes;
- 2) Programmes régionaux en deux phases:
 - a) première phase (avril-décembre 1998): analyse approfondie des résultats des études de cas faites en collaboration étroite avec le Groupe spécialisé et fondées sur les données contenues dans la base de données;
 - b) deuxième phase (1999-2003): ces programmes régionaux devront comprendre des mesures permettant aux pays en développement de s'adapter au nouvel environnement international des télécommunications.
- 3) Compte tenu des résultats des travaux effectués au titre des programmes de travail régionaux mentionnés ci-dessus, le BDT devrait aider les Groupes régionaux de tarification compétents de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et tout autre Groupe régional compétent (à condition que ses travaux ne fassent pas double emploi avec ceux des Groupes régionaux de tarification) à contribuer à l'élaboration de propositions de solutions relatives à l'adoption de dispositions transitoires orientées vers les coûts au-delà de 1998, conformément à l'Avis C, et à mettre en évidence les conditions et méthodes nécessaires pour que le rééquilibrage tarifaire soit un succès.

III Etablissement d'une base de données

Objectifs: Etablir des bases de comparaison relativement objectives

Les données collectées seront essentiellement:

- Des données macro-économiques concernant les pays, les sous-régions et les régions.
- Des informations détaillées fournies à titre volontaire concernant le secteur des télécommunications: par exemple, développement du réseau, investissements, données de trafic (national et

international), données financières concernant les entreprises, éléments de coûts, niveau moyen actuel des taxes de répartition et informations sur le rééquilibrage tarifaire, les prix des communications, l'accès universel, le taux d'intérêt et la cote de crédit.

- La position des différents pays dans le cadre des accords de l'OMC: adhésion, engagements souscrits et état d'avancement de la restructuration du secteur des télécommunications compte tenu du Document de référence de l'OMC.

La collecte de données devra se faire conformément à la Résolution [COMA-2] (La Valette), en coopération avec les pays (administrations, exploitations reconnues), les organismes régionaux (de développement ou spécialisés en télécommunication) et les organismes internationaux (de développement ou spécialisés en télécommunication) et compte tenu de l'existence des bases de données déjà utilisées à l'UIT.

IV Programmes de travail régionaux

Phase 1 (mars-décembre 1998)

Dans le cadre des Groupes régionaux de tarification de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, présentation au niveau régional ou sous-régional, selon le cas, des études de cas déjà réalisées et discussions et examen de celles-ci avec les pays concernés. Les Groupes régionaux de tarification comprenant des experts nationaux s'occupant plus précisément de rééquilibrage tarifaire et de comptabilité analytique peuvent également entreprendre d'autres études de cas, en vue de contribuer à l'adaptation nécessaire du régime international de règlement des comptes au nouvel environnement international. Les résultats des travaux effectués dans ce domaine par les Groupes régionaux de tarification ou par tout autre Groupe régional analogue seront communiqués au Groupe spécialisé, afin de faciliter les travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

Phase 2 (1999-2003)

Les objectifs des programmes régionaux de travail sont les suivants:

- aider les pays à relever les défis de l'environnement des télécommunications en pleine évolution en tenant compte, autant que possible, des principes du Document de référence de l'OMC;
- faciliter la mise en oeuvre des recommandations de l'UIT-T et, plus généralement, aider les pays à revoir leur politique financière, compte tenu notamment de l'évolution du système des règlements internationaux.

A) Aider les pays en développement à relever les défis d'un environnement des télécommunications en pleine évolution

- Des ateliers régionaux seront organisés (deux semaines) à l'intention des pays ayant atteint le même stade dans la restructuration de leur secteur des télécommunications et ayant un développement économique similaire permettant de planifier les étapes de restructuration. Un suivi par les experts régionaux BDT permettra d'aider ces pays à restructurer leur secteur des télécommunications conformément au calendrier et aux modalités qu'ils auront choisis (en tenant compte, dans la mesure du possible, des principes figurant dans le Document de référence de l'OMC).
- Des séminaires d'information au niveau sous-régional (deux - trois jours) décrivant les conséquences des accords de l'OMC sur les télécommunications de base ainsi que des modèles d'engagement déjà souscrits par des pays.

B) Réexamen des politiques de règlements des comptes internationaux

Afin de permettre aux pays en développement de s'adapter au nouvel environnement en adoptant des nouvelles politiques tarifaires, le BDT organisera à l'intention des entités publiques et/ou privées des ateliers régionaux de groupe consacrés aux questions suivantes:

- la gestion financière des entreprises;
- les méthodes de calcul de prix et de coût;
- les méthodes permettant d'atténuer l'incidence sur les pays en développement de la réforme des taxes de répartition et du rééquilibrage tarifaire.

Le BDT organisera également une formation sur la mise en place d'une comptabilité analytique (au sein, par exemple, des Centres d'excellence) et aidera les pays à mettre en place ces comptabilités analytiques avec l'appui des experts régionaux (BDT); à cette fin, le BDT élaborera les programmes informatiques appropriés.

V Méthodes de travail

L'exécution des programmes de travail régionaux exigera un renforcement des compétences régionales (domaine de la restructuration du secteur et des compétences financières et de gestion) ainsi qu'une coordination au siège du BDT. Cette coordination sera assurée sous la direction du Directeur du BDT:

- assurer des relations entre les différents acteurs de l'UIT (Secrétariat général, UIT-D, UIT-T) et utiliser les compétences là où elles se trouvent;
- permettre aux Membres de l'Union et aux différentes organisations régionales et internationales intéressées de participer aux programmes régionaux par le biais de financement ou de fourniture d'experts spécialisés, dans le cadre de programmes communs;
- s'assurer de la qualité du choix des experts régionaux et faciliter la recherche de candidatures;
- assurer le suivi de l'exécution des programmes régionaux, en assurant la cohérence des travaux et des résultats et en facilitant les échanges d'expérience entre les régions.

VI Calendrier proposé pour les activités en coordination avec les travaux du Secteur de la normalisation

Phase 1¹

Mars - Juin 1998:	Etablissement de la base de données en collaboration avec d'autres Bureaux de l'UIT.
Juin 1998:²	Contribution à l'examen des études de cas lors de la réunion de la Commission d'études 3 à Genève, au cours de laquelle il devrait être procédé à un examen global et critique de ces études et à une évaluation des tendances du marché.
Objectif:	Les Groupes régionaux de tarification devraient fournir des contributions permettant de dégager des tendances et d'évaluer les obstacles qui pourraient s'opposer au rééquilibrage tarifaire et aux politiques de financement dans les pays considérés.
Juillet 1998, novembre 1998:	Organisation de séminaires ou d'ateliers régionaux, selon le cas. Préparation de projections pour d'autres pays des régions concernées.
1er octobre 1998:	Présentation au Groupe spécialisé d'une analyse définitive des études de cas, s'il y a lieu, (et des études supplémentaires éventuelles élaborées par les Groupes régionaux de tarification).
Avant la fin du mois d'octobre 1998:	Elaboration de contributions au niveau régional, qui seront soumises au Groupe spécialisé.
7-11 décembre 1998:	Réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

Phase 2: 1999-2003

Programme régional élargi d'activité sur l'évolution de l'environnement international des télécommunications comme indiqué au paragraphe IV ci-dessus et destiné à mettre en oeuvre les Avis du FMPT-98 reflétés dans les décisions de la CMDT-98 ainsi que les recommandations de la Commission d'études 3 de l'UIT-T. Poursuite de la coopération avec l'OMC et d'autres partenaires pour la mise en oeuvre de l'AGCS relatif aux services de télécommunications de base.

VII Financement

Le financement nécessaire pour ce programme de travail régional peut être réparti entre les activités urgentes à réaliser en 1998 et le travail pour la période 1999-2003. Dans tous les cas, tout sera fait pour utiliser les ressources financières limitées du BDT comme levier pour trouver des financements additionnels auprès d'autres partenaires, par exemple le programme *InfoDev* de la Banque mondiale.

¹ Ce calendrier pourra être modifié en fonction du programme de travail que publiera le Président du Groupe spécialisé de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

² Il est souhaitable que les consultants qui ont entrepris des études de cas en vue du FMPT-98 participent, autant que possible, à cette réunion.

Résolution 13: Mobilisation de ressources et partenariat pour accélérer le développement des télécommunications

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que le développement des télécommunications dans de nombreux pays en développement souffre du manque de ressources financières;
- b) que les méthodes de financement traditionnelles n'ont pas permis de réduire l'écart entre pays en développement et pays développés,

reconnaissant

- a) que, dans certains pays, le secteur des télécommunications ne reçoit pas le rang de priorité voulu dans la répartition des crédits budgétaires;
- b) que le secteur des télécommunications offre un fort taux de rendement des investissements et qu'à la différence d'autres secteurs, le retour sur investissement est plus rapide, mais que le financement émanant d'institutions de financement dans le secteur des télécommunications est relativement faible;
- c) que des méthodes concrètes et rapides sont nécessaires pour mobiliser des fonds en faveur du secteur des télécommunications;
- d) que le partenariat doit offrir des possibilités mutuellement avantageuses pour réduire cet écart,

décide

- 1 qu'il convient d'encourager les investissements et de rechercher des opérations de partenariat novatrices telles que le BOT, le BTO, le BLT, etc., ainsi que les coentreprises, pour financer le développement des télécommunications;
- 2 que les administrations devraient continuer de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que le secteur des télécommunications attire davantage les investisseurs;
- 3 qu'il devrait y avoir un dialogue permanent entre les opérateurs de télécommunication et les organismes de financement pour élaborer des projets commercialement intéressants;
- 4 qu'il convient de s'efforcer de réduire les retards dans le financement et l'exécution des cycles des projets,

invite l'UIT-D

- 1 à jouer le rôle d'intermédiaire, en facilitant l'établissement de partenariats en faveur du développement entre toutes les parties. La participation de l'UIT-D à des projets concrets constitue une garantie et assure la pérennité des projets, ce qui suscite l'intérêt des investisseurs;
- 2 à répercuter le rôle d'intermédiaire dans ses travaux, par exemple en:
 - encourageant les projets de télécommunication régionaux;
 - participant à l'organisation de séminaires de formation;
 - concluant des accords avec d'autres organisations internationales s'occupant de développement;
- 3 à encourager les partenariats transnationaux de pépinières d'entreprises du savoir, dans le secteur des télécommunications, associant des pays en développement;
- 4 à encourager les partenariats transnationaux d'entreprises de création récente, dans le secteur des télécommunications, associant des pays en développement;
- 5 à encourager l'enseignement et la formation, dans les pays en développement, pour l'ensemble du cycle industriel, de la conception des produits et services jusqu'à l'établissement et l'exploitation des entreprises correspondantes;
- 6 à favoriser, dans les pays en développement, les conditions requises pour réussir à mettre en place des pépinières d'entreprises du savoir;
- 7 à continuer d'aider les pays en développement à faire face à la restructuration mondiale des télécommunications, notamment en ce qui concerne les questions financières.

Résolution 14: Telecom Africa

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) l'importance cruciale de l'infrastructure des télécommunications et de la capacité industrielle dans le développement moderne;
- b) les grands pas réalisés durant ces dernières années en matière de mondialisation et libéralisation des industries de télécommunications;
- c) que la mondialisation ne peut atteindre ses objectifs à moins que tous les intervenants ne puissent s'engager dans la concurrence au niveau mondial;
- d) l'absence de la capacité industrielle des télécommunications en Afrique notamment dans la fabrication d'équipements et le développement de logiciels et le grand besoin de l'Afrique de développer, en priorité, de telles compétences, pour son développement durable;
- e) que cette capacité propre est indispensable si l'Afrique entend développer sa compétitivité mondiale dans le secteur des télécommunications dans un proche avenir,

considérant également

- a) que la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994), dans son Plan d'action, a appelé à oeuvrer pour faciliter le développement de la capacité de fabrication dans les pays en développement par le biais de la coopération industrielle internationale au bénéfice de ces pays en développement;
- b) que de nombreuses initiatives des Nations Unies, telles que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le transport et les communications en Afrique et l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, ont appelé à oeuvrer pour le développement d'une base industrielle en vue de satisfaire les besoins de l'infrastructure des télécommunications en Afrique;
- c) que la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (Abidjan, mai 1996) (AF-CRDT-96) a lancé un appel en vue de concerter les efforts pour le développement d'une capacité industrielle de télécommunications en Afrique, ce qui est indiqué en détail, dans le Livre vert africain adopté à cette conférence;
- d) que le projet Telecom Africa d'application, de fabrication, de recherche et de développement a été présenté et discuté formellement lors de la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) comme étant une initiative complète en vue de satisfaire aux souhaits de l'Afrique en matière d'industrialisation,

notant

- a) que de nombreux gouvernements, organismes scientifiques, organisations régionales et sous-régionales africains (y compris l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (SATCC)) ont approuvé le projet, compte tenu de sa signification critique pour les espoirs d'industrialisation de l'Afrique en matière de télécommunications;
- b) en particulier, l'approbation du Projet Telecom Africa par le Conseil des Ministres de la SATCC de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) lors de sa réunion du 3 juillet 1997 à Maurice, approbation réaffirmée lors d'une deuxième réunion dudit conseil en janvier 1998 à Maputo, Mozambique;
- c) les directives de la SATCC pour que la région de la SADC facilite le développement ultérieur du Projet Telecom Africa en lui ouvrant accès à toute information nécessaire pour les études de faisabilité ou de viabilité et en lui facilitant les contacts avec les milieux d'affaires,

tenant compte

- a) des progrès réalisés à ce jour par le Projet Telecom Africa;
- b) du dialogue qui a eu lieu entre le BDT et Telecom Africa après l'AF-CRDT-96;

- c) de l'engagement de l'UIT, et particulièrement du BDT, à promouvoir et à appuyer des efforts sérieux en vue de l'industrialisation des télécommunications en Afrique, conformément à l'esprit du projet Telecom Africa;
- d) des vastes ressources de l'UIT/BDT en matière d'expertise, d'information, de partenariat et d'enseignements tirés;
- e) de l'importance d'initier une étude satisfaisante de faisabilité et de viabilité pour réussir un projet d'envergure comme le projet Telecom Africa;
- f) de l'effet positif que pourra avoir l'implantation de Telecom Africa sur la capacité des télécommunications de l'Afrique et sur son industrialisation en général,

décide

- a) que l'UIT/BDT fournisse son aide matérielle ainsi que son soutien pour l'élaboration du Plan directeur de Telecom Africa;
- b) que l'UIT encourage les organisations de télécommunication et autres organismes scientifiques ou industriels à soutenir le projet Telecom Africa, cela par le biais de partenariats à l'échelle mondiale.

Résolution 15: Recherche appliquée et transfert de technologie

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

reconnaisant

- a) que de nombreux pays tireraient parti du transfert de technologie dans des domaines très divers allant des techniques de télécommunications de base aux nouvelles techniques, par exemple la maintenance et l'exploitation de réseaux de télécommunication, la gestion de réseaux, les techniques RNIS par satellite et les techniques de fibres optiques;
- b) que, pour que le transfert de technologie soit efficace, il faut d'abord examiner soigneusement s'il est adapté à l'infrastructure de télécommunication existante;
- c) que les coentreprises peuvent constituer un moyen de transfert de technologie efficace;
- d) que le transfert de connaissances et d'outils en matière de gestion est un élément essentiel du transfert de technologie;
- e) que les séminaires et la formation organisés par divers pays ainsi que par des organisations internationales et régionales ont contribué au transfert de technologie et, par conséquent, au développement des réseaux de télécommunication de la région;
- f) que l'acquisition de nouveaux équipements offre la possibilité d'intégrer le transfert de savoir-faire des constructeurs dans les marchés de fourniture d'équipements;
- g) que les fournisseurs d'équipements et de services de télécommunication sont des partenaires importants, en ce sens qu'ils garantissent le flux de technologie vers les pays en développement et les pays sur la voie de l'économie de marché et qu'ils sont prêts à conclure librement de tels arrangements,

décide

- 1 que les pays développés doivent envisager de transférer aux pays en développement et aux pays sur la voie de l'économie de marché, de leur plein gré ou sur une base commerciale saine, les technologies nécessaires dans le domaine des télécommunications, qu'il s'agisse non seulement des techniques classiques mais aussi des nouvelles technologies et des nouveaux services;
- 2 que les pays en développement et les pays sur la voie de l'économie de marché devraient collaborer avec d'autres pays en développement en procédant à des échanges d'experts, en organisant des séminaires et des réunions, en mettant en place des réseaux de coopération entre organismes de recherche dans le domaine des télécommunications à l'aide du courrier électronique, et de moyens de téléconférence et de conférence informatisés, etc.;
- 3 que les pays bénéficiaires devraient recourir systématiquement et d'une manière optimale au transfert de technologie,

charge le BDT

en collaboration avec les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées:

- 1 de continuer à organiser des séminaires, des ateliers ou une formation dans le domaine des télécommunications, afin d'élever le niveau technologique des pays en développement et des pays sur la voie de l'économie de marché;
- 2 de promouvoir l'échange d'informations entre les organisations internationales, les pays donateurs de fonds et les pays bénéficiaires en ce qui concerne le transfert de technologie, notamment en les aidant à mettre en place des réseaux de coopération entre instituts de recherche dans le domaine des télécommunications dans les pays en développement, les pays sur la voie de l'économie de marché et les pays développés;
- 3 de coordonner la présentation de propositions de projets régionaux et sous-régionaux dans ce domaine et la mobilisation de ressources pour ces projets;
- 4 de continuer à élaborer des manuels relatifs au transfert de technologie;
- 5 de veiller à ce que ces manuels soient diffusés aux pays en développement et aux pays sur la voie de l'économie de marché et de faire en sorte que les utilisateurs soient bien initiés à leur utilisation,

invite

les fournisseurs d'équipements et de services de télécommunication à mettre à la disposition de leurs clients des pays en développement et des pays sur la voie de l'économie de marché les nouvelles technologies et le savoir-faire qui s'y rapporte, de leur plein gré ou conformément à des principes commercialement viables,

demande instamment aux organisations internationales et aux pays donateurs

d'aider les pays en développement et les pays sur la voie de l'économie de marché à réfléchir aux moyens d'améliorer le transfert de technologie, y compris l'assistance technique et financière.

Résolution 16: Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

rappelant

la Résolution 1 de la CMDT-94 et la Résolution 30 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), ainsi que les Résolutions 2 et 5 respectivement de l'AF-CRDT-96 et l'AR-CRDT-96 ainsi que la déclaration du CAC (Comité administratif de coordination) sur l'accès universel et le droit de communiquer,

préoccupée

a) par le fait que le développement des réseaux de télécommunication de nombreux pays les moins avancés (PMA) reste très médiocre tant dans les zones urbaines que les zones rurales, pour diverses raisons;

b) par le fait que les flux multilatéraux et bilatéraux d'assistance technique et les investissements en faveur des PMA sont en baisse constante,

consciente

du fait que l'amélioration des réseaux de télécommunication dans ces pays sera le principal moteur de leur redressement et de leur développement socio-économiques,

décide

d'approuver les nouveaux domaines prioritaires pour les quatre années à venir et le programme d'action en faveur des PMA qui leur est associé,

charge le Directeur du BDT

1 de mettre en oeuvre pleinement un programme d'assistance en faveur des PMA tel qu'il est indiqué dans le Plan d'action de La Valette, les fonds alloués provenant, dans un premier temps, de l'engagement pris, comme à Buenos Aires, de consacrer au moins 70% des fonds du BDT à ces priorités en faveur des PMA;

2 de donner la priorité aux PMA dans la mise en oeuvre d'autres programmes d'assistance du BDT destinés aux pays en développement;

3 d'accorder une attention toute particulière au développement des télécommunications dans les zones rurales et suburbaines en vue de réaliser l'accès universel aux services de télécommunication;

4 de renforcer l'Unité pour les PMA, dans les limites des ressources existantes, en regroupant les responsables chargés de mettre en oeuvre les mesures dans des domaines prioritaires retenus pour améliorer la coordination de l'assistance aux PMA,

charge le Secrétaire général

1 de demander à la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) d'attribuer un budget spécifique pour les PMA afin de permettre au BDT d'entreprendre des activités accrues et programmées en faveur des PMA;

2 de continuer à améliorer l'assistance fournie aux PMA en utilisant d'autres ressources, en particulier des contributions volontaires non liées ainsi que tout excédent des recettes des expositions et forums mondiaux et régionaux;

3 de rechercher et proposer des mesures nouvelles et innovantes susceptibles de générer des fonds supplémentaires qui seront consacrés au développement des télécommunications dans les PMA,

demande aux gouvernements des PMA

1 d'accorder une plus haute priorité au développement des télécommunications et d'adopter des mesures et des politiques favorisant un développement plus rapide des télécommunications dans leurs pays;

2 lorsqu'ils sélectionneront des activités de coopération technique financées par le PNUD, d'accorder une priorité élevée aux activités/projets de télécommunication,

appelle les autres Etats Membres et Membres des Secteurs

à créer des partenariats avec les PMA directement ou avec l'assistance du BDT, afin d'accroître les investissements consentis dans le secteur des télécommunications et de stimuler la modernisation et l'expansion des réseaux dans ces pays.

Résolution 17:

Mise en oeuvre de projets nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que les télécommunications sont l'un des moteurs essentiels de la croissance des économies nationales;
- b) que l'existence, aux niveaux national, régional, interrégional et mondial, de réseaux et de services de télécommunication cohérents pour le développement des économies nationales est un élément très important de l'amélioration de la situation sociale, économique et financière des Etats Membres;
- c) la nécessité de coordonner et d'harmoniser les efforts visant à développer l'infrastructure des télécommunications aux niveaux national, régional, interrégional et mondial;
- d) l'importance cruciale des projets de développement des télécommunications, à tous les niveaux, approuvés par toutes les Conférences régionales de développement ainsi que les réunions préparatoires ayant précédé la présente conférence;
- e) que le financement émanant du PNUD et d'autres institutions internationales de financement est insuffisant, ce qui entrave la mise en oeuvre de ces projets;
- f) les résultats satisfaisants et encourageants obtenus au titre des projets MODARABTEL et EUROTTELDEV, qui ont favorisé la mise en place de réseaux de coopération et de télécommunication,

décide

- 1 que l'UIT/BDT devrait rechercher des moyens permettant de mettre en oeuvre des projets nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux en utilisant au mieux les ressources disponibles du BDT;
- 2 que l'UIT/BDT devrait aider activement les pays à élaborer des projets nationaux, au cours des phases préparatoires et de mise en oeuvre;
- 3 que les Etats Membres devraient envisager de contribuer, en espèces et/ou en nature, au budget prévu pour les projets nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux ainsi qu'à la mise en oeuvre des autres activités prévues dans le cadre de ces projets;
- 4 que l'UIT/BDT devrait étudier les possibilités de partenariat avec des Etats Membres, des Membres du Secteur du développement et des institutions de financement, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, afin de financer les activités relatives à ces projets;
- 5 que l'UIT/BDT devrait s'efforcer de relancer les projets MODARABTEL et EUROTTELDEV (de manière à prendre également en compte les pays de la CEI), ainsi que le projet PANAFTEL et des projets d'industrialisation;
- 6 que l'UIT/BDT doit faciliter l'exécution de nouveaux projets concernant par exemple la télémédecine, les centres de formation et de recherche, les télécentres, les projets de développement rural, la restructuration, la gestion des fréquences, la GTU/GTTI et les Centres d'excellence ainsi que les projets nationaux de développement des télécommunications dans différents domaines. Des efforts devraient être faits pour, dans la mesure du possible, regrouper les projets ayant le même contenu/les mêmes objectifs,

demande instamment

au PNUD, aux autres organisations ou organismes internationaux de financement, aux fournisseurs d'équipements ainsi qu'aux opérateurs/fournisseurs de services, d'étudier la possibilité de financer, en partie ou en totalité, les projets nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux.

Résolution 18: Assistance technique spéciale à l'autorité Palestinienne

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

rappelant

- a) la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- b) la Résolution 32 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) relative à l'assistance technique à l'Autorité palestinienne pour le développement des télécommunications;
- c) la Résolution 6 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et la Résolution 741 du Conseil de l'UIT relatives à la participation de la Palestine aux travaux de l'UIT,

considérant

- a) que la Constitution et la Convention de l'Union internationale des télécommunications visent à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde pour le développement de la coopération internationale et l'amélioration de l'entente entre les peuples concernés;
- b) la politique d'assistance de l'UIT à l'Autorité palestinienne pour le développement de son secteur des télécommunications,

considérant en outre

- a) que la mise en place d'un réseau de télécommunication fiable et moderne est un élément essentiel du développement économique et social et revêt la plus haute importance pour l'avenir du peuple palestinien;
- b) qu'il importe que la communauté internationale aide les Palestiniens à mettre en place un réseau de télécommunication moderne et fiable,

ayant à l'esprit

les principes fondamentaux énoncés dans le préambule de la Constitution de l'UIT,

notant

le rapport du Directeur du Bureau de développement des télécommunications relatif à la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (AR-CRDT-96),

notant en outre

- a) l'assistance technique à long terme offerte par le BDT à l'Autorité palestinienne pour le développement de ses télécommunications, conformément à la Résolution 32 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), et la nécessité de fournir d'urgence une assistance dans les différents domaines de l'information, de l'informatique et de la communication;
- b) la décision prise et l'entente trouvée lors de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-97) au sujet des bases des assignations faites à la Palestine dans le cadre du Plan du service de radiodiffusion par satellite,

charge le Directeur du BDT

- 1 de poursuivre et de renforcer l'assistance technique offerte à l'Autorité palestinienne pour le développement de ses télécommunications;
- 2 d'aider l'Autorité palestinienne à mobiliser des ressources pour la mise en oeuvre des projets du BDT relatifs au développement des télécommunications;
- 3 de présenter un rapport périodique sur les diverses expériences acquises en matière de libéralisation et de privatisation des télécommunications et d'en évaluer l'incidence sur le développement du secteur dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie,

exhorte les Membres de l'UIT

à coopérer avec le Directeur du BDT, en vue de fournir à l'Autorité palestinienne une assistance financière et technique pour la mise en oeuvre des projets du BDT visant à améliorer et à développer le réseau de télécommunication de la Palestine, ainsi que la formation du personnel palestinien,

décide

afin d'accélérer le développement du secteur des télécommunications de l'Autorité palestinienne, d'encourager les deux parties à conclure un accord sur les points suivants:

- indicatif international;
- assignations de fréquence;
- indicatifs d'appel,

avant la Conférence de plénipotentiaires (1998),

charge le Secrétaire général

de présenter à la prochaine Conférence de plénipotentiaires un rapport sur les progrès accomplis au titre de ces questions.

Résolution 19:

Ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) a adopté la Résolution 7 relative aux télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, relançant ainsi un processus engagé par la Conférence sur les communications en cas de catastrophe de Tampere, 1991;
- b) que la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) a fait sienne cette Résolution en adoptant la Résolution 36 relative aux télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe;
- c) le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Résolution 7 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, (Buenos Aires, 1994);
- d) que la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 1997), par sa Résolution 644, a encouragé vivement les administrations à appuyer sans réserve l'adoption d'une Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe ainsi que son application sur le plan national,

reconnaissant

- a) le potentiel des techniques modernes de télécommunication comme outil essentiel pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours ainsi que le rôle vital des télécommunications pour la sécurité des secouristes sur le terrain;
- b) les besoins particuliers des pays en développement, notamment ceux des habitants des zones isolées,

notant avec satisfaction

l'organisation, à l'invitation du Gouvernement de la Finlande, de la Conférence intergouvernementale sur les télécommunications d'urgence (ICET-98) du 16 au 18 juin 1998 à Tampere (Finlande), qui devrait adopter la Convention visée au point d) du considérant ci-dessus,

décide

d'inviter le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT à faire en sorte que les télécommunications d'urgence soient dûment prises en compte en tant qu'élément du développement des télécommunications, notamment, en coordination et en collaboration étroites avec le Secteur des radiocommunications de l'UIT, en facilitant et en encourageant l'utilisation de moyens de communication décentralisés, qui sont appropriés et généralement disponibles, y compris ceux offerts par le service de radioamateur et les services GMPCS,

charge le Directeur du BDT

- a) de soutenir les administrations dans leur travail en vue de la mise en oeuvre de la présente Résolution et de la Convention;
- b) de faire rapport à la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications concernant la mise en oeuvre de la Convention,

charge le Secrétaire général

de travailler en étroite collaboration avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, en vue d'accroître l'intervention de l'Union dans les communications d'urgence et son appui à ces communications et de rendre compte des résultats de l'ICET-98 à la Conférence de plénipotentiaires de 1998, pour que celle-ci ou le Conseil de l'UIT puisse prendre les mesures éventuelles qu'il ou elle jugera nécessaires,

invite

le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le Groupe de travail chargé des télécommunications en cas d'urgence à collaborer étroitement avec l'UIT pour la suite des travaux en vue de la mise en oeuvre de la présente Résolution, de l'adoption de la Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe et de l'assistance offerte aux administrations ainsi qu'aux organisations de télécommunication régionales et internationales concernant l'application de la Convention,

prie instamment les administrations

de poursuivre leur examen du projet de Convention pour déterminer si elles envisagent d'appuyer pleinement l'adoption de ladite Convention,

encourage les administrations

à participer à la Conférence intergouvernementale sur les télécommunications d'urgence (ICET-98) qui se tiendra à Tampere, à l'invitation du Gouvernement de la Finlande, du 16 au 18 juin 1998.

Résolution 20:

Accès non discriminatoire aux moyens et services modernes de télécommunication

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

tenant compte

de l'importance du rôle que jouent les télécommunications dans le progrès politique, économique, social et culturel,

tenant compte également

- a) de l'importance du rôle de l'Union internationale des télécommunications dans la promotion de la normalisation et du développement des télécommunications au niveau mondial;
- b) du fait que, à cette fin, l'Union coordonne les efforts visant à assurer un développement harmonieux des moyens de télécommunication dans tous les pays Membres de l'Union,

tenant compte en outre

qu'il est demandé à la Conférence d'arrêter une position et de préparer des propositions sur la stratégie de développement des télécommunications à l'échelle mondiale et de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet,

notant

- a) que les moyens et services modernes de télécommunication sont créés, pour l'essentiel, sur la base des Recommandations de l'UIT-R et de l'UIT-T;
- b) que les Recommandations de l'UIT-R et de l'UIT-T résultent de l'action collective de tous ceux qui participent au processus de normalisation à l'UIT et qu'elles sont adoptées par voie de consensus par les Membres de l'Union;
- c) que les contraintes imposées à l'accès aux moyens et services de télécommunication, qui sont créés sur la base des Recommandations de l'UIT-R et de l'UIT-T, et dont dépend le développement des télécommunications nationales, entravent le développement harmonieux et la compatibilité des télécommunications à l'échelle mondiale,

reconnaissant

que l'harmonisation complète des réseaux de télécommunication est impossible sans que soit garanti à tous les pays participant aux travaux de l'UIT sans exception un accès non discriminatoire aux nouvelles technologies de télécommunication et aux moyens et services modernes de télécommunication, sans préjudice de la réglementation nationale et des obligations internationales relevant de la compétence d'autres organisations internationales,

décide

qu'il convient d'assurer un accès non discriminatoire aux technologies et aux moyens et services de télécommunication, créés sur la base des Recommandations de l'UIT-R et de l'UIT-T,

charge le Secrétaire général

de transmettre la présente Résolution à la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998), aux fins d'examen,

invite la Conférence de plénipotentiaires

à examiner la présente Résolution afin de prendre des mesures propres à garantir au niveau mondial l'accès aux technologies, moyens et services modernes de télécommunication,

invite les administrations

en attendant la décision de la Conférence de plénipotentiaires, à aider les constructeurs de matériels et les fournisseurs de services de télécommunication à s'assurer que les technologies, moyens et services de télécommunication établis sur la base des Recommandations de l'UIT-R et de l'UIT-T soient mis à la disposition du public sans aucune discrimination et sous réserve des dispositions de la législation de chaque Etat Membre.

Résolution 21: Coordination et collaboration avec les organisations régionales

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) les Résolutions 64 et 65 (Kyoto, 1994);
- b) la Résolution 1114 de la session de 1997 du Conseil;
- c) les enseignements tirés de la première période d'études 1994-1998;
- d) la Résolution 6 de la CMDT (Buenos Aires, 1994),

reconnaissant

- a) que les pays en développement se trouvent à des stades de développement différents;
- b) qu'il est donc nécessaire d'échanger des points de vue, au niveau régional, sur le développement des télécommunications;
- c) qu'il est difficile pour certains pays de certaines régions de participer aux activités des Commissions d'études de l'UIT-D;
- d) que des Groupes de Rapporteurs régionaux permettraient peut-être à certains pays de participer plus largement à l'étude de certaines questions, et cela à un moindre coût;
- e) que bon nombre de ces pays s'appuient efficacement sur les organisations régionales,

décide

1 que l'UIT-D devrait assurer une coordination et une collaboration actives et organiser des activités communes, dans les domaines d'intérêt commun, avec des organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec des instituts de formation et tenir compte de leurs activités, tout en leur fournissant une assistance technique directe;

2 que des procédures doivent être élaborées en vue d'assurer la liaison entre les Groupes de Rapporteurs régionaux et les Commissions d'études.

Résolution 22:

Procédures d'appel alternatives relatives aux réseaux de télécommunication internationaux et répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) le droit souverain de chaque Etat de réglementer ses télécommunications;
- b) que l'Union a notamment pour objet:
 - de maintenir et d'étendre la coopération internationale entre tous les Membres de l'Union pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes;
 - de favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunication, d'accroître leur utilité et de généraliser le plus possible leur utilisation par le public;
 - de favoriser la collaboration entre ses Membres en vue de l'établissement de tarifs à des niveaux aussi bas que possible, compatibles avec un service de bonne qualité et une gestion financière des télécommunications saine et indépendante,

reconnaissant

- a) que les procédures d'appel alternatives sont autorisées dans certains pays et pas dans d'autres;
- b) que le recours aux procédures d'appel alternatives a des conséquences défavorables sur l'économie des pays en développement et peut sérieusement entraver, en particulier, les efforts que déploient ces pays pour assurer le bon développement de leurs réseaux et services de télécommunication;
- c) que certains types de procédures d'appel alternatives peuvent avoir une incidence sur la gestion du trafic et la planification des réseaux et entraîner une dégradation de la qualité de fonctionnement du réseau téléphonique public commuté (RTPC),

rappelant

- a) la Résolution 21 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) relative aux procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication, par laquelle:
 - les Membres ont été instamment priés de coopérer entre eux pour résoudre ces difficultés afin de faire en sorte que les législations et les réglementations des différents Etats Membres de l'UIT soient respectées;
 - l'UIT-T a été chargé d'accélérer ses études, afin de trouver des solutions appropriées et d'élaborer des recommandations en la matière;
- b) la Résolution 1099 du Conseil (Genève, 1996) concernant les procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux, par laquelle l'UIT-T a été instamment prié d'élaborer, dès que possible, des recommandations appropriées concernant les procédures d'appel alternatives;
- c) la Résolution 29 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Genève, 1996), par laquelle cette dernière:
 - a noté qu'afin de limiter le plus possible les effets de procédures d'appel alternatives:
 - les ER devraient, dans le cadre de leur législation nationale, s'efforcer d'établir le niveau des taxes de perception sur la base de l'orientation vers les coûts, en tenant compte de l'article 6.1.1 du Règlement des télécommunications internationales et des dispositions de la Recommandation UIT-T D.5;
 - les Administrations et les ER devraient poursuivre activement l'application de la Recommandation D.140 et du principe de taxes de répartition et de quotes-parts de répartition orientées vers les coûts;
 - a décidé:

- que les Administrations et les ER devraient prendre toutes les mesures raisonnablement envisageables, dans les limites de leur législation nationale, pour suspendre les procédures d'appel alternatives qui entraînent une dégradation sérieuse de la qualité de fonctionnement du RTPC;
- que les Administrations et les ER devraient adopter une approche raisonnable dans un esprit de coopération pour respecter la souveraineté nationale des autres pays;
- qu'il est nécessaire de procéder à des études complémentaires,

rappelant en outre

a) la Résolution 22 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) relative à la répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication, par laquelle:

- l'UIT-T a été chargé d'accélérer les études en cours relatives à la réforme des taxes de répartition, compte tenu du coût de la fourniture des services;
- les administrations ont été invitées à envisager de prendre des mesures appropriées, compte tenu des résultats des études de l'UIT-T;
- le Directeur du BDT a été chargé d'apporter aux administrations, en collaboration avec le Directeur du TSB, toute l'assistance qu'elles pourraient lui demander;

b) l'Avis C du Forum mondial des politiques de télécommunication, FMPT-98, qui:

- a reconnu que le niveau de développement des télécommunications et la structure des coûts diffèrent d'un pays à l'autre;
- a noté que les neuf études de cas effectuées en vue du Forum ont fait apparaître une fourchette de coûts indicatifs pour l'acheminement des appels internationaux et ont indiqué qu'une analyse et une vérification supplémentaires étaient nécessaires;
- a constaté qu'un système de taxes de répartition orienté vers les coûts pouvait être asymétrique, les coûts de l'acheminement des appels étant plus élevés dans certains pays que dans d'autres;
- a invité tous les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT à travailler sur une base bilatérale, ou sur une base multilatérale dans le cadre de l'UIT, afin d'établir des taxes de répartition orientées vers les coûts conformément à la Recommandation UIT-T D.140 et de faciliter la réalisation de cet objectif dans un cadre fixé d'un commun accord au niveau multilatéral, compte tenu des besoins propres aux pays en développement et, en particulier, aux pays les moins avancés,

notant

les décisions de la présente Conférence sur le programme relatif aux questions financières et économiques, les questions dont l'étude a été confiée aux Commissions d'études de l'UIT-D et les mesures que doit prendre le Directeur du BDT pour appuyer les activités de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et pour apporter une assistance aux pays en développement en ce qui concerne la réforme des taxes de répartition,

décide

1 d'encourager toutes les administrations et tous les opérateurs de télécommunication internationale à renforcer le rôle de l'UIT et à appliquer ses Recommandations, en particulier celles de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, en vue de promouvoir de nouvelles bases plus efficaces pour le régime de comptabilité et, partant, de limiter les effets négatifs des procédures d'appel alternatives sur les pays en développement;

2 de demander au Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) et au Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) de collaborer en vue d'éviter la dispersion des efforts dans l'étude du reroutage, afin d'obtenir des résultats fondés sur les dispositions de la Résolution 21 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994);

3 de demander à l'UIT-D de jouer un rôle efficace dans la mise en oeuvre de la Résolution 22 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) s'agissant de la répartition des recettes, dans l'intérêt des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, dans les cas où les taxes de répartition orientées vers les coûts correspondent à des coûts asymétriques pour l'acheminement du trafic international;

4 de demander aux administrations et aux opérateurs internationaux qui autorisent l'utilisation de procédures d'appel alternatives dans leur pays, conformément à leur réglementation nationale, de respecter les décisions d'autres administrations et opérateurs internationaux dont les réglementations n'autorisent pas ces services,

charge le Directeur du BDT

d'inviter le Directeur du TSB à collaborer en vue de la mise en oeuvre de la présente Résolution.

Recommandation 1: Rôle des Conférences mondiales de développement des télécommunications

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) le rôle du Secteur du développement tel qu'il est défini dans l'article 21 de la Constitution, ainsi que dans les articles 16, 17 et 18 de la Convention (Genève, 1992);
- b) en particulier, le numéro CS 137 qui stipule que les conférences de développement des télécommunications constituent un cadre de discussion où sont examinés des questions, projets et programmes intéressant le développement des télécommunications et le numéro CV 211 qui stipule que ces conférences constituent un cadre pour l'examen des questions de politique générale, d'organisation, d'exploitation, réglementaires, techniques, financières et des aspects connexes;
- c) la Résolution 2 (Kyoto, 1994) relative à la création d'un Forum pour débattre des stratégies et des orientations politiques dans l'environnement en mutation des télécommunications;
- d) en particulier, le point 1 du dispositif de la Résolution 2 (Kyoto, 1994) qui préconise qu'un Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT) soit créé afin de débattre des politiques de télécommunication et des questions de réglementation et de procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard,

reconnaissant

- a) que l'objectif du FMPT, tel qu'il est énoncé au point 1 du dispositif de la Résolution 2 (Kyoto, 1994), est très semblable au texte des numéros 137 de la Constitution et 211 de la Convention;
- b) que la Conférence de plénipotentiaires de 1998 étudiera s'il y a lieu d'officialiser le Forum dans la Constitution et dans la Convention, compte tenu de l'expérience acquise pendant la période interplénipotentiaire 1995-1998,

conscient

- a) qu'il est possible de combiner le FMPT et la CMDT, notamment si le thème du Forum est une question qui intéresse tout particulièrement les pays en développement, ou s'il s'agit d'un sujet dont traitent les Commissions d'études de l'UIT-D;
- b) que d'autres sujets relatifs au développement, à l'expansion et à l'exploitation des réseaux et des services de télécommunication à l'échelle mondiale se prêteraient peut-être mieux à un examen dans le cadre des Conférences des deux autres Secteurs,

décide de recommander à la Conférence de plénipotentiaires de 1998

lorsqu'elle étudiera la question de savoir s'il y a lieu d'officialiser le FMPT dans la Constitution et la Convention, d'examiner le rôle du FMPT et de la CMDT afin de préciser leurs relations.

Recommandation 2: Composition et fonctions futures du Comité consultatif pour le développement des télécommunications

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) l'article 18 de la Convention (Genève, 1992) relatif au Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT);
- b) les travaux effectués par le Comité consultatif pour le développement des télécommunications et le rapport de son Président;
- c) qu'il est souhaitable de pouvoir compter sur une large participation aux activités du CCDT de la part des administrations, des entités et organisations dûment autorisées;
- d) la Résolution 9 de la CMDT-94;
- e) la Recommandation 24 du Groupe UIT-2000;
- f) la Recommandation 4 du Groupe de réflexion de l'UIT-D,

ayant noté

les responsabilités accrues confiées au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications par la Conférence mondiale des télécommunications et au Groupe consultatif des radiocommunications par l'Assemblée des radiocommunications,

reconnaissant

- a) que le rôle du CCDT est analogue à celui des Groupes consultatifs des deux autres Secteurs;
- b) que les Groupes consultatifs des deux autres Secteurs bénéficient d'une participation élargie;
- c) qu'à la suite de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), le CCDT a bénéficié de la participation de représentants d'organismes bilatéraux de coopération et d'aide au développement mais aussi d'institutions multilatérales de développement;
- d) que le Directeur du BDT devrait continuer de pouvoir inviter les représentants de ces organisations et de faciliter une participation effective des pays en développement,

recommande à la Conférence de plénipotentiaires de 1998

de modifier le numéro 227 de la Convention pour faire du CCDT un groupe consultatif à participation non limitée en tenant compte de la Résolution 5.

Recommandation 3: Application des techniques de l'information et de la communication en faveur du développement

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que, conformément au paragraphe c) du *considérant aussi* de la Résolution 24 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), l'existence de moyens de télécommunication modernes est un élément vital pour le progrès économique, social et culturel de tous les pays;
- b) que les techniques de l'information et de la communication en faveur du développement sont reconnues de plus en plus comme étant un élément essentiel de la croissance économique et que les télécommunications constituent le principal moyen d'accéder à une gamme étendue de services utilisant ces techniques;
- c) que les dispositions de la Résolution 31 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) ont souligné le rôle important, du point de vue de la participation et pas seulement des infrastructures, joué par les télécommunications dans le développement de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, des transports, de l'industrie, de l'implantation des populations, du commerce, du transfert de l'information pour le bien-être social, ainsi que dans le progrès économique et social général des pays en développement;
- d) qu'il deviendra de plus en plus nécessaire d'établir des accords de partenariat avec les responsables de la planification et les décideurs de ces secteurs en vue de formuler et de mettre en oeuvre des solutions fondées sur les télécommunications pour résoudre les problèmes de développement,

reconnaissant

que, compte tenu de l'existence de ressources humaines et financières limitées, il deviendra de plus en plus essentiel pour l'UIT-D en particulier d'axer ses énergies sur des activités qui exploitent au maximum les possibilités d'interaction et de coopération avec d'autres organisations internationales et régionales, y compris les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec le secteur privé,

recommande

- 1 que figurent, parmi les activités les plus importantes, les activités suivantes: identification des mesures à appliquer pour la réforme du secteur, élaboration d'un récapitulatif des enseignements tirés et des meilleures pratiques, en établissant un cadre de développement du potentiel institutionnel et en ressources humaines des pays en développement et enfin, mise en oeuvre de projets pilotes de télécentres communautaires pour montrer comment l'accès à l'information peut contribuer au développement d'autres secteurs tels que ceux qui sont indiqués au paragraphe c) du *considérant* ci-dessus;
- 2 que ces activités, formulées dans le cadre de la conclusion d'accords de partenariat, constituent une base importante pour les travaux associés à la mise en oeuvre du Plan d'action de La Valette.

Recommandation 4: Libéralisation et environnement commercial concurrentiel

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que le secteur des télécommunications se caractérise par une mondialisation rapide et une évolution orientée vers le marché;
- b) que cette évolution a offert la possibilité de proposer toute une gamme de services aux clients afin de répondre à leurs besoins;
- c) que des politiques appropriées doivent être élaborées pour encourager les réformes, l'objectif étant d'accroître la concurrence sur le marché, de faciliter l'interconnexion des réseaux, le développement technologique, les applications réseau et la réduction des coûts dans l'intérêt des utilisateurs et du public,

reconnaissant

- a) que de nombreux pays en développement n'ont pas encore commencé à se préparer à une concurrence accrue dans l'environnement des télécommunications;
- b) que plusieurs initiatives de politique générale sont nécessaires pour faciliter la concurrence sur le marché;
- c) que les initiatives prises en matière de politique générale doivent aboutir à une participation importante du secteur privé dans le développement des télécommunications,

recommande

- 1 que des mesures appropriées devraient être arrêtées et mises en oeuvre afin de procéder progressivement à une réforme du marché aux niveaux national, intrarégional et interrégional;
- 2 d'exhorter tous les pays à mettre en place et à favoriser un environnement commercial concurrentiel afin d'y promouvoir l'expansion et l'utilisation des installations de télécommunication;
- 3 d'encourager des consultations fréquentes entre les divers intervenants aux niveaux national, régional et mondial.

Recommandation 5: Rôle des télécommunications dans le développement économique et socio-culturel des populations autochtones

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que les télécommunications constituent un instrument essentiel au service du développement économique et socio-culturel des pays;
- b) que, dans le développement culturel d'un pays, il faut tenir compte à la fois des cultures majoritaire et minoritaire au sein de la population;
- c) que l'accès et la participation à des systèmes de télécommunication par les populations autochtones soulèvent une série de questions particulières,

notant

- a) que l'accès de tous les individus à des moyens de télécommunication modernes constitue un élément essentiel d'une économie prospère;
- b) que, pour que les populations autochtones tirent parti des télécommunications, il est nécessaire:
 - de faire en sorte que ces populations se rendent compte des avantages des télécommunications grâce à l'enseignement et à l'information,
 - de recenser les obstacles éventuels qui s'opposent à l'accès à des systèmes de télécommunication et de surmonter ces obstacles;
- c) que le plein succès de tout programme de développement des télécommunications dépendra, entre autres, de l'identification et de la prise en compte des besoins des populations autochtones qui bénéficieront de ce programme,

recommande

au BDT d'accorder une attention particulière au rôle que jouent les télécommunications dans la prise en compte des besoins en matière de développement économique et socio-culturel des populations autochtones dans ses programmes de travail et ses activités.

Recommandation 6: Infrastructure de l'information

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) la Résolution 31 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) "Infrastructure des télécommunications et développement social, économique et culturel" et, en particulier, l'alinéa selon lequel "les progrès spectaculaires récents, et notamment la convergence des télécommunications, des techniques et des services informatiques, font des télécommunications le moteur du changement pour l'ère de l'information";
- b) le nombre croissant d'initiatives et de projets informatiques en cours de mise en oeuvre dans les pays en développement,

reconnaissant

l'importance stratégique croissante des infrastructures de l'information ainsi que les possibilités qu'elles offrent d'améliorer la qualité de la vie de chaque citoyen des pays en développement, de favoriser l'intégration économique des pays en développement et d'améliorer les échanges commerciaux et d'autres liens avec la communauté mondiale,

invite instamment les administrations

à prendre note du rôle déterminant des réseaux de télécommunication pour l'échange d'informations multimédias et à faciliter et à promouvoir le développement des communications et des réseaux électroniques tels qu'Internet par l'adoption des politiques les mieux indiquées en matière de réglementation, de tarification et de fourniture des services et par la mise à disposition d'infrastructures appropriées,

demande à l'UIT/BDT

- 1 en collaboration avec les autres partenaires du développement de sensibiliser les gouvernements des pays en développement à l'importance des infrastructures de l'information et de faciliter l'établissement de politiques nationales pour les infrastructures de l'information dans leurs pays;
- 2 de mettre en place un mécanisme de coordination approprié entre les administrations et les divers partenaires intéressés (UNESCO, etc.) qui permettra de faire l'inventaire des besoins en services ainsi que des contraintes associées et à élaborer un plan d'action pour le développement des technologies de l'information dans les pays en développement;
- 3 en collaboration avec les parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour rédiger un document qui servira d'outil de réflexion proposant aux pays en développement différentes options possibles pour le développement de leurs infrastructures de l'information;
- 4 de créer un cadre propre à encourager le secteur privé à investir dans le développement de l'infrastructure de l'information;
- 5 d'apporter son concours pour la mise en place de l'autoroute mondiale de l'information, avec pour élément essentiel la fourniture d'un service aux zones éloignées et rurales;
- 6 de mettre en place une infrastructure de l'information qui reliera tous les Etats Membres de l'UIT;
- 7 d'établir des accords de partenariat avec des organisations et institutions des secteurs public et privé;
- 8 de traiter des questions liées au commerce électronique.

Recommandation 7: Rôle des technologies de télécommunication et de l'information en matière de protection de l'environnement

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

rappelant

- a) la Résolution 8 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) (CMDT-94), sur la contribution des télécommunications à la protection de l'environnement;
- b) la Résolution 35 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), sur le même sujet;
- c) la Résolution 8 de la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (Abidjan, 1996), sur le rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement;
- d) la Résolution 11 de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (Beyrouth, 1996), sur le même sujet,

tenant compte

des résultats de l'étude effectuée par la Commission 2 de l'UIT-D conformément au mandat qui lui a été confié par la CMDT-94) dans le cadre de la Question 7/2 et en collaboration avec les organisations internationales et régionales compétentes, ainsi que les résultats du Colloque international sur le rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement (Tunis, 1996),

recommande

- 1 que les différents responsables des télécommunications prennent l'initiative de fournir tous les moyens possibles directs ou indirects, en collaboration avec les différents responsables de l'environnement, pour encourager les applications au service de la protection de leur environnement respectif;
- 2 qu'il soit envisagé d'utiliser les technologies spatiales pour mener à bien des activités de protection de l'environnement, par exemple: la surveillance de la pollution de l'air, des cours d'eau, des ports et des mers, la télédétection, l'étude de la faune sauvage, la mise en valeur des ressources forestières, la surveillance des invasions de criquets pèlerins, la perte de territoire, etc.;
- 3 que la nécessité de disposer de politiques nationales de protection de l'environnement soit prise en considération, l'accent devant être mis sur le rôle que les télécommunications peuvent jouer dans la fourniture d'une assistance;
- 4 de sensibiliser tout particulièrement les différents décideurs pour qu'ils comprennent mieux la question des télécommunications et de l'environnement;
- 5 de reconnaître l'importance de la mise en oeuvre de réseaux intégrés pour rassembler, traiter et diffuser des informations relatives à l'environnement aux niveaux national, régional et international et prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre de tels réseaux;
- 6 qu'il soit satisfait aux besoins élémentaires en matière de télécommunications des petites collectivités pour les aider à créer des industries, avec pour effet de diminuer autant que possible la migration vers des zones urbaines, qui entraîne une surpopulation des villes;
- 7 de recourir aux réseaux et services de télécommunication chaque fois qu'il est possible de réduire la consommation d'énergie, par exemple en substituant les télécommunications aux voyages, en utilisant la téléconférence et en réduisant la consommation de papier, ce qui contribuera en fin de compte à économiser les ressources de l'environnement,

demande au Directeur du BDT

- 1 de mettre en oeuvre le plan d'action d'un projet opérationnel global télécommunications-environnement relatif au développement et à l'utilisation des technologies de télécommunications et de l'information au service de la protection de l'environnement et du développement durable. Le projet aura un caractère interrégional avec des composantes régionales et/ou sous-régionales et tiendra compte des spécificités et des besoins particuliers des diverses régions/sous-régions concernées;

2 d'organiser des séminaires, des ateliers régionaux, des programmes de formation et de recherche, des expositions et d'autres activités en vue d'approfondir la réflexion sur la question et de sensibiliser davantage tous les acteurs concernés sur l'utilité de réaliser des projets multilatéraux, bilatéraux, dans le cadre d'une coopération internationale et de prévoir, si nécessaire, la tenue d'une conférence internationale en vue notamment de définir et de mener à bien en coopération avec des organisations internationales, et avec l'appui des opérateurs internationaux de télécommunication, des projets pilotes dans ce domaine à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale;

3 d'envisager l'établissement d'un cadre de coopération internationale donnant à tous les acteurs concernés (gouvernements des pays développés et en développement, producteurs et consommateurs de technologies, secteur privé, organisations internationales, institutions spécialisées des Nations Unies, etc.) la possibilité de réaliser, promouvoir et développer des projets de nature à permettre une utilisation optimale des technologies de télécommunication et de l'information les plus appropriées au service de la protection de l'environnement et du développement durable;

4 d'élaborer et de diffuser le matériel didactique nécessaire à la mise en oeuvre des programmes de formation dans ce domaine et de diffuser des informations relatives aux applications des technologies de télécommunication et de l'information au service de l'environnement et du développement durable;

5 de fournir à la Commission d'études 2 de l'UIT-D, dans le cadre de sa Question [16/2], les informations actualisées relatives aux activités entreprises par le BDT dans ce domaine.

Recommandation 8: Mise en oeuvre des communications personnelles mobiles mondiales par satellite (GMPCS) en temps opportun

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

ayant observé

le vif intérêt qu'ont suscité, auprès des Etats Membres, des autorités compétentes, des Membres des Secteurs et des utilisateurs finals, les travaux du premier Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-96) tenu en octobre 1996, le rapport établi ultérieurement par le Secrétaire général, notamment les principes et les lignes directrices énoncés dans les cinq Avis, ainsi que l'ensemble des définitions qui y figurent,

ayant considéré

que le Groupe d'experts créé en vertu de l'Avis N° 5 du FMPT-96, intitulé "Mise en oeuvre des GMPCS dans les pays en développement", a établi une liste de facteurs dont les pays en développement pourront tenir compte lorsqu'ils mettront en oeuvre les GMPCS, qu'il a organisé cinq séminaires régionaux destinés à fournir des avis et une assistance aux pays en développement, qu'il a étudié l'incidence des services GMPCS sur les pays en développement sur les plans politique, réglementaire, technique et socio-économique et qu'il a élaboré un rapport sur ses travaux à l'intention de la présente Conférence,

ayant estimé en outre

que les travaux menés par le Groupe chargé du Mémoire d'accord sur les GMPCS, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs aux GMPCS et les procédures applicables à leur mise en oeuvre, y compris un Accord relatif au label "GMPCS-MoU Registry" dont l'intitulé sera le suivant: "GMPCS-MoU ITU Registry",

reconnaissant

que le FMPT-96 a estimé, dans son Avis N° 4, que certains systèmes GMPCS fonctionnaient déjà et qu'il était prévu d'en mettre d'autres en service prochainement et que, en conséquence, des mesures devaient être prises d'urgence en vue de faciliter la circulation transfrontière des terminaux,

reconnaissant en outre

que les dispositions spécifiques des arrangements relatifs à l'homologation et au marquage des terminaux, à l'octroi de licences, à l'accès aux données de trafic et aux recommandations relatives aux questions douanières font l'objet d'un large consensus international sur la manière d'aborder ces questions,

notant

qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre ces arrangements à l'échelle mondiale, afin que tous les pays puissent tirer parti en temps opportun des services GMPCS,

recommande

que les administrations signent le Mémoire d'accord sur les GMPCS et adoptent, au besoin, des procédures d'octroi de licences dans leur législation nationale pour mettre en oeuvre, dans les meilleurs délais, les services GMPCS, conformément aux principes et lignes directrices énoncés dans les cinq Avis adoptés par le FMPT-96 et qu'elles mettent en oeuvre les arrangements relatifs aux GMPCS,

charge le Directeur du BDT

de continuer, autant que nécessaire, à coordonner les activités avec les organisations régionales, ainsi qu'avec les deux autres Secteurs et le Secrétariat général de l'UIT, en vue de faciliter la mise en oeuvre des GMPCS.

Recommandation 9: Télémédecine

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

rappelant

- a) que la CMDT (Buenos Aires, 1994) a recommandé à l'UIT d'étudier les possibilités qu'offre la télémédecine pour répondre à certains besoins des pays en développement et a adopté en conséquence la Question 6/2 relative aux soins de santé dans les pays en développement;
- b) que le Secteur du développement de l'UIT a élaboré un rapport sur la "Télémédecine et les pays en développement" qui a été adopté par la Commission d'études 2 de l'UIT-D en octobre 1997;
- c) que, par sa Résolution 7, la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (Abidjan, 1996) a invité les pays africains à soutenir toute initiative susceptible de les aider à acquérir une expérience pratique dans le domaine de la télémédecine et de la télésanté et a demandé aux organisations de télécommunication africaines d'examiner l'utilité, la logistique et la faisabilité de la prestation de services de télémédecine, notamment dans les zones rurales et isolées de leur pays;
- d) que, par sa Recommandation 5, la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (Beyrouth, 1996) a invité tous les pays arabes à encourager la collaboration entre les responsables des soins de santé et les opérateurs de télécommunication, afin de trouver des solutions permettant de satisfaire les besoins en matière de soins de santé, en particulier dans les zones rurales et isolées, pour les personnes qui se déplacent constamment ainsi que pour celles qui, sans cela, pourraient ne pas avoir accès à des soins de qualité égale à ceux qu'offrent les hôpitaux en milieu urbain, et à envisager d'entreprendre un ou plusieurs projets pilotes de télémédecine dans les zones rurales et isolées;
- e) que le premier Colloque mondial sur la télémédecine pour les pays en développement, organisé par le Bureau de développement des télécommunications du 30 juin au 4 juillet 1997 au Portugal, a recommandé à l'UIT/BDT d'affecter des crédits budgétaires spécifiques provenant des excédents de recettes des expositions TELECOM de l'UIT, en vue de financer des projets pilotes de télémédecine, notamment des missions effectuées par des experts dans ce domaine pour aider les pays en développement à formuler des propositions et que ce Colloque a également recommandé à l'UIT-D de poursuivre ses études sur la télémédecine, notamment pour identifier des projets pilotes, analyser les résultats de ces projets et aider les pays à définir une politique et une stratégie axée sur la mise en oeuvre de la télémédecine,

considérant

- a) les avantages potentiels dont il est question dans le rapport sur la "Télémédecine et les pays en développement" ainsi que les recommandations qui y figurent;
- b) la nouvelle Question visant à encourager l'utilisation des télécommunications au profit des services de santé dans les pays en développement,

reconnaissant

- a) que, pour mettre en oeuvre des applications de télémédecine, il faut réunir des experts pluridisciplinaires des communautés des télécommunications et des services de santé;
- b) que certaines applications de télémédecine risquent de ne pas être viables à court terme sans financement, mais que la viabilité constitue un objectif important à moyen terme;
- c) que la possibilité de mener à bien des applications de télémédecine sera renforcée si l'on réduit ou supprime les obstacles d'ordre réglementaire concernant les équipements et services utilisés,

recommande

- 1 que l'UIT/BDT prenne de nouvelles mesures pour sensibiliser davantage les décideurs à la télémédecine et à la façon dont elle pourrait aider à satisfaire certains besoins dans le domaine de la santé: les ateliers ou les symposiums sont à cet égard utiles et permettent de réunir des représentants du secteur des télécommunications et du secteur de la santé;
- 2 que les Ministères des communications collaborent avec les Ministères de la santé et que les opérateurs de télécommunication collaborent avec les institutions des services de santé, afin de mieux

comprendre l'intérêt que présentent les applications de la télémédecine pour répondre aux besoins dans le domaine de la santé, dans le cadre d'un ou plusieurs projets pilotes, et poursuivent cette coopération lorsqu'ils examineront la nécessité d'adopter une politique et une stratégie en matière de télémédecine;

3 que les pays en développement prennent l'avis d'organismes internationaux comme l'UIT et l'OMS s'ils souhaitent participer à des projets de télémédecine de partenaires étrangers;

4 que l'UIT/BDT détermine et mobilise des partenaires possibles pour financer les projets pilotes et analyser leurs résultats, examine les mécanismes et les techniques de financement qui ont été utilisés, les services qui ont été fournis et les enseignements qui ont été tirés;

5 que l'UIT/BDT trouve des solutions au problème de la viabilité des télécommunications appliquées aux services de santé, notamment dans les zones rurales et isolées des pays en développement, afin de montrer comment les télécommunications pourraient optimiser l'utilisation de services de santé limités dans les pays en développement,

invite

les institutions internationales de financement et les bailleurs de fonds à contribuer au développement d'applications, de projets et de programmes de télémédecine dans les pays en développement.

**Recommandation 10:
Importance des partenariats pour appuyer les initiatives dans le domaine des
ressources humaines: l'exemple de la déclaration de TEMIC**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) l'importance que la présente Conférence a accordée à la gestion et au développement des ressources humaines (GRH/DRH);
- b) les défis que constituent la technologie et le financement dans un environnement des télécommunications en mutation rapide, et l'importance décisive, à cet égard, de la formation des cadres supérieurs, en particulier de ceux des pays en développement et des pays les moins avancés,

recommande

que la "Déclaration de TEMIC", (Annexe 1), qui contient des suggestions sur la façon dont l'UIT-D peut traiter diverses questions de DRH/GRH dans le cadre de ses programmes et de ses activités, soit reconnue comme un exemple de meilleure pratique illustrant comment les partenariats permettront dans l'avenir de régler les problèmes des ressources humaines.

Annexe: 1

ANNEXE

Déclaration de TEMIC

L'Institut des cadres supérieurs en gestion des télécommunications du Canada (TEMIC) a été créé en 1986 pour donner suite aux recommandations du Rapport de la Commission Maitland intitulé *Le Chaînon manquant*. Cet Institut, qui offre un exemple de partenariat entre les secteurs public et privé unique en son genre, et ses étudiants, a pour mandat **d'aider les organisations de télécommunications de pays en développement à accroître leur capacité de forger leur propre avenir**. Depuis 1986, 994 "participants", dont 117 femmes, représentant 124 pays ont obtenu un diplôme délivré par TEMIC. Bon nombre des diplômés de l'Institut occupent à présent dans leur pays des postes à responsabilité dans le secteur des télécommunications. L'enseignement que l'on peut tirer de l'expérience acquise par l'Institut TEMIC est qu'il convient d'accorder la plus haute importance à l'utilisation appropriée des ressources humaines dans le secteur des télécommunications. **Il sera possible de relever les défis que constituent la technologie et le financement, deux problèmes essentiels auxquels le secteur est confronté lorsque les entreprises pourront compter sur des cadres dûment formés et motivés et qu'une réforme politique aura été définie. Cette question exige l'adoption de mesures par les Etats, mais l'UIT/BDT et TEMIC peuvent eux aussi, grâce à leur partenariat actuel, contribuer à cette tâche primordiale en faveur d'un développement durable.**

Dans le cadre de ses programmes, TEMIC a été amené à prendre conscience de certaines préoccupations de pays en développement liées par exemple à la réforme du secteur, à la nécessité de promouvoir le changement, à l'incidence générale de la réforme sur la politique de l'emploi et à la nécessité d'une prise de conscience accrue du rôle que jouent les télécommunications pour assurer la transition vers la Société de l'information. Certaines de ces préoccupations, par exemple l'accès universel ou le recours à des technologies nouvelles ou existantes, peuvent être prises en compte par le secteur des télécommunications, tandis que d'autres relèvent d'autres secteurs comme l'enseignement, la santé ou les petites et moyennes entreprises, qui exigent une collaboration intersectorielle. L'enseignement ne relève qu'en partie des télécommunications. La volonté d'entreprendre une réforme sectorielle doit émaner du plus haut niveau de l'Etat, et de l'intérieur du pays. La réforme pourrait fort bien être engagée dans le cadre des engagements de libéralisation des télécommunications contractés au titre de l'AGCS de l'OMC, s'agissant des services de télécommunications de base.

Le Secteur du développement de l'UIT souhaitera peut-être prendre en compte ces préoccupations et s'appuyer sur son rôle de catalyseur pour contribuer à y répondre. Ainsi, l'UIT-D peut:

- mettre l'accent, dans ses programmes de formation (traditionnels et avancés), sur la nécessité, pour les cadres supérieurs des secteurs public et privé, d'acquérir des compétences de gestion dans un environnement fondé sur la concurrence et l'esprit d'entreprise;
- lorsqu'il s'agit d'aider les pays en développement à élaborer leurs projets de transition en vue de la réforme, continuer à faire vigoureusement ressortir la nécessité, pour ces pays, de s'en tenir aux meilleures pratiques s'ils veulent réussir. Des avis analogues devraient également être donnés aux pays qui choisissent de souscrire, au titre de l'AGCS de l'OMC, des engagements relatifs aux services de télécommunication;
- déterminer comment les systèmes de télécommunication peuvent être utilisés pour renforcer le rôle de l'enseignement dans l'évolution de la culture de gestion, (y compris en ce qui concerne les questions relatives à l'égalité des sexes), condition primordiale de la réussite d'un développement aussi large que possible;
- encourager les Membres de l'UIT et les autres entités de télécommunication à promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi qu'au sein du secteur privé, de façon que le processus de réforme donne les meilleurs résultats possibles, tout en supprimant, ou du moins en atténuant les effets négatifs;
- envisager la création d'un Comité consultatif sur le développement des ressources humaines relatif aux nouvelles technologies, aux nouveaux services et aux questions connexes mentionnées, entre autres, dans le présent document.

TEMIC est convaincu que des mesures en ce sens permettront de remédier aux insuffisances récemment apparues et, en particulier, de contribuer à faire évoluer les méthodes de fonctionnement dans les secteurs public et privé des télécommunications. L'UIT serait ainsi en mesure de faire face aux problèmes liés aux ressources humaines que TEMIC a évoqués dans le premier paragraphe de la présente contribution. TEMIC et ses étudiants sont heureux, en leur qualité de partenaire de premier plan, de continuer à appuyer l'UIT dans cette entreprise.

Recommandation 11: Planification opérationnelle à l'Union internationale des télécommunications

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) qu'il est dans l'intérêt des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, d'obtenir que les programmes et les activités des trois Secteurs de l'UIT et du Secrétariat général tiennent compte de leurs besoins;
- b) que les pays en développement attendent de l'UIT qu'elle présente diverses options de politique générale et de mesures structurelles qui permettront de générer des ressources pour le développement des télécommunications;
- c) que, en présentant ces options, l'UIT doit fournir aux Membres des résultats probants et mesurables en vue de mobiliser des ressources et de donner des avis aux pays en développement sur une série de politiques et de modèles de restructuration à utiliser pour générer davantage de fonds internes pour le développement des télécommunications,

reconnaissant

- a) qu'on pourrait beaucoup améliorer le processus permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs déclarés de l'UIT en présentant chaque année des plans opérationnels énonçant les activités qu'il est prévu d'entreprendre au cours d'une année donnée;
- b) que, compte tenu de la symétrie qui existe entre le Plan stratégique de l'Union et la réalisation d'exercices de planification opérationnelle, la mise en oeuvre et l'utilisation de cet outil de gestion permettraient d'établir des scénarios concernant la charge de travail, de définir des mesures à prendre pour y faire face, de déterminer les ressources disponibles pour mener à bien diverses tâches et de fixer divers repères susceptibles de faciliter l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés;
- c) que les plans opérationnels annuels pour l'UIT pourraient être utilisés efficacement, notamment, en vue de définir une gamme possible de produits et de services qui pourraient faire l'objet du recouvrement des coûts, de souligner les mesures actuellement envisagées ou mises en oeuvre pour renforcer les liens entre l'UIT et d'autres organisations internationales et régionales, pour suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de l'Union, etc.,

invite le Conseil de l'UIT

à établir un groupe ad hoc ouvert aux représentants des Etats Membres et des Membres des Secteurs et chargé d'élaborer des propositions relatives à la mise en oeuvre de la planification opérationnelle et financière pour l'ensemble de l'UIT, propositions qui seront soumises pour examen à la Conférence de plénipotentiaires de 1998.

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ABREVIATIONS ET SIGLES

AF-RTDC	Conférence régionale africaine de développement des télécommunications
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AR-RTDC	Conférence régionale des télécommunications pour les Etats arabes
BDT	Bureau de développement des télécommunications
CCDT	Comité consultatif pour le développement des télécommunications
CMDT	Conférence mondiale de développement des télécommunications
DRH/GRH	Développement des ressources humaines/gestion des ressources humaines
FMTF	Forum mondial des politiques de télécommunication
GII	Infrastructure mondiale de l'information
GIS	Société mondiale de l'information
GMPCS	Systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PABA	Plan d'action de Buenos Aires
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TEMIC	Institut des cadres supérieurs en gestion des télécommunications du Canada
UIT	Union internationale des télécommunications
UIT-D	Secteur du développement des télécommunications
UIT-R	Secteur des radiocommunications
UIT-T	Secteur de la normalisation des télécommunications

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

	Séance du matin	Séance du déjeuner	Séance de l'après-midi	Séance de fin d'après-midi
Samedi 21 mars	Inscription des délégués et collecte des documents (8 h-18 h)			
Dimanche 22 mars	Inscription des délégués et collecte des documents (8 h-18 h) 11 h: Conférence de presse		14 h: SPACECOM	17 h: Première séance sur les questions liées à l'égalité des sexes
Lundi 23 mars	Inscription des délégués et collecte des documents (8 h-10 h) 9 h 30-10 h 30: Réunion des chefs de délégation 10 h 30: Séance d'ouverture 11 h 30-12 h 30: Plénière		14 h 30-17 h 30: Plénière: Développement des télécommunications dans le monde: enjeux et stratégies (allocutions de hauts représentants de Gouvernements et de personnalités du monde de l'industrie)	18 h: Commission de direction
Mardi 24 mars	9 h-12 h: Plénière: Développement des télécommunications dans le monde: enjeux et stratégies (suite)		14 h-17 h: Plénière	
Mercredi 25 mars	8 h: Banque mondiale 9 h-12 h: Plénière	13 h-14 h: Deuxième séance sur les questions liées à l'égalité des sexes	14 h-17 h: Sous-commission A1 14 h-17 h: Commission budgétaire	
Judi 26 mars	9 h-12 h: Commission B		14 h-17 h: Sous-commission A2	18 h: Commission de direction
Vendredi 27 mars	9 h-12 h: Commission B 11 h-12 h: CCDT	12 h: Troisième séance sur les questions liées à l'égalité des sexes	14 h-17 h: Groupe de travail (secteur privé) 14 h 30-15 h 30: Plénière 15 h 30-17 h 30: Sous-commission A2	18 h -21 h 30: Sous-commission A2
Samedi 28 mars	9h-12 h: Sous-commission A2 9 h30-12 h: Groupe de travail (Plan d'action de La Valette)	12 h-13 h: Sous-groupe de travail (Plan stratégique)	14 h-17 h: Commission B 14 h-17 h: Groupe de travail (Plan d'action de La Valette) 14 h-17 h: Groupe de travail (PMA)	
Lundi 30 mars	9 h-12 h: Commission B 9 h -12 h: Groupe de travail (secteur privé)		13 h 30-15 h 30: Sous-commission A2 14 h-15 h 30: Commission de contrôle budgétaire 15 h 30-17 h 00: Plénière	17 h 30-18 h 30: Comité de direction 17 h 30-18 h 30: Publications de l'UIT 18 h 30-21 h 30: Groupe de travail (Plan d'action de La Valette)
Mardi 31 mars	9 h-12 h: Plénière		14 h-17 h: Plénière	17 h 30-18 h: Chefs des délégations 19 h-22 h: Plénière
Mercredi 1^{er} avril	9 h-12 h: Plénière		14 h-17 h: Plénière	17 h-20 h: Plénière Séance de clôture

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

LISTE DES DOCUMENTS¹

A. Documents de base

	Doc. No.
Structure de la Conférence	145
Bureau de la Conférence	146
Secrétariat de la Conférence	147
Liste finale des participants	260
<i>Procès-verbaux</i>	
Cérémonie d'ouverture	160
Première séance plénière	164
Deuxième séance plénière	166
Troisième séance plénière	173
Quatrième séance plénière	188
Cinquième séance plénière	193
Sixième séance plénière	240
Septième séance plénière	253
Huitième séance plénière	254
Neuvième séance plénière	255
Dixième séance plénière	256
Onzième séance plénière	257
Douzième et dernière séance plénière	258
Cérémonie de clôture	259

¹ Ces documents sont disponibles sur le site Web: <http://www.itu.int/WTDC-98>, "Documentation and Proposals".

B. Documents de référence

No.	Origine	Titre
1	BDT	Projet d'ordre du jour
2	BDT	Déclaration et Plan d'action de Buenos Aires
3	BDT	Rapport sur la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-RTDC-96)
4	BDT	Rapport sur la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (AR-CRDT-96)
5	BEN	Propositions pour les travaux de la Conférence - Observations et commentaires des programmes (PABA)
6	ICTP	Partenariat dans les domaines de l'assistance et de la formation aux télécommunications: l'expérience de l'ICTP
7	CTO	La "Commonwealth Telecommunications Organisation"
8	BDT	Rapport du Comité consultatif pour le développement des télécommunications à la CMDT-98
9	BDT	Activités du BDT en matière de télécommunications et d'environnement
10(Rev.1)	SG	Recommandations du Groupe UIT-2000
11	B	Projet d'associations de pépinières d'entreprises - Projet de coopération international, proposé par le Brésil à l'UIT, en vue de promouvoir la croissance des entreprises industrielles et des sociétés de services dans les pays en développement par l'intermédiaire d'associations transnationales de "pépinières d'entreprises"
12 + Corr.1	BDT	Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (PMA)
13	G	Élaboration de plans stratégiques à long terme pour l'utilisation future du spectre des fréquences radioélectriques dans les pays en développement
14	WorldTel	Un partenaire pour le développement mondial des télécommunications
15	BDT	AFRICA-ONE
16	SG	Assistance et appui à la République de Bosnie-Herzégovine pour la reconstruction de son réseau de télécommunication. (Résolution 33/PP-94)
17	TELE Greenland A/S	Grandes stations terriennes à satellite situées dans des zones reculées
18	B	Transfert de technologies utilisé dans le cadre du système de publiphone à carte inductive
19(Rev.1)	VITA	Un réseau de courrier électronique par satellite pour les pays en développement - Concept
20	BDT	Rapport sur la mise en oeuvre du projet SPACECOM
21	KEN	Réalisations dans le domaine des télécommunications et initiatives prises par la KPTC pendant la période 1994-1998
22	KEN	Politiques nationales de développement des télécommunications
23	KEN	Nouvelle Question sur les modèles de tarification et les méthodes de calcul des coûts
24	KEN	Nouvelle Question relative au développement et à la gestion des ressources humaines, avec une attention particulière pour les questions d'emploi et d'égalité des sexes
25	KEN	Nouvelle Question sur les problèmes d'interconnexion auxquels les pays en développement doivent faire face dans un environnement multipérateur

No.	Origine	Titre
26	TEMIC	Besoins de gestion dans un environnement des télécommunications restructuré
27	ABU	Propositions pour les travaux de la Conférence
28	RUS	Stratégie de développement des télécommunications en Fédération de Russie dans le cadre de la GII
29	RUS	Propositions pour les travaux de la Conférence
30	RUS	Ville du savoir virtuel
31	CE 1 de l'UIT-D	Rapport à la CMDT-98
32	BDT	Tendances générales de la restructuration des télécommunications pour 1998: partie I, chapitre 1 (Panorama du monde entier)
33	SYR	Propositions pour les travaux de la Conférence
34	France Telecom	Partenariat pour le développement des télécommunications dans les pays en développement
35	APT	Propositions pour les travaux de la Conférence
36	Le réseau des jeunes	Contribution à la Conférence mondiale de développement des télécommunications 1998
37 + Add.1 ¹	KGZ	Modernisation des télécommunications et problèmes de réglementation des télécommunications par l'Etat dans les nouveaux pays
38	UNU/INTECH UNIFEM	Les femmes et les télécommunications - Programme d'action
39	BGD	Déclaration de M. Mazhar-UI Hannan, Ministère des postes et télécommunications
40	NGR	La femme et le développement des télécommunications
41	IND	CMDT-98 = questions d'égalité
42	CE 2 de l'UIT-D	Rapport à la CMDT-98
43	Banque mondiale	Le financement des investissements consacrés aux télécommunications dans les pays en développement
44	BDT	Fonds pour le développement des télécommunications en zones rurales et isolées
45	USA	Contribution des Etats-Unis d'Amérique à la CMDT-98
46	Rohde & Schwarz GmbH & Co. KG	Contrôle du spectre et système de gestion des fréquences
47	SG	Résolution PLEN-2 (CMR-97): Travaux préparatoires au niveau régional en vue des Conférences mondiales des radiocommunications
48(Rev.1)	BDT	Systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS)
49	BDT	Institutions financières proposant un financement pour des projets de télécommunication et une assistance technique dans les pays en développement
50	Nortel (Canada)	Solutions pour l'accès au réseau par accès hertzien fixe
51	BR	Activités du Secteur des radiocommunications intéressant le développement
52	France Telecom	Système informatisé de maintenance d'abonné (CSMS)

No.	Origine	Titre
53	France Telecom	Fixe/mobile convergence
54	SG	Budget de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98)
55	SG	Responsabilités financières des conférences
56	SG	Contributions des entités ou des organisations aux dépenses de la Conférence
57	SG	Accord conclu entre le Gouvernement de Malte et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications
58 ⁵	CAN	CIDA'S telecommunications capacity development in South Asia
59	CAN	Stratégies de développement en vue de l'utilisation des techniques de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées
60 ⁵	CAN	Rural telecommunications in Colombia - Lessons learned
61	CAN	Présentation des questions proposées pour l'étude et prise en considération par le Secteur du développement de l'UIT - Les facteurs conditionnant la réussite de la mise en oeuvre de la télémédecine: comment les identifier, comment les étayer
62	CAN	La télésanté au Canada
63	Tadiran	Stratégies concernant l'utilisation du spectre - Observations et commentaires sur la contribution du Royaume-Uni (Document 13)
64 ¹	BDT	Operational activities of the BDT from 1994 to 1997
65	Tadiran	Observations à propos du rapport du CCDT à la CMDT-98
66	INTELSAT	Programme du troisième millénaire: réinventer INTELSAT dans un environnement des télécommunications en mutation
67	BDT	Le financement des télécommunications dans les pays en développement
68 ⁵	CAN	The changing role of development agencies in telecommunications - CIDA'S experience in South America
69 + Corr.1 ⁵	BDT	Tendances mondiales du développement des télécommunications
70 ⁵	BDT	Diamond, telephones and Basmati rice, partnership, profits and pitfalls.
71	BDT	Projet de priorités pour le Secteur du développement de l'UIT
72 + Add.1,2	BDT	Projets de nouvelles Questions et suivi des Questions existantes pour la prochaine période d'études (texte abrégé)
73 + Add.1 ¹	BDT	Projets de nouvelles Questions et suivi des Questions existantes pour la prochaine période d'études (texte intégral)
74 ⁵	Pacific Island Telecommunications Associations	Current status of telecommunications development in Pacific Islands countries
75	SG	Projet de plan stratégique de l'Union pour la période 1999-2003
76	SDN	Propositions pour les travaux de la Conférence - Plan stratégique du BDT pour la période 1999-2003
77(Rev.1)	ASETA	Proposition de création d'un centre d'excellence des télécommunications dans la sous-région andine
78 ¹ +Corr.1 ¹	BDT	Case studies summary and analysis
79	KEN	Les femmes et les télécommunications (Kenya)
80	Siemens	Solutions novatrices pour la transmission de signaux vocaux et de données, permettant d'optimiser les actions des entreprises

No.	Origine	Titre
81	France Telecom	Note sur les questions concernant les femmes et les télécommunications
82 ¹ + Corr.1	BDT	Rapport du Président du Forum mondial des politiques de télécommunication de l'UIT
83	SVK	Propositions visant à intégrer le programme Planitu dans les activités futures
84 ⁵	Teledesic	Contribution of Teledesic LLC to the WTDC-98
85	SG	Rapport sur la mise en oeuvre de la Résolution 7 de la CMDT-94 - Mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe
86	IRN	Propositions de projets à l'intention de la CMDT-98
87	BDT	Rapport sur la mise en oeuvre des 12 programmes du Plan d'action de Buenos Aires
88	CAN	Les femmes dans le secteur de l'économie du savoir mondial au Canada
89	SYR	Contribution à la CMDT-98
90 ⁵	B	Brazilian experiences in TELECOM R&D
91	B	La réforme structurelle du secteur des télécommunications: le cas du Brésil
92	B	Expérience brésilienne dans le domaine de la formation des ressources humaines - Centres de formation professionnelle
93	BDT	Contribution soumise par l'administration de la Palestine
94	BDT	Une initiative spéciale en faveur du développement
95(Rev.1) ¹	Bellcore	Networking in the next millenium
96	Pirelli	Contribution à la CMDT-98
97	F	Commentaires et propositions concernant les activités de l'UIT-D
98	BDT	Participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement, à d'autres programmes du système des Nations Unies et à d'autres arrangements de financement
99	BDT	Partenaires pour le développement: de nouvelles possibilités pour le secteur des télécommunications
100	Worldspace Corporation	Les nouveaux services numériques par satellite et les pays en développement
101	CAN	Le développement des télécommunications dans la société et l'économie mondiales de l'information: perspective canadienne
102 ¹	BDT	Activities in the field of telemedicine
103 ²	SUI	La Suisse et la société de l'information: choix et décisions du Gouvernement à l'aube du XXIe siècle
104 ²	SUI	Ingénieurs du monde EPFL - Une association pour la coopération et le développement à l'École polytechnique fédérale de Lausanne
105	J	Mise en place d'un mécanisme pour déterminer les activités prioritaires du Secteur D de l'UIT
106	J	Proposition concernant le développement des télécommunications rurales dans les pays en développement
107 (Rev.1)	CAN	Réflexions sur le "Plan d'action de la Valette" - Point de vue stratégique
108 ¹	BDT	Resource mobilization: Financing and investment in telecommunications worldwide (1998 Draft)

No.	Origine	Titre
109	INS	Etudes de fond menées par l'UIT sur la question de l'interconnexion visant à faciliter la mise en oeuvre des systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS)
110+Add.1 ²	SEN	Projet de Résolution
111	Telefónica de España	Proposition de nouvelle Question - Équilibre du trafic international pour les communications par Internet
112	TUN	Projet Modarabtel pour l'engagement de la Phase II du projet
113	BDT	Projets de questions ou de thèmes proposés à la CMDT-98 pour examen et pour étude
114	ARS	Propositions pour les travaux de la Conférence
115 (Rev.1)	CAN	Planification opérationnelle dans le secteur du développement des télécommunications: quelques réflexions stratégiques
116	NMB	Telecom Africa (Projet de télécommunications africaines, d'applications, de fabrication, de recherche et de développement)
117 + Corr.1	CITEL	Propositions interaméricaines communes
118 ¹	TUN	Regional centre for training and retraining in telecommunications
119 ²	SUI	Les autoroutes de l'information face à la coopération nord/sud, au développement et à la mondialisation
120 ²	SUI	Concessions à des fins d'essai dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché suisse des télécommunications
121 ²	TUN	Le développement du secteur des télécommunications en Tunisie
122 ²	TUN	Télécommunications et protection de l'environnement
123 ²	TUN	L'expérience du partenariat dans le secteur des télécommunications et la contribution du secteur privé au développement des télécommunications en Tunisie
124 ²	TUN	Le parc technologique des communications
125 ²	TUN	Centre régional des télécommunications
126 ⁴	TUN	Appui à l'Autorité palestinienne
127 ¹	J	Transition of Japan's telecommunications business
128 ¹	CIDA	Gender equity, telecommunication development and the ITU
129 ¹	CIDA	Putting global knowledge to work
130 ¹	Asia Pacific Telecommunity	Policy documents of the Asia Pacific Telecommunity
131 ¹	B	General granting plan
132 ¹	ATT Wireless Services	CDPD and digital cellular
133 ⁴ +Add.1 ¹	CTR Group Ltd.	Document d'information sur le projet Oxygen TM
134 ¹	INTELSAT	INTELSAT Proposed cooperation with the Centers of Excellence in Africa, Asia and the Americas - INTELSAT support to telecommunication development
135 ¹	BDT	Year 2000 task force proposals
136 ¹	TZA	Gender issues
137+Corr.1 ²	LBN	Impacts économiques, financiers et sociaux de la libéralisation des activités du secteur des télécommunications dans les pays en développement
138	PAK	Projet de nouvelle Question

No.	Origine	Titre
139 ³	ARG	Proyecto piloto de telecentros comunitarios rurales (TCR)
140 ¹	INS	Community teleservice centers to support integrated rural development
141	INS	Présence régionale de l'UIT
142 ¹	KEN	Gender issues
143	BDT	Rapport sur le développement mondial des télécommunications 1998 (Résumé analytique)
144 ¹	Telecom Egypt	Information paper
145	-	Structure de la Conférence
146 (Rev.1)	-	Bureau de la Conférence
147	-	Secrétariat de la Conférence
148	-	Attribution des documents
149A	BDT	Allocution du Représentant de l'UNESCO
149B ¹	BDT	Statement made by the representative of UNCTAD
150 (Rev.1)+ (Cor.1 (Rev.1))	-	Calendrier
151 (Rev.1)	MLT	Formation axée sur la compétence
152 ¹	ISR	Response of the State of Israel to Document 4 (Report on the regional telecommunication development Conference for the Arab States [AR-RTDC-96])
153	MOZ, UGA	Projet de Résolution
154 ¹	B	The Brazilian Universalization Goals
155	TEMIC (Canada)	Les télécommunications à l'aube du prochain millénaire: le facteur humain - "Déclaration de Temic"
156 ¹	D	Concept for the promotion of equal participation by women and men in the development process - Concept on gender equality
157	LBN, MLI, Thomson CSF	Comité consultatif chargé du développement des ressources humaines en ce qui concerne les nouvelles technologies et les nouveaux services (AC/HTS)
158 ³	MEX	El desarrollo de las telecomunicaciones en México 1995-1998
159 ⁵	CITEL	Proposal for the work of the Conference submitted by the CITEL Assembly
160	SG	Procès-verbal de la cérémonie officielle d'ouverture
161 ¹	ISR	Country paper
162 ¹	BDT	Report on the Opinion 5 Group of Experts
163 (Rev.1) + (Corr.1)	*	Projet de Résolution
164	SG	Procès-verbal de la première Séance plénière
165	KGZ	Projet de Résolution - Assistance financière pour les programmes de gestion nationale du spectre
166	SG	Procès-verbal de la deuxième Séance plénière
167 ¹	BDT	MIT Media Laboratory
168 ¹	Alcatel	Socio-economic impacts of broadband satellite-based telecommunication systems

* ARS/ARG/BRB/CPV/CTU/USA/J/JOR/LBR/PATU/PHI/LCA/VCT/SNG/AFS/TZA/TRD

1 ANGLAIS SEULEMENT / 2 FRANÇAIS SEUL / 3 ESPAGNOL SEUL. / 4 ANGLAIS ET FRANÇAIS SEUL. / 5 ANGLAIS ET ESPAGNOL SEUL.

No.	Origine	Titre
169 ¹	Alcatel	ITU-D strategic role in avoiding market fragmentation and monopolistic situations
170 ¹	KIR	Maintenance monitoring unit
171 ¹	SUR	Contribution on gender issues
172 ¹	Ericsson	Wireless communications for a developing world
173	SG	Procès-verbal de la troisième Séance plénière
174	NZL	Utilisation des télécommunications pour promouvoir les objectifs en matière de développement socio-économique et culturel
175 ¹	LBN	Evolution of the telecommunication landscape - The lebanese experience
176	Président	Mandat détaillé du Groupe de travail chargé d'étudier le rôle du secteur privé
177 ⁴	F	L'Autorité de régulation des télécommunications (ART): compétences et actions entreprises
178 + Corr.1	BRB/CAN/CTU POL/LCA VCT/TRD	Projet de Résolution - Les ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe
179 ¹	CAN	Acacia - ITU - AFRALTI - African centres of excellence - Proposed collaboration
180 ¹	**	Meeting of the Coordination Committee (AR-RTDC-CC)
181	COM A	Première série de textes soumises par la Commission A à la Commission de rédaction
182	COM A	Rapport de la réunion du Groupe de travail informel de la sous-commission A/1
183	COM A	Deuxième série de textes soumises par la Commission A à la Commission de rédaction
184	COM A	Mandat de la sous-commission A/1 et de la sous-commission A/2
185 (Rev.1)	BRB/B/CAN/ CTU/LCA/VCT AFS/SUR/TRD	Projet de Résolution - Collecte et diffusion de l'information
186 ¹	BDT	First International Conference and Exhibition for the Development of Telecommunications in the Arab States (Arabcom 98)
187 (Rev.1)	GT	Projet de Résolution - Groupe de travail du secteur privé
188	SG	Procès-verbal de la quatrième Séance plénière
189 (Rev.1)+ Corr.1	GT	Projet de rapport du Groupe de travail de la plénière sur les PMA
190 ¹	GT	Conclusions of the second meeting of the Working Group on the Valletta Action Plan, March 26, 1998
191 (Rev.1)	COM A	Compte rendu de la réunion du Groupe de travail informel de la sous-commission A/2
192	LBY	Plan directeur pour le développement des télécommunications
193	SG	Procès-verbal de la cinquième Séance plénière
194 ³	AHCIET	Actividades de telemedicina en América Latina

** ALG/ARS/BHR/DJI/EGY/UAE/IRQ/JOR/KWT/LBN/LBY/MRC/MTN/OMA/Palestinian Authority/QAT/SYR/SOM/SDN/ TUN/YEM

1 ANGLAIS SEULEMENT / 2 FRANÇAIS SEUL / 3 ESPAGNOL SEUL. / 4 ANGLAIS ET FRANÇAIS SEUL. / 5 ANGLAIS ET ESPAGNOL SEUL.

No.	Origine	Titre
195	***	Contribution aux travaux de la CMDT-98: Assistance à la Palestine
196	Com. de rédaction	Première série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
197	Com. de rédaction	Première série de textes soumis par la Séance plénière à la Commission de rédaction
198 + Corr.1	****	Proposition d'adoption d'une Résolution sur l'égalité des sexes et la politique des télécommunications dans les pays en développement
199	Commission européenne	La société de l'information et le développement: le rôle de l'Union européenne
200 (Rev.3)	COM A	Projet de Résolution sur le financement et le commerce des télécommunications
201	BDT	Allocution de M. Ahmed Laouyane, Directeur du BDT lors de la réception organisée par le BDT "Les GMPCS"
202 (Rev.1)	COM B	Rapport de la Commission B à la Séance plénière
203	Com. de rédaction	Deuxième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
204	Président	Projet de Résolution CCDT-4 - Procédures devant être appliquées par les Commissions d'études
205 ² +Add.1 +Corr.1	*****	Propositions africaines communes aux travaux de la Conférence
206	Président	Projet de Résolution CCDT-3 - Établissement de Commissions d'études
207	MLA/MWI/MLI/KGZ/UNESCO	Projet de Résolution - Service public de radiodiffusion
208	COM A	Troisième série de textes soumises par la Commission A à la Commission de rédaction
209	USA/Telefónica de España	Projets de nouvelles Questions - Renforcement de l'infrastructure et de l'utilisation d'Internet dans les pays en développement
210 ¹	BDT	Document from the Thuraya Satellite Telecommunication System
211	COM A	Quatrième série de textes soumis par la Commission A à la Commission de rédaction
212 (Rev.1)	COM A	Liste de nouvelles Questions pour la période d'études 1998-2001 - Commission d'études 1
213	Com. de rédaction	Troisième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
214 (Rev.1)	-	Plan d'action de la Valette
215	GT	Projet de Résolution - Mise en place d'un mécanisme pour déterminer les activités prioritaires de l'UIT-D
216	GT	Projet de Plan stratégique de l'UIT-D
217	GT	Projet de Déclaration de la Valette
218 (Rev.1)	COM B	Liste de nouvelles Questions pour la période d'études 1998-2001 - Commission d'études 2
219	COM B	Première série de textes soumis par la Commission B à la Commission de rédaction

*** ARS/COM/DJI/EGY/UAE/IRN/JOR/LBN/LBY/MLA/MRC/MTN/QAT/SYR/SDN/TUN/YEM

**** BRB/CAN/USA/GHA/IND/JOR/KEN/MLI/NOR/NZL/PHI/SYR/VCT/SEN/SNG/AFS/SUR/TZA

***** BEN/CTI/GAB/GUI/KEN/MLI/MTN/NGR/SEN/AFS/UPAT/ZMB/ZWE

1 ANGLAIS SEULEMENT / 2 FRANÇAIS SEUL / 3 ESPAGNOL SEUL. / 4 ANGLAIS ET FRANÇAIS SEUL. / 5 ANGLAIS ET ESPAGNOL SEUL.

No.	Origine	Titre
220	GT	Série de textes soumis par le Groupe de travail de la plénière sur le rôle du secteur privé à la Commission de rédaction
221	Commission de contrôle budgét.	Rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la Séance plénière
222	LBN	Projet de Résolution - Méthodologie applicable par les administrations des pays en développement au processus de libéralisation des activités de télécommunications, participation du secteur privé et définition des ressources propres à assurer le financement de ce processus
223	Com. de rédaction	Quatrième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
224 (Rev.1)	Président	Projet de Recommandation - Mise en oeuvre rapide des GMPCS
225 ²	BDT	Contribution soumise par la Conférence des secrétaires généraux des syndicats de la communication de l'Afrique de l'Ouest francophone et lusophone
226	COM A	Cinquième série de textes soumis par la Commission A à la Commission de rédaction
227 (Rev.1)	Président	Recommandation CCDT-2 - Composition et fonctions futures du Comité consultatif pour le développement des télécommunications
228 (Rev.1)	Com. de rédaction	Cinquième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
229 ¹	BDT	Document from UNDP
230 (Rev.1)	COM B	Projet de Résolution - Comité consultatif chargé du développement des ressources humaines (AC/DRH)
231 ¹	ISR	Response of the State of Israel to the note submitted by the Director of the BDT (Document 93) in the framework of WTDC-98
232	COM A	Rapport du Président de la Commission A à la Séance plénière
233	COM B	Deuxième série de textes soumis par la Commission B à la Commission de rédaction
234	PL	Deuxième série de textes soumis par la Séance plénière à la Commission de rédaction
235	Président	Projet de Résolution - Procédures d'appel alternatives relatives aux réseaux de télécommunication internationaux et répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication
236 ¹	ISR	Response of the State of Israel to Document 126 ("Appui à l'Autorité palestinienne")
237	Com. de rédaction	Sixième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
238 (Rev.1)	Com. de rédaction	Septième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
239 (Rev.1)	Com. de rédaction	Huitième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
240	SG	Procès-verbal de la sixième Séance plénière
241	CAN	Projet de Recommandation - Importance des partenariats pour appuyer les initiatives dans le domaine des ressources humaines - L'exemple de la Déclaration de Temic
242	COM B	Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre
243	Com. de rédaction	Neuvième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière

1 ANGLAIS SEULEMENT / 2 FRANÇAIS SEUL / 3 ESPAGNOL SEUL. / 4 ANGLAIS ET FRANÇAIS SEUL. / 5 ANGLAIS ET ESPAGNOL SEUL.

No.	Origine	Titre
244	Com. de rédaction	Onzième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
245	GT	Rapport du Président du Groupe de travail sur le Plan d'action de la Valette
246	Com. de rédaction	Dixième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
247 ¹	ISR	Response of the State of Israel to Document 195 ("Contribution to the work of the World Telecommunication Development Conference: assistance to Palestine")
248	Com. de rédaction	Douzième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
249	Com. de rédaction	Treizième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la Séance plénière
250	-	Rapport relatif aux sessions spéciales sur les rôles respectifs des hommes et des femmes
251	Président	Projet de Résolution [PLEN-7] - Assistance technique spéciale à l'autorité palestinienne
252 ¹	USA	Proposed new Question - Promoting Internet infrastructure in developing countries
253	SG	Procès-verbal de la septième Séance plénière
254	SG	Procès-verbal de la huitième Séance plénière
255	SG	Procès-verbal de la neuvième Séance plénière
256	SG	Procès-verbal de la dixième Séance plénière
257	SG	Procès-verbal de la onzième Séance plénière
258	SG	Procès-verbal de la douzième et dernière Séance plénière
259	SG	Procès-verbal de la Cérémonie de clôture
260	-	Liste finale des participants
261	-	Liste finale des documents

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

LISTE DES PARTICIPANTS

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Albanie (République d')

M. KOTE Frederik (C)
 State Department of Posts and
 Telecommunications
 42, Myslym Shyri St.
 TIRANA
 Tel: +355 42 32131
 Fax: +355 42 33772
 E-Mail: kote@dshpt.tirana.al

Allemagne (République fédérale d')

M. MOHR Ulrich (C)
 Head of Section
 Bundesministerium für Wirtschaft
 Villemombler Str. 76
 D-53123 BONN
 Tel: +49 228 6152940
 Fax: +49 228 6152964

M. PLESSE Dietmar (CA)
 Senior Executive Officer
 Bundesministerium für Wirtschaft
 Villemombler Str. 76
 D-53123 BONN
 Tel: +49 228 6152941
 Fax: +49 228 6152964
 E-Mail: plesse@itu.int

Mme BAYER Alexandra (D)
 Executive Officer
 Bundesministerium für Wirtschaft
 Villemombler Str. 76
 D-53123 BONN
 Tel: +49 228 6152942
 Fax: +49 228 6152964

Arabie saoudite (Royaume d')

M. AL-BASHEER Sami S. (C)
 Director-General, International Affairs
 Ministry of Post, Telegraph and Telephone
 RIYADH 11112
 Tel: +966 1 452 2333
 Fax: +966 1 4504382

M. AL-MAZROU Saad (D)
 General Manager, International Affairs
 Ministry of Post, Telegraph and Telephone
 RIYADH 11112
 Tel: +966 1 4527676
 Fax: +966 1 4526363

M. AL-SAYARI Ibrahim (D)
 Assistant Director for Technology
 Al Ma'ather St.
 P.O. Box 2992
 RIYADH 01169
 Tel: +966 1 4662308
 Fax: +966 1 4662851

Argentine (République)

M. GABRIELLI Alberto (C)
 Director
 Comisión Nacional de Comunicaciones
 Perú 103 Piso 18
 BUENOS AIRES
 Tel: +54 1 3479243
 Fax: +54 1 3479244
 E-Mail: agabrielli@cnc.gov.ar

M. DE LA FUENTE Horacio (D)
 Asesor Gerencia de Juridicos y Normas
 Regulatorias
 Comisión Nacional de Comunicaciones
 Perú 103 Piso 18
 BUENOS AIRES
 Tel: +54 1 3479580
 Fax: +54 1 3479344

M. SCARABINO Sergio (D)
 Gerencia de Relaciones internacionales e
 institucionales
 Comisión Nacional de Comunicaciones
 Perú 103 Piso 18
 BUENOS AIRES
 Tel: +54 1 3479553
 Fax: +54 1 3479556

Australie

M. HORTON Bob (C)
 Deputy Chairman
 Australian Telecommunications Authority
 (AUSTEL)
 P.O. Box 78
 BELCONNEN, ACT 2616
 Tel: +61 2 62565220
 Fax: +61 2 62565200
 E-Mail: bob.horton@aca.gov.au

Autriche

M. RICHTER Walther (C)
 Chief Executive Officer
 Telekom Austria
 Postgasse 8
 A-1011 VIENNA
 Tel: +43 1 515515059
 Fax: +43 1 5135921
 E-Mail: walther.richter@pta.at

Bangladesh (République populaire du)

M. CHOWDHURY M. Abdul Mannan (C)
 Chairman
 Bangladesh Telegraph & Telephone Board
 Telejogajog Bhaban
 37/E Eskaton Garden
 DHAKA-1000
 Tel: +880 2 831500
 Fax: +880 2 832577

Barbade

Mme WILTSHIRE-FORDE Jacqui (C)
 Special Assign.
 Ministry of International Trade and
 Business / CARICOM
 Upton Road
 ST. MICHAEL
 Tel: +1 246 4302200
 Fax: +1 246 4260960

Bélarus (République du)

M. VOLOCHTCHOUK Vassili (C)
 Director General
 Beltelecom
 6, Engels Str.
 220030 MINSK
 Tel: +375 17 2171005
 Fax: +375 17 2224291

Belgique

M. TUTELAARS Fernand (C)
 Président Comixtel
 Institut belge des Services postaux et des
 télécommunications (IBPT)
 JSI/TI
 Everestraat 1
 B-1140 BRUSSELS
 Tel: +32 2 7013159
 Fax: +32 2 7013685

Bénin (Rpublique du)

S. E. M. ZANNOU Timothée (C)
 Ministre de la culture et de la
 communication
 Ministère de la culture et de la
 communication
 COTONOU
 Tel: +229 315729
 Fax: +229 315931

M. SEIDOU Amadou (CA)
 Directeur de la politique des postes et
 télécommunications
 Ministère de la culture et de la
 communication
 03 B. P. 3035
 COTONOU
 Tel: +229 312307
 Fax: +229 315931

M. AGNAN Barthélémy (D)
 Directeur général
 Office des postes et télécommunications
 (OPT)
 01 B.P. 5959
 COTONOU
 Tel: +229 312045/49
 Fax: +229 313843

M. AHOYOGBE Cossi Barnabé (D)
 Chef Division des télécommunications
 internationales
 Office des postes et télécommunications
 (OPT)
 01 B.P. 5959
 COTONOU
 Tel: +229 312045
 Fax: +229 318727

ADMINISTRATIONS

M. ILOUGBADE Marcellin (D)
Ingénieur des télécommunications
(Directeur technique)
Office de Radiodiffusion et Télévision du
Bénin
B.P. 366
COTONOU
Tel: +229 300349
Fax: +229 300448

M. KOSSI Etienne (D)
Directeur des télécommunications
Office des postes et télécommunications
(OPT)
01 B.P. 5959
COTONOU
Tel: +229 312045/49
Fax: +229 314942

Bhoutan (Royaume du)

M. TENZING Sangey (C)
Director, Overall Administrative
Management
Telecommunications Division
Minsitry of Communication
P.O. Box 134
THIMPHU
Tel: + 915 222678
Fax: + 915 223041

Bolivia (République de)

S.E. M. PRADA VACA DIEZ Ramon (C)
Viceministro
Viceministerio de Transportes,
Comunicaciones y Aeronautica Civil
Av. Mcal. Santa Cruz
Edif. Palacio de Comunicaciones, Piso 5to.
Tel: + 591 2377230/377283
Fax: + 591 2371395

M. ARCE JOFRE Jose Alfredo (CA)
Director General de Comunicaciones
Viceministerio de Transportes,
Comunicaciones y Aeronautica Civil
Palacio de Comunicaciones, Piso 4to.
Tel: + 591 2378129
Fax: + 591 2371360
E-Mail: mtccom@caoba.entelnet.bo

Botswana (République du)

M. LEKAUKAU Cuthbert Moshe (C)
Executive Chairman
Botswana Telecommunications Authority
(BTA)
Private Bag 00495
GABORONE
Tel: +267 357755
Fax: +267 357976
E-Mail: BTA@INFO.BW

M. MOATSHE Moatshe Joseph (C)
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Works, Transport and
Communications
Private Bag 007
GABORONE
Tel: + 267 358509
Fax: + 267 313303

M. BOITUMELO Spankie (D)
Regional Finance Manager South
Botswana Telecommunications Corporation
(BTC)
P.O. Box 700
GABORONE
Tel: +267 358304
Fax: +267 375195
E-Mail: sboitume@btc.bw

M. CHAPI Tiedze Bob (D)
Regional Manager
Botswana Telecommunications Corporation
(BTC)
P.O. Box 700
GABORONE
Tel: +267 214649
Fax: +267 214100
E-Mail: bchapi@btc.bw

M. GABORONE Olebile (D)
Chief Executive
Botswana Telecommunications Corporation
(BTC)
P.O. Box 700
GABORONE
Tel: +267 358304
Fax: +267 375195
E-Mail: ogaborone@btc.bw

M. TAMASIGA Mphoeng Oabitsa (D)
Principal Strategy Analyst
Botswana Telecommunications Authority
(BTA)
Private Bag 00495
GABORONE
Tel: +267 357755
Fax: +267 357976
E-Mail: BTA@INFO.BW

Brésil (République fédérative du)

M. PEREIRA-FILHO José Leite (C)
Member Board of Directors
Agencia Nacional de Telecomunicações
(ANATEL)
SAS - Quadra 6 - Bloco H - Sala 326
BRASILIA
Tel: +55 61 3122041
Fax: +55 61 3122206
E-Mail: leite@anatel.gov.br

M. MAGLIONE Ferdinando (CA)
Advisor, International Affairs
Agencia Nacional de Telecomunicações
(ANATEL)
SAS Quadra 6 Bloco H 5º Andar
BRASILIA
Tel: +55 61 3122236
Fax: +55 61 3122244
E-Mail: ferdinando@anatel.gov.br

M. BLANCO RODRIGUES Jaime (D)
Director of Business Development
Ericsson Telecomunicações
Rua Maria Prestes Maia 300
SAO PAULO
Tel: +55 11 6811210
Fax: +55 11 6812063
E-Mail: bra.edbjh@mesmtpse.ericsson.se

M. BLOIS M. DE SOUZA Roberto (D)
Special Adviser
Agência Nacional de Telecomunicações
(ANATEL)
SAS, Quadra 6
Bloco "H" - Sala 504
70313-900 BRASILIA
Tel: +55 61 3122237
Fax: +55 61 3122244

M. HERIG Luiz Cláudio (D)
Head of Market Studies - Public Services
Agência Nacional de Telecomunicações
(ANATEL)
SAS, Quadra 6
Bloco "H" - 7o Andar
70313-900 BRASILIA
Tel: +55 61 3122309
Fax: +55 61 3122207

M. LEAL Helio de Lima (D)
Advisor, International Affairs
Agencia Nacional de Telecomunicações
(ANATEL)
SAS Quadra 6 Bloco H 5º Andar - Sala 504
BRASILIA
Tel: +55 61 3122346
Fax: +55 61 3122244
E-Mail: helioleal@anatel.gov.br

M. LIMA DE OLIVEIRA Marcos Aurelio (D)
INMETRO
Rua Santa Alexandpina, 416,
7o Andar - R-J
Tel: + 5521 5777294
Fax: + 5521 5021009
E-Mail: dicep@inmetro.gov.br

M. MACHADO Nelson (D)
Head, International Cooperation Division
Telecomunicações Brasileiras S/A -
TELEBRÁS
SAIN - Via L. 4 - Quadra 06 - Lote 04
BRASILIA
Tel: +55 61 4152188
Fax: +55 61 2252922

M. MIQUELINO Fernando (D)
Telecommunication Research
Telecomunicações Brasileiras S/A -
TELEBRÁS
Centro de P&D
Rodovia Campinas Mogi-Mirim, Km 118,5
Campinas
SAO PAULO
Tel: +55 19 7056811
Fax: +55 19 7056224
E-Mail: pimiquelino@cpqd.com.br

Brunéi Darussalam

M. OSMAN Buntar (C)
Director General
Jabatan Telekom Brunei
BERAKAS 3510
Tel: +673 2 382382
Fax: +673 2 382445
E-Mail: buntar@brunet.bn

ADMINISTRATIONS

M. KIFLI Ismawi (D)

Manager, Managing Director's Office
DST Communications Sdn. Bhd.
DST Headquarters
Tungku Link
BERAKAS 3619
Tel: +673 2 338888
Fax: +673 2 873873

M. MOHAMMAD ZAIN PG HJ (D)

Senior Manager, Regulatory & International
Affairs
Jabatan Telekom Brunei
BERAKAS 3510
Tel: +673 2 250250
Fax: +673 2 381585
E-Mail: mohdzain@brunet.bn

Bulgarie (République de)

M. PETROV Bojidar (C)

Vice-President
Committee of Posts and
Telecommunications
6, Gourko Str.
1000 SOFIA
Tel: + 359 2 9492468
Fax: + 359 2 9818777

M. MIRSKI Krastju (CA)

Head of European Integration and
International Relations Department
Committee of Posts and
Telecommunications
6, Gourko Str.
1000 SOFIA
Tel: + 359 2 9492357
Fax: + 359 2 9806105

Mme DANOVSKA Lina (D)

Head of Telecom Policy Department
Committee of Posts and
Telecommunications
6, Gourko Str.
1000 SOFIA
Tel: + 359 2 662830
Fax: + 359 2 9817457

Burkina Faso

M. THIOMBIANO Tiéba Justin (C)

Directeur général
Office national des télécommunications
(ONATEL)
B.P. 10000
OUAGADOUGOU 01
Tel: +226 336476
Fax: +226 310331

M. ATTIRON Clément Privat (CA)

Directeur délégué à la coordination
générale et technique
Office national des télécommunications
(ONATEL)
B.P. 10000
OUAGADOUGOU 01
Tel: +226 311130
Fax: +226 310331

M. OUEDRAOGO Y. Michel (D)

Chef du département des relations
internationales
Office national des télécommunications
(ONATEL)
B.P. 10000
OUAGADOUGOU
Tel: +226 304955/382005
Fax: +226 310331

Burundi (République du)

M. NJIBAREKERWA Jérôme (C)

Direction générale
Directeur général
Ministère des transports, postes et
télécommunications
B.P. 2000
BUJUMBURA
Tel: +257 217773
Fax: +257 219324

M. MANDEVU Mathias (D)

Directeur technique
Office national des télécommunications
(ONATEL)
B.P. 60
BUJUMBURA
Tel: +257 229725
Fax: +257 217904/226917

Cambodge (Royaume du)

S.E. M. KOY Kim Sea (C)

Under Secretary of State
Ministry of Posts and Telecommunications
Corner of Streets Nos. 13 and 102
Sangkat Wat Phnom
PHNOM PENH
Tel: +855 15 910041
Fax: +855 23428986d

Cameroun (République du)

S.E. M. MOUNCHIPOU Seidou (C)

Ministre des postes et télécommunications
Ministère des postes et
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 230615
Fax: +237 233159

M. ANGOULA Dieudonne (CA)

Directeur des télécommunications
Ministère des postes et
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 223550
Fax: +237 231510

M. DJOUAKA Henri (CA)

Directeur général adjoint
Ministère des postes et télécommunications
- INTEL CAM
B.P. 1571
YAOUNDE
Tel: +237 232292
Fax: +237 230303
E-Mail: henri.djouaka@camnet.cm

Mme ABENKOU EBA'A Paulette (D)

Directeur des Etudes, du développement et
de la Coopération
Ministère des postes et télécommunications
- INTEL CAM
B.P. 1571
YAOUNDE
Tel: +237 213868
Fax: +237 230303
E-Mail: paulette.abenkou@camnet.cm

M. KAMANOU Pierre (D)

Directeur
Mobile Systems International
257 avenue Georges Clémenceau
F-92000 NANTERRE
Tel: +33 1 46698677
Fax: +33 1 46698679

M. MADOLA Larissa (D)

Sous-Directeur de la facturation et du
recouvrement
Ministère des postes et télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 232570
Fax: +237 233588

M. MAGA Richard (D)

Directeur
Centre d'Etudes des Télécommunications
(CETCAM)
Ministère des postes et télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 223944
Fax: +237 232063
E-Mail: richard.maga@camnet.cm

M. N'KUIPOU Norbert (D)

Chargé d'Etudes
Ministère des postes et
télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 221830
Fax: +237 231510

M. WANKO Elie Ledoux (D)

Sous Directeur de l'Exploitation et des
Affaires
Commerciales
Ministère des postes et télécommunications
- INTEL CAM
B.P. 1571
YAOUNDE
Tel: +237 234065
Fax: +237 230303
E-Mail: elie.wanko@camnet.cm

Canada

M. MULCASTER David (C)

Director General, Information and
Communications
Government of Canada
Journal Tower North
300 Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9904294
Fax: +1 613 9578839
E-Mail: mulcaster.david@ic.gc.ca

ADMINISTRATIONS

M. GRACIE Bruce A. (CA)
Senior Advisor, International Organizations
Industry Canada, International
Telecommunications Division
Journal Tower North
300 Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9904254
Fax: +1 613 9984530
E-Mail: gracie.bruce@ic.gc.ca

M. DOSTALER Claude J. (D)
Director, Spectrum Management
Technology Transfer
Industry Canada
Rm 1916A
300 Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9904804
Fax: +1 613 9525108
E-Mail: dostaler.claude@ic.gc.ca

Mme HENNESSY Tara (D)
Technical Policy Specialist, International
Organizations
Industry Canada
Journal Tower North
300 Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9984023
Fax: +1 613 9984530
E-Mail: hennessy.tara@ic.go.ca

M. DARDARI Saad (D)(M)
International Manager
Touch Tone Communications 2000, Ltd.
6069 Estates Drive
ALEXANDRIA
Tel: + 703 922 8887
Fax: + 703 922777

M. GILLIES Donald (D)
Professor, New Media and Communication
Ryerson Polytechnic University
TORONTO, ONTARIO M5B 2K3
Tel: +1 416 9795000
Fax: +1 416 9795139
E-Mail: dgillies@acs.ryerson.ca

M. MOUNAYYER Rudy (D)(M)
Touch Tone Communications 2000, Ltd
545-220 Cambie street
VANCOUVER, B.C. V6B 2M6
Tel: + 604 331 1470
Fax: + 604 331 1424

M. SAADE Ghassan (D)(M)
Touch Tone Communications 2000 Ltd.
545-220 Cambie St.
VANCOUVER, B.C. V6B 2M6
Tel: +1 604 3311470
Fax: +1 604 3311424

M. THOMAS Grant (D)
International Development Research
Centre (IDRC)
250 Albert Street
OTTAWA, ON K1G 3H9
Tel: + 1 6132366163
Fax: + 1 6135677749
E-Mail: gthomas@idrc.ca

M. ZEITOUN Tony (D)
Director, Technology Development
CIDA - Canadian International
Development Agency
200 Promenade du Portage
HULL, QUEBEC K1A 0C8
Tel: +1 819 9971480
Fax: +1 819 9970945
E-Mail: tony_zeitoun@acdi-cida.gc.ca

Cap-Vert (République du)

Mme SAGNA Margarida (C)
Directeur général
Direcção Geral das Comunicações
P.O. Box 7
PRAIA
Tel: +238 61 3069
Fax: +238 61 3069
E-Mail: msagna@milton.cvtelecom.cv

Mme NOBRE M. QUERIDO SEMEDO
Livia Maria (D)
Executive Manager
Cabo Verde Telecom S.A.R.L.
P.O. Box 220
PRAIA
Tel: +238 615579
Fax: +238 613725
E-Mail: lsemedo@mail.cvtelecom.cv

M. NUNO LEITE Carlos (D)
Management Council of Deputy Director
Cabo Verde Telecom S.A.R.L.
P.O. Box 220
PRAIA
Tel: +238 615579
Fax: +238 613725
E-Mail: lsemedo@mail.cvtelecom.cv

Centrafricaine (République)

S.E. M. BINDO Michel (C)
Ministre
Ministère des Postes et
Télécommunications
BANGUI
Tel: +236 614480
Fax: +236 616010

M. MANGA MABADA Philippe (C)
Directeur Equipement et Planification
Société centrafricaine des
télécommunications (SOCATEL)
B.P. 939
BANGUI
Tel: +236 617482
Fax: +236 612522

Chine (République populaire de)

S.E. M. ZHOU Deqiang (C)
Vice Minister
Ministry of Posts and Telecommunications
13, West Chang'An Avenue
BEIJING 100804
Tel: + 86 10 66014670
Fax: + 86 10 66011370

M. LENG Rongquan (D)
Deputy Director General
Ministry of Posts and Telecommunications
13, West Chang'An Avenue
BEIJING 100804
Tel: + 86 10 66014670
Fax: + 86 10 66011370

M. LIU Ziping (D)
Official for ITU Affairs
Ministry of Posts and Telecommunications
13, West Chang'An Avenue
BEIJING 100804
Tel: + 86 10 66014670
Fax: + 86 10 66011370

M. QU Wenchu (D)
Deputy Director General
Ministry of Posts and Telecommunications
13, West Chang'An Avenue
BEIJING 100804
Tel: + 86 10 66014670
Fax: + 86 10 66011370

Mme ZENG Xue Mei (D)
Official
Ministry of Posts and Telecommunications
13, West Chang'An Avenue
BEIJING 100804
Tel: + 86 10 66014670
Fax: + 86 10 66011370

Chypre (République de)

M. PYRGOS Vassos (C)
Permanent Secretary
Ministry of Communications & Works
CY-1424 Lefkosia
NICOSIA
Tel: +357 2 302278
Fax: +357 2 475024

M. SAVVIDES Lazaros S. (CA)
Director of Telecommunications
Ministry of Communications & Works
CY-1424 Lefkosia
NICOSIA
Tel: +357 2 302268/302944
Fax: +357 2 360578/465462
E-Mail: dirtelecom@mcw.gov.cy

M. CHAPPAS Christos (D)
Director Network Services
Cyprus Telecommunication Authority
Telecommunications Street
2014 NICOSIA
Tel: +357 2 310351
Fax: +357 2 810181
E-Mail: chappas@cyta.cytanet.com.cy

M. JOAKIM Stelios (D)
Director of Infrastructure Services
Cyprus Telecommunication Authority
P.O. Box 4929
1396 NICOSIA
Tel: +357 2 310240
Fax: +357 2 316655
E-Mail: s.joakim@cytanet.com.cy

Cité du Vatican (Etat de la)

M. GUILLET Jean-Paul (D)
 Director
 Catholic International Organization for
 Cinema
 Palazzo San Calisto
 00120 VATICAN CITY
 Tel: +39 6 69887255
 Fax: +39 6 69887335
 E-Mail: missions@ocic.org

Colombie (République de)

M. CASTRO ROJAS Felix (CA)
 Jefe Oficina Internacional
 Ministerio de Comunicaciones
 Edificio Murillo Toro
 Carreras 7 y 8 x Calle 13
 SANTA FE DE BOGOTA D.E.1
 Tel: +571 2826317
 Fax: +571 2826317
 E-Mail:
 internac@mincomunicaciones.gov.co

M. ANGULO HOYOS Enrique (D)

Asesor
 Ministerio de Comunicaciones
 Edificio Murillo Toro
 Carreras 7 y 8 x Calle 13
 SANTA FE DE BOGOTA D.E.1
 Tel: +571 2867169
 Fax: +571 2825465
 E-Mail: eangulo@serweb.com

M. GOMEZ-PARDO Juan Manuel (D)

Asesor Técnico
 Comisión de Regulación de
 Telecomunicaciones
 Calle 73, # 12-02 of. 701
 SANTA FE DE BOGOTA
 Tel: +57 1 3172007
 Fax: +57 1 3170469
 E-Mail: jmgomez@gyral.com

Mme OLIVEIROS-LAVERDE Patricia (D)

Coordinadora Ejecutiva
 Comisión de Regulación de
 Telecomunicaciones
 Calle 73, # 12-02 of. 701
 SANTA FE DE BOGOTA
 Tel: +57 1 3171995
 Fax: +57 1 3170469
 E-Mail: oliverpa@hotmail.com

M. PATERNINA Fabián (D)

Superintendente delegado
 Superintendencia Servicios Públicos
 Cra. 11 A # 94-46, Piso 3°
 SANTA FE DE BOGOTA
 Tel: +57 1 6233234
 Fax: +57 1 3170469
 E-Mail: sspd1@colomsat.net.co

M. PEÑA QUIÑONES Gustavo (D)

Coordinador General
 Comisión de Regulación de
 Telecomunicaciones
 Calle 73, # 12-02 of. 701
 SANTA FE DE BOGOTA
 Tel: +57 1 3171995
 Fax: +57 1 3170469

**Comores (République fédérale
 islamique des)**

M. ABDALLAH Ibrahim (C)
 Directeur général adjoint
 Société Nationale des Postes et
 Télécommunications (SNPT)
 B.P. 5000
 MORONI
 Tel: +269 731913
 Fax: +269 731079

M. MGOMRI Oumara (CA)
 Directeur des télécommunications
 Société nationale des postes et
 télécommunications (SNPT)
 B.P. 5000
 MORONI
 Tel: +269 730610
 Fax: +269 731079

Congo (République du)

S.E. M. DELLO Jean (C)
 Ministre des postes et télécommunications
 Ministère des postes et télécommunications
 Rond-Point du Centre culturel français
 BRAZZAVILLE
 Tel: +242 811019
 Fax: +242 810003

M. MAHOUKOU Marcel Lucas (D)
 Conseiller aux télécommunications
 Ministère des postes et télécommunications
 Rond-Point du Centre culturel français
 BRAZZAVILLE
 Tel: +242 810475
 Fax: +242 810003

Corée (République de)

M. KOO Yung-Bo (C)
 Director General
 Ministry of Information and Communication
 116, Sinmun-ro 1 ga
 Jongro-gu
 SEOUL 110-700
 Tel: + 82 27501400
 Fax: + 82 27501439

M. YU Eung-gon (C)
 Senior Deputy-Director
 Ministry of Information and Communication
 116, Sinmun-ro 1 ga
 Jongro-gu
 SEOUL 110-700
 Tel: + 82 27501432
 Fax: + 82 27501439

M. KANG Sang-Sun (D)
 Assistant Director
 Ministry of Information and Communication
 116, Sinmun-ro 1 ga
 Jongro-gu
 SEOUL 110-700
 Tel: + 82 27502446
 Fax: + 82 27502419

M. KIM Tae-Eun (D)
 Research Fellow
 Korea Information Society Development
 Institute (KISDI)
 1-33 Juam-Dong
 KWACHUN, KYUNGGI-DO
 Tel: + 82 25704041
 Fax: + 82 25704069

M. WOO Ji-Suk (D)
 Research Fellow
 Korea Information Society Development
 Institute
 1-33 Juam-Dong
 KWACHUN, KYUNGGI-DO
 Tel: + 82 25704281
 Fax: + 82 25704069

Costa Rica

M. DOBLES Roberto (C)
 Executive President
 Instituto Costarricense de Electricidad (ICE)
 Avenida Las Americas
 Sabana Norte
 SAN JOSE
 Tel: +506 2903471
 Fax: +506 2201555
 E-Mail: rdobles@sol.racsa.co.cr

Mme HERRMANN Ingrid (CA)
 General Manager
 Instituto Costarricense de Electricidad (ICE)
 Sabana Norte
 SAN JOSE
 Tel: +506 2208322
 Fax: +506 2314078
 E-Mail: ihermann@sol.racsa.co.cr

M. CRUZ Marco (D)
 General Manager
 Radiográfica Costarricense S.A. (RACSA)
 Avenida 5, Calle 1
 SAN JOSE
 Tel: +506 2570813
 Fax: +506 2231692
 E-Mail: mcruz@sol.racsa.co.cr

M. MADRIGAL Jose Abraham (D)
 Head of Legal Division
 Instituto Costarricense de Electricidad (ICE)
 Sabana Norte
 SAN JOSE
 Tel: +506 2206055/7321
 Fax: +506 2208110/8195
 E-Mail: amadrigal@ns.inst.ice.go.cr

M. SERRANO Isidro (D)
 Telecommunications Development
 Manager
 Instituto Costarricense de Electricidad (ICE)
 P.O. Box 10032
 1000 SAN JOSE
 Tel: +506 2207444
 Fax: +506 2206276
 E-Mail: iserrano@ns.inst.ice.go.cr

Côte d'Ivoire (République de)

S.E. M. AKELE Ezan (C)
 Ministre des infrastructures économiques
 Ministère des infrastructures économiques
 B.P. 56
 ABIDJAN
 Tel: +225 347315
 Fax: +225 213037

M. AHOU JOSEPH Jean Baptiste (D)
 Directeur des politiques et des affaires
 internationales
 des PTT
 Ministère des Infrastructures économiques
 20 BP 1314
 ABIDJAN 20
 Tel: +225 347374
 Fax: +225 347366

M. YAPO Bruno (D)
 Ingénieur
 Agence des Télécommunications de Côte
 d'Ivoire
 17 BP 275
 ABIDJAN 17
 Tel: +225 344514
 Fax: +225 354502

Cuba

S.E. M. COLÁS SÁNCHEZ Silvano (C)
 Ministro de Comunicaciones
 Ministerio de Comunicaciones
 Plaza de la Revolución
 LA HABANA
 Tel: +537 818573
 Fax: +537 335253

S.E. M. LÓPEZ ALVAREZ René (CA)
 ViceMinistro de Comunicaciones
 Ministerio de Comunicaciones
 Plaza de la Revolución
 LA HABANA
 Tel: +537 815432
 Fax: +537 335190
 E-Mail: rlopez@mail.infocom.etecsa.cu

M. AU KIM Filiberto (D)
 Director de telecomunicaciones
 Ministerio de Comunicaciones
 Plaza de la Revolución
 LA HABANA
 Tel: +537 815108
 Fax: +537 335193
 E-Mail: aukim@mail.infocom.etecsa.cu

Danemark

Mme KONNER Mette Jacqueline (C)
 Head of Section
 National Telecom Agency
 Holsteinsgade 63
 DK-2100 COPENHAGEN 0
 Tel: +45 35 430333
 Fax: +45 35 433910
 E-Mail: mjk@tst.dk

Mme MÜLLER Mette (D)
 National Telecom Agency
 Holsteinsgade 63
 DK-2100 COPENHAGEN 0
 Tel: +45 35 430333
 Fax: +45 35 433910
 E-Mail: mm@tst.dk

Djibouti (République de)

M. KAMIL ALI Mohamed (C)
 Inspecteur des Télécommunications
 Office des Postes et Télécommunications
 (OPT)
 Boulevard de la République
 DJIBOUTI
 Tel: +253 351127
 Fax: +253 355757

M. BOULHAN AWALEH Omar (D)
 Chef, Service Radio
 Office des Postes et Télécommunications
 (OPT)
 Boulevard de la République
 DJIBOUTI
 Tel: +253 341303
 Fax: +253 357679
 E-Mail: oboulhan@hdmil.com

Egypte (République arabe d')

M. EL DAHSOURY Faisal M. (D)
 Sector Chief for Financial Affairs
 Egypt Telecom (ARENTO)
 Ramsis Street
 CAIRO
 Tel: +20 2 760150
 Fax: +20 2 5799190

M. MASOUD Mohamed Samir (D)
 Chief of Central Administration for
 Switching Execution
 Egypt Telecom (ARENTO)
 Opera Exchange
 CAIRO
 Tel: +20 2 5893111
 Fax: +20 2 5899220

Emirats arabes unis

M. AL ZAABI Nasser Rashid (C)
 Deputy General Manager Special Projects
 Emirates Telecommunications Corporation
 (ETISALAT)
 P.O. Box 3838
 ABU DHABI
 Tel: +971 2 2084626
 Fax: +971 2 313556

M. AL MARZOUQ Sultan A.H. (CA)
 Acting Director, Telecommunications
 Department
 Ministry of Communication
 P.O. Box 900
 ABU DHABI
 Tel: +971 2 662909
 Fax: +971 2 668180
 E-Mail: mincom@emirates.net.ae

M. AL NAQBI Jumaa M. (D)
 Engineer
 Ministry of Communication
 P.O.Box 72965
 ABU DHABI
 Tel: + 971 2 2088880
 Fax: + 971 9 722273

M. AL REDAINI Murshed (D)
 Telecom Engineer
 Ministry of Communication
 P.O. Box 72965
 ABU DHABI
 Tel: + 971 2 660665
 Fax: + 971 2 776272

M. AL ZAABI Abdulla (D)
 Engineer
 Ministry of Communication
 P.O.Box 900
 ABU DHABI
 Tel: + 971 2 662909
 Fax: + 971 50 6212287

M. AL ZAROUNI Abdul Raheem (D)
 Senior Engineer Network Operations
 Emirates Telecommunications Corporation
 (ETISALAT)
 P.O. Box 3838
 ABU DHABI
 Tel: +971 2 212874
 Fax: +971 2 772930
 E-Mail: mopsho@emirates.net.ae

M. ALJARWAN Jamal (D)
 Manager, Marketing
 Thuraya Satellite Telecommunications Co.
 P.O. Box 33344
 ABU DHABI
 Tel: +971 2 2084678
 Fax: +971 2 330064
 E-Mail: thuraya@emirates.net.ae

M. AZZEE Hassan (D)
 Regional Manager, Marketing
 Thuraya Satellite Telecommunications Co.
 P.O. Box 33344
 ABU DHABI
 Tel: +971 2 2084207
 Fax: +971 2 330064

M. HAWASHEEN Ghassan Yousef (D)
 Senior Telecom Techn.
 Ministry of Communication
 P.O. Box 900
 ABU DHABI
 Tel: +971 2 668670
 Fax: +971 2 668180
 E-Mail: mincom@emirates.net.ae

M. TARYAM Abdulaziz (D)
 Branch Accountant
 Emirates Telecommunications Corporation
 (ETISALAT)
 P.O. Box 980
 SHARJAH
 Tel: +971 6357440
 Fax: +971 6371044

Equateur

M. BURBANO DE LARA Mario (C)
 Presidente
 Consejo Nacional de Telecomunicaciones
 (CONATEL)
 Av. 12 de Octubre 1561 y Madrid
 Casilla 17-07-9777
 QUITO
 Tel: +593 2 567007
 Fax: +593 2 505119

ADMINISTRATIONS

M. CORDOVA José (D)
Presidente Ejecutivo-
ANDINATEL S.A.
Vintimilla # 1140
QUITO
Tel: +593 2 561004
Fax: +593 2 562240

Erythrée

M. BERHANE HAILE Ogbalidet (D)
Sales Manager
Telecommunication Service of Eritrea
ASMARA
Tel: +291 1 127860
Fax: +291 1 120938

Espagne

M. VILLAR URIBARRI José Manuel (C)
Secretario General de Comunicaciones
Secretaría General de Comunicaciones
Palacio de Comunicaciones
Plaza de Cibeles S/N
E-28071 MADRID
Tel: +34 1 5222232
Fax: +34 1 3962777

M. RUBIO CARRETON Vicente (CA)
Jefe de Area de Relaciones y Coordinación
Secretaría General de Comunicaciones
Palacio de Comunicaciones
Plaza de Cibeles S/N
E-28071 MADRID
Tel: +34 1 3461500
Fax: +34 1 3461520

M. ANDRADA J. Armando (D)
2° Jefe
Ministerio de Asuntos Exteriores
Embajada de España en Malta
145, Tower Road
SLIEMA
Malte
Tel: +356 314164
Fax: +356 333732

M. MONEDERO José (D)
Jefe de Area
Secretaría General de Comunicaciones
Palacio de Comunicaciones
Plaza de Cibeles S/N
E-28071 MADRID
Tel: +34 1 3461582
Fax: +34 1 3461520
E-Mail: ja.monedero@dgstel.mop.es

Mme VELASCO LÓPEZ Beatriz (D)
Jefe de Servicio Jurídico Internacional
Secretaría General de Comunicaciones
Palacio de Comunicaciones
Plaza de Cibeles S/N
E-28071 MADRID
Tel: +34 1 3461513
Fax: +34 1 3461520

Estonie (République d')

M. NAESTEMA Tonu (C)
Vice Chancellor
Ministry of Transport and Communications
9, Viru Street
EE-0001 TALLINN
Tel: +372 6 397687
Fax: +372 6 397606

Mme TEE Marge (CA)
Senior Officer
Ministry of Transport and Communications
9, Viru Street
EE-0001 TALLINN
Tel: +372 6 397666
Fax: +372 6 397606

Etats-Unis d'Amérique

M. EVERETT Ralph (C)
Head of U.S. Delegation to WTDC-98
Department of State
2201 C Street, N.W.
WASHINGTON, DC 20520
Tel: +1 202 5089588
Fax: +1 202 5089700
E-Mail: rbeverett@phjw.com

Mme DE LA TORRE Mindel (CA)
Deputy Chief, Telecommunications Division
Federal Communications Commission
2000 M Street NW, Suite 800
WASHINGTON, D.C. 20554
Tel: +1 202 4181470
Fax: +1 202 4182824
E-Mail: mdlator@fcc.gov

Mme ECHOLS Elizabeth (CA)
Senior Advisor for International Affairs
Department of Commerce
National Telecommunications and
Information Administration
1401 Constitution Avenue, N.W.
WASHINGTON, D.C.
Tel: +1 202 4823186
Fax: +1 202 4821865
E-Mail: eechols@ntia.doc.gov

Mme MCGIRR Doreen F. (CA)
Executive Director to U.S. Delegation for
WTDC-98
US Department of State
Bureau of Economic & Business Affairs,
Room 2529, 2201 "C" Street N.W.
WASHINGTON, D.C. 20250
Tel: +1 202 6470201
Fax: +1 202 6477407
E-Mail: mcgirrdf@ms3820wpsa.us-
state.gov

Mme BAFFER Barbara (D)
Manager, Regulatory Affairs
Ericsson
1634 Eye Street, N.W. , Suite 600
WASHINGTON, D.C. 20006
Tel: +1 202 7632200
Fax: +1 202 7832206
E-Mail: eusbaff@ami.ericsson.se

Mme BAGNELL Patricia (D)
General Manager
Africa One
14 Oak Str.
NIRDHAM, MA
Tel: +1 781 4558603
Fax: +1 781 4442591

Mme BARNETT Elizabeth (D)
Deputy Chief in Mission
United States Embassy
Malte

M. BEAIRD Richard C. (D)
Senior Deputy Coordinator
Bureau of Economic and Business Affairs
Department of State
International Communications and
Information Policy
1901 C Street, N.W.
WASHINGTON, D.C.
Tel: +1 202 6475832
Fax: +1 202 6475957

Mme BENJAMIN Karen (D)
Deputy Executive Director
Department of State
EB/EX - Room 6820, 21st, C St.
WASHINGTON, DC 20520
Tel: +1 202 6473248
Fax: +1 202 6471888

M. CARTER Brian (D)(M)
Director of International Affairs
Worldspace, Inc.
2400 N Street, N.W. 8th Floor
WASHINGTON, D.C.
Tel: +1 202 9696275
Fax: +1 202 9696007
E-Mail: bcarter@worldspace.com

M. CHRISTIANSEN Guy (D)
SkyBridge LLC
6800 Carlynn Court
BETHESDA, MD 20817
Tel: +1 301 2299341
Fax: +1 301 2293148
E-Mail: gtc@lta.com

Mme CLARK Martha Ann (D)
International Telecommunications
Specialist
Defense Information Systems Agency
701 South Courthouse Road
ARLINGTON, VA 22202
Tel: +1 703 6076147
Fax: +1 703 6074090
E-Mail: clark3m@ncr.disa.mil

M. CLIBZEE Kent (D)
United States Embassy
Malte

Mme COFFIN Jane (D)
Telecommunications Policy Analyst
U.S. Department of Commerce / NTIA /
OIA
1401 Constitution Avenue, N.W.
WASHINGTON, D.C.
Tel: +1 202 4821890
Fax: +1 202 4820023
E-Mail: jcoffin@ntia.doc.gov

ADMINISTRATIONS

Mme COOPER Patricia (D)(M)

Sr. Director, International Regulatory Affairs
Panamsat
1133 Connecticut Avenue NW
WASHINGTON, DC 20036
Tel: +1 202 2233511
Fax: +1 202 8614368
E-Mail: pcooper@panamsat.com

Mme CRANE Rhonda (D)(M)

Director, International Public Affairs
AT&T
1120 20th Street, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20036
Tel: +1 202 4572402
Fax: +1 202 4572161

M. CROWELL Raymond B. (D)(M)

Director, Industry and Government
Planning
COMSAT
6560 Rock Spring Drive
BETHESDA, MD 20817
Tel: +1 301 2143466
Fax: +1 301 2147100
E-Mail: raymond.crowell@comsat.com

M. ELLSWORTH Matt (D)

United States Government
U.S. Department of State
Room 1428 A
WASHINGTON, DC 20520-1428
Tel: +1 202 6471304
Fax: +1 202 6471301
E-Mail: ellswortma@ms1428wpo.us-state.gov

M. FINE David (D)

Executive Vice President, International
Relations
SBC International Development
1401 I Street, NW, Suite 1100
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 3268870
Fax: +1 202 4084803
E-Mail: dfine@corp.sbc.com

M. FISHER Andrew (D)(M)

Regulatory Affairs
Sky Station International, Inc.
1824 R Street, NW
WASHINGTON, DC 20009
Tel: +1 202 5180900
Fax: +1 202 5180802
E-Mail: andy@mplaw.com

Mme HERNANDEZ Janet (D)

Associate
Coudert Brothers
1627 I Street, NW
WASHINGTON, DC
Tel: +1 202 7361814
Fax: +1 202 7751168
E-Mail: hernandezj@dco.coudert.com

Mme HUTCHINGS Suzanne (D)(M)

Regulatory Counsel
Teledesic Corporation
1730 Rhode Island Avenue, NW #1000
WASHINGTON, DC 20036
Tel: +1 202 2968047
Fax: +1 202 2968953
E-Mail: suzanne@teledesic.com

M. IRVING Clarence L. (D)

Assistant Secretary for Communication and
Information
U.S. Department of Commerce
1401 Constitution Avenue, N.W.
Room 4898
WASHINGTON, D.C.
Tel: +1 202 4821840
Fax: +1 202 4821635
E-Mail: l Irving@ntia.doc.gov

Mme ISHEE Ann (D)

Senior Manager
Sprint Corporation
12120 Sunset Hills Drive
RESTON, VA 20190
Tel: +703 4672414
Fax: +703 4672417
E-Mail: annie.ishee@mail.sprint.com

Mme KAUFMAN Anita (D)(M)

MCI International, Inc.
One International Drive
RYE BROOK, NY 10513
Tel: +1 914 9346303
Fax: +1 914 9346912
E-Mail: 2188984@mcimail.com

Mme KEENEY Regina (D)

Chief, International Bureau
Federal Communications Commission
2000 M Street, N.W., Suite 200
WASHINGTON, D.C. 20554
Tel: +1 202 4180420
Fax: +1 202 4192819

M. KENNARD William E. (D)

Chairman
Federal Communications Commission
1919 M Street, N.W., Suite 814
WASHINGTON, D.C. 20554
Tel: +1 202 4181000
Fax: +1 202 4182801

M. KIMBALL Harold (D)(M)

Sky Station International, Inc.
1824 R Street, NW
WASHINGTON, DC 20009
Tel: +1 202 5180900
Fax: +1 202 5180802

M. LANGER Steven (D)(M)

Manager, Strategic Relationships
Motorola Inc.
1441 W. Shore Drive
ARLINGTON HEIGHTS, IL 60004
Tel: +1 847 4359843
Fax: +1 847 6322168

M. LEMMA Tedros (D)(M)

Director, Legal and Regulatory Affairs
Worldspace, Inc.
2400 N Street, NW
WASHINGTON, DC 20037
Tel: +1 202 9696137
Fax: +1 202 9696537
E-Mail: tlemma@worldspace.com

M. LINDSEY Evan (D)

United States Mission
Malte

Mme MARTIN Kathryn (D)(M)

Manager, Regulatory Affairs
Iridium, LLC
1515 Eye Street, Suite 500
WASHINGTON, D.C. 20005
Tel: +1 202 4083800
Fax: +1 202 4083801
E-Mail: kathryn-martin@iridium.com

Mme MCCANN Vonya (D)

U.S. Coordinator
Department of State
2201 C Street, NW
WASHINGTON, DC 20520
Tel: +1 202 6475212
Fax: +1 202 6475957
E-Mail: mccannvb@ms6820wpoa.us-state.gov

Mme MCELVANE Roxanne (D)

Senior Counselor, International
Development
Federal Communications Commission
2000 M Street, NW, Suite 800
WASHINGTON D.C. 20554
Tel: +1 202 4181480
Fax: +1 202 4182824
E-Mail: rmcelvan@fcc.gov

M. MORSE Adriaen (D)

Administrative Officer
U.S. Department of State
WASHINGTON, D.C. 20520
Tel: +1 202 6471304

M. NELSON Eric (D)(M)

Vice President
Telecommunications Industry Association
1201 Pennsylvania Avenue, NW, Suite 315
WASHINGTON, DC
Tel: +1 202 3831484
Fax: +1 202 3831495
E-Mail: enelson@tia.cia.org

M. NEWMAN Marc (D)

General Manager
Globalstar
1755 Jefferson Davis Hwy, Suite 1007
ARLINGTON, VA 22202
Tel: +1 703 4141050
Fax: +1 703 4141074
E-Mail: marc.newman@globalstar.com

Mme NIST Sally (D)

Conference Specialist
Department of State
2201 C Street, NW
WASHINGTON, DC 20520
Tel: +1 202 6475205
Fax: +1 202 6475957

Mme O'NEILL Judith (D)

Reid & Priest, LLP
701 Pennsylvania Avenue, NW
WASHINGTON, DC 20004
Tel: +1 202 5084020
Fax: +1 202 5084321
E-Mail: joneill@reidpriest.com

S.E. Mme PROFFITT Kathryn L. (D)

Ambassador
U.S. Embassy in Malta
VALLETTA
Malte
Tel: +356 235960
Fax: +356 223322

ADMINISTRATIONS

M. RAMLALL Richard (D)
VP, Worldwide Strategy and International
Government Affairs
Bechtel Telecommunication
7485 New Horizon Way, Suite 200
FREDERICK, MD 21703
Tel: +1 301 2287107
Fax: +1 301 6946971
E-Mail: rramlall@bechtel.com

M. RAPPOPORT Gene (D)
Manager, International Regulatory Affairs
Loral Space and Communications Ltd.
1755 Jefferson Davis Hwy, Suite 1007
ARLINGTON, VA 22202
Tel: +1 973 2526793
Fax: +1 973 2526794
E-Mail: rappopor@bellatlantic.net

Mme RECHBERGER Kristin (D)
Research Development
Duke University / Carter
1145 17th Street, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20036-4688
Tel: +1 202 8255496
Fax: +1 202 8288039

Mme ROBINSON Roanne (D)
Special Assistant to the Assistant Secretary
National Telecommunications and
Information Administration
U.S. Dept. of Commerce
14th Constitution Avenue, N.W.,
Room 4898
WASHINGTON, D.C. 20230
Tel: +1 202 4820516
Fax: +1 202 4821635
E-Mail: rrobinson@ntia.doc.gov

Mme ROSEMAN Walda (D)
President
Compassrose International, Inc.
888 17th St., NW, Suite 900
WASHINGTON, DC 20006
Tel: +1 202 8332390
Fax: +1 202 4674717

M. SCHMIDT Leland (D)(M)
Vice President Industry Affairs
GTE Telephone Operations
600 Hidden Ridge
HQE04F03
IRVING, TX 75038
Tel: +1 972 7181881
Fax: +1 972 7182803
E-Mail: leland.schmidt@telops.gte.com

M. SCHOLER Douglas (D)
Telecommunications Analyst
United States Government - NAIC -
Telecommunications
Division
4180 Watson Way
WRIGHT PATTERSON AFB, OH 45433
Tel: +1 937 2576327
Fax: +1 937 2579888
E-Mail: das65@naic.wpafb.af.mil

M. SEVERANCE Roger (D)
Managing Director
Severance International, Inc.
1120 C St., S.E.
WASHINGTON, D.C. 20003
Tel: +1 202 6754585
Fax: +1 202 6754586

Mme STEINOUR Diane (D)
Policy Specialist
NTIA/OIA
U.S. Dept. of Commerce
WASHINGTON, D.C. 20230
Tel: +1 202 4821866
Fax: +1 202 4820023
E-Mail: dsteinour@ntia.doc.gov

M. TAGLIALATELA JR. Carmine (D)
Vice President
Compassrose International, Inc.
888 17th St., NW, Suite 900
WASHINGTON, DC 20006
Tel: +1 202 8332390
Fax: +1 202 4674717

M. URBANY Francis S.b (D)
Vice President, International
Bellsouth Corp.
2289 21st Street, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20036
Tel: +1 202 4634110
Fax: +1 202 4634142

Mme VENTIMIGLIA Karen (D)
Event Coordinator
IMM - International Marketing Management
1812 Calvert St., NW
WASHINGTON, D.C. 20009
Tel: +1 202 5881926
Fax: +1 202 7973782
E-Mail: kventi@tia.cia.org

Mme WARREN Jennifer (D)(M)
Director, Telecommunications Policy and
Regulatory Affairs
Lockheed Martin Overseas Corporation
1725 Jefferson Davis Highway, Suite 403
ARLINGTON, VA 22202
Tel: +1 703 4135970
Fax: +1 703 4135908

M. WILLIAMS Lawrence (D)(M)
Director of External Affairs
Teledesic Corporation
1730 Rhode Island Avenue, NW #1000
WASHINGTON, DC 20036
Tel: +1 202 2968047
Fax: +1 202 2968953
E-Mail: larry@teledesic.com

Ethiopie (République fédérale démocratique d')

M. HAILE Mesfin (C)
Managing Director
Ethiopian Telecommunications Corporation
P.O. Box 1047
ADDIS ABABA
Tel: +251 1 158080
Fax: +251 1 515777

M. KEBEBE Tilahun (CA)
General Manager
Ethiopia Telecommunications Agency
P.O. Box 9991
ADDIS ABABA
Tel: +251 1 158703
Fax: +251 1 515665

Finlande

M. SVENSSON Reijo (C)
Chief Executive Officer
Telecommunications Administration Centre
P.O. Box 53
FIN-00211 HELSINKI
Tel: +358 9 6966401
Fax: +358 9 6966410
E-Mail: reijo.svensson@thk.fi

Mme IKONEN Marja (CA)
Administrator
Telecommunications Administration Centre
P.O. Box 53
FIN-00211 HELSINKI
Tel: +358 9 6966402
Fax: +358 9 6966410
E-Mail: marja.ikonen@thk.fi

S.E. M. BLOMSTEDT Henrik (D)
Ambassador, Secretary-General of the
ICET-98
Ministry for Foreign Affairs
P.O. Box 127
FIN-00161 HELSINKI
Tel: +358 9 13416396
Fax: +358 9 13416300
E-Mail: henrik.blomstedt@formin.fi

France

M. AUCHERE Michel (C)
Ambassadeur
Ministère des Affaires étrangères
37, Quai d'Orsay
F-PARIS
Tel: +33 1 43174641
Fax: +33 1 43175558

M. BREUIL Henri (CA)
Secrétariat d'Etat à l'Industrie
Chargé de la sous-direction internationale
Ministère délégué de l'Economie, des
Finances et de
l'Industrie
20, avenue de Ségur
F-75353 PARIS 07 SP
Tel: +33 1 43196061
Fax: +33 1 43194500

M. ROUXEVILLE Bernard-Henri (CA)
Secrétariat d'Etat à l'Industrie
Senior Adviser
Ministère délégué de l'Economie, des
Finances et de
l'Industrie
Direction des postes et télécommunications
20, avenue de Ségur
F-75700 PARIS CEDEX
Tel: +33 1 43196849
Fax: +33 1 43196300
E-Mail: bernard.rouxville@industrie.gouv.fr

ADMINISTRATIONS

Mme ALAJOUANINE Marie-Thérèse (D)(M)

Adjoint au délégué à la normalisation internationale
France Telecom
BD/DRPE/DNS
6, place d'Alleray
F-75505 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 44446294
Fax: +33 1 46574038
E-Mail:
marietherese.alajouanine@francetelecom.fr

M. BOURGEAT Lucien (D)

Ingénieur général des télécommunications
Autorité de réglementation des télécommunications (ART)
7, square de Max Hymans
75730 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 40477124
Fax: +33 1 40477189

M. BUZAUD Patrick (D)

Chargé de mission
Ministère des Affaires étrangères
37, Quai d'Orsay
F-PARIS
Tel: +33 1 43174641
Fax: +33 1 43175558

M. CHAUVIN Christian (D)(M)

Directeur Adjoint International
France Telecom
BD/DDI
6, place d'Alleray
F-75505 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 44446735
Fax: +33 1 47356996
E-Mail: christian.chauvin@francetelecom.fr

M. DOMIEN Jean-Claude (D)

Chef des relations gouvernementales
Matra Marconi Space
37, avenue L. Breguet
B.P. 1
F-78146 VELIZY
Tel: +33 1 34883556
Fax: +33 1 34884343
E-Mail: jean-claude.domien@vlz.mms.fr

M. FONTAINE Pierre (D)

Chargé des relations bilatérales avec les pays d'Afrique et du Bassin méditerranéen
Ministère délégué de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
20, avenue de Ségur
F-75007 PARIS CEDEX
Tel: +33 1 43196747
Fax: +33 1 43196002

M. GABLA Emmanuel (D)

Secrétariat d'Etat à l'Industrie
Chef du Bureau des affaires internationales
Ministère délégué de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Direction des postes et télécommunications
20, avenue de Ségur
F-75353 PARIS CEDEX
Tel: +33 1 43191939
Fax: +33 1 43196300
E-Mail: emmanuel.gabla@industrie.gouv.fr

M. HUBERT Jean-Michel (D)

Président
Autorité de réglementation des télécommunications (ART)
7, square Max Hymans
F-75730 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 40477010

M. JENNEQUIN Jean-Pierre (D)

Responsable zone Afrique
TESAM / GLOBALSTAR
8/16 rue P.V. Couturier
92245 MALAKOFF
Tel: +33 1 55223325
Fax: +33 1 55223419

Mme PECH Christine (D)(M)

Responsable des relations avec l'UIT
France Telecom
BD/DDI/PD
PERISUD
6, place d'Alleray
F-75505 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 44446848
Fax: +33 1 55415656
E-Mail: christine.pech@francetelecom.fr

M. POPOT Michel (D)

Conseiller du Président
Agence nationale des fréquences
78, av. du Général de Gaulle
B.P. 400
F-94704 MAISONS-ALFORT CEDEX
Tel: +33 1 45187205
Fax: +33 1 45187204
E-Mail: popot@anfr.fr

M. PUAUX Frédéric (D)

Chef du Service international
Autorité de régulation des télécommunications (ART)
7, square Max Hymans
F-75730 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 40477161
Fax: +33 1 40477189
E-Mail: frederic.puaux@art-telecom.fr

M. ROSSIGNOL Guy (D)

Chargé de mission
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Direction des Hôpitaux
8, avenue de Ségur
F-75350 PARIS 07SP
Tel: +33 1 40565281
Fax: +33 1 40564711
E-Mail: dhsi@sante.worldnet.fr

M. VOISIN-RATELLE Joël (D)

Service international
Autorité de réglementation des télécommunications (ART)
7, square Max Hymans
F-75730 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 40477169
Fax: +33 1 40477189
E-Mail: joel.voisin-ratelle@art-telecom.fr

Gabonaise (République)

M. ESSONGUE EWAMPONGO Serge (C)

Directeur des télécommunications
Office des postes et télécommunications
B.P. 20.000
LIBREVILLE
Tel: +241 787156
Fax: +241 747168

M. GRANDET Roger (D)

Chef de service Relations avec l'UIT et l'Europe
Office des postes et télécommunications
D.R.T.I.T.
B.P. 20.000
LIBREVILLE
Tel: +241 787122
Fax: +241 747117

M. NKOGHE NDONG Louis (D)

Ingénieur des télécommunications - Chef de division relations techniques
Office des postes et télécommunications
B.P. 20.000
LIBREVILLE
Tel: +241 724286
Fax: +241 747168

Gambie (République de)

S.E. M. CEESAY Ebrima (C)

Hon. Secretary of State for Works and Communications
Gambia Telecommunications Company Ltd., Gamtel
3, Nelson Mandela Street
P.O. Box 387
BANJUL
Tel: +220 229999
Fax: +220 223838/201325

M. NJIE Bakary K. (CA)

Managing Director
Gambia Telecommunications Company Ltd., Gamtel
3, Nelson Mandela Street
P.O. Box 387
BANJUL
Tel: +220 229999
Fax: +220 223838

M. GAYE Pa Antou (D)

Director of Operations and Engineering Services
Gambia Telecommunications Company Ltd., Gamtel
3, Nelson Mandela Street
P.O. Box 387
BANJUL
Tel: +220 229400
Fax: +220 224511

M. NDOW Omar (D)

Director of Technical Corporation
Gambia Telecommunications Company Ltd., Gamtel
3, Nelson Mandela Street
P.O.Box 387
BANJUL
Tel: + 220 990110
Fax: + 220 229707

ADMINISTRATIONS

M. SESAY John (D)
Director of Transports, Communications
and Energy
ECOWAS
6 King George V Road
LAGOS
Tel: +234 1 2636067
Fax: +234 1 2637052
E-Mail: ecowas-hq@compuserve.com

Géorgie

S.E. M. INJIA Fridon (C)
Minister of Communications
Ministry of Communications
9 April Str. 2
TBILISI 380008
Tel: +995 8832 985343
Fax: +995 8832 294900

M. BERISHVILI Teimuraz (D)

Director General
Telecom Georgia
TBILISI
Tel: +995 32 999197
Fax: +995 31 001266

M. KOBLIANIDZE Teimuraz (D)

Lawyer
Telecom Georgia
31, Rustaveli Av.
380008 TBILISI
Tel: +995 32 955348
Fax: +995 32 001244

Ghana

S.E. M. SPIO-GARBRAH Ekwow (C)

Minister of Communications
Ministry of Communications
P.O. Box M. 41
ACCRA
Tel: +233 21 666465
Fax: +233 21 229786

S.E. M. GRIFFITHS Pius (CA)

Deputy Minister of Communications
Ministry of Communications
P.O. Box M. 41
ACCRA
Tel: +233 21 228074
Fax: +233 21 229786

M. ADANUSA Gilbert K. (D)

Telecom Adviser
Ministry of Communications
P.O. Box M. 41
ACCRA
Tel: +233 21 234121
Fax: +233 21 229786

M. ESSEL Paul Alphonse (D)

Senior General Manager
Ghana Telecommunications Company
Limited
ACCRA-NORTH
Tel: +233 21 228951
Fax: +233 21 667979

M. GYIMAH John Kofi (D)
Ag. Director General
National Communications Authority
P.O. Box C1568, Cantoments
ACCRA
Tel: +233 21 763344
Fax: +233 21 763449

Grèce

M. NODAROS Anastase (C)

Senior Advisor
National Telecommunications Commission
Ministry of Transport and Communications
60, Kifissias Avenue
15125 MAROUSSI
Tel: +30 1 6805040
Fax: +30 1 6805049
E-Mail: eet@eet.gr

M. SEREPAS Athanassios (D)

Minister Advisor
Ministry of Transport and Communications
49, Syngrou Avenue
11780 ATHENS
Tel: +301 9245440
Fax: +301 8245440

Guinée (République de)

M. SOW Mamadou Dioulde (C)

Conseiller
Ministère de l'équipement
CONAKRY
Tel: +224 411243
Fax: +224 413577

M. KEBE Abdoulaye (D)

Chef, Division Réglementation et
Normalisation
Ministère des postes et télécommunications
CONAKRY
Tel: +224 411215

Guinée-Bissau (République de)

S.E. M. CARDOSO GOMEZ João (C)
Ministre de l'Equipement Social, Transports
et Communications
Ministère de l'Equipement Social,
Transports et Communications
CP 200
BISSAU
Tel: +245 212914
Fax: +245 211300

M. FERREIRA DE LACERDA Fernando (D)

Chef du Département des Communications
Ministère de l'Equipement Social,
Transports et
Communications
CP 200
BISSAU

Haïti (République d')

M. MIGNAN Jean-Marie (C)
Directeur des Communications
Ministère des Travaux Publics, Transports
et Communications
Rue des Ministères
PORT-AU-PRINCE
Tel: +509 223240
Fax: +509 234798

M. DUVAL Frantz (D)
Secrétaire exécutif, Cabinet particulier du
Ministre
Ministère des Travaux Publics, Transports
et Communications
Rue des Ministères
PORT-AU-PRINCE
Tel: +509 223240
Fax: +509 234798

M. JOSES Jean-Baptiste (D)

Responsable Relations internationales et
Chef service
planification
Conseil national des télécommunications
(CONATEL)
16, ave. Marie Jeanne
B. P. 2002
PORT-AU-PRINCE
Tel: +509 22 0300
Fax: +509 23 0579
E-Mail: conatel@haitiworld.com

Honduras (République du)

Mme RODRIGUEZ Patricia (C)

Jefe de Proyecto
Dirección de Ingeniería y Proyectos
Empresa Hondureña de
Telecomunicaciones (HONDUTEL)
Colonia los Almendros
Apartado Postal 1794
TEGUCIGALPA, M.D.C.
Tel: + 504 2321123
Fax: + 504 2329947
E-Mail: jrodezno@hondutel.hn

Hongrie (République de)

M. BOLCSKEI Imre (C)

Deputy State Secretary
Ministry of Transport, Communications and
Water
Management
Dob u. 75.
1077 BUDAPEST
Tel: +36 1 3528852
Fax: +36 1 3510353

M. SALLAI Gyula (CA)

Vice-President, International
Communication Authority (HIF)
Ostrom u. 23-25
P.O. Box 75
H-1525 BUDAPEST
Tel: +36 1 4577244
Fax: +36 1 4577119
E-Mail: sallai@hif.hu

Inde (République de l')

M. SARAN P.S. (C)

Member of Telecommunication
Commission of Ex-Office
Secretary to Govt. of India
Ministry of Communications
Sanchar Bhawan, 20
Ashoka Road
NEW DELHI - 110001
Tel: + 91 11 3714644
Fax: + 91 11 3755172

ADMINISTRATIONS

M. SINHA N. K. (CA)

Member, Telecommunication Commission
and Ex-Office
Secretary to Govt. of India
Ministry of Communications
Sanchar Bhawan, 20
Ashoka Road
NEW DELHI - 110001
Tel: + 91 11 3711550
Fax: + 91 11 3310739

M. KAPOOR Rajendra (D)

Deputy General Manager
Videsh Sanchar Nigam Limited (VSNL)
Videsh Sanchar Bhavan
NEW DELHI
Tel: +91 11 6805201
Fax: +91 11 6805205

M. MITTAL Arun Kumar (D)

Director LP
Department of Telecommunications -
Ministry of Communications
Room 720
Sanchar Bhawan, 20
Ashok Road
NEW DELHI - 110001
Tel: + 91 113717807
Fax: + 91 113716629

M. PARAMESWARAN Narayanan (D)

Senior General Manager
Videsh Sanchar Nigam Limited (VSNL)
Videsh Sanchar Bhavan
5 Swami Sivananda Salal
CHENNAI (MADRAS)
Tel: +91 44 585541
Fax: +91 44 583838
E-Mail: np@gias.md01.vsnl.net.in

Mme PAUL Geetha (D)

General Manager, Finance
Department of Telecommunications -
Ministry of Communications
Kerala Telecommunications
DOT Trivandrum
TRIVANDRUM
Tel: +0471 447700
Fax: + 0471 443894

M. SHARMA Narinder (D)

Secretary
Telecommunication Regulatory Authority
16th Floor, Jawamar Vyapar Bhawan
Tolstoy Marg
NEW DELHI
Tel: +91 11 3357814
Fax: +91 11 3738708

M. SINGH K.N. (D)

Sr. DDG (SW)
Department of Telecommunications -
Ministry of Communications
Sanchar Bhawan, 20
Ashoka Road
NEW DELHI - 110001
Tel: + 91 11 3715041
Fax: + 91 11 3731590

M. SIRCAR P.P. (D)

Deputy High Commissioner
Department of Telecommunications -
Ministry of Communications
Sanchar Bhawan, 20
Ashok Road
NEW DELHI - 110001

Indonésie (République d')

M. PARAPAK Jonathan L. (C)

Secretary-General
Department of Tourism, Posts and
Telecommunications
Directorate General of Posts and
Telecommunications
Jl. Medan Merdeka Barat 1 No. 17-19
JAKARTA 10110
Tel: +62 21 3838349
Fax: +62 21 3860754

M. INDAH WIDIASTUTY Woro (D)

Director
Department of Tourism, Posts and
Telecommunications
Directorate General of Posts and
Telecommunications
Jl. Medan Merdeka Barat 1 No. 17-19
JAKARTA 10110
Tel: +62 21 3838291
Fax: +62 21 3862873

Iran (République islamique d')

S.E. M. JAHANGARD Nasrollah (C)

Deputy Minister for Planning and
Development
Ministry of Posts, Telegraph and Telephone
PO Box No. 11365-931
Postal Code 16314
TEHRAN
Tel: +98 21 861055
Fax: +98 21 8113374

M. BEHDAD Emamgholi (CA)

Director General of Telecommunications
Ministry of Posts, Telegraph and Telephone
Directorate General of Telecommunications
Dr. Shariati Ave.
P.O. Box 11365-931, code 16314
TEHRAN
Tel: +98 21 843612
Fax: +98 21 867999

M. KABIRIRAHANI Mansour (D)

Director General Programming and Project
Control
Telecommunication Company of Iran (TCI)
Shariaty St.
Bldg. No.1 of TCI
TEHRAN
Tel: +98 21 869798
Fax: +98 21 8113492

M. KALANTARI Mohammad Esmail (D)

Member of Board
Telecommunication Company of Iran (TCI)
Dr. Shariati Ave.
TEHERAN
Tel: + 98 21841717
Fax: + 98 21845055

M. MOHSENZADEH Aliakbar (D)

Senior Expert of General Managing Director
Telecommunication Company of Iran (TCI)
Dr. Shariati St.
TEHRAN
Tel: +98 21 8112903
Fax: +98 21 845055

Israël (Etat d')

M. OHOLY Menachem (C)

Deputy Director General
Ministry of Communications
23 Yaffo Road
91999 JERUSALEM
Tel: + 972 2 6702250
Fax: + 972 2 6235401

M. ABRAMOVITZ Adrian (D)

Marketing Business Development - Tadiran
Ministry of Communications
P.O. Box 150
HOLON 58101
Tel: +972 3 5577258
Fax: +972 3 5564536
E-Mail: adrian_a@tadsys.com

M. BEIVAR Israel (D)

Advisor on Spectrum Management
Ministry of Communications
P.O.Box 25016
TEL AVIV 67899
Tel: + 972 3 9222777
Fax: + 972 3 5658248

M. GLICK Rafi (D)

Associate VP - Corporate International
Projects ECI Telecom
Ministry of Communications
30 Hasivim St.
TEL AVIV
Tel: +972 3 9266904
Fax: +972 3 9266711

M. KOREN Gary (D)

Counsellor
Mission permanente d'Israël à Genève
1-3, ave. de la Paix
CH-GENEVE
Tel: +41 22 7160500
Fax: +41 22 7160555

M. MAZAR Haim (D)(M)

Spectrum Management - Tadiran
Ministry of Communications
Tadiran
P. O. Box 150
HOLON 58101
Tel: +972 3 5573210
Fax: +972 3 5573289
E-Mail: mazar@itu.int

Italie

M. SALERNO Guido (C)

Secretary General
Ministero delle Comunicazioni
Viale America 201
I-00144 ROMA
Tel: +39 6 59582300
Fax: +39 6 5942405

M. TRAMBAJOLO Amedeo (CA)

Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
P.zza Farnesina 1
I-00100 ROMA
Tel: +39 6 36912609
Fax: +39 6 3223947
E-Mail: dgae.vii@esteri.it

ADMINISTRATIONS

M. MACCHIONI Andrea (D)
Head of International Relations Dept.
Ministero delle Comunicazioni
Viale America 201
I-00144 ROMA-EUR
Tel: +39 6 59584668
Fax: +39 6 5942405

M. MUSELLA Vincenzo (D)
TLC Director
Poste Italiane - Ente Pubblico Economico
Viale Europa, 175
ROME
Tel: +396 59586235
Fax: +396 59585930

M. PUGLIESE Giovanni (D)
First Secretary
Permanent Mission of Italy in Geneva
10, chemin de l'Impératrice
CH-1292 CHAMBESY GENEVE
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 9180836
Fax: +41 22 7330783
E-Mail: giovanni.pugliese@itu.ch

M. STAGLIANO Domenico (D)
Special Policy Advisor
Ministero delle Comunicazioni
Segretariato Generale
Ufficio Relazioni Internazionali
Viale America 201
I-00144 ROMA-EUR
Tel: +39 6 59559581
Fax: +39 6 5942362

Jamaïque

M. HILL Anthony (C)
Ambassador / Permanent Representative
Permanent Mission of Jamaica
36, rue de Lausanne
CH-1201 GENEVA
Tel: +41 22 9080760
Fax: +41 22 7384420
E-Mail: mission.jamaica@itu.ch

Japon

S.E. M. UTSUMI Yoshio (C)
Deputy Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and Telecommunications
3-2 Kasumigaseki 1-chome
Chiyoda-ku
TOKYO 100-90
Tel: +81 3 35044792
Fax: +81 3 35040884

M. TAMURA Masae (CA)
Director-General
Ministry of Posts and Telecommunications
International Affairs Department
3-2 Kasumigaseki 1-Chome
Chiyoda-ku
TOKYO
Tel: + 81 3 35044792
Fax: + 81 3 35040884

M. ARIZONO Toru (D)
Deputy Director-General, International
Affairs Department
Ministry of Posts and Telecommunications
3-2 Kasumigaseki 1-chome
Chiyoda-ku
TOKYO 100-90
Tel: +81 3 35044792
Fax: +81 3 35040884

M. GOTO Tokuji (D)
First Secretary
Permanent Mission of Japan
3, chemin des Fins
CH-1211 GENEVA 19
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7173111
Fax: +41 22 7883811
E-Mail: tokuji.goto@mofa.go.jp

M. ITO Masashi (D)
Chief, International Organizations Office
Ministry of Posts and Telecommunications
3-2, Kasumigaseki, 1-chome
Chiyoda-ku
TOKYO 100-90
Tel: +81 3 35044792
Fax: +81 3 35040884
E-Mail: masashi.ito@itu.ch

Mme KINOSHITA Noriko (D)
Deputy Director, International Organizations
Office
Ministry of Posts and Telecommunications
3-2 Kasumigaseki 1-chome
Chiyoda-ku
TOKYO 100-90
Tel: +81 3 35044792
Fax: +81 3 35040884
E-Mail: n-kinosh@mpt.go.jp

M. KOMORO Takashi (D)
Deputy Director
Ministry of Posts and Telecommunications
3-2, Kasumigaseki, 1-chome
Chiyoda-ku
TOKYO 100-90
Tel: +81 3 35044793
Fax: +81 3 35040884

M. NAKAGAWA Tsutomu (D)
Deputy Director, International Cooperation
Division,
International Affairs Department
Ministry of Posts and Telecommunications
1-3-2 Kasumigaseki 1-chome
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044974
Fax: +81 3 35010344

Jordanie (Royaume hachémite de)

M. WREIKAT Mahmoud Y. (C)
Head of Jordan Delegation
Telecommunications Regulatory
Commission (TRC)
P.O. Box 850967
AMMAN 11185
Tel: +962 6 862020
Fax: +962 6 863643

Kenya (République du)

S.E. M. OBURE Chris (C)
Assistant Minister
Ministry of Transport and Communications
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

S.E. M. NTIMAMA William Ole (C)
Minister of Transport and Communications
Ministry of Transport and Communications
P.O. Box 52692
NAIROBI
Tel: +254 2 729200
Fax: +254 2 726362

M. KITHINJI G. (CA)
Deputy Secretary
Ministry of Transport and Communications
P.O. Box 52692
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. MUTAI Jan Kipteling (CA)
Managing Director
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

Mme CHEMIRMIR Esther (D)
Assistant Manager / International Relations
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. KABUNGE David Odera (D)
Manager Business Development
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. KIGO Dickson (D)
Chief Lecturer
Kenya College of Communications
Technology
P.O.Box 47031
NAIROBI
Tel: + 254 2 890901
Fax: + 254 2 891949
E-Mail: kigokcct@form_net.com

M. KIPRONO Rotich (D)
Senior International Relations Officer
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

ADMINISTRATIONS

M. KOPIYO P.T. (D)

Economist
Ministry of Finance
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. MAINA Alex J. (D)

General Manager, Commercial Services
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
Capitol Hill Towers, P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 714121/717444
Fax: +254 2 715121
E-Mail: maina@africaonline.co.ke

Mme MALUKI K.S. (D)

General Manager / Human Resources
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

Mme NDIRANGU E. (D)

Economist
Ministry of Planning & National
Development
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. NG'OTWA Rogers K. (D)

General Manager
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 449373
Fax: +254 2448418

M. NJOROGI Charles J.K. (D)

Manager, Strategic Planning
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401 ex.3201
Fax: +254 2228231

M. NJOROHIO Geoffrey Gathuri (D)

Assistant General Manager / Research &
Development
Kenya Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. ONYANGO Albert F. (D)

Manager/Sales & Marketing
Telecommunication Industries
P.O. Box 52692
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

Kiribati (République de)

M. INGINTAU Enota (C)
General Manager
Telecom Services Kiribati Ltd.
P.O. Box 72
Bairiki
TARAWA
Tel: +686 21446
Fax: +686 21424

Koweït (Etat du)

M. SALEEM Abdul-Kareem H. (C)
Asst. Under Secretary for Planning and
Development Sector
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4832275
Fax: +965 4835720

M. AL-AMER Sami K. (D)

Director of External Relations Department
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +9655344481/2453638
Fax: +965 4847058

Lao (République démocratique populaire)

M. XAPHAKDY Snith (C)
Department of Posts and
Telecommunications
Director of Telecommunication Division
Ministry of Communications, Transport,
Posts and
Construction
Rue Jawaharlal Nehru
0100 VIENTIANE
Tel: +856 21 412280
Fax: +856 21 412279

Lettonie (République de)

M. JAKOBSONS Adolfs (C)
Deputy Director
Ministry of Transport, Department of
Communications
3, Gogola Street
LV-1190 RIGA
Tel: +371 7242323
Fax: +371 7242325

M. BOGENS Karlis (CA)

Director
Telecommunication State Inspection
41/43 Elizabetes Street
LV-1010 RIGA
Tel: +371 7 333034
Fax: +371 7 821275

M. JONITIS Raimonds (D)

Acting Director
Telecommunications Tariff Council
Meistaru 10
LV-1050 RIGA
Tel: +371 7213109
Fax: +371 7820519

Liban

M. YOUSSEF Abdul Monem (C)
Directeur général, Exploitation et
Maintenance
Direction générale des télécommunications
Ministère des postes et des
télécommunications
Avenue Sami el Solh
BEYROUTH
Tel: +961 1 424400/422404
Fax: +961 1423111/888310

M. GHAZAL Maurice-Habib (CA)

Représentant permanent
Ministère des postes et télécommunications
(C) du 28.03 au 01.04
Avenue Sami el Solh
Tel. France: +33 1 40689303
BEYROUTH
Tel: +961 3 392392
Fax: +33 1 45725163

M. ABDULRAHMAN Majeed (D)

Director of GSM Office
Ministère des postes et télécommunications
Direction des équipements et constructions
Avenue Sami el Solh
BEYROUTH
France
Tel: +961 1 423808
Fax: +961 1 423880

M. BAHOUN Riad (D)

Advisor for the General Manager
Ministère des postes et télécommunications
Avenue Sami el Solh
BEYROUTH
France
Tel: +961 1 821143
Fax: +961 1 45444455
E-Mail: riadbahoun@compuserve.fr

M. BOUFARHAT Kamal (D)

Directeur technique
Ministère des postes et télécommunications
Ogero
B.P. 1226
BEYROUTH
Tel: +961 3 756555
Fax: +961 1840033

M. MOUMTAZ Riad (D)

Tarif Director
Ministère des postes et télécommunications
Ogero
B.P. 1226
BEYROUTH
Tel: +961 3399300
Fax: +9611840015

M. SAAD Bassem (D)

Information and public Relations
Department
Ministère des postes et télécommunications
Ogero
BEYROUTH
Tel: + 961 1 373002/3/4
Fax: + 961 1 352410

ADMINISTRATIONS

M. SHALAK Nahedh (D)
General Director's Advisor
Ministère des postes et télécommunications
Direction des équipements et constructions
Avenue Sami el Solh
BEYROUTH
France
Tel: +9613 878033
Fax: +9611888310/425409

Libéria (République du)

S.E.M. KUYON Charles D. (C)
Assistant Minister for Telecommunications
Ministry of Posts and Telecommunications
P.O. Box GPO
MONROVIA
Tel: + 231 226079
Fax: + 231 2277838

M. KOLUBAHZIZI Howard (D)
Deputy Managing Director/Administration
Liberia Telecommunications Corporation
Box 10-9039
1000 MONROVIA 10
Tel: +231 226409
Fax: +231 227990

M. SAAMOI William F. Jr. (D)
Operations Manager
Liberia Telecommunications Corporation
Box 10-9039
1000 MONROVIA 10
Tel: +231 228042
Fax: +231 227838

Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)

M. ELAMARI Faraj Mohamed K. (C)
Chairman
General Posts & Telecommunications
Company
P.O. Box 80093
TRIPOLI
Tel: +218 21 3609543
Fax: +218 21 3615099

M. SHALLUF Mohamed (CA)
G.D. Studies and Development
General Posts & Telecommunications
Company
P.O. Box 886
TRIPOLI
Tel: +218 21 3611878
Fax: +218 21 3611877

M. ELGHANNAI Emhimed (D)
General Posts & Telecommunications
Company
P.O. Box 886
TRIPOLI
Tel: +218 21 3611878
Fax: +218 21 3611877

M. ELMESHARI Mohamed (D)
Chairman
General Posts & Telecommunications
Company
P.O. Box 886
TRIPOLI
Tel: +218 21 3609011
Fax: +218 21 3609515

M. MAAYUF Khalifa Naser (D)
General Posts & Telecommunications
Company
P.O. Box 80093
TRIPOLI
Tel: +217 21 3609543
Fax: +217 21 3615099

Lituanie (République de)

S.E. M. PLEIKYS Rimantas (C)
Minister of Communications and
Informatics
Ministry of Communications and Informatics
Vilniaus Str. 33
2008 - VILNIUS
Tel: +370 2 620443
Fax: +370 2 225070

S.E. M. VARNAS Henrikas (CA)
Vice-Minister of Communications and
Informatics
Ministry of Communications and Informatics
Vilniaus Str. 33
LT-2001 VILNIUS
Tel: +370 2 791441
Fax: +370 2 225070
E-Mail: varnash@rim.is.lt

Luxembourg

M. SCHUH Paul (C)
Conseiller de Direction
Ministère des Communications
18, Montée de la Pétrusse
L-2945 LUXEMBOURG
Tel: +352 4786715
Fax: +352 408940

Madagascar (République de)

S.E. M. ANDRIAMANJATO Ny Hasina (C)
Ministre des postes et télécommunications
Ministère des postes et télécommunications
Antaninarenina
ANTANANARIVO 101
Tel: +261 20 2223267
Fax: +261 20 2235894

M. ANDRIANIRINA RAJAONASY Gilbert (D)
Directeur général d'étude et de régulation
des télécommunications
Ministère des postes et télécommunications
B.P. 99991 PTT
Ambatomena
ANTANANARIVO 101
Tel: +261 20 2220456
Fax: +261 20 2221516

M. RASOLOJAONA Mamiharilala (D)
Président du Conseil d'Administration
Telecom Malagasy
B.P.763
ANTANANARIVO 101
Tel: +261 20 2243601
Fax: +261 20 2224008
E-Mail: pcatelma@dts.mg

Malaisie

M. BERNAWI Mohd Aris (C)
Deputy Director General
Jabatan Telekomunikasi Malaysia (JTM)
Wisma Damansara
Jalan Semantan
50668 KUALA LUMPUR
Tel: +603 4073155
Fax: +603 2530508
E-Mail: marisb@tm.net.my

M. MANSOR Radzi (D)
Advisor / Consultant
Telecommunication Department -
Government of Malaysia
7, Lorong Setiarasa
50490 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2549494
Fax: +60 3 2559595

M. RAMLI Tajudin (D)
Chairman / Chief Executive
Cellular Communications Network
(CELCOM) Sdn. Bhd.
8 th Floor, Menara TR
161B Jalan Ampang
50450 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2619555
Fax: +60 3 2615551

Mme WAN HAMID Wan Aishah (D)
Executive Director / Group Executive V.P.
Cellular Communications Network
(CELCOM) Sdn. Bhd.
9th Floor, Menara TR
161B Jalan Ampang
50450 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2625102
Fax: +60 3 2623331

M. YUSOFF Mohamed Ali (D)
Telecommunications Advisor
Cellular Communications Network
(CELCOM) Sdn. Bhd.
21st Floor, Menara TR
161B Jalan Ampang
50450 KUALA LUMPUR
Tel: +60 3 2623900 ext. 1001
Fax: +60 3 2624026
E-Mail: hjali@pop.celcom.com.ma

M. ZULKIFLI Abdul Rahim (D)
Engineer
Ministry of Information, Department of
Broadcasting
Engineering Division
3rd Floor, Angkasapuri
50610 KUALA LUMPUR
Tel: + 603 8361530
Fax: + 603 8361227

Malawi

M. CHIKOKO Mark Alex (C)
Controller, Switching Planning, Operations
and Maintenance
of Exchanges
Malawi Posts & Telecommunications
Corporation
P.O. Box 580
BLANTYRE
Tel: +265 620000
Fax: +265 675708

ADMINISTRATIONS

M. CHIKAGWA Joseph (D)
Director of Engineering
Malawi Broadcasting Corporation
Box 30133
BLANTYRE 3
Tel: + 265 671222
Fax: + 265 671257
E-Mail: mbcengin@malawinet

M. MKWAMBA Tennysson Jack Kasoka (D)
Principal
Multicountry Training Centre
P.O.Box 30361
BLANTYRE 3
Tel: + 265 670199
Fax: + 265 672005

Maldives (République des)

M. AMIR Mohamed (CA)
Deputy Director, International Affairs
Ministry of Transport and Communications
Telecom Building
MALE 20-04
Tel: +960 320301
Fax: +960 320000
E-Mail: telecom@dhivehinet.net.mv

M. SHAREEF Riluvan (D)
Advisor
Ministry of Transport and Communications
Telecom Building
MALE 20-04
Tel: +960 323344
Fax: +960 320000

Mali (République du)

S.E. Mme ASCOFARE Oulematou Tamboura (C)
Ministre de la Communication
Ministère de la Communication
B.P. 116
BAMAOKO
Tel: +223 222833
Fax: +223 228319

M. MAIGA Tiemoko Mahamane (CA)
Président directeur général
Société des télécommunications du Mali (SOTELMA)
Route de Koulikoro
Boîte postale No. 740
BAMAOKO
Tel: +223 227202
Fax: +223 223022
E-Mail: segal@sotelma.net

M. TOURE Diadé (CA)
Secrétaire général
Société des télécommunications du Mali (SOTELMA)
Route de Koulikoro
Boîte postale No. 740
BAMAOKO
Tel: +223 227202
Fax: +223 223022
E-Mail: segal@sotelma.net

M. DICKO Kaffa (D)
Chef de service contrôle de gestion
Société des télécommunications du Mali (SOTELMA)
Route de Koulikoro
Boîte postale No. 740
BAMAOKO
Tel: +223 225280
Fax: +223 223022

M. KONATE Adama (D)
Directeur des études
Société des télécommunications du Mali (SOTELMA)
Boîte postale No. 740
BAMAOKO
Tel: +223 225280
Fax: +223 225741

M. TOURE Hamadoun (D)
Ingénieur Direction générale
Société des télécommunications du Mali (SOTELMA)
Route de Koulikoro
Boîte postale No. 740
BAMAOKO
Fax: +223 223022

Malte

S.E. M. MIZZI Joe (C)
Minister representing Telecommunications
Ministry responsible for Telecommunications
Office of the Prime Minister
Auberge de Castille
VALLETTA CMR 02
Tel: +356 248093
Fax: +356 230673

M. BARTOLO Joseph (CA)
Deputy Chairman
Maltacom
Spencer Hill
MARSAS HMR 12
Tel: +356 243925
Fax: +356 247229
E-Mail: joseph.f.bartolo@magnet.mt

Mme ABELA Charlotte (D)
GPO Strategic Planning
Maltacom
Tel: +356 225060
Fax: +356 232505

M. ABELA Cost (D)
PBS

M. AGIUS Charles (D)
Technical Officer
Wireless Telegraphy
Tel: +356 243925
Fax: +356 247229

M. ATTARD Anthony (D)
Senior Principal
Wireless Telegraphy
Tel: +356 247224-8
Fax: +356 247229

M. AZZOPARDI Joseph Richard (D)
General Manager
Maltacom
Tel: +356 222555
Fax: +356 238471

M. AZZOPARDI CAFFARI Ronald (D)
Assistant General Manager, Strategic Planning Telecoms
Maltacom
Tel: +356 247971
Fax: +356 242162

M. BAJADA Frans (D)
Private Secretary to H.E. M. Mizzi
Ministry responsible for Telecommunications
Tel: +356 248093
Fax: +356 230673

M. BALDACCHINO Saviour (D)
Assistant General Manager, IS & T
Maltacom
Tel: +356 484128
Fax: +356 486229

M. BORG Edgar (D)
Assistant General Manager, Strategic Planning, Economics & Finance
Maltacom
Tel: +356 233596
Fax: +356 242162
E-Mail: edgrborg@maltacom.com

Amb. BORG Saviour (D)
Director
Government of Malta
Multilateral Affairs
Ministry of Foreign Affairs and the Environment
Tel: +356 432837
Fax: +356 251520

M. BUGEJA Joe (D)
Assistant General Manager, Networks
Maltacom
Tel: +356 232823
Fax: +356 241530
E-Mail: jbugeja@maltacom.com

M. BUSIETTA Joe (D)
Head, International Relations
Maltacom
Tel: +356 330546
Fax: +356 330998

M. CARUANA Mario (D)
Assistant General Manager, Legal Affairs
Maltacom
Tel: +356 234115
Fax: +356 234116

M. DESPOTT Maurice J. (D)
Manager, Radiocommunication Services
Wireless Telegraphy
Tel: +356 243925
Fax: +356 247229

M. ELLUL Antoine (D)
Chief Executive
Malta Broadcasting Authority
Mile End Road
HAMRUN HMR 02
Tel: +356 247908/221281
Fax: +356 240855
E-Mail: mba@waldonet.net.mt

ADMINISTRATIONS

M. GALEA Adrian (D)

Technical Officer
Wireless Telegraphy
Tel: +356 247224-8
Fax: +356 247229

M. GRECH Keith (D)

GPO EU Desk
Maltacom
Tel: +356 341489
Fax: +356 381779
E-Mail: kpgrech@maltacom.com

M. HOPKINS Paul (D)

Head, International Accounts
Maltacom
Tel: +356 235790
Fax: +356 242220

M. JONES David (D)

Technical Officer
Wireless Telegraphy
Tel: +356 247224-8
Fax: +356 247229

M. MARSHALL Albert (D)

Chairman
PBS
Tel: +356 251510

M. MEJLAQ Tony (D)

Chairman
Maltacom
Spencer Hill
MARSA HMR 12
Tel: +356 243033
Fax: +356 242000

M. MIFSUD Henry (D)

Consultant
Wireless Telegraphy
Tel: +356 247224-8
Fax: +356 247229

M. MUSCAT Stephen (D)

Assistant General Manager
Maltacom
Tel: +356 232713
Fax: +356 245144
E-Mail: smuscat@maltanet.mt

M. PACE Joe M. (D)

Head, Central Engineering Services
Maltacom
Tel: +356 322989
Fax: +356 320759
E-Mail: jmpace@maltacom.com

M. PADOVANI Anthony (D)

M. PIROTTA Joseph M. (D)

Chairman
Malta Broadcasting Authority
Mile End Road
HAMRUN HMR 02
Tel: +356 247908/221281
Fax: +356 240855
E-Mail: mba@waldonet.net.mt

M. PSAILA Andrew (D)

PBS

M. SACCO Charles (D)

Assistant General Manager, Marketing
Maltacom
Tel: +356 251336
Fax: +356 241931

M. SAID John (D)

Clerical
Wireless Telegraphy
Tel: +356 247224-8
Fax: +356 247229

M. SANT Lino (D)

Senior principal
Wireless Telegraphy
Tel: +356 247224-8
Fax: +356 247229

M. SCERRI Stephen (D)

Conference Executive
Maltacom
Tel: +356 356356
Fax: +356 383838

M. SCIBERRAS Lawrence (D)

Technical Officer
Wireless Telegraphy
Tel: +356 247224-8
Fax: +356 247229

M. SCICLUNA Nichol (D)

Director
Wireless Telegraphy
Evans Building
Merchants Str.
VALLETTA
Tel: +356 243925
Fax: +356 247229

M. SGHENDO Brian (D)

Technical Officer
Wireless Telegraphy
Tel: +356 247224-8
Fax: +356 247229

M. SPITERI Martin (D)

Manager, Radiocommunication Services
Wireless Telegraphy
Tel: +356 243925
Fax: +356 247229
E-Mail: martin.spiteri@magnet.mt

M. XUEREB Charles (D)

Project Leader
Maltacom
Tel: +356 384384
Fax: +356 312830

M. ZAMMIT Martin (D)

Project Co-ordinator on Wireless
Telegraphy
Maltacom
Tel: +356 342661
Fax: +356 339546
E-Mail: mzammit@maltacom.com

M. ZAMMIT Saviour (D)

Technical Director
Maltacom
Tel: +356 25942468
Fax: +356 246993
E-Mail: srzamm@maltacom.com

Maroc (Royaume du)

M. HASSIBI Az-El-Arabe (C)

Head of Planning
Secretariat d'Etat à la poste et aux
technologies de l'information
Avenue Moulay Youssef
RABAT
Tel: + 212 7702091/370059
Fax: + 212 7705641

M. BENKAMOUN Mohamed (D)

Conseiller
Agence nationale de réglementation des
télécommunications
2 rue Al Khalil
Tel: + 212 7203869
Fax: + 212 7203862
E-Mail: benkamoun@anrt.nst.ma

M. TAKROUMT Lahcen (D)

Directeur de l'équipement
Ministère des télécommunications
Itissalat Al-Maghrib
Avenue Annakhil
Hay Riad
RABAT
Tel: + 212 7712626
Fax: + 212 7714860

Maurice (République de)

M. RUHEE Devendra Parsad (C)

Permanent Secretary
Ministry of Telecommunications &
Information Technology
Level 9, Air Mauritius Building
PORT LOUIS
Tel: +230 201 1089
Fax: +230 212 1673
E-Mail: mintel@intnet.mu

M. PILLAY Meghanathan (D)

Chief Executive
Mauritius Telecom Ltd.
18th Floor, Telecom Tower
Edith Cavell St.
PORT LOUIS
Tel: +230 2037000
Fax: +230 2081070
E-Mail: telecom@intnet.mu

M. UTCHANAH Davendra (D)

Executive Planning & Project
Implementation
Mauritius Telecom Ltd.
Edith Cavell St.
PORT LOUIS
Tel: +230 2037000
Fax: +230 2081070
E-Mail: mtelecom@intnet.mu

Mauritanie (République islamique de)

M. OULD MOHAMED EL KORY Ahmedou (C)

Directeur général
Office des postes et télécommunications
Route du Ksar
NOUAKCHOTT
Tel: +222 257600
Fax: +222 251700

ADMINISTRATIONS

M. BOUYAGUI Mamadou (D)
Chef Service des Etudes économiques et financières
Office des Postes et Télécommunications (OPT)
NOUAKCHOTT
Tel: +222 254498
Fax: +222 251700

M. OULD KERKOUB Sidi Abdallah (D)
Conseiller technique du Directeur général
Office des Postes et Télécommunications (OPT)
B.P. 7000
NOUAKCHOTT
Tel: +222 2 57755
Fax: +222 2 51700

M. OULD MAYOUF Sidi (D)
Directeur technique des télécommunications
Office des postes et télécommunications
Route du Ksar
NOUAKCHOTT
Tel: +222 254175
Fax: +222 251700

M. OULD MOHAMED ABDALLAHI Cheikh Baye (D)
Conseiller du Directeur général
Office des postes et des télécommunications
Route du Ksar
B.P. 7000
NOUAKCHOTT
Tel: +222 256930
Fax: +222 251700

M. OULD MOHAMED LEMINE Sidi (D)
Chef département études et développement
Office des postes et télécommunications
Route du Ksar
NOUAKCHOTT
Tel: +222 257217
Fax: +222 251700

M. OULD TALEB Mohamed Moctar (D)
Directeur technico-commercial
Office des postes et télécommunications
Route du Ksar
NOUAKCHOTT
Tel: +222 258488
Fax: +222 251700

Mexique

Mme LEVY MUSTRI Irene (C)
Abogada
Secretaría de Comunicaciones y Transportes
Av. Lazaro Cardenas 567-14 Piso, Col. Narvarte
03028 MEXICO
Tel: +52 5 4206712
E-Mail: VSALINA@sct.GOB.MX

PEREZ SALINAS Victor Hugo (CA)
Ingeniero Electronico
Secretaria de Comunicaciones y Transportes
Av. Lazaro Cardenas 567-14 Piso, Col. Narvarte
CP 03020
03028 MEXICO
Tel: +52 5 4206712
Fax: +52 55301816
E-Mail: vpsalina@sct.gob.mx

M. BELLO Carlos (D)
Asesor de la Coordinación General de Asuntos Internacionales
Comisión Federal de Telecomunicaciones
Bosque de Radiatas No. 44, 4° Piso
Bosques de las Lomas
MEXICO, D.F.
Tel: +525 26142 03
Fax: +525 2614055
E-Mail: belloc@mail.internet.com.mx

M. HERNANDEZ MALPICA Jose Luis (D)
Director de Dictámenes y Sanciones
Secretaria de Comunicaciones y Transportes
Eje Central
Av. Lazaro Cardenas 567-14 Piso, Col. Narvarte
CP 03020
03028 MEXICO
Tel: +52 5 6655908
Fax: +52 5 5301816

M. MONROY MERCADO Herminio (D)
Ingeniero
Secretaría de Comunicaciones y Transportes
Eugenia 197, Piso 5 Col. Narvate
03020 MEXICO, D.F.
Tel: +52 5 6824653
Fax: +52 5 6824192
E-Mail: hmonroy@sct.gob.mx

Monaco (Principauté de)

M. BERTHOLIER André (C)
Inspecteur
Direction des télécommunications
23, avenue Prince Héritaire Albert
MONACO
Tel: +377 97985656
Fax: 377 97985657

Mongolie

M. GANBAATAR Sanjaa (C)
President-C.E.O.
Mongolian Telecommunications Company
Sq. Sukhbaatar-9
ULAANBAATAR 210611
Tel: 976 1 324855
Fax: 976 1 325412

M. DAMBINANTSAN Tsedevsuren (D)
Engineer, Senior Exec. Director
Radio and TV Mongolia
ULAANBAATAR
Tel: + 976 1 325802
Fax: + 976 1 325802

M. TSERENDOO Munkhtur (D)
Chairman
Mongolian Radio and Television (MRTV)
Huvigalyn Zam 3
C.P.O. Box 365
ULAANBAATAR 11
Tel: 976 1 327234
Fax: 976 1 327234
E-Mail: MRTV@magicnet.mn

M. ZUNKHUU Luvsandagva (D)
Director
Mongolian Telecommunications Company
Sq. Sukhbaatar-9
ULAANBAATAR 210611
Tel: 976 1 320195
Fax: 976 1 325412
E-Mail: ganbatar@publico.ub.pang.net

Mozambique (République du)

S.E. M. MUXANGA Paulo (C)
Minister
Ministry of Transport and Communication
Av. Martires de Inhaminga 336
MAPUTO
Tel: +258 1 420223
Fax: +258 1 431028

M. BHAI Ibraimo Cafur (D)
Deputy Managing Director
Telecomunicações de Moçambique
P.O. Box 25
Rua da Sé No. 2
MAPUTO
Tel: +258 1 431921
Fax: +258 1 426200
E-Mail: ibhai@tdm.mz

M. JORGE João (D)
Nacional Director
Instituto Nacional das Comunicações de Moçambique
Av. Eduardo Mondlane No. 123/127
P.O. Box 848
MAPUTO
Tel: +2581 490131/9
Fax: +258 1 492728

Mme RAFAEL Adriana (D)
Tecnical GNG. Radio Communications
Instituto Nacional das Comunicações de Moçambique
Av. Eduardo Mondlane No. 123/127
P.O. Box 848
MAPUTO
Tel: +2581 490131
Fax: +258 1 492728

M. ZITA Gomes (D)
Deputy and Managing Director
Telecomunicações de Moçambique
P.O. Box 25
Rua da Sé No. 2
MAPUTO
Tel: +258 1 431921
Fax: +258 1 304493

ADMINISTRATIONS

Myanmar (Union de)

M. U THANE THAN (C)

Executive Engineer
Myanmar Posts and Telecommunications
(MPT)
43, Bo Aung Giaw St.
YANGON
Tel: +95 1 295301
Fax: +95 1 251911

Népal

M. JHA Sushil Kanta (C)

Secretary
Ministry of Information and
Communications
Singha Durbar
KATHMANDU
Tel: +977 1 220158
Fax: +977 1 221729

M. BHATTARAI Chet Prasad (D)

General Manager
Nepal Telecommunications Corporation
KATHMANDU
Tel: +977 1 243444
Fax: +977 1 291400

Niger (République du)

S.E. M. MOUSSA Issa (C)

Ministre de la Communication et de la
Culture
Ministère de la Communication et de la
Culture
NIAMEY
Tel: +227 722874
Fax: +227 733685

M. MOUNKAILA Moussa (CA)

Directeur général adjoint
Société nigérienne des télécommunications
(SONITEL)
B.P. 208
NIAMEY
Tel: +227
Fax: +227

Mme ALI Habsou (D)

Inspectrice principale
Société nigérienne des télécommunications
(SONITEL)
B.P. 208
NIAMEY
Tel: +227 722821
Fax: +227 735812

M. HAMANI Kindo Hassane (D)

Directeur, Conseiller en relations
internationales
Société nigérienne des télécommunications
(SONITEL)
B.P. 208
NIAMEY
Tel: +227 722979
Fax: +227 735812
E-Mail: sabdou@intnet.ne

M. SADOU Moussa (D)

Directeur des études et de la planification
Société nigérienne des télécommunications
(SONITEL)
B.P. 208
NIAMEY
Tel: +227 722800
Fax: +227 735812
E-Mail: web.sabdou@intnet.ne

Nigéria (République fédérale du)

M. KUNDERA M.M. (C)

Director, Technical Services
Ministry of Communications
Fed. Secretariat, Phase III
Shehushagari Way
ABUJA
Tel: +234 9 5237230
Fax: +234 5237230

Norvège

M. LANDEIDE Eugen (C)

Director, Policy and International Relations
Norwegian Post and Telecommunications
Authority
P.O. Box 447 Sentrum
N-0104 OSLO
Tel: +47 22 824604
Fax: +47 22 824840
E-Mail: eugen.landeide@npt.no

M. IVERSEN Oistein (D)

Adviser
Norwegian Post and Telecommunications
Authority
P.O. Box 447 Sentrum
N-0104 OSLO
Tel: +47 22 824608
Fax: +47 22 824840
E-Mail: oistein.iversen@npt.no

M. SMAALAND Knut (D)

Special Adviser
Norwegian Post and Telecommunications
Authority
P.O. Box 447 Sentrum
N-0104 OSLO
Tel: +47 22 824804
Fax: +47 22 824840

Nouvelle-Zélande

M. HUTCHINGS Ian (C)

Manager, Radio Spectrum
Ministry of Commerce
Box 2847
WELLINGTON

M. EVERTON Graeme (D)

Researcher
Te Wananga o Raukawa
160 Tasman Rd.
OTAKI
Tel: +64 6 3645479
Fax: +64 6 3645415
E-Mail: twc@ihug.co.nz

Oman (Sultanat d')

M. AL-RAWAHY Abdulla (C)

Director General Strategic Planning
Projects
General Telecommunication Organization
(G.T.O.)
P.O. Box 789
Ruwi
1211 MUSCAT
Tel: +968 631112
Fax: +968 697052

M. AL-KINDY Ahmed (D)

Transmission Systems Engineer
General Telecommunication Organization
(G.T.O.)
P.O. Box 789
Ruwi
1211 MUSCAT
Tel: +968 631202
Fax: +968 697052
E-Mail: ankindy@gto.net.om

Ouganda (République de l')

S.E. M. NASASIRA John (C)

Minister of Works, Transport and
Communications
Ministry of Works, Transport and
Communications
P.O. Box 10
ENTEBBE
Tel: +256 41 255028
Fax: +256 41 236369

M. MASAMBU Patrick (CA)

Managing Director / UTL
Uganda Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 7171
KAMPALA
Tel: +256 41 347401
Fax: +256 41 345907

Mme KAMBA Ethel (D)

Assistant Secretary
Ministry of Works, Transport and
Communications
P.O. Box 10
ENTEBBE
Tel: +256 41 257011
Fax: +256 41 236369

M. SSALI Edward B.M. (D)

Chief of Planning
Uganda Posts & Telecommunications
Corporation
P.O. Box 7171
KAMPALA
Tel: +256 41 256151
Fax: +256 41 345505
E-Mail: uptccp@imul.com

M. WANYAKALA Tom (D)

Assistant Secretary / Communications
Policy and Regulation Dept.
Ministry of Works, Transport and
Communications
P.O. Box 10
ENTEBBE
Tel: +256 42 20066
Fax: +256 41 321364/42 20135
E-Mail: mowtc@imul.com

Pakistan (République islamique du)

M. SYED Mahmood Ahmed (C)
 Director General (Operation)
 Pakistan Telecommunication Company Limited (PTCL)
 PTCL Headquarters, G-8/4
 ISLAMABAD
 Tel: +92 51 282987
 Fax: +92 51 819777

M. IQBAL Mohammad (D)
 Director Engineering
 Pakistan Broadcasting Corporation
 Constitution Avenue
 ISLAMABAD
 Tel: +92 51 9217321
 Fax: +92 51 9201118
 E-Mail: cno.radio@isb.comsats.net.pk

M. KHAN Irfan Ali (D)
 General Manager
 Pakistan Telecommunication Company Limited (PTCL)
 I.I. Chundrigar Road
 KARACHI
 Tel: +92 21 26323444
 Fax: +92 21 2639910

M. TANVIR Ahmad (D)
 Chief Engineer
 Pakistan Telecommunication Company Limited (PTCL)
 PTCL Headquarters, G-8/4
 ISLAMABAD
 Tel: +92 51 842900/262831
 Fax: +92 51 264920

Papouasie-Nouvelle-Guinée

M. LOKO Peter (D)
 Director, International Business & Relations
 Telikom
 Box 56
 PORT MORESBY
 Tel: +675 3005501
 Fax: +675 3250513

Paraguay (République du)

M. CANO FLEITAS Juan Manuel (C)
 Presidente
 Comisión Nacional de Telecomunicaciones (CONATEL)
 Yegros No. 437
 c/ 25 de May - 2° Piso
 ASUNCIÓN
 Tel: +595 21 440020
 Fax: +595 21 448982

M. GINES BENGEOA Carlos Enrique (D)
 Presidente
 Administración Nacional de Telecomunicaciones
 Alberdi y Gral. Díaz
 ASUNCIÓN
 Tel: +395 21 443490
 Fax: +395 21 444100

M. REINOSO Luis Antonio (D)
 Director
 Comisión Nacional de Telecomunicaciones (CONATEL)
 Yegros No. 437
 c/ 25 de May - 2° Piso
 ASUNCIÓN
 Tel: +595 21 440020
 Fax: +595 21 4425253
 E-Mail: lreinoso@infonet.com.pg

M. SAMANIEGO GONZALEZ Julio Fernando (D)
 Asesor Jurídico
 Comisión Nacional de Telecomunicaciones (CONATEL)
 Yegros No. 437
 c/ 25 de Mayo
 ASUNCIÓN
 Tel: +595 21 440020
 Fax: +595 21 443868

Pays-Bas (Royaume des)

Mme ALBERS Irene (C)
 Head of International Policy Division
 Ministry of Transport, Public Works and Water Management
 P.O. Box 20901
 NL-2500 EX THE HAGUE
 Tel: +31 70 3516526
 Fax: +31 70 3516618

M. GROENEFELT Carawan (CA)
 Senior Policy Advisor
 Ministry of Transport, Public Works and Water Management
 P.O. Box 20901
 NL-2500 EX THE HAGUE
 Tel: +31 70 3516231
 Fax: +31 70 3516618

Philippines (République des)

S.E. Mme LICHAUCO Josefina (C)
 Minister
 Ministry of Transportation and Communications
 16th Floor Unit 169, Columbia Tower
 Ortigas Avenue,
 MANDALUYONG CITY
 Tel: + 63 2 7231245/7237784
 Fax: + 63 2 726 7130
 E-Mail: DOTO@WEBQUEST.COM

Mme VALDEZ Teresita (CA)
 Asst. Secretary, Officer in charge for Communications
 Department of Transportation and Communications (DOTC)
 Columbia Tower, Ortigas Avenue
 MANDALUYONG CITY
 Tel: + 63 2 7277982
 Fax: + 63 2 7277982

M. BASILIU Ceferino (D)
 Director
 National Association of Broadcasters
 11 Candinal, Dominia J, QC
 MANILA
 Tel: + 63 29267265

Mme HIZON Emma (D)
 Director III
 Department of Transportation and Communications (DOTC)
 Columbia Tower, Ortigas Avenue
 MANDALUYONG CITY
 Tel: + 63 2 7277941
 Fax: + 63 2 7238320
 E-Mail: piips@ibm.net

Mme RUBIO Aurora (D)
 Chief, Telecom Policy and Planning Division
 Department of Transportation and Communications (DOTC)
 Columbia Tower, Ortigas Avenue
 MANDALUYONG CITY
 Tel: + 63 2 7277139
 Fax: + 63 2 7277984
 E-Mail: aarubio@i-manila.com.p

M. VIRATA Nestor (D)
 Senior Vice- Pres.
 Philippine Long Distance Telephone Co.
 PLDT Towers
 Ayala Avenue
 MAKATI CITY
 Tel: + 63 2 8143301 / 8174600
 Fax: + 63 2 8441465

Pologne (République de)

S.E. M. ZDROJEWSKI Marek (C)
 Minister of Posts and Telecommunications
 Ministry of Posts and Telecommunications
 Pl. Malachowskiego 2
 PL-00-940 WARSZAWA
 Tel: +48 22 8275400
 Fax: +48 22 8264840

S.E. M. RUSIN Marek (CA)
 Deputy Minister of Posts and Telecommunications
 Ministry of Posts and Telecommunications
 Pl. Malachowskiego 2
 PL-00-940 WARSZAWA
 Tel: +48 22 8270706
 Fax: +48 22 8267133

M. KWIECIEN Krzysztof (CA)
 President
 National Radiocommunication Agency
 Kasprzaka 18/20
 PL-01-211 WARSZAWA
 Tel: +48 22 6088156
 Fax: +48 22 123021
 E-Mail: k.kwiecien@par.gov.pl

M. DZIALOSZYNSKI Karol (D)
 MP, Chairman Parliamentary Communication Committee
 Parliament of the Republic of Poland
 Ul. Senacka 1
 00-487 WARSZAWA
 Tel: +48 22 6941179
 Fax: +48 22 679291

M. GUZEK Jerzy (D)
 Director
 Polish Telecommunications Company
 Ul. Swietokrzyska 3
 PL-00-945 WARSZAWA
 Tel: +48 22 8266860
 Fax: +48 22 8268528

ADMINISTRATIONS

M. HALKA Wojciech (D)
Director of Department
Ministry of Posts and Telecommunications
Pl. Malachowskiego 2
PL-00-940 WARSZAWA
Tel: +48 22 6284891
Fax: +48 22 6217109

M. OGONOWSKI Marian (D)
Member of the Executive Board
Polish Telecommunications Company
Ul. Swietokrzyska 3
PL-00-945 WARSZAWA
Tel: +48 22 8266860
Fax: +48 22 8268528

Mme OLBRYCHT Beata (D)
Adviser of the Minister of Posts and
Telecommunications
Ministry of Posts and Telecommunications
Pl. Malachowskiego 2
PL-00-940 WARSZAWA
Tel: +48 22 8266756
Fax: +48 22 8268230

M. RUTKOWSKI Piotr (D)
Advisor to the Communication Committee
Parliament of the Republic of Poland
ROTEL
Herbsta 2a
02-784 WARSZAWA
Tel: +48 22 6480315
Fax: +48 22 6480315
E-Mail: rotel@wa.onet.pl

M. RZEPKA Pawel (D)
President
Polish Telecommunications Company
Ul. Swietokrzyska 3
PL-00-945 WARSZAWA
Tel: +48 22 8266860
Fax: +48 22 8268528

M. SLOMCZYNSKI Krzysztof (D)
Director of Department
National Radiocommunication Agency
Kasprzaka 18/20
PL-01-211 WARSZAWA
Tel: +48 22 6088159
Fax: +48 22 123022
E-Mail: k.slomczynski@par.gov.pl

M. WISNIEWSKI Ryszard (D)
Director of Bureau of European Integration
and International Relations
Ministry of Posts and Telecommunications
Pl. Malachowskiego 2
PL-00-940 WARSZAWA
Tel: +48 22 8266556
Fax: +48 22 8267366

Mme WROBLEWSKA Jolanta (D)
Head of Division - Economic Department
Ministry of Posts and Telecommunications
Pl. Malachowskiego 2
PL-00-940 WARSZAWA
Tel: +48 22 6253841
Fax: +48 22 6289543

Portugal

M. MENDES Fernando (C)
Chairman of the Board
Instituto das Comunicações de Portugal
(ICP)
Av. José Malhoa, No. 12 - 11°
1070 LISBOA
Tel: +351 1 7212700
Fax: +351 1 7211002

Mme BOTELHO Fátima (CA)
Head for Cooperation and International
Organizations
Instituto das Comunicações de Portugal
(ICP)
Av. José Malhoa, No. 12 - 8°
1070 LISBOA
Tel: +351 1 7212310
Fax: +351 1 7211004

M. GARCIA PEREIRA Luis (CA)
Director for International Affairs
Instituto das Comunicações de Portugal
(ICP)
Av. José Malhoa, No. 12 - 8°
1070 LISBOA
Tel: +351 1 7263465
Fax: +351 1 7211004

M. GOMES José (D)
Senior Adviser
Instituto das Comunicações de Portugal
(ICP)
Av. José Malhoa, No. 12 - 8°
1070 LISBOA
Tel: +351 1 7212302
Fax: +351 1 7211004

Qatar (Etat du)

M. ABBAS Fuad (C)
Assistant General Manager Engineering
Qatar Public Telecommunications
Corporation (Q-TEL)
P.O. Box 217
DOHA
Tel: + 974 400399
Fax: +974 414514

M. MARAFIH Nasser (D)
Strategic Planning & Development Manager
Qatar public Telecommunications
Corporation (Q-TEL)
P.O.Box 217
DOHA
Tel: + 974 400633
Fax: + 974 432525
E-Mail: nasser@qatar.net.qa

Rép. Dém. du Congo

M. MALUMBA Mukeba Freddy (C)
Directeur de l'Aéroport international de
Ndjili Kinshasa
Ministère des Transports et
Communications
B.P. 6574
KINSHASA 31
Tel: +243 12 56497
Fax: 1 212 3769270

M. MBOUNZE NESE UDJURA Flory (D)
Haut Fonctionnaire
Ministère des Transports et
Communications
c/o RVA B.P. 6574
KINSHASA 31
Tel: +243 12 56497

République arabe syrienne

M. OBEID Makram (C)
Chairman, Director General
Syrian Telecommunications Establishment
(S.T.E.)
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122400
Fax: +963 11 2242000

M. AZZOUZ Ziad (CA)
Vice-Director General
Syrian Telecommunications Establishment
(S.T.E.)
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122318
Fax: +963 11 61213118

M. MAAROUF Ali (D)
Assistant of Director General
Syrian Telecommunications Establishment
(S.T.E.)
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122356
Fax: +963 11 6121356

M. KAMHA Abdul Razzak (D)
Director of Accounting
Syrian Telecommunications Establishment
(S.T.E.)
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122230
Fax: +963 11 6121230

M. AL-MOUSLI Talal (D)
Director of Planning
Syrian Telecommunications Establishment
(S.T.E.)
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122208
Fax: +963 11 6121208

M. MANDO Suliman (D)
Director of Exploitation and Traffic Affairs
Syrian Telecommunications Establishment
(S.T.E.)
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122240
Fax: +963 11 6121240

ADMINISTRATIONS

M. KISRAWI Nabil (D)

Permanent Representative to the ITU
Syrian Telecommunications Establishment
(S.T.E.)
9 Champ d'Anier
1209 GENEVE
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7988451
Fax: +41 22 7889251

M. JOUBEILY Youssef (D)

Syrian Telecommunications Establishment
(S.T.E.)
Fayez Mansur Str. Al Mazzeh
DAMASCUS
Tel: +963 11 2240300
Fax: +963 11 2242000

République démocratique du Congo

M. MOKONZI Jean Philippe (C)

Secrétaire général
Ministère des postes et télécommunications
B.P. 800
KINSHASA-1
Tel: +243 12 21339
Fax: +243 8845251

République kirghize

M. NOURMATOV Baiych (C)

First Deputy Director
National Communications Agency
7b, Sovetskaya St.
720005 BISHKEK
Tel: +996 3312544106 / 544103
Fax: +996 3312544105

M. MADUMAROV Adaham (D)

Chairman on Information Policy and Mass-
Media Commission
Parliament of Kyrgyzstan- Legislative
Assembly
207, Abdumamunov Street
BISHKEK
Tel: +996 3312 271672
Fax: +996 3312 226035

Mme SUIUMBAEVA Chynara (D)

Head of Switching Unit, PIU
Kurgyztelecom
96, Chuy Av.
BISHKEK
Tel: +996 3312 661313
Fax: +996 3312 620707

République slovaque

M. DRUGA Peter (C)

Director, Telecommunication Policy
Department
Ministry of Transport, Posts and
Telecommunications
Námestie slobody 6
810 05 BRATISLAVA
Tel: +421 7 256822
Fax: +421 7 5261982
E-Mail: peter.druga@telecom.gov.sk

République tchèque

M. KURKA Vladimír (C)

Director of State Administration and
Inspection Section
Ministry of Transport and Communications
Klimentská 27
22501 PRAGUE 1
Tel: +420 2 24912071
Fax: +420 2 24914061

M. HESOUN Frantisek (CA)

Director of the Section of Regulatory Affairs
Czech Telecommunication Office
Ministry of Transport and Communications
Klimentská 27
22501 PRAHA 1
Tel: +420 2 24910716
Fax: +420 2 24914099

M. DOMANSKY Jiri (D)

Ministry of Transport and Communications
Nabr. L. Svobody 12
P.O. Box 9
PRAHA 1
Tel: +420 2 24861424
Fax: +420 2 24861410

Mme FINKOVÁ Viera (D)

Head of International Relations Division
Czech Telecommunication Office
Ministry of Transport and Communications
Klimentská 27
22501 PRAHA 1
Tel: +420 2 24004618
Fax: +420 2 2325470

Mme GURLICHOVÁ Marcela (D)

Ing. Director Personnel & Salaries
Czech Telecommunication Office
Ministry of Transport and Communications
Klimentská 27
22502 PRAHA 1
Tel: +420 2 24910683
Fax: +420 2 24913949

M. RUBAS Milan (D)

Ing. Dept. of State Telecommunication
Inspection
Czech Telecommunication Office
Ministry of Transport and Communications
Klimentská 27
22502 PRAHA 1
Tel: +420 2 24004724

Mme SEVEROVÁ Miluse (D)

Director of Department of Regulation,
Tariffs and Charges
Czech Telecommunication Office
Ministry of Transport and Communications
Klimentská 27
22501 PRAHA 1
Tel: +420 2 24228702
Fax: +420 2 2328903

M. STARÝ Lubomir (D)

Manager for External Relations
Ceské Radiokomunikace a.s.
U nákladového nádraží 4
13000 PRAHA 3
Tel: +420 2 67005107
Fax: +420 2 7984434
E-Mail: l.stary@cra.cz

Roumanie

M. BIRTALAN József (C)

Secretary of State
Ministry of Communications
Bd. Libertatii 14
BUCURESTI
Tel: +40 1 4003467
Fax: +40 1 4001556

M. PODRUMARU Dan (D)

Head of Department, Strategy and
Development Directorate
Ministry of Communications
Bd. Libertatii 14
BUCURESTI
Tel: +40 1 4001734
Fax: +40 1 4001556

M. STERIAN Corneliu (D)

Director of Regulations Department
Ministry of Communications
Bd. Libertatii 14
BUCURESTI
Tel: +40 1 4001040
Fax: +40 1 4001556

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. GODDARD Michael (C)

Director
Radiocommunications Agency
New King's Beam House
22 Upper Ground
LONDON SE1 9SA
Tel: +44 171 2110030
Fax: +44 171 2110021
E-Mail: goddardm@ra.gbnet.gov.uk

M. JOHNSON Malcolm (C)

International Coordinator
Radiocommunications Agency
Department of Trade and Industry
New King's Beam House
22 Upper Ground
LONDON SE1 9SA
Tel: +44 171 2110020
Fax: +44 171 2110021
E-Mail: maljoh@delphi.com

M. FRANCIS Gregory (D)(M)

Officer, Regulatory Affairs
ICO Global Communications (Operations)
Limited
1 Queen Caroline St.
Hammersmith
LONDON W6 9BN
Tel: +44 181 6001229
Fax: +44 181 7410773

M. HENG Young Chie (D)(M)

Director, Government Relations
Motorola Ltd.
110, Bath Road
Slough
BERKSHIRE SL1 3SZ
Tel: +44 1753 500010
Fax: +44 1753 534245
E-Mail: txkolo@email.mot.com

ADMINISTRATIONS

M. JEACOCK Terry (D)

Head of Spectrum Engineering Section
Radiocommunications Agency
New King's Beam House
22 Upperground
LONDON SE1 9SA
Tel: +44 171 2110029
Fax: +44 171 2110021
E-Mail: terence.jeacock@itu.int

Mme KIM Eun-Ju (D)(M)

Director, Regulatory Affairs
ICO Global Communications (Operations)
Limited
1 Queen Caroline Street
Hammersmith
LONDON W6 9BN
Tel: +44 181 6001025
Fax: +44 181 7410773
E-Mail: e.j.kim@i-co.co.uk

Mme MICHALIS Maria (D)

City University
International Institute for Regulators in
Telecoms
Northampton Square
LONDON EC1V OHB
Tel: +44 171 4778534
Fax: +44 171 4778558
E-Mail: m.michalis@city.ac.uk

M. MOSS Peter (D)

GO-SAT International
24, Stagbury Ave.
COULSDON CR3 3PD
Tel: +44 1737 555042
Fax: +44 1737 550354
E-Mail: peter.r.moss@btinternat.com

M. TAYLOR John (D)(M)

Director of Regulatory Affairs
Cable and Wireless Plc.
124 Theobalds Road
LONDON WC1X 8RX
Tel: +44 171 3156342
Fax: +44 171 3156260
E-Mail: john.taylor@plc.cwplc.com

Russie (Fédération de)

M. TIMOFEEV Valery (C)

Deputy Chairman
State Committee on Communications and
Informatization
7, Tverskaya Str.
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2927200
Fax: +7 095 2302097/2294019

M. TOUR Valery (CA)

Director, Department of International
Cooperation
State Committee on Communications and
Informatization
7, Tverskaya Str.
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 9255108
Fax: +7 095 2302097

M. ADJEMOV Artiom (D)

Pro-Rector
Moscow Technical University of
Telecommunications and
Informatics
8a, Aviamotornaya Str.
111024 MOSCOW
Tel: +7 095 1928455
Fax: +7 095 2740032
E-Mail: mtuci.de@glasnet.ru

Mme AVDEEVA Leonora (D)

MTU-INFORM Company Ltd.
Smolenskaya-Sennaya Sq. 27-29
Bld 2
MOSCOW
Tel: +7 095 2587878
Fax: +7 095 2587870

Mme BOGDANOVA Galina (D)

Senior Specialist, Department of
International Cooperation
State Committee on Communications and
Informatization
7, Tverskaya Str.
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 9285309
Fax: +7 095 2302097

Mme GORBUNOVA Anna (D)

Senior Specialist
State Committee on Communications and
Informatization
7, Tverskaya Str.
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2005048
Fax: +7 095 2302097

S.E. M. ISAKOV Viktor F. (D)

Ambassador
Embassy of Russia in Malta
Kappara San Gwann
Tel: +356 3719057
Fax: +356 372131

M. KOSMYNIN Konstantin D. (D)

Executive Director
Rostelecom
1/4 ,2-nd Smolensky per.
MOSCOW 103091
Tel: +7 95 2417052
Fax: +7 95 2302262

M. KOUCHTOUEV Alexandre (D)

First Deputy Director
Radio Research and Development Institute
(NIIR)
16, Kazakova Str.
103064 MOSCOW
Tel: +7 095 9752248
Fax: +7 095 2677255

M. KRAPOTIN Oleg (D)

Head of Division, Department for Affairs
State Committee on Communications and
Informatization
7, Tverskaya Str.
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2924812
Fax: +7 095 2294019/2302097
E-Mail: gkrch.mpt@relcom.ru

Mme KREINGUEL Irina (D)

Deputy Director Department for supporting
the activity of
the State Telecommunications Commission
State Committee on Communications and
Informatization
7, Tverskaya Str.
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 2016452
Fax: +7 095 9248243
E-Mail: kreng97@msk.tsi.ru

M. KROUTSKIKH Andrey (D)

Head of Division
Ministry of Foreign Affairs
32/34, Smolenskaya
Sennaya Square
121200 MOSCOW
Tel: +7 095 2442694
Fax: ken

M. MOVTCHAN Igor (D)

First Secretary
Permanent Mission of the Russian
Federation
Ministry of Foreign Affairs
15, avenue de la Paix
CH-1202 GENEVE
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7331870
Fax: +41 22 7344044
E-Mail: igor.movtchan@itu.int

M. PAVLIOUK Alexandre (D)

Head of Frequency Management
Department
Radio Research and Development Institute
(NIIR)
16, Kazakova Str.
103064 MOSCOW
Tel: +7 095 2671814/2670683
Fax: +7 095 2610090
E-Mail: emc.dep@relcom.ru

M. PONOMARENKO Boris (D)

Deputy Chairman
State Committee on Communications and
Informatization
7, Tverskaya Str.
103375 MOSCOW
Tel: +7 095 9252823
Fax: +7 095 9248243

M. SCHAKHGILDIAN Vagan (D)

Rector
Moscow Technical University of
Telecommunications and
Informatics
8a, Aviamotornaya Str.
111024 MOSCOW
Tel: +7 095 2732762
Fax: +7 095 2740032
E-Mail: mtuci.de@glasnet.ru

M. SOKOLOV Andrei (D)

Senior Expert
State Enterprise Morsvyazspunik
Ministry of Transport
42, Warshavskoje Shosse
115230 MOSCOW
Tel: +7 095 9671850
Fax: +7 095 9671834

Rwandaise (République)

M. BIZIMANA Assumana (C)
 Directeur des communications
 Ministère des transports et des
 communications
 B.P. 720
 KIGALI
 Tel: +250 74806
 Fax: +250 74806

Saint-Marin (République de)

M. GRANDONI Ivo (CA)
 Assistant Director TLC
 Direction General of Post and
 Telecommunication
 Ctr Omerelli, 17
 SAN MARINO
 Tel: +378 882555
 Fax: +378 992760
 E-Mail: dirposte@omniway

M. GIRI Michele (D)
 Technical Adviser, Telecommunications
 Sector
 Direction General of Post and
 Telecommunication
 Ctr Omerelli, 17
 SAN MARINO
 Tel: +378 882555
 Fax: +378 992760

Saint-Vincent-et-Grenadines

M. DE FREITAS Donnie (C)
 Deputy Chief Engineer
 Ministry of Communications and Works
 Halifax Street
 KINGSTOWN
 Tel: +809 4572279
 Fax: + 809 457 1289
 E-Mail: Donnie@caribsurf.com

Sainte-Lucie

S.E. M. CALIXTE George (C)
 Minister of Communications, Works,
 Transport and Public Utilities
 Ministry of Communications, Works,
 Transport and Public Utilities
 Bridge Street
 CASTRIES
 Tel: +1 758 4522305
 Fax: +1 758 4532769

Sénégal (République du)

S.E. M. DIOP Serigne (C)
 Ministre de la Communication
 Ministère de la Communication
 58 boulevard de la République
 DAKAR
 Tel: +221 8231065
 Fax: +221 8214504

M. MBAYE Cheikh Tidiane (CA)
 Directeur général
 Société nationale des télécommunications
 du Sénégal (SONATEL)
 6, rue Wagane Diouf
 Boîte postale 69
 DAKAR
 Tel: +221 8391118
 Fax: +221 8221492

M. CISSE Abdoulaye (CA)
 Inspecteur technique
 Ministère des communications
 58 boulevard de la République
 DAKAR
 Tel: + 221 8232530
 Fax: + 221 8214504

M. SECK Mactar (D)
 Chef, Département Téléservices
 Société nationale des télécommunications
 du Sénégal (SONATEL)
 6, rue Wagane Diouf
 Boîte postale 69
 DAKAR
 Tel: +221 8391504
 Fax: +221 8229528
 E-Mail: seck@sonatel.senet.net

M. TOURE Pape Gorgui (D)
 Directeur, Conseiller du D.G. chargé des
 relations avec UIT
 Société nationale des télécommunications
 du Sénégal (SONATEL)
 6, rue Wagane Diouf
 Boîte postale 69
 DAKAR
 Tel: +221 8391502
 Fax: +221 8216275

M. ZONGO Gaston (D)
 Directeur
 Observatoire économique des
 télécommunications - SONATEL
 B.P. 10.000
 DAKAR-LIBERTE
 Tel: +221 8252414
 Fax: +221 8252428
 E-Mail: gzongo@sonatel.senet.net

Singapour (République de)

Mme D'COSTA Valerie (C)
 Chief, International Affairs
 Telecommunication Authority of Singapore
 35 Robinson Road, TAS Building
 SINGAPORE
 Tel: +65 3221867
 Fax: +65 3230964
 E-Mail: valerie@tas.gov.sg

Mme HO Alexandra (D)
 Policy Officer
 Telecommunication Authority of Singapore
 35 Robinson Road, TAS Building
 SINGAPORE
 Tel: +65 3221812
 Fax: +65 3231486
 E-Mail: alexho@tas.gov.sg

M. LIM Chok Fin (D)
 Deputy Director, Carrier Relations
 Telecommunication Authority of Singapore
 31 Exeter Road
 Comcentre #22-00
 SINGAPORE 239732
 Tel: +65 8383802
 Fax: +65 7382552

Mme YOONG Sim Hong Siang (D)
 Director
 Telecommunications Authority of Singapore
 31 Exeter Road
 Comcentre #22-00
 SINGAPORE 239732
 Tel: +65 8382605

Soudan (République du)

**S.E. M. ABDEL KARIM Alsayed Al
 Hussaini (C)**
 Minister of State
 Ministry of Roads and Communications
 P.O. Box 1130
 KHARTOUM 11111
 Tel: +249 11 779660
 Fax: +249 11 780507

M. WIDAA Awad Elkarim (C)
 Secretary General
 Ministry of Roads and Communications
 P.O. Box 1130
 KHARTOUM 11111
 Tel: +249 11 779493
 Fax: +249 11 780507

Sudafricaine (République)

S.E. M. NAIDOO Jayaseelan (C)
 Minister of Posts, Telecommunications and
 Broadcasting
 Ministry of Posts, Telecommunications and
 Broadcasting
 Private Bag X9151
 CAPE TOWN 8000
 Tel: +27 21 4621632
 Fax: +27 21 4621646
 E-Mail: nowjoan@doc.org.za

M. MOLUSI Connie (CA)
 General Manager
 Department of Communications
 Private Bax X860
 PRETORIA 0001
 Tel: +27 12 4278010
 Fax: +27 12 3626915
 E-Mail: connie@doc.org.za

M. NAIDOO Devan (CA)
 General Manager
 Department of Communications
 Private Bax X860
 PRETORIA
 Tel: +27 12 4278039
 Fax: +27 12 4278102
 E-Mail: dnaidoo@doc.org.za

ADMINISTRATIONS

M. FUNDE S. Eddie (D)
Deputy Chairperson
South African Telecommunications
Regulatory Authority
Private Bag XI
MARLBORO 2063
Tel: +27 11 3218207
Fax: +27 11 3218537
E-Mail: funde@satra.org.za

M. MAEPA Nape (D)
Chairperson
South African Telecommunications
Regulatory Authority
Private Bag XI
MARLBORO 2063
Tel: +27 11 3218204
Fax: +27 11 3218547
E-Mail: maepa@satra.org.za

M. RAMUSI Mothibi (D)
Head, Frequency Planning
South African Telecommunications
Regulatory Authority
Private Bag XI
MARLBORO 2063
Tel: +27 11 3218328
Fax: +27 11 3218564

Mme SHOPE-MAFOLE Lyndall (D)
Adviser to the Minister
Ministry of Posts, Telecommunications and
Broadcasting
Private Bag X 860
PRETORIA 0001
Tel: +27 12 4278000
Fax: +27 12 3232275
E-Mail: lyndall@doc.za.org

M. VAN NIEKERK Johan B. (D)
Control Administrative Officer
Department of Communications
Private Bag X860
PRETORIA 0001
Tel: +27 12 4278000
Fax: +27 12 4278104

Suède

M. WILSON Gunnar (C)
National Post and Telecom Agency (NPTA)
Box 5398
S-10249 STOCKHOLM
Tel: +46 8 6785605
Fax: +46 8 6785505
E-Mail: egw@pts.se

Suisse (Confédération)

M. RIEHL Frédéric (C)
Vice-Directeur
Office fédéral de la Communication
Rue de l'Avenir 44
CH-2503 BIENNE
Tel: +41 32 3275454
Fax: +41 32 3275466
E-Mail: frederic.riehl@bakom.admin.ch

M. MAKKI Hassane (CA)
Ingénieur
Office fédéral de la Communication
(OFCOM)
44, rue de l'Avenir
CH-2501 BIENNE
Tel: +41 32 3275577
Fax: +41 32 3275528
E-Mail: hassane.makki@bakom.admin.ch

Suriname (République du)

Mme STRUIKEN-WIJDENBOSCH Iris (C)
Director Legal and Personnel Department
Telecommunicatiebedrijf Suriname
(TELESUR)
Heiligenweg No. 1
PARAMARIBO
Tel: +597 478031
Fax: +597 472243
E-Mail: struiken@sr.net

M. NEUS Edmund (CA)
Deputy Director Operational Affairs
Telecommunicatiebedrijf Suriname
(TELESUR)
Heiligenweg No. 1
PARAMARIBO
Tel: +597 425222
Fax: +597 425333
E-Mail: eoneus@sr.net

M. BUSROPAN William (D)
Head Integral Planning Department
Telecommunicatiebedrijf Suriname
(TELESUR)
Heiligenweg No. 1
PARAMARIBO
Tel: +597 403118
Fax: +597 402102

Mme FRÄSER Regenie (D)
Head International Department
Telecommunicatiebedrijf Suriname
(TELESUR)
Heiligenweg No. 1
PARAMARIBO
Tel: +597 411351/411244
Fax: +597 425898
E-Mail: fraser@sr.net

Tanzanie (République-Unie de)

Mme NZAGI Elizabeth Martin (C)
Ag Director General
Tanzania Communications Commission
Maktaba/Bibititi Street
Raha Towers
P.O. Box 474
DAR-ES-SALAAM
Tel: +255 51 118947/79
Fax: +255 51 116664

M. MAPUNDA Adolar (D)
Managing Director
Tanzania Telecommunications Ltd.
P.O. Box 9070
DAR-ES-SALAAM
Tel: +255 51 117888
Fax: +255 51 113232

M. NDAKIDEMI Alphonse Samali (D)
Director of Consumer and Industry Affairs
Tanzania Communications Commission
Maktaba/Bibititi Street
Raha Towers
P.O. Box 474
DAR-ES-SALAAM
Tel: +255 51 118947
Fax: +255 51 116664

M. OLEKAMBAINI Emmanuel (D)
ITU BDT Senior Expert
Chairman GMPCS - MOU Group
Ministry of Communications and Transport
P.O. Box 72361
DAR-ES-SALAAM
Tel: +255 812 781557
Fax: +255 51 667252

Tchad (République du)

M. ALI SOULEYMAN Dabye (C)
Directeur général du Ministère
Ministère des postes et télécommunications
B.P. 154
N'DJAMENA
Tel: +235 521555
Fax: +235 521500
E-Mail: dabye@intnet.td

M. ISSA AHMED Dinguess (CA)
Directeur des télécommunications
Office national des postes et des
télécommunications (ONPT)
B.P. 154
N'DJAMENA
Tel: +235 521200
Fax: +235 521282

Thaïlande

Mme SUWANRAT Auraphan (C)
Deputy Director General
Post and Telegraph Department
87 Soi Sailom
Phaholyothin Road
Phayathai
BANGKOK 10400
Tel: +662 2717155
Fax: +662 2717155

M. JULMANICHOTI Thamnoon (D)
Senior Executive Vice President
(Telecommunications Operation)
The Communications Authority of Thailand
(CAT)
99 Chaeng Watthana Road
Don Muang
BANGKOK 10002
Tel: +662 5735447
Fax: +662 5746054

M. VONGSRI Pichai (D)
Vice President, Office of Corporate Policy
and Planning
Telephone Organization of Thailand (TOT)
388 IBM Bldg. (11th Floor)
Phahonyothin Road
BANGKOK 10400
Tel: +662 2730980-3
Fax: +662 2730988

Togolaise (République)

M. MIKEM Kote (C)
 Directeur des études et programmes
 Togo Telecom
 Avenue Nicolas Grunitzky
 LOME
 Tel: +228 220007
 Fax: +228 217753

M. TAGBA Afafeitom (C)
 Directeur général adjoint
 Togo Telecom
 Avenue Nicolas Grunitzky
 B.P. 333
 LOME
 Tel: +228 220011
 Fax: +228 224830
 E-Mail: atafeitom@togotel.net.tg

Tonga (Royaume des)

M. MA'V Paula Pouvalu (CA)
 Deputy Secretary
 Prime Minister's Office
 P.O. Box 62
 NUKU'ALOFA
 Tel: + 676 24644
 Fax: + 676 23888

M. MALU Lemeki (D)
 General Manager
 Tonga Telecommunication Commission
 P.O. Box 46
 NUKU'ALOFA
 Tel: +676 25002
 Fax: +676 24800
 E-Mail: ttc@tonga.to

Trinité-et-Tobago

S.E. M. GRIFFITH Rupert (C)
 Minister in the Office of the Prime Minister
 with responsibility for Telecommunications
 Government of Trinidad and Tobago
 Level 17
 Central Bank Towers
 Independence Square
 PORT-OF-SPAIN
 Tel: +1 868 6233692
 Fax: +1 868 6273444

M. THOMAS Cleveland (D)
 Pricing Manager
 Telecommunications Division
 54 Frederick Street
 PORT-OF-SPAIN
 Tel: +1 868 6232837
 Fax: +1 868 6245941

Tunisie

S.E. M. FRIA Ahmed (C)
 Ministre
 Ministère des Communications
 3, bis rue d'Angleterre
 1000 TUNIS
 Tel: +216 1 323434
 Fax: +216 1 322686

S.E. M. LADJIMI Farouk (CA)
 Ambassador
 Embassy of Tunisia in Malta
 144/2 Towel Road
 SCIEMA
 Tel: +356 345866
 Fax: +356 331345

M. GUELLOUZ Ridha (CA)
 Conseiller auprès du Ministre des
 Communications
 Ministère des Communications
 3, bis rue d'Angleterre
 TUNIS
 Tel: +216 1 323434
 Fax: +216 1 322686

M. BOUMAIZA Mohamed (D)
 Directeur général
 Ministère des Communications
 3, rue d'Angleterre
 TUNIS
 Tel: +216 1 323434
 Fax: +216 1 322686

Mme GHARIANI Khedija (D)
 Directeur général
 Ministère des Communications - CERT
 3, bis rue d'Angleterre
 TUNIS
 Tel: +216 1 323434
 Fax: +216 1 322

M. GHODHBANI Ali (D)
 Directeur - Tunisie Telecom
 Ministère des Communications
 3, bis rue d'Angleterre
 1000 TUNIS

M. MAHJOUR Ahmed (D)
 Directeur général - Tunisie Telecom
 Ministère des Communications
 rue Asdrubal
 1002 TUNIS
 Tel: + 216 1801717
 Fax: + 216 1800777

M. SINAOUI Moez Eddine (D)
 Conseiller of the Embassy of Tunisia
 Embassy of Tunisia in Malta
 144/2 Towel Road
 SCIEMA
 Tel: +356 345366
 Fax: +356 331345

Tuvalu

M. TEFOTO Lopati (C)
 Tuvalu Telecommunications Corporation
 Vaiaku
 FUNAFUTI
 Tel: +688 20678
 Fax: +688 20002

M. TIMAIO Vaililo (D)
 Accountant
 Tuvalu Telecommunications Corporation
 FUNAFUTI
 Tel: +688 20022
 Fax: +688 20002

Ukraine

S.E. M. ZHENZHERA Victor (C)
 First Deputy Chairman
 State Committee of Posts and
 Telecommunications
 22, Kreschatik St.
 KIEV 252001
 Tel: +380 44 2262530
 Fax: +380 44 2286141

M. KILCHITSKIY Geogeniy (D)
 First Deputy Director
 Ukrainian Scientific Research Institute of
 Communications
 10, Solomenskaya St.
 KIEV 252650
 Tel: +380 44 2761015
 Fax: +380 44 2262646

M. MIRONIOUK Valeriy (D)
 Head of Division
 Cabinet of Ministers of Ukraine
 22, Kreschatik St.
 KIEV 252001
 Tel: +380 44 2299116
 Fax: +380 44 2286141

Mme TSIDULKINA Natalya (D)
 Chief Specialist
 State Committee of Posts and
 Telecommunications
 22, Kreschatik St.
 KIEV 252001
 Tel: +380 44 2299116
 Fax: +380 44 2286141

Uruguay (République orientale de l')

M. LOMBARDO CAPDEVIELLE Ricardo Juan (C)
 Presidente
 Administración Nacional de
 Telecomunicaciones - ANTEL
 Fernandez Crespo 1534 Piso 9
 MONTEVIDEO
 Tel: +598 2 4004585
 Fax: +598 2 4083844

M. CABRERA DE MARIA Claudio (C)
 Jefe Departamento Asuntos
 Internacionales
 Dirección Nacional de Comunicaciones
 Boulevard Artigas 1520
 MONTEVIDEO
 Tel: +598 2 7073662
 Fax: +598 2 7073591

Mme ALVAREZ URQUHART Alicia (D)
 Secretaria de Asuntos Internacionales
 Dirección Nacional de Comunicaciones
 Boulevard Artigas 1520
 MONTEVIDEO
 Tel: +598 2 7073662
 Fax: +598 2 7073591

Venezuela (République du)

M. RIVERO Solardo (C)
Sala Técnica
Comisión Nacional de Telecomunicaciones
(CONATEL)
Urbanización las Mercedes - Avenida
Veracruz
Calle Cali - Edificio CONATEL
CARACAS
Tel: +58 2 9935265
Fax: +58 2 9937589
E-Mail: asesores@infoline.wtfe.com

M. PIMENTEL RIVERO Rotmy (D)
Ingeniero de sistemas
Comisión Nacional de Telecomunicaciones
(CONATEL)
Urbanización las Mercedes - Avenida
Veracruz
Calle Cali - Edificio CONATEL, Piso 5
CARACAS
Tel: +58 2 9936122
Fax: +58 2 9935864
E-Mail: asesores@infoline.wtfe.com

M. CHAPARRO OSIO Afredo (D)(M)
Comisión Nacional de Telecomunicaciones
(CONATEL)
Urbanización las Mercedes - Avenida
Veracruz
Calle Cali - Edificio CONATEL, Piso 5
CARACAS
Tel: +58 2 9936122
Fax: +58 2 9930019

Mme ORNES Alejandra (D)(M)
Regional Director, Global Gateway
Management
Iridium LLC
1575 Eye Street, N.W. Suite 500
WASHINGTON, D.C. 20005
Etats-Unis d'Amérique
Tel: + 202 4083823
Fax: + 202 7127635
E-Mail: alejandra_ornes@iridium.com

Mme ZERPA Janett (D)
Jefe Centro Entrenamiento
Comisión Nacional de Telecomunicaciones
(CONATEL)
Urbanización las Mercedes - Avenida
Veracruz
Calle Cali - Edificio CONATEL, Piso 5
CARACAS
Tel: +58 2 9936453
Fax: +58 2 9930168
E-Mail: cedinco@infoline.wtfe.com

**Viet Nam (République socialiste
du)**

S.E. M. TRUC Mai Liem (C)
Secretary-General
Department General of Posts and
Telecommunications (DGPT)
18 Nguyen Du Str.
HANOI
Tel: +84 4 8229267
Fax: +84 4 8226590

M. LAI Tran Duc (CA)
Director
Department General of Posts and
Telecommunications (DGPT)
18 Nguyen Du Str.
HANOI
Tel: +84 4 8226622
Fax: +84 4 8226590

M. HONG Nguyen Ngo (D)
Director
Viet Nam Posts and Telecommunications
Corporation (VNPT)
18, Nguyen Du Str.
HANOI
Tel: + 84 4 8255381
Fax: + 84 4 8226590

M. NGUYEN Phan Thao (D)
Senior Expert
Viet Nam Posts and Telecommunications
Corporation (VNPT)
18, Nguyen Du Str.
HANOI
Tel: + 84 4 8265948
Fax: + 84 4 8226590

Yémen (République du)

M. ALKASSOUS Mohamed (C)
Director General
Public Telecommunication Corporation
(PTC)
P.O. Box 17045
SANA'A
Tel: +967 1 331109
Fax: +967 1 331150

M. BABREAK Abdillah N.S. (D)
Director General of Planning
Ministry of Communications
Airport Road
Al-Jiraf Sana'a
P.O. Box 25237
SANA'A
Tel: +967 1 331452/209169
Fax: +967 1 331457

Zambie (République de)

M. KAKUBO Lotty (C)
Assistant Controller
Communications Authority of Zambia
P.O. Box 36871
LUSAKA
Tel: +260 1 241236
Fax: +260 1 246701
E-Mail: caz@zamnet.zm

Mme MKANDAWIRE Susan M. (D)
Assistant Controller, Administration & Legal
Communications Authority of Zambia
P.O. Box 36871
LUSAKA
Tel: +260 1 246702/246556
Fax: +260 1 246701
E-Mail: caz@zamnet.zm

Zimbabwe (République du)

S.E. M. CHIMUTENGWENDE Chen (C)
Minister of Information, Posts and
Telecommunications
Ministry of Information, Posts and
Telecommunications
P.O. Box CY 1276
Causeway
HARARE
Tel: +263 4 704066
Fax: +263 4 720982

M. DANDATO Mazwi F. (CA)
Senior Deputy Postmaster General
Posts and Telecommunications Corporation
PTC H.Q.
P.O. Box CY 331
Causeway
HARARE
Tel: +263 4 728811
Fax: +263 4 735778

M. CHAZA Totoriro Isaac (D)
Director Corporate Planning
Posts and Telecommunications Corporation
PTC H.Q.
P.O. Box CY 331
Causeway
HARARE
Tel: +263 11800029
Fax: +263 4 731683

M. GARNE B.M. (D)
Deputy Permanent Secretary-Ministry
Zimbabwe Government
Liquenda House
N. Mandela Ave.
HARARE
Tel: +263 4 706891
Fax: +263 4 731683

M. KANEUNYENYE Frank (D)
Director Headquarters
Posts and Telecommunications Corporation
PTC H.Q.
P.O. Box CY 331
Causeway
HARARE
Tel: +263 4 728811
Fax: +263 4 300425

M. MUCHIMBRI Elliot (D)
Director, Engineering
Zimbabwe Broadcasting Corporation (ZBC)
P.O. Box H.G. 444
Highlands
HARARE
Tel: +263 4 498990
Fax: +263 4 448608

Allemagne (République fédérale d')

M. GELLERT Horst (M)
 President
 DETECON
 Oberkasseler Str. 2
 D-53227 BONN
 Tel: +49 228 7001000
 Fax: +49 2287001007
 E-Mail: horst_gellert@bonn.detecon.de

Argentine (République)

M. AMENDOLARA BOURDETTE Alejandro José (M)
 Legal Advisor
 Telintar S.A.
 25 de Mayo 457 - Piso 7
 1002 BUENOS AIRES
 Tel: +54 1 3180565
 Fax: +54 1 3134924

M. FERNANDEZ-FEIJOO Edgardo (M)
 Gerente Política de Desarrollo
 Telecom Argentina
 Av. Alicia M. de Justo 50
 1107 BUENOS AIRES
 Tel: +54 1 9683421
 Fax: +54 1 9685897
 E-Mail: eferanf@ta.telecom.com.ar

M. KUSTRA Ruben Osvaldo (M)
 Gerente de Estrategia tecnológica
 Telecom Argentina
 Av. Alicia M. de Justo 50
 1107 BUENOS AIRES
 Tel: +54 1 9683165
 Fax: +54 1 9683268
 E-Mail: rkustra@ta.telecom.com.ar

Australie

M. SIMPSON Jim (M)
 Manager Major Accounts and Transit Business
 Telstra Corporation Limited
 79 St Hilliers Road
 P.O. Box 260
 AUBURN NSW 2144
 Tel: +61 2 2024030
 Fax: +61 2 7379545

Autriche

M. LESAR Rainer (M)
 MD - Telecom Consulting
 Post and Telekom Austria AG (PTA)
 Marburgerkai 43-45
 A-8010 GRAZ
 Tel: +43 316 825626
 Fax: +43 316 811601
 E-Mail: rainer.lesar@pta.at

Bosnie-Herzégovine (République de)

Mme IMAMOVIC Elma (M)
 Public Enterprise PTT Bosnia and Herzegovina
 Pehlivan Usa 3
 SARAJEVO
 Tel: +387 71 446774
 Fax: +387 71 447410

Bulgarie (République de)

M. DRAGOSTINOV Marian (M)
 President of BTC
 Bulgarian Telecommunications Company Ltd.
 8 Totleben Blvd.
 1606 SOFIA
 Tel: +359 2 9549000
 Fax: +359 2 9515355
 E-Mail: btc_hq@main.infotel.bg

Mme GUEORGUIEVA Elena (M)
 Finance Director
 Bulgarian Telecommunications Company Ltd.
 8 Totleben Blvd.
 1606 SOFIA
 Tel: +359 2 882400
 Fax: +359 2 800001

M. MALEZANOV Nikolay (M)
 Director of National Network Management Center
 Bulgarian Telecommunications Company Ltd.
 8, Hajdushka Poljana Str.
 SOFIA
 Tel: +359 2 519290

Mme MARKOVA Maria (M)
 Director Marketing and Development
 Bulgarian Telecommunications Company Ltd.
 8 Totleben Blvd.
 1606 SOFIA
 Tel: +359 2 9494647
 Fax: +359 2 9515595

Corée (République de)

M. KIM Kyung Don
 Assistant Manager
 SK TELECOM
 267 Namdaemun-ro 5ga, Chan-gu
 SEOUL 100-095
 Tel: + 82 2 37090286
 Fax: + 82 2 3709 0047
 E-Mail: kdkim@sktelecom.com

M. KIM Pan-Hee
 Manager
 Korea Telecom
 100 Sejongno
 Jongrogu
 SEOUL 110 777
 Tel: + 82 27503816
 Fax: + 82 27503831

Cuba

M. FRAGOSO CONCEPCIÓN Miguel (M)
 Ingeniero, Director
 Empresa de Telecomunicaciones de Cuba S.A. (ETECSA)
 Aguila 565
 Esq. Dragones
 Centro Habano
 LA HABANA
 Tel: +53 7 612683
 Fax: +53 7 666869

M. HERNÁNDEZ TRAVIESO César Alfredo (M)
 Especialista Relaciones Internacionales
 Empresa de Telecomunicaciones de Cuba S.A. (ETECSA)
 Egido No. 610
 e/ Gloria y Apodaca
 HABANA VIEJA
 Tel: +537 669275
 Fax: +537 669275

M. MESA RAMOS Maimir (M)
 Vicepresidente
 Empresa de Telecomunicaciones de Cuba S.A. (ETECSA)
 S. Allende 508 esq. Belascoain
 Centro Habana
 LA HABANA
 Tel: +53 7 816276
 Fax: +53 7 335818

Espagne

M. VIDAL Alejandro (M)
 Experto en Relaciones Internacionales
 Telefónica de España
 Beatriz de Bobadilla 3, pta. 9
 E-28040 MADRID
 Tel: +34 1 5849913
 Fax: +34 1 5347972

Etats-Unis d'Amérique

M. AHMED Nabel (M)
 Representative
 MCI International, Inc.
 2 International Drive
 RYEBROOK, NY 10573
 Tel: +1 914 9346115
 Fax: +1 914 9337186

M. AL-DORANI Mohammed (M)
 Deputy CEO & Director of Business Operations
 Iridium Middle East Corp.
 P.O. Box 32616
 DUBAI
 Tel: +971 4 327336
 Fax: +971 4 319633

M. AMMARI Samir (M)
 Vice-President
 MCI International, Inc.
 2 International Drive
 RYEBROOK, NY 10573
 Tel: +1 914 9346972
 Fax: +1 914 9337186

EXPLOITATIONS RECONNUES

Mme BREWINGTON Vernita (M)
International Regulatory Assistant
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083803
Fax: +1 202 7127415

M. BROWN Walter (M)
Regional Director
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083793
Fax: +1 202 7127635
E-Mail: walter_brown@iridium.com

M. BUZI Miriam (M)
Manager
Lockheed Martin Overseas Corporation
1272 Borregas Ave.
SUNNYVALE CA 94089
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Tel: +1 408 5433211
Fax: +1 408 5433208
E-Mail: miriam.buzi@lmco.com

Mme CHAROENSRI Patcharamon (M)
Corporate Affairs, Southeast Asia
Iridium LLC
499 Benchachinda Bldg.
11 B, Vibhavadi-Ransit Rd.
Chatuchak
BANGKOK 10900
Thaïlande
Tel: +662 9531111Ext. 25134
Fax: +662 9532231
E-Mail: patcharamon_c@ucom.co.th

M. CHESTON Aric (M)
Global Gateway Relations Spec.
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083800
Fax: +1 202 4083801

M. CHOKSI Ashok (M)
Manager, International Services
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346948
Fax: +1 914 9337186
E-Mail: ashok.choksi@mci.com

M. CINE Franck N. (M)
Director of International Relations
Africa/Caribb
MCI International
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346156
Fax: +1 914 9346388

M. CISSE Mademba (M)
Regional Director Africa
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083826
Fax: +1 202 4083801

Mme CLARK Sallye (M)
Attorney
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083807
Fax: +1 202 4083761

M. DAVIDSON Ron (M)
Director, International
Final Analysis Inc.
Résidence Albert B
CH-1291 COMMUGNY
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7763607
Fax: +41 22 776 3607
E-Mail: ronald.davidson@itu.ch

M. DELASKI Donald (M)
Executive Director, International Services
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346533
Fax: +1 914 9346004
E-Mail: ddelaski@mcimail.com

Mme DUNNETTE Roxana (M)
Senior Business Adviser
Worldspace, Inc.
25, rue Plantamour
CH-1201 GENEVE
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7382545
Fax: +41 22 7382113

M. FARR Munther (M)
Director of Africa
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914-9346115
Fax: +1 914 9346388
E-Mail: mfarr@mcimail.com

Mme FITZ-PEGADO Lauri (M)
Vice President, Global Gateway
Management
Iridium LLC
1575 Eye Street
WASHINGTON, DC 20006
Tel: +1 202 7127640
Fax: +1 202 7127635
E-Mail: lauri-fitzgerald@iridium.com

M. GOSWELL Richard (M)
Chief Executive Officer
Iridium LLC
P.O. Box 32616
DUBAI
Emirats arabes unis
Tel: +9714 327336
Fax: +9714319633

M. GREGG R.T. (M)
Director, Regulatory Affairs
ORBCOMM
2455 Horse Pen Road
HENDON, VIRGINIA 20171-3426
Tel: +1 703 4065778
E-Mail: gregg.rt@orbcomm.com

M. HAGE Charles (M)
Senior Manager
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346191
Fax: +1 914 9337188

M. HOLMES Bradley P. (M)
Executive Vice President
CTR Group Ltd.
50 Tice Boulevard
WOODCLIFF LAKE, NJ 07675
Tel: +1 202 7233760
Fax: +1 202 7234508
E-Mail: holmes@oxygen.org

M. JUDJA-SATO Blaise (M)
Director of Business Development
Teledesic Corporation
2300 Carillon Point
KIRKLAND, WA 98033
Tel: +1 425 6020000
Fax: +1 425 6020001

M. KAPUSTO Andrew (M)
Executive Director
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083800
Fax: +1 202 4083801

M. KASSAB Henri (M)
Senior Manager
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346207
Fax: +1 914 9337186

M. KEENE Donald (M)
Director, Carrier Relations - Africa
CTR Group Ltd.
50 Tice Boulevard
WOODCLIFF LAKE, NJ 07675
Tel: +1 202 5059000
Fax: +1 202 5059033

M. LATAPIE Francis (M)
Vice President Government Affairs
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083805
Fax: +1 202 7127415
E-Mail: francis_latapie@iridium.com

EXPLOITATIONS RECONNUES

Mme MAHONEY Patricia (M)
Assistant General Counsel Reg. and Trade
Policy
Iridium LLC
1575 Eye Street, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20005
Tel: +1 202 3265795
Fax: +1 202 4083801
E-Mail: patricia-mahoney@iridium.com

M. ORNES Alejandra (M)
Director Latin America Global Access
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083823
Fax: +1 202 4083801

M. PARLOW Richard (M)
Director International Government Affairs
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083800
Fax: +1 202 7127615

Mme PHAM Erin (M)
Manager, Asia pacific
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 7127748
Fax: +1 202 4083801

M. REGE James (M)
Regional Director
Iridium LLC
P.O.Box 783213
SANDTOWN 2146
Sudafricaine (République)
Tel: +27 11 884 9321
Fax: +27 11 8849046
E-Mail: jgrege@mweb.co.za

M. RICHARDSON John A. (M)
Chief Executive Officer
Iridium LLC
Jebel Ali Free Zone
L.O. B. 20, Office 101
P.O. Box 17302
DUBAI
Emirats arabes unis
Tel: +971 4814911
Fax: +971 4814750

M. RODRIGUEZ Raul (M)
Counsel
Lockheed Martin Corporation
2000 K St.
N.W.600
WASHINGTON DC 20000
Tel: +1 202 4166760
Fax: +1 202 2937783
E-Mail: rodriguez@lsl-law.com

M. SAMARA Noah (M)
Chairman and CEO
Worldspace, Inc.
2400 N Street
WASHINGTON, D.C. 20036
Tel: +1 202 9696000

M. ST. JOHN David (M)
Director, Executive Communications
Iridium LLC
1515 Eye Street, Suite 800
WASHINGTON, D.C. 20005
Tel: +1 202 4083843
Fax: +1 202 4083801

M. STAIANO Edward (M)
Vice Chairman
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 4083800
Fax: +1 202 4083801

M. SUMMERS Macy W.
Vice President of Marketing
Direct-To-Phone International, Inc.
6410 Atlantic Blvd., Suite 165
NORCROSS, GA 30071
Tel: +1 770 4465029
Fax: +1 770 4465601
E-Mail: msummers@directophone.com

M. TAGARE Neil (M)
Chairman & CEO
CTR Group Ltd.
50 Tice Boulevard
WOODCLIFF LAKE, NJ 07675
Tel: +1 202 5059000
Fax: +1 202 5059033
E-Mail: tagare@oxygen.org

M. TATA Francesco (M)
Chief Executive Officer
Iridium LLC
4 via Leofreni
I-ROMA
Italie
Tel: +39 6 40793930
Fax: +39 6 4191147
E-Mail: francesco.tata@iridium.iit

M. VAN DEN BERG Gert (M)
Director, Carrier Relations - Europe
CTR Group Ltd.
50 Tice Boulevard
WOODCLIFF LAKE, NJ 07675
Tel: +1 201 5059000
Fax: +1 201 5059000
E-Mail: berg@oxygen.org

Finlande

M. BLOMQVIST Christer (M)
Vice President
PT Finland Ltd.
P.O. Box 528
FIN-00101 HELSINKI
Tel: +358 9 61315016
Fax: +358 9 61315039
E-Mail: christer.blomqvist@suomen-
pt.telebox.fi

France

M. BLOCH Patrice (M)
Directeur d'opérations
France Telecom
SOFRECOM
24, avenue du petit parc
F-94307 VINCENNES CEDEX
Tel: +33 1 43985734
Fax: +33 1 43985790

M. BONHOURS Jean-Paul (M)
Adjoint Responsable de Service
France Telecom
FCR 124 rue Réaumur
75091 PARIS CEDEX 02
Tel: +33 1 42217198
Fax: +33 1 42217304
E-Mail:
jeanpaul.bonhours@francetelecom.fr

M. LIEUSAME Jean-Pierre (M)
Directeur Europe
France Telecom
SOFRECOM
24, avenue du petit parc
F-94307 VINCENNES CEDEX
Tel: +33 1 43985555
Fax: +33 1 43985796

M. LOTH Dominique (M)

M. MAHE Jean (M)
Responsable licences et ingénierie du
spectre
radioélectrique
France Telecom
TESAM
8, rue Paul V. Couturier
F-92245 MALAKOFF
Tel: +33 1 55223315
Fax: +33 1 55223319
E-Mail: jean.mahe@tesam.fr

M. MEGE Philippe (M)
Ingénieur Marketing International
Thomson-CSF - Division RSG
66, rue du Fossé Blanc
B. P. 156
F-92231 GENNEVILLIERS
Tel: +33 1 46132145
Fax: +33 1 46133433

M. NOCQUET Jacques (M)
Directeur d'Opération, Service Réseaux,
Département Conseil et Ingénierie
France Telecom
SOFRECOM
24, avenue du petit parc
F-94307 VINCENNES CEDEX
Tel: +33 1 43984506
Fax: +33 1 43985793

M. ROSIEJAK Christophe (M)
Ingénieur - Commercial Reseaux et
Services Internationaux
France Telecom
16, boulevard du Mont d'Est
F-93162 NOISY-LE-GRAND
Tel: +33 1 48157346
Fax: +33 1 48157308
E-Mail:
christophe.rosiejak@francetelecom.fr

M. WÜRGES Dominique (M)
 Responsable des relations avec les
 organisations
 internationales
 France Telecom
 DRE
 6, place d'Alleray
 F-75505 PARIS CEDEX 15
 Tel: +33 1 44440715
 Fax: +33 1 44446396

Grèce

M. DONAS Angelos (M)
 Head, International Relations Division
 Organisme des Télécommunications
 Helléniques (OTE)
 99 Kifisias Avenue
 15124 MAROUSSI
 Tel: +30 1 6117085
 Fax: +30 1 6117276

Indonésie (République d')

M. DJATMIKO Peter
 Legal Manager
 PT Trafindo Perkasa
 Jalan Medan Merdeka Barat 21
 P.O. Box 2905
 JAKARTA 10110
 Tel: +62 215275645
 Fax: +62 213450592

M. HENDARSO HADIPARMONO
 Director for Regulatory Aspects
 PT Trafindo Perkasa
 Jl. Japati No.1
 BANDUNG 40133
 Tel: +62 217804065
 Fax: +62 215275645

Italie

M. CARRELLI Claudio (M)
 Executive Director for Foreign Affairs
 Telecom Italia S.p.A.
 Via delle Vergini No. 18
 00187 ROME
 Tel: +39 6 36878450
 Fax: +39 6 36878459

M. LEOTTA Venerando (M)
 Manager
 Telecom Italia S.p.A.
 Via di Macchia Palocco 223
 I-00125 ROMA
 Tel: +39 6 57346862
 Fax: +39 6 57343102

M. LISPI Luca (M)
 Telecom Italia S.p.A.
 Via delle Vergini No. 19
 I-ROME
 Tel: +39 6 36878083
 Fax: +39 6 69942380
 E-Mail: luca.lispi@telecomitalia.it

M. SPASIANO Giancarlo (M)
 Consultant
 Telecom Italia S.p.A.
 Via del Campo Boario 56
 I-ROMA
 Tel: +39 6 57346585
 Fax: +39 6 57346444

Japon

M. IZUSHI Shozo (M)
 Kokusai Denshin Denwa Co., Ltd.
 2-1-23 Nakameguro
 Meguro-ku
 TOKYO 153-0061
 Tel: +81 3 37948215
 Fax: +81 3 37948209

M. SHINOHARA Taskeshi (M)
 General Manager
 Nomura Research Institute Ltd.
 Shin Otemachi Bldg.
 2-2-1 Otemachi, Chiyoda-ku
 TOKYO 100-0004
 Tel: +81 3 52032616
 Fax: +81 3 52030493
 E-Mail: t-shinohara@nri.co.jp

M. TAKAHASHI Masayuki (M)
 Director, International Cooperation and
 Development
 Nippon Telegraph and Telephone
 Corporation (NTT)
 TOC Tower
 20-2 Nishi-Shinjuku 3-chome
 Shinjuku-ku
 TOKYO 163-1419
 Tel: +813 53535212
 Fax: +813 53540707

M. TSUKUI Soichi (M)
 Kokusai Denshin Denwa Co. Ltd.
 P.O. Box No. 1, KDD Bldg.
 2-3-2 Nishishinjuku, Shinjuku-ku
 TOKYO 163-03
 Tel: +81 3 33476739
 Fax: +81 3 33476470
 E-Mail: so-tsukui@kdd.co.jp

Kenya (République du)

M. ROTICH Julius Tangus
 Director
 Kenya College of Communications
 Technology
 P.O. Box 30305
 NAIROBI
 Tel: +254 2 891744
 Fax: +254 2 891949

Norvège

M. CLINCH Noah (M)
 Telenor A.S.
 Fairfield Imaging Imaging Ltd.
 TUNBRIDGE WELLS 01
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
 d'Irlande du Nord
 Tel: +44 1892539588
 Fax: +44 1892539488

M. DANIELSEN Havard E. (M)
 Consultant
 The Norwegian Radium Hospital
 Telenor A.S.
 Montebello
 N-0310 OSLO
 Tel: +47 22935617
 Fax: +47 22935426
 E-Mail: hdaniels@ulrik.uio.no

Mme ELDEN Berit (M)
 Managing Director
 Telenor A.S.
 P.O. Box 6701
 St. Olavs Plass
 N-0130 OSLO
 Tel: +47 22 778707
 Fax: +47 22 778974
 E-Mail: berit.elden@oslo.consult.telenor.no

M. MUNRU Alisdair (M)
 Commercial Director - Global Industry
 Markets
 Telenor A.S.
 P.O. Box 6701
 St. Olavs Plass
 N-0130 OSLO
 Tel: +47 22 778643
 Fax: +47 22 778701

M. SANDNES Bjørn (M)
 Director
 Telenor A.S.
 P.O. Box 6701
 St. Olavs Plass
 N-0130 OSLO
 Tel: +47 22 778725
 Fax: +47 22 778062
 E-Mail: bjorn.sandnes@s.hk.telenor.no

M. UTVIK Einar (M)
 Director
 Telenor A.S.
 P.O. Box 6701
 St. Olavs Plass
 N-0130 OSLO
 Tel: +47 22 777898
 Fax: +47 22 778062
 E-Mail: einar.utvik@s.hk.telenor.no

Pays-Bas (Royaume des)

M. DIJKXHOORN Johan (M)
 KPN Telecom
 P.O. Box 2000
 2500 GA THE HAGUE
 Tel: +31 703323007
 Fax: +31 703324029

République slovaque

M. CANECKY Jozef (M)
 Department of Technical Operation and
 Maintenance
 Slovak Telecommunications
 Námestie slobody 6
 817 62 BRATISLAVA
 Tel: +421 7 392970
 Fax: +421 7 5191391
 E-Mail: jozef.canecky@st.sk

M. DUDIK Frantisek (M)
 Director, Operation and Maintenance
 Slovak Telecommunications
 Námestie slobody 6
 817 62 BRATISLAVA
 Tel: +421 7 396009
 Fax: +421 7 397719

M. KRAHULEC Miroslav (M)
 Director, Technical Development
 Slovak Telecommunications
 Námestie slobody 6
 817 62 BRATISLAVA
 Tel: +421 7 392929
 Fax: +421 7 393716

Mme MATICHOVÁ Tatiana (M)
 International Affairs Department
 Slovak Telecommunications
 Námestie slobody 6
 817 62 BRATISLAVA
 Tel: +421 7 398745
 Fax: +421 7 395155
 E-Mail: tatiana.matichova@st.sk

République tchèque

M. BULIN Antonin (M)
 Advisor
 SPT TELECOM, a.s.
 Olsanská 5
 13034 PRAHA 3
 Tel: +420 2 67143772
 Fax: +420 2 66316666
 E-Mail: antonin.bulin@spt.cz

M. REZNICEK Miroslav (M)
 Executive Director for Network Service
 Department
 SPT TELECOM, a.s.
 Olsanská 5
 13034 PRAHA 3
 Tel: +420 2 67142383
 Fax: +420 2 67149404
 E-Mail: grreznim@spt.cz

M. SABACEK Vaclav (M)
 Executive Director for Human Resources
 Management
 SPT TELECOM, a.s.
 Olsanská 5
 13034 PRAHA 3
 Tel: +420 2 67143423
 Fax: +420 2 67143646
 E-Mail: vaclav.sabacek@spt.cz

Mme SLOUPOVA Zuzana (M)
 Head of International Organizations
 Section, International
 Affairs Dept.
 SPT TELECOM, a.s.
 Olsanská 5
 13034 PRAHA 3
 Tel: +420 2 67142862
 Fax: +420 2 6280439
 E-Mail: zuzana.sloupova@spt.cz

M. TRPISOVSKY Jindrich (M)
 Manager of International Affairs
 SPT TELECOM, a.s.
 Olsanská 5
 13034 PRAHA 3
 Tel: +420 2 67142262
 Fax: +420 2 6280439
 E-Mail: jindrich.trpisovsky@spt.cz

**Royaume-Uni de Grande-
 Bretagne et d'Irlande du Nord**

M. ARNIM Rolf (M)
 Executive Vice President for Technical
 Operations
 Satphone International Limited
 105 Piccadilly
 LONDON W1V 9FN
 Tel: +44 171 4992005
 Fax: +44 171 4992006

M. BIGNIER Laurent
 Business Manager for Europe
 ICO
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON
 Tel: +44 181 6001000
 Fax: +44 181 6001199

M. KAPILA Navin (M)
 Director Government Affairs
 I-CO Global Communications Ltd.
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON W6 9BN
 Tel: +44 181 6001000
 Fax: +44 181 6001199

M. LUCAS Wyn (M)
 Manager, International Organizations
 BT
 Holborn Centre (pp 211.2)
 120 Holborn
 LONDON EC1N 2TE
 Tel: +44 171 4922294
 Fax: +44 171 4922631
 E-Mail: lucasw@boat.bt.com

Mme LUCAS Vivienne (M)
 Manager, Correspondent Settlement
 Strategy
 BT
 Holborn Centre (pp 211.1)
 120 Holborn
 LONDON EC1N 2TE
 Tel: +44 171 4922585
 Fax: +44 171 4922509
 E-Mail: lucasv@boat.bt.com

M. LUNDBERG Olof (M)
 Chief Executive Officer
 I-CO Global Communications Ltd.
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON W6 9BN
 Tel: +44 181 6001000
 Fax: +44 181 6001199

M. MCDUGAL Patrick (M)
 SVP Strategic Business Development
 I-CO Global Communications Ltd.
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON W6 9BN
 Tel: +44 181 6001000
 Fax: +44 181 6001199

M. MELLOR David Paul (M)
 Director, International Relations
 Cable & Wireless College
 320 Westwood Heath Road
 COVENTRY, WEST MIDLANDS CV4 8GP
 Tel: +44 1203 868670
 Fax: +44 1203 868657

Mme O'DONNELL Claire (M)
 Executive Assistant
 I-CO Global Communications Ltd.
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON W6 9BN
 Tel: +44 181 6001187
 Fax: +44 181 7410773

M. PATEL Bashir (M)
 Regional General Manager Central Asia
 I-CO Global Communications Ltd.
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON W6 9BN
 Tel: +44 181 6001000
 Fax: +44 181 6001199

M. PHILLIPS Robert (M)
 Vice President Regulatory Affairs
 ICO Global Communications (Operations)
 Limited
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON W6 9BN
 Tel: +44 181 6001045
 Fax: +44 181 7410773

Mme SAFWAT Safia
 Department of Trade and Industry
 Worldspace
 Suite 55, Stanhope House
 47 Park Lane
 LONDON W1Y 4PR
 Tel: +44 171 4957800
 Fax: +44 171 4952445
 E-Mail: ssafwat@worldspace.com

M. SULLIVAN Keith James (M)
 International Organizations Manager
 BT
 Holborn Centre (pp 211.2)
 120 Holborn
 LONDON EC1N 2TE
 Tel: +44 171 4922294
 Fax: +44 171 4923363
 E-Mail: sullivankj@boat.bt.com

M. TOURE Hamadou (M)
 Regional General Manager Africa
 I-CO Global Communications Ltd.
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON W6 9BN
 Tel: +44 181 6001000
 Fax: +44 181 6001199

M. VARGAS-ARAYA Armando (M)
 Regional General Manager Latin America
 I-CO Global Communications Ltd.
 1 Queen Caroline Street
 Hammersmith
 LONDON W6 9BN
 Tel: +44 181 6001000
 Fax: +44 181 6001199

Soudan (République du)

M. ALI Elshiekh Abdelgadir (M)
 Manager, International Traffic and
 Centralized Services
 Sudan Telecommunications Co. Ltd
 (SUDATEL)
 10th Floor, Baraka Tower
 P.O. Box 11155
 KHARTOUM
 Tel: +249 11 775669
 Fax: +249 11 781899

M. TAHIR ADAM Mohamed (M)
 Manager of International Traffic Affairs
 Sudan Telecommunications Co. Ltd
 (SUDATEL)
 P.O. Box 10323
 KHARTOUM
 Tel: +249 11 777999
 Fax: +249 11 784969

Sudafricaine (République)

M. CELLI Gabriele (M)
 Executive, Regulatory Affairs
 Telkom SA Ltd.
 Private Bag X780
 PRETORIA
 Tel: +27 12 3113300
 Fax: +27 12 3113314

M. LEBOOA Joseph M. (M)
 Regional Manager
 Telkom SA Ltd.
 Private Bag X74
 PRETORIA
 Tel: +27 12 3111147
 Fax: +27 12 3114837

M. MNCUBE Stephen (M)
 Chairperson of the Board
 SENTECH (Pty) Ltd.
 Private Bag X06
 Honeydew 2040
 JOHANNESBURG
 Tel: +27 114714428
 Fax: +27 114714753

**Mme MOKONE-MATABANE Sebileto
 (M)**
 Executive Consultant
 SENTECH (Pty) Ltd.
 Private Bag X06
 Honeydew 2040
 JOHANNESBURG
 Tel: +27 114714428
 Fax: +27 114714753
 E-Mail: matabane@sentech.co.zq

Suède

M. MARINO Marco (M)
 Telefonaktiebolaget L M Ericsson
 S-16480 STOCKHOLM

M. NORRBY Dag (M)
 Information Manager
 Telia AB
 P.O. Box 6296
 S-10235 STOCKHOLM
 Tel: +468 6902258
 Fax: +468 318319
 E-Mail: dag.t.norrby@telia.se

M. OLSSON Silas (M)
 Program Director, Health Care
 Telia Research AB
 Corporate Standards
 12386 FARSTA
 Tel: + 46 8 7138345
 Fax: + 46 8 7138484
 E-Mail: silas.a.olsson@telia.se

Suisse (Confédération)

M. OBERSON Raphael (M)
 Sous-directeur
 Swisscom
 Viktoriastr. 21
 CH-3050 BERNE
 Tel: +41 31 3422354
 Fax: +41 31 3427087
 E-Mail: raphael.oberson@swisscom.com

Trinité-et-Tobago

M. PILLAI Napier
 Managing Director
 Caribspace Limited
 Suite 5, 1A Dere St.
 PORT OF SPAIN
 Tel: +1 868 6240172/0174
 Fax: +1 868 6240202
 E-Mail: npillai@worldspace.co

Venezuela (République du)

Mme NIEVES SILVA Raiza C. (M)
 Gerente
 Compañía Anónima Nacional Teléfonos de
 Venezuela
 (CANTV)
 Av. Libertador
 Ed. Administrativo
 Piso 20, DRI, Sector Santa Rosa
 CARACAS
 Tel: +58 2 5003016/7510267
 Fax: +58 2 5003512
 E-Mail: rnieve@cantv.com.ve

Allemagne (République fédérale d')

M. DILGER Peter W. (M)

Director, International Business Relations
Rohde & Schwarz
Mühldorf Str. 15
D-81671 MÜNCHEN
Tel: +49 89 41292624
Fax: +49 89 41293662

M. HÄNDEL Rainer (M)

Siemens AG
ÖN MB 26
D-81359 MÜNCHEN
Tel: +49 89 72235746
Fax: +49 89 72262366
E-Mail: rainer.haendel@oen.siemens.de

Canada

M. BARR David F. (M)

Senior Consultant
SR Telecom Inc.
c/o Southdean Farm
10031 Hyndman Road, R.R. #2
MOUNTAIN, ONT. K0E 1S0
Tel: +1 613 9891720
Fax: +1 613 9891721
E-Mail: dave.barr@sympatico.ca

M. BRETT Robert (M)

Senior Consultant
Nortel (Canada)
P.O. Box 3511
Station C
OTTAWA, ONTARIO K1Y 4H7
Tel: +1 613 8280902
Fax: +1 613 8289408
E-Mail: rbrett@nortel.ca

M. HAYES Michael B. (M)

General Manager, Fixed Wireless Access
Nortel (Canada)
P.O. Box 3511
Station C
OTTAWA, ONTARIO K1Y 4H7
Tel: +1 613 765 22 71
Fax: +1 613 765 33 49
E-Mail: hayesmic@nortel.com

M. LEUNG Albert (M)

Senior Manager, Fixed Wireless Access
Nortel (Canada)
P.O. Box 3511
Station C
OTTAWA, ONTARIO K1Y 4H7
Tel: +1 613 7652271
Fax: +1 613 7653349
E-Mail: albert_leung@nt.com

Etats-Unis d'Amérique

M. BRADFORD Martina (M)

Corporate Vice-President
Lucent Technologies
900 19th Street, N.W. Suite 700
WASHINGTON D.C. 20006
Tel: +202 5307010
Fax: +202 5307005
E-Mail: mbradford@lucent.com

M. DEGNAN Kim (M)

Lockheed Martin Overseas Corporation
12350 Pinecrest Road
RESTON, VA 20190
Tel: +1 703 6780692
Fax: +1 703 3912253
E-Mail: kim.degnan@lmoc.com

M. JIPGUEP Jean (M)

Sky Station International, Inc.
3, chemin de la Petite Garenne
CH-1214 VERNIER
France
Tel: +41 22 9200535
Fax: +41 22 3410106
E-Mail: jipguep@gtn.ch

M. JOHANSSON Pertti (M)

Senior Vice President
Motorola Inc.
1475 W. Shore Dr.
ARLINGTON HTS, IL 60004
Tel: +1 847 6322264
Fax: +1 847 6322270
E-Mail: cdyn62@email.mot.com

M. KINNEAR Andrew (M)

Market Development Manager
Iridium LLC
1575 Eye Street
WASHINGTON, D.C. 20006
Tel: +44 171 4083800
Fax: +44 171 6292586

Mme MCMANUS Mary (M)

Vice-President
Lucent Technologies
900 19th Street, N.W. Suite 700
WASHINGTON D.C. 20006
Tel: +202 5307090
Fax: +202 5307042
E-Mail: marymcmamus@lucent.com

M. MENDELSON Michael (M)

Manager, International Regulatory Affairs
Motorola, Inc.
1395 N. Hayden Road, S-160
SCOMSDALE, AZ 85257
Tel: +1 602 4415246
Fax: +1 202 4415814
E-Mail: p28533@email.mot.com

France

M. BAILLAIS Jean-Claude (M)

Marketing Development Director
Alcatel
33, rue Emeriau
F-75015 PARIS
Tel: +33 1 40585763
Fax: +33 1 40585906
E-Mail: jean-claude.baillais@alcatel.fr

Mme BAUDSON Nathalie (M)

Conference Manager
Alcatel
33, rue Emeriau
75015 PARIS
Tel: + 33 1 40761344
Fax: + 33 1 40585906

M. BLERET Jean (M)

Directeur Groupe Projets systèmes spatiaux
Alcatel Telspace
5, rue Noël-Pons
F-92734 NANTERRE CEDEX
Tel: +33 1 46524978
Fax: +33 1 46524596
E-Mail: jean.bleret@telspace.alcatel.fr

M. BURSZTEJN Gilbert (M)

Responsable des expositions
Alcatel Telspace
5, rue Noël-Pons
F-92734 NANTERRE CEDEX
Tel: +33 1 46523287
Fax: +33 1 46523234

M. CAMPOS-FLORES Agustin (M)

Networks and services strategy Mgr.
Alcatel
c/ Ramirez de Prado 5
MADRID
Espagne
Tel: + 34 1 3304668
Fax: + 34 1 3305090
E-Mail: acampos@alcatel.es

M. CARPENTIER François (M)

Marketing & Business Development Director
Alcatel
33, rue Emeriau
F-75015 PARIS
Tel: +33 1 40585598
Fax: +33 1 40585936
E-Mail: carpentier@ahqps.alcatel.fr

M. COULON Jean (M)

Engineer
Alcatel Telspace
5, rue Noël-Pons
F-92734 NANTERRE CEDEX
Tel: +33 1 46523522
Fax: +33 1 46523906
E-Mail: jean.coulon@telspace.alcatel.fr

M. DE PAUW Micky (M)

Alcatel
Francis Wellesplein 1
B-2018 ANTWERP
Belgique
Tel: +32 3 2404610
Fax: +32 3 2409870
E-Mail: pauwm@btmaa.bcl.alcatel.be

M. DE WEERDT Alfons (M)

ITU-D Coordination Manager
Alcatel
De Villermontstraat 38
B-2550 KONTICH
Belgique
Tel: +32 3 4503246
Fax: +32 3 4503410
E-Mail: weerdta@btma.bel.alcatel.be

M. DEHAENE Jean-Pierre (M)

Chief Engineer
Alcatel Telspace
5, rue Noël-Pons
F-92734 NANTERRE CEDEX
Tel: +33 1 46524380
Fax: +33 1 46524596

M. ETESSE Loïc (M)
 Manager, Technical Strategy
 Alcatel
 33 rue Emeriau
 F-75725 PARIS CEDEX 15
 Tel: +33 1 40585134
 Fax: +33 1 40585912
 E-Mail: loic.ettesse@ahqps.alcatel.fr

M. GODARD Philippe (M)
 Sales Manager
 Alcatel Telspace
 5, rue Noël-Pons
 F-92734 NANTERRE CEDEX
 Tel: +33 1 46524931
 Fax: +33 1 46524088
 E-Mail: philippe.godard@telspace.alcatel.fs

Mme GOMEZ Ines (M)
 Marketing
 Alcatel
 c/ Ramirez de Prado 5
 28045 MADRID
 Espagne
 Tel: + 34 1 3304112
 Fax: + 34 1 3305032
 E-Mail: igomez@alcatel.es

M. GOMEZ SAENZ DE HERMUA Martin (M)
 Director of Institutional Representation
 Alcatel Telspace
 Ramirez de Prado, 5
 E-28045 MADRID
 Espagne
 Tel: +34 1 3304570
 Fax: +34 1 3305072
 E-Mail: m.gomez@alcatel.es

M. LABAYE Philippe (M)
 Engineer
 Alcatel Telspace
 5, rue Noël-Pons
 F-92734 NANTERRE CEDEX
 Tel: +33 1 46524196
 Fax: +33 1 46523906

M. NORTH Andrea (M)
 Exhibition Manager
 Alcatel Telspace
 33 rue Emeriau
 F-75015 PARIS
 Tel: +33 1 40761619
 Fax: +33 1 42463010
 E-Mail: andrea.north@ahgrps.fr

M. PAGANI Mario (M)
 Business Development & Communication
 Director
 Alcatel
 Via Tremto 30
 20059 VIMERCATE (MI)
 Italie
 Tel: + 39 39 6864700
 Fax: + 39 39 6864849

M. VAN RAEMDONCK Pierre (M)
 Director, Marketing Asia
 Alcatel Telspace
 33, rue Emeriau
 F-75015 PARIS
 Tel: +33 1 40585647
 Fax: +33 1 40585447
 E-Mail: vanraemdonck@ahaps.alcatel.fr

M. VERHAEGEN Karsten (M)
 Sales and Marketing Manager Internet
 Access and ADSL
 Alcatel
 Francis Wellesplein 1
 B-2018 ANTWERP
 Belgique
 Tel: +32 3 2408276
 Fax: +32 3 2409870
 E-Mail: karsten.verhaegen@alcatel.be

Italie

M. ARZANO Franco
 Senior Vice President
 Ericsson Telecomunicazioni S.p.A.
 Via Anagnina 203
 ROMA 00040
 Tel: +39 67235600
 Fax: +39 672583268

M. BACK Ragnal
 Managing Director
 Ericsson Telecomunicazioni S.p.A.
 Via Anagnina 203
 CP 4235
 I-00100 ROMA APPIO
 Tel: +39 6 72583055

M. BEGHETTI Silvano (M)
 Optical Systems Business Unit
 Senior Vice-President and General
 Manager
 Pirelli Cavi S.p.A.
 Viale Sarca 222
 I-20126 MILANO
 Tel: +39 2 64429884
 Fax: +39 2 64423032

M. BOERO Paolo (M)
 Standards Manager
 Pirelli Cavi S.p.A.
 Viale Sarca 222
 I-20126 MILANO
 Tel: +39 2 64423592
 Fax: +39 2 64425502
 E-Mail: paolo.boero@pirelli.com

M. CAPODIECI Angelo P.
 Engineer
 Marconi Communications S.p.A.
 Via Delli Industria 4
 00040 POMEZIA
 Tel: +396 91091631
 Fax: +396 91091587
 E-Mail: Paolo.capodiecici@mac.marconi .it

M. HARBOUR Stephen (M)
 Vice-President of Marketing
 Pirelli Cavi S.p.A.
 Viale Sarca 222
 I-20126 MILANO
 Tel: +39 2 64423082
 Fax: +39 2 64428256
 E-Mail: stephen.harbour@pirelli.com

M. MARIN Marino
 Directeur de l'Information
 Ericsson Telecomunicazioni S.p.A.
 Via Anagnina 203
 CP 4235
 I-00040 MORENA ROMA
 Tel: +39 6 7234581
 Fax: +39 6 7234586

M. SALIERNO Gerardo (M)
 Director Export
 Ericsson / COSIR
 Via ostiense 131 L
 ROMA
 Tel: +39 6 57120219
 Fax: +39 57120203

M. VITALE Nicola
 Vice President Strategic Planning and
 Development
 Ericsson Telecomunicazioni S.p.A.
 Via Anagnina 203
 ROMA 00040
 Tel: +39 672583125
 Fax: +39 672583003
 E-Mail: teinivi@teidns1.tel.ericsson.se

Japon

M. FUJISAWA Makoto (M)
 General Manager, International
 Cooperation
 FUJITSU Limited
 Solid Square
 580 horikawa-cho, Saiwaiku
 KAWASAKI 210
 Tel: +81 44 5404073
 Fax: +81 44 5404133

M. II Chikai (M)
 Assistant to the GM, Telecommunications
 Division
 Hitachi Ltd.
 216 Totsuka-cho
 Totsuka-ku
 YOKOHAMA 244
 Tel: +81 45 8811221
 Fax: +81 45 8617477
 E-Mail: tikai_ii@cm.tcd.hitachi.co.jp

M. IWASO Kozo (M)
 Special Advisor
 The New ITU Association of Japan
 2-4-10 Iwamoto-cho, Chiyoda-ku
 TOKYO 101
 Tel: +81 3 58205620
 Fax: +81 3 58205621

M. KAWASUMI Yasuhiko
 Advisor
 The New ITU Association of Japan
 2-4-10, Iwamoto-cho, Chiyoda-ku
 TOKYO
 Tel: +81 3 58205620
 Fax: +81 3 58205621
 E-Mail: kawasumi@japan-telecom.co.jp

M. MAESHIBA Tetsu (M)
 Secretary-General
 The New ITU Association of Japan
 2-4-10 Iwamoto-cho, Chiyoda-ku
 TOKYO 101
 Tel: +81 3 58205620
 Fax: +81 3 58205621
 E-Mail: maeshiba@ituaj.or.jp

M. NAGASHIO Yoshiki
 Advisor
 The ITU Association of Japan
 2-4-10, Iwamoto-cho, Chiyoda-ku
 TOKYO
 Tel: +81 3 58205620
 Fax: +81 3 58205621
 E-Mail: nagashio@rite.telemation.net

M. SAKASHITA Takayoshi (M)
 Secretary-General
 The New ITU Association of Japan
 2-4-10 Iwamoto-cho, Chiyoda-ku
 TOKYO 101
 Tel: +81 3 58205620
 Fax: +81 3 58205621

M. SONE Nobuyoshi (M)
 Chief Engineer
 NEC Corporation
 7-1, Shiba 5-Chome
 Minato-ku
 TOKYO 108-01
 Tel: +81 3 37989529
 Fax: +81 3 37986598
 E-Mail: sone@epc.ho.nec.co.jp

M. TAKEI Makoto (M)
 Vice-President, International Cooperation
 Development
 Nippon Telegraph and Telephone
 Corporation (NTT)
 TOC Tower, 20-2 Nishi-shinjuku
 3-chome Shinjuku-ku
 TOKYO 163-1919
 Tel: +81 3 53535210
 Fax: +81 3 53540707
 E-Mail: takei@iad.hgs.ntt.co.jp

M. YAMASHITA Makoto (M)
 Director, NTT Geneva Representative
 Office
 Nippon Telegraph and Telephone
 Corporation (NTT)
 ICC, Bâtiment G
 20 route de Pré-Bois
 Case postale 1893
 1215 GENEVA 15
 Suisse (Confédération)
 Tel: +41 22 7983840
 Fax: +41 22 7983873
 E-Mail: yamashita@nttgv.ch

Liban

M. DE BONO Anthony (M)
 Management Consultant / Vice-Chairman
 TDAB
 INVESTCOM HOLDING sal.
 Halland Hotel International
 Suite 2604
 TA L-IBRAGG
 Malte
 Tel: +356 484040/9427722
 Fax: +356 484545
 E-Mail: adebono@vol.net.mt

M. ESCUDERO Jose (M)
 Consultant
 Investcom Holding Sari
 74 Petits-Bois
 1228 PLAN LES OUATES
 Suisse (Confédération)
 Tel: + 41 22 7949844
 Fax: + 41 22 7949844

Suède

M. BUCCIARELLI Andrea (M)
 Marketing and Sales Manager
 Ericsson Telecomunicazioni S.p.A.
 Via Anagnina, 203
 I-00040 ROMA
 Tel: +39 6 72583921
 Fax: +39 6 7231964
 E-Mail: andrea.bucciarelli@ericsson.com

M. CZARNECKI Robert (M)
 Director
 Ericsson
 Ericsson S.A. Poland
 17 Styczaia 32
 PL-02-148 WARSAW
 Pologne (République de)
 Tel: + 4822 6089700
 Fax: + 4822 6089792

M. GIÈRE John (M)
 Vice-President, Public Affairs
 LM Ericsson
 1634 I Street, N.W., Suite 600
 WASHINGTON, D.C. 20006
 Etats-Unis d'Amérique
 Tel: +1 202 7832200
 Fax: +1 202 7832206
 E-Mail: john.giere@ericsson.com

M. HEMSTAD Bjorn (M)
 Vice President
 Telefonaktiebolaget LM Ericsson
 S-12625
 STOCKHOLM
 Suède
 Tel: + 468 7194600
 Fax: + 468 2191171

M. HULTGREN Jan (M)
 Telefonaktiebolaget L M Ericsson
 S-16480 STOCKHOLM

M. MAGNUSSON Bjorn (M)
 Managing Director
 Ericsson S.A. Poland
 17 Styczaia 92
 PL-02-148 WARSAW
 Pologne (République de)
 Tel: + 4822 6089700
 Fax: + 4822 6089793

M. PERSSON Ake (M)
 Vice President Marketing and Sales
 Telefonaktiebolaget L M Ericsson
 S-16480 STOCKHOLM
 Tel: +46 8 4044095
 Fax: +46 8 4044860

M. STALBERG Lars A. (M)
 Senior Vice President
 Telefonaktiebolaget L M Ericsson
 S-12625 STOCKHOLM
 Tel: +46 8 7193162
 Fax: +46 8 7191976
 E-Mail: lars.a.stalberg@lme.ericsson.se

M. WIKSTROM Olle (M)
 Director
 Telefonaktiebolaget L M Ericsson
 S-12625 STOCKHOLM
 Tel: +46 8 7193310
 Fax: +46 8 7193900
 E-Mail: olle.wikstrom@lme.ericsson.se

CEA - Commission économique pour l'Afrique

Mme HAFKIN Nancy
Co-ordinator, African Information Society Initiative
P.O. Box 3001
ADDIS ABABA
Ethiopie (République fédérale démocratique d')
Tel: +251 1 511167
Fax: +251 1 514416
E-Mail: hafkin.uneca@un.org

OMS - Organisation mondiale de la santé

M. MANDIL Salah H.
Conseiller pour l'informatique
1211 GENEVA 27
Tel: +41 22 7912426
Fax: +41 22 7910746
E-Mail: mandils@who.ch

ONU - Nations Unies

M. DICK Alain
Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, Senior Advisor
Palais des Nations
CH-1211 GENEVA 10
Tel: +41 22 9171050
Fax: +41 22 9170153

Mme FARRELL Goli
Administrative Officer, Emergency Telecommunications Project
Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)
Palais des Nations
CH-1211 GENEVA 10
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 9173516
Fax: +41 22 9170208
E-Mail: goli.farrell@itu.int

M. LANVIN Bruno
General Manager, Global Electronic Trade UN Partnership
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10
Tel: +41 22 9074895
Fax: +41 22 9070052

Mme MARCELLE Gillian
United Nations University Researcher
UNU/INTECH
Keizer Karel Plein 19
NL-6211 TC MAASTRICHT
Pays-Bas (Royaume des)
Tel: +31 43 3506300
Fax: +31 43 3506399
E-Mail: marcelle@intech.unu.edu

Mme MITTER Swasti
United Nations University Professor
UNU/INTECH
Keizer Karel Plein 19
NL-6211 TC MAASTRICHT
Pays-Bas (Royaume des)
Tel: + 31 43 3506342
Fax: + 31 43 3506399
E-Mail: mitter@intech.unu.edu

M. OH EI Sun
Expert, OCHA
Palais des Nations
CH-1211 GENEVA 10
Tel: +41 22 9171455
Fax: +41 22 9170208

M. PETROVSKY Vladimir
Director-General of the United Nations Office at Geneva
Palais des Nations
1211 GENEVA 10
Suisse (Confédération)
Tel: + 41 22 9172100
Fax: + 41 22 9170002

M. ZIMMERMANN Hans
Senior Humanitarian Affairs Officer
Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)
Palais des Nations
CH-1211 GENEVA 10
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 9173516
Fax: +41 22 9170208
E-Mail: hans.zimmermann@itu.int

PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement

Mme AFIFI Mona
Programme Advisor
One UN Plaza, Room 2092
NEW YORK, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 202 9066469
Fax: +1 202 9065023
E-Mail: mafifi@undp.org

M. D'ORVILLE Hans
Director, IT for Development Programme, Bureau for Development Policy
One UN Plaza, Room 2092
NEW YORK, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 202 9063687
Fax: +1 202 9065023
E-Mail: dorville@undp.org

M. KERBY Richard
Information Manager and Project Coordinator, Internet Initiative for Africa, Reg. Bureau for Africa
One UN Plaza, Room 2092
NEW YORK, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 202 9063687
Fax: +1 202 9065023

UNCTAD - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

M. BONELLO Michael C.
Executive Assistant to the Deputy Secretary-General
Palais des Nations
1211 GENEVA 10
Suisse (Confédération)
Tel: + 41 22 9075716
Fax: + 41 22 9070042
E-Mail: michael.bonello@unctad.org

UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

M. DUPONT-HENIUS Georges
7, place de Fontenoy
F-75352 PARIS 07-SP
France
Tel: +33 1 45684195
Fax: +33 1 45685584
E-Mail: g.dupont-henius@unesco.org

UNIFEM - United Nations Development Fund for Women

Mme CARR Marilyn
United Nations Development Fund for Women
Senior Economic Advisor
304 East 45th Street
NEW YORK, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 212 9066289
Fax: +1 212 9066705
E-Mail: marilyn.carr@undp.org

WORLD BANK - La Banque mondiale

M. BOND James
Manager, Info Dev.
1818 H Street, NW
WASHINGTON, D.C. 20433
Etats-Unis d'Amérique

M. BRAGA Carlos
Manager, Info Dev.
1818 H Street, NW
WASHINGTON, D.C. 20433
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 202 4733927
Fax: +1 202 5223186
E-Mail: cbraga@worldbank.org

M. FORESTIER Emmanuel
Manager, Telecommunications Unit
1818 H. Street,
NW WASHINGTON DC 20433
Etats-Unis d'Amérique
Tel: + 1 202 4584765
Fax: + 1 202 5223001
E-Mail: eforestier@worldbank.org

M. ISSA Omari
Principal Investment Officer
International Finance Corporation
2121 Pennsylvania Ave.
WASHINGTON, D.C. 20433
Tel: +1 202 4734118
Fax: +1 202 9744403
E-Mail: oissa@ifc.org

ABU - Asia-Pacific Broadcasting Union

M. KHUSHU Om Prakash (M)
 Director, Technical Department
 P.O. Box 1164
 59700 KUALA LUMPUR
 Malaisie
 Tel: +60 3 2823108
 Fax: +60 3 2825292
 E-Mail: tech@abu.org.my

AHCIET - Asociación Hispanoamericana de Centros de Investigación y Empresas de Telecomunicaciones

M. CELA José Antonio
 Presidente
 Gúzman el Bueno, 133
 Edificio Britannia (7º Piso)
 E-28003 MADRID
 Espagne
 Tel: +34 1 5347473
 Fax: +34 1 5347382

M. GOMEZ ALAMILLO Francisco
 Secretario General
 Gúzman el Bueno, 133
 Edificio Britannia (7º Piso)
 E-28003 MADRID
 Espagne
 Tel: +34 1 5347473
 Fax: +34 1 5347382
 E-Mail: fgomez@ahciet.es

M. PEREIRA Edgardo
 Vicepresidente
 Central San Vicente
 Avda. General Santos y 18 de Julio
 ASUNCION
 Paraguay (République du)
 Tel: +595 21 312260
 Fax: +595 21 312310
 E-Mail: apereira@pla.net.py

APT - Asia-Pacific Telecommunity

M. DJOYOWISUKO Mulyono (M)
 Deputy Executive Director
 12/49 Soi 5
 Chaengwattana Road
 BANGKOK 10210
 Thaïlande
 Tel: +66 25736891
 Fax: +66 25737479
 E-Mail: apthq@mozart.inet.co.th

ASBU - Arab States Broadcasting Union

M. SULEIMAN AHMED Abdelrahim
 Director ASBU Engineering Affairs
 27, rue des Entrepreneurs
 Zone industrielle - Chargaia 2
 TUNIS 1002
 Tel: + 216 1703855
 Fax: + 216 1704901
 E-Mail: a.suleiman@asbu.intl.tn

ASETA - Asociación de Empresas de Telecomunicaciones de la Comunidad Andina

M. LOPEZ Marcelo
 La Pradera 510 y San Salvador
 QUITO
 Equateur
 Tel: +59 32 563812
 Fax: +59 32 562499
 E-Mail: mlopez@mail.aseta.org.ec

Mme MANTILLA María de los Angeles
 Vicepresidente de Asuntos Externos / Bellsouth
 Avda. República y Pradera Esquina
 QUITO
 Equateur
 Tel: +59 32 227700
 Fax: +59 32 227824
 E-Mail: mmantilla@notes.otecel.com.cc

CANTO - Caribbean Association of National Telecommunication Organizations

M. ROBINSON Lincoln (M)
 Technical Manager
 67 Picton Street
 NEWTOWN
 Trinité-et-Tobago
 Tel: +1 868 6223770
 Fax: +1 868 6223751
 E-Mail: canto@wow.net

CE - Commission européenne

M. SERVANTIE Alain (M)
 Chef d'unité
 Avenue de Beaulieu 9 (BU9 1/1)
 BRUXELLES
 Belgique
 Tel: +32 2 2969525
 Fax: +32 2 2968970
 E-Mail: alain.servantie@bxl.dg13

M. SOUPIZET Jean François (M)
 Head of Sector Developing Countries - DGXIII
 200 Rue de la Loi
 BU9 0/201
 1049 BRUXELLES
 Belgique
 Tel: +32 2 2968964
 Fax: +32 2 2996192
 E-Mail: jean.francois.soupizet@bxl.dg13.cec.be

M. WEISSENBERG Paul
 Chef de cabinet de M. Bangemann
 200 rue de la Loi
 1049 BRUXELLES
 Belgique
 Tel: + 32 2 299 1111
 Fax: + 32 2 2968970

CITEL - Commission inter-américaine des télécommunications

M. MORAN William
 Telecommunication Senior Specialist
 1889 F Street, N.W.
 WASHINGTON, D.C.
 Etats-Unis d'Amérique
 Tel: +1 202 4583004
 Fax: +1 202 4586854
 E-Mail: wmoran@oas.org

CTO - Commonwealth Telecommunications Organization

Mme MASIRE-MWAMBA Mmasekgoa
 Executive Director
 Clareville House
 26-27 Oxendon Street
 LONDON SW1Y 4EL
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 9762178
 Fax: +44 171 9304248
 E-Mail: mmasekgou@cto.int

M. SOUTER
 Executive Director
 Clareville House
 26-27 Oxendon Street
 LONDON SW1Y 4EL
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 9762178
 Fax: +44 171 9304248
 E-Mail: d.souter@cto.int

CTU - Caribbean Telecommunication Union

M. SANATAN Roderick (M)
 Secretary-General
 17 Queen's Park West
 PORT-OF-SPAIN
 Trinité-et-Tobago
 Tel: +1 809 6283185
 Fax: +1 809 6286037
 E-Mail: ctunion@tstt.net.tt

ESMT - Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications

M. BA Ibrahim Demba
 Directeur
 B.P. 10000
 DAKAR-LIBERTE
 Sénégal (République du)
 Tel: +221 8249806
 Fax: +221 8246890

M. TOURE Idrissa
 Directeur des études
 B.P. 10000
 DAKAR-LIBERTE
 Sénégal (République du)
 Tel: +221 8249806
 Fax: +221 8246890
 E-Mail: esmt@sonatel.senet.net

**IARU - International Amateur
Radio Union**

M. DIOP Mohamadou Moustapha (M)
Executive Committee, Region 1
P.O. Box 2276
DAKAR
Sénégal (République du)
Tel: +221 82223653/1643
Fax: +221 8229726
E-Mail: tdiop@telecom-plus.sn

M. PRICE Larry (M)
Secretary
P.O. Box 310905
NEWINGTON, CT 06131-0905
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 912 6813034
Fax: +1 912 6817023
E-Mail: lprice@iaru.org

M. WELENS Hans (M)
Chairman of Stars Working Group
Mechelsesteenweg 45
B-2500 LIER
Belgique
Tel: +32 3 4891333
Fax: +32 3 4881357
E-Mail: on6wq@glo.be

**PTC - Pacific
Telecommunications Council**

Mme HURD Jane N. (M)
President
1120 C St., S.E.
WASHINGTON, D.C. 20003
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 202 6754585
Fax: +1 202 6754586
E-Mail: janehurd@aol.com

**SATCC - Southern Africa
Transports & Communications
Commission**

M. ADAM Sheriff
Telecommunications Specialist
170, avenue Martires de Inhaminga
MAPUTO
Mozambique (République du)
Tel: +258 1 420214
Fax: +258 1 420213
E-Mail: sheriff@satcc.uem.mz

**UPAT - Union panafricaine des
télécommunications**

M. KEITA Minemba Mamadou
Secrétaire général
P.O. Box 35282
11th Floor Posta Sacco Plaza
Uhuru Highway
NAIROBI
Tel: +254 2 219445
Fax: +254 2 219478

WORLDTEL

M. PITRODA Sam (M)
Chairman / CEO
5 Regent St.
LONDON
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Tel: +44 171 3890508
Fax: +44 171 3890501

M. RAS-WORK Terrefe (M)
Director Business Development
9-11 rue de Varembe
1211 GENEVE 20
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7305401
Fax: +41 22 9100506
E-Mail: ras-work@itu.int

ARABSAT - Arab Satellite Communications Organization

M. AL-QAHTANI Said
 Assistant Director General for Finance and Administrative Affairs
 P.O. Box 1038
 RIYADH 11431
 Arabie saoudite (Royaume d')
 Tel: +966 1 4646666
 Fax: +966 1 4656983

M. SHOTER Omar
 Marketing and External Relations
 P.O. Box 1038
 RIYADH 11431
 Arabie saoudite (Royaume d')
 Tel: +966 1 4646666
 Fax: +966 1 4656983

EUTELSAT - Organisation européenne de télécommunications par satellite

M. AMADESI Paolo (M)
 Coordinator for ITU and CEPT Affairs
 70, rue Balard
 F-75502 PARIS CEDEX 15
 France
 Tel: +33 1 53984879
 Fax: +33 1 53984798
 E-Mail: pamadesi@eutelsat.fr

M. CHABROL Michel (M)
 Head of the Customer Care Section
 70, rue Balard
 F-75502 PARIS CEDEX 15
 France
 Tel: +33 1 53984823
 Fax: +33 1 53984664
 E-Mail: mchabrol@eutelsat.fr

M. GRENIER Jean (M)
 Directeur général
 70, rue Balard
 F-75502 PARIS CEDEX 15
 France
 Tel: +33 1 53984770
 Fax: +33 1 53983788

M. PUSTERIA Paolo (M)
 Marketing Manager
 70, rue Balard
 F-75502 PARIS CEDEX 15
 France
 Tel: +33 1 53984807
 Fax: +33 1 53984664

INMARSAT - International Mobile Satellite Organization

M. HORVATH Pal (M)
 Vice-Chairman of ITU-D Study Group 1
 Regional Director Central & Eastern Europe
 99, City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 7281325
 Fax: +44 71 7281163

M. KOULAOUZOS Don
 Senior Manager - Regional Programmes
 99, City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 7281647
 Fax: +44 171 7281163
 E-Mail: don_koulaouzos@inmarsat.org.uk

M. OGUNDERU Tai
 Manager - Pilot Projects
 99, City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: + 44 171 7281494
 Fax: + 44 171 7281163
 E-Mail: tai_ogunderu@inmarsat.org.uk

M. PORTER Lynne
 MIDJAN
 99 City Road
 LONDON EC1Y 2AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: + 44 171 7281314
 Fax: + 44 171 7281179
 E-Mail: lynne_porter@inmarsat.org.uk

Mme SAVOY Valérie
 Midjan Group
 Market Manager - AIO Agencies
 99, City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 7281153
 Fax: + 44 171 5280020
 E-Mail: valerie_savoy@inmarsat.org.uk

M. SHAFFER Hugh (M)
 Project Manager
 99, City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 7281366
 Fax: +44 71 7281485
 E-Mail: hugh-shaffer@inmarsat.org

M. SYMEONIDIS George
 Executive Vice President
 99 City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: + 44 1 717281221
 Fax: 44 1 717281594

M. TAYLOR 'Shola (M)
 Regional Director for Africa
 99 City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 7281106
 Fax: +44 171 7281163
 E-Mail: shola_taylor@inmarsat.org

M. WOODROUGH Adrian
 Midjan
 Customer Support
 99 City Road
 LONDON EC1Y 1AY
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: + 44 171 7281489
 Fax: + 44 171 7281746
 E-Mail: adrian_woodrough@inmarsat.org.uk

M. WRIGHT David (M)
 Manager Policy and Regulatory Issues
 99 City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 7281203
 Fax: +44 171 7281778
 E-Mail: david_wright@inmarsat.org

INTELSAT - International Telecommunications Satellite Organization

M. STOJKOVIC Milenko (M)
 Telecommunication Policies and Regulatory Affairs Director
 3400 International Drive, N.W.
 WASHINGTON, D.C. 20008-3098
 Etats-Unis d'Amérique
 Tel: +1 202 9447225
 Fax: +1 202 9447890

RASCOM - Regional African Satellite Communications Organization

M. SAGOE Christian Kow
 Head, Marketing and International Relations Department
 2, avenue Thomasset
 Abidjan Plateau
 01 3628 ABIDJAN 01
 Côte d'Ivoire (République de)
 Tel: +225 223774/83
 Fax: +225 223676/79

Palestine

Posts and Telecommunications

S.E. M. AL LAHAM Zohair

Tel: +972 7

Fax: +972 7 825666

M. ABDALQADER Samir

Tel: +972 7 824300

Fax: +972 7 825666

M. HALIL Ahmed

Tel: +972 7 829555

Fax: +972 7 822222

M. KAWASMEH Osama

Tel: +972 7 9986232

Fax: +972 7 825666

Paltel

M. ABDULLAH Jamal Ali

Tel: +972 9 376225

Fax: +972 9 376227

M. SAWAFTAH Mohammad

Tel: +972 9 376225

Fax: +972 9 388230

M. TAHA Farid

Tel: +972 9 376225

Fax: +972 9 376227

Allemagne (République fédérale d')

M. MIKULA Johann
International Sales Manager
T-Mobil
Candgrabenweg 151
D-53227 BONN
Tel: +49 431 5850416
Fax: +49 431 5850417
E-Mail: johann.mikula@t-mobil.de

Argentine (République)

M. EURNEKIAN Alberto A.
Director Hospital Universitario D. Francisco
Sociedad Argentina de Telemedicina
Pilar 950
Capital Federal
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 6443293
Fax: +54 1 6413740/8034990
E-Mail: antra@internet.siscotel.com

M. SCHOR-LANDMAN Guillermo
Director
Sociedad Iberoamericana de Telemedicina S.A.
Bme. Mitre 777 - 2° A.
BUENOS AIRES
Tel: +54 1 3287797
Fax: +54 1 3288408
E-Mail: wshor@webar.com

Mme TORONCHIK Alejandra
Productora General
Friedrich Ebert Stiftung (FES)
Junín 969 - 10° B
1425 BUENOS AIRES
Tel: + 54 1 9638018
Fax: + 54 1 9638018
E-Mail: alejandra_toronchik@il.com.ar

Belgique

Mme LAIRES Maria
Coordinator
European Health Telematics Observatory (EHTO)
34, rue des Palais
B-1030 BRUSSELS
Tel: +32 2 2291601
Fax: +32 2 2187633
E-Mail: maria.laires@ehto.be

M. VAN GRIMBERGEN Bram
Computer Scientist
European Health Telematics Observatory (EHTO) / RAMIT
34, rue des Palais
B-1030 BRUSSELS
Tel: +32 2 2291606
Fax: +32 2 2187633
E-Mail: bram@ehto.be

Canada

M. BRULOTTE Raynald (M)
Directeur général des télécommunications
Telecommunications Executive
Management Institute of
Canada
(TEMIC)
1550-E, rue Jean-Talon Nord, 1er étage
SAINTE-FOY, QUEBEC G1N 4T6
Tel: +1 418 6437774
Fax: +1 418 6463566
E-Mail: raynald.brulotte@sgo.gouv.qc.ca

M. DEROME Pierre (M)
Managing Director & CEO
Telecommunications Executive
Management Institute of
Canada
(TEMIC)
550, rue Sherbrooke ouest
Bureau 471
MONTREAL, QUEBEC H3A 1B9
Tel: +1 514 8490666
Fax: +1 514 4991012
E-Mail: derome@temic.ca

M. DIWAN Ness (M)
Manager, Business Development
Sigma Systems Group
Telecommunications Executive
Management Institute of
Canada
(TEMIC)
151 Front St. W.
Suite 514
TORONTO M5J-2N1
Tel: +1 416 9439696
Fax: +1 416 3659227
E-Mail: ndiwan@compuserve.com

M. PRATT James Henry
Principal Telecommunications Practice
New Enterprise Consulting Inc.
6517 153 Pl, S.E.
BELLEVUE, WA 98006
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 425 7478577
Fax: +1 425 7479598
E-Mail: jhpratt@msn.com

Côte d'Ivoire (République de)

M. BROU Yapo Samson (M)
Secrétaire général du CTCI
Conseil des télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI)
17 B.P. 110
ABIDJAN 17
Tel: +225 344325
Fax: +225 344326

Danemark

M. MALMBERG Peter
Head of Development
Tele Greenland
Thoraves 4
DK-2400 COPENHAGEN
Tel: +45 38 342244
Fax: +45 38 346365

Espagne

Prof. Dr. FERRER-ROCA O.
Catedrático Anatomía Patológica
Facultad de Medicina - Universidad La Laguna
38071 TENERIFE - CANARY ISLANDS
Tel: +34 9 22 319321/642015
Fax: +34 9 22 641855
E-Mail: catal@redkbs.com

Etats-Unis d'Amérique

M. BANDE Andres
Chairman & CEO
FLAG Limited
Richmond House
12 Par-la-Ville Road
HAMILTON HM 08
Bermudes
Tel: +441 2963697
Fax: +441 2960938

M. BRUCE Brandon
The Youth Network
742 Cathedral Pointe Lane
SANTA BARBARA, CA 93111
Tel: +1 805 6833177
Fax: +1 805 8821194

Mme CARR Madonna
Convention Services, Director
Greater Mpls Convention and Visitors Association
33. S. 6th Street #4066
MINNEAPOLIS, MN 55403
Tel: +1 612 661414
Fax: +1 612 3355839
E-Mail: madc@minneapolis.org

Mme CASSELL Justine
Professor
Massachusetts Institute of Technology (MIT)
E15-315, MIT Media Lab
20 Ames Street
CAMBRIDGE MA 02139
Tel: + 1 6172534899
Fax: + 1 6172536215
E-Mail: justine@media.mit.edu

M. CIARAVINO Nicholas
Executive Vice President
Neptune Communications Corporation
400 Legato Road
Suite 200
FAIRFAX, VIRGINIA 11033-1821
Tel: +1 703 278 9640
Fax: +1 703 278 9616
E-Mail: nciaravino@neptunecable.com

M. CULLEN Robert
President and Ced
DataConsult International
101 N. George Mason Drive Suite 2
ARLINGTON VA 22203
Tel: + 1 7035258782
Fax: + 1 7035258784
E-Mail: cullenro@aol.com

M. DAS Anthony A.
 Vice President, Corporate & International
 Affairs
 Startec Global Communications
 Corporation
 10411 Motor City Drive
 BETHESDA, MD 20817
 Tel: +1 301 3658959
 Fax: +1 301 3658787

M. DUGAN Brian
 President
 Technology Trading House
 225 Broadway
 NEW YORK, NY 10007
 Tel: +1 212 5660437
 Fax: +1 212 5660563

Mme FRAHM Kristin
 Director of Operations
 1998 Plenipotentiary Host Committee
 1300 Nicollet Mall #4066
 MINNEAPOLIS, MN 55403
 Tel: +1 612 3170211
 Fax: +1 612 3170255
 E-Mail: kfracm@wavetech.net

M. GOODDEN Royal T.
 Goodden Consultancy Inc. (GCI)10
 1805 Crystal Dr.
 Suite 607
 ARLINGTON, VA 22202
 Tel: +1 703 5530951
 Fax: +1 703 5530859
 E-Mail: goodden@worldnet.att.net

M. GRAHAM Richard
 Executive Director / CEO
 1998 Plenipotentiary Host Committee
 1300 Nicollet Mall #4066
 MINNEAPOLIS, MN 55403
 Tel: +1 612 3171021
 Fax: +1 612 3170255

M. IVANEK Ferdo
 Consultant
 Communications Research
 P.O. Box 60862
 PALO ALTO, CA 94306
 Tel: +1 650 3298716
 Fax: +1 650 3288751
 E-Mail: ivanek@leland.stanford.edu

Mme MATTHEWS Anne
 European Representative - Foreign Sales
 HNL, Inc.
 3250 Victor Street, Bldg. C
 SANTA CLARA, CA
 Tel: +1 408 7276095
 Fax: +1 408 7276157

Mme MCCURDY Pamela
 Director of Hospitality, Volunteers and
 Administration
 1998 Plenipotentiary Host Committee
 1300 Nicollet Mall #4066
 MINNEAPOLIS, MN 5540
 Tel: +1 612 3170211
 Fax: +1 612 3170255
 E-Mail: ge1999@adm.com

M. NORMAN Henry
 President
 Volunteers in Technical Assistance (VITA)
 1600 Wilson Blvd., Suite 500
 ARLINGTON, VA 22209
 Tel: +1 703 2761800
 Fax: +1 703 2431865
 E-Mail: hnorman@vita.org

Mme O'BRIEN Carole
 Vice President, Professional Services
 Accounts
 Bellcore
 445 South St.
 MORRISTOWN, NJ 07960
 Tel: +1 973 8294641
 Fax: +1 973 8294336
 E-Mail: cobrien@notes.cc.bellcore.com

M. ORTIZ Reynaldo
 Managing Director, International and Senior
 Vice President
 Qwest
 555 Seventeenth Street
 DENVER, COLORADO 80202
 Tel: +1 303 2911660
 Fax: +1 303 2911677
 E-Mail: rortiz@qwest.net

M. PIPE Russell
 Deputy Director
 Global Information Infrastructure
 Commission (GIIC)
 1800 K Street, N.W.
 WASHINGTON, D.C. 20006
 Tel: +1 202 7753138
 Fax: +1 202 4521340

M. SCHNEIDEMAN Ralph E.
 Director
 Telemedic Systems Inc.
 17202 NE 85th Place, Suite Q233
 REDMOND, WASHINGTON 98052
 Tel: +1 425 5581143
 Fax: +1 425 5580868
 E-Mail: ralph@telemedics.com

M. STANISLAW Stephen
 Managing Director - Europe
 Bellcore International Inc.
 3 Corporate Place PYA 2J342
 PISCATAWAY, NJ 08854
 Tel: +1 732 6994120
 Fax: +1 732 3363785
 E-Mail: sstanislaw@notes.cc.bellcore.com

Mme SWANN Stacy A.
 Manager, International Affairs
 Startec Global Communications
 Corporation
 10411 Motor City Drive
 BETHESDA, MD 20817
 Tel: +1 301 3458959
 Fax: +1 301 3458787
 E-Mail: sswann@startec.net

Dr. TILLOTSON Paul
 Director
 Telemedic Systems Inc.
 17202 NE 85th Place, Suite Q233
 REDMOND, WASHINGTON 98052
 Tel: +1 425 5581143
 Fax: +1 425 5580868
 E-Mail: paul@telemedics.com

M. WALTERS Stephen
 Principal and Fellow
 Bellcore International Inc.
 331 Newman Springs RD
 RED BANK, NJ 07701
 Tel: +1 732 7582994
 Fax: +1 732 7582135
 E-Mail: smw@cc.bellcore.com

M. WOLKEN Philip
 Strategic Planning
 Nichols Research
 70 Westview St.
 LEXINGTON, MA 02173
 Tel: +1 617 8629400
 Fax: +1 617 8629485

Finlande

M. SIRKEINEN Yrjö (M)
 Managing Director
 Telecon Ltd
 P.O. Box 110
 FIN-00511 HELSINKI
 Tel: +358 20405390
 Fax: +348 20405389
 E-Mail: yrjo.sirkeinen@telecon.fi

Hongrie (République de)

M. PAPP Imre
 Head of Development Department
 Hungarian Television Corporation
 Szabadsag Ter 17
 BUDAPEST H-1810
 Tel: +36 1 3734156
 Fax: +36 1 3734079
 E-Mail: pappdani@eng.mtv.hun

Inde (République de l')

M. KUNHIKRISHNAN K.
 Deputy Director General
 Prasar Bharati (Broadcasting Corporation of
 India)
 Doordarshan
 NEW DELHI 110001
 Tel: +91 113381538
 Fax: +91 113381538

Italie

M. EKUWEM Emmanuel E.
 Programme on Networking
 International Centre for Theoretical Physics
 (ICTP)
 TRIESTE
 Tel: + 39 402240331
 Fax: + 39 40224604
 E-Mail: ekuwem@ictp.trieste

Jordanie (Royaume hachémite de)

M. KHAMIS George
 Executive Director
 Bell Atlantic Network System / FLAG Ltd.
 PO Box 940344
 AMMAN 11194
 Tel: +962 6 5620222
 Fax: +962 6 5684864

M. NASSER Akef H. (M)
 General Manager
 Vision for Telecom and Consultation
 P.O. Box 35207
 AMMAN 11180
 Tel: +962 6 4655400
 Fax: +962 6 4655401
 E-Mail: anasser@go.com.jo

Kazakstan (République du)

Mme BAIMUKHAMBETOVA Dina
 Marketing Manager
 OJSC Kazakhtelecom
 134, Bogenbai Batyr Str.
 480091 ALMATY
 Tel: +7 3272 532764
 Fax: +7 3272 534124
 E-Mail: ktpvri@itte.kz

M. BEISEMBAYEV Serikzhan

Director of Protocol Service
 OJSC Kazakhtelecom
 134, Bogenbai Batyr Str.
 480091 ALMATY
 Tel: +7 3272 629780
 Fax: +7 3272 695166

Liban

Mme TAYAR Katia
 Chairman & CEO
 Arabcom
 HITEK Magazine
 Byblos Bank F.E.C. Branch
 BEIRUT
 Tel: +961 1450212
 Fax: +961 1 455477
 E-Mail: ktayar@arabcom.com

Malaisie

M. BAPU Sharifuddin
 Area Manager Italy & Malta
 Malaysia Airlines
 Via Toscana 10
 00187 ROMA
 Italie
 Tel: + 39 642903100
 Fax: + 39 642821778

Malawi

M. MKWAMBA T.J. K.
 Principal
 MCTC
 Box 30361
 BLANTYRE 3
 Tel: + 265 670199
 Fax: + 265 672005

Mali (République du)

M. TRAORE Mamadou Hady
 Chef du Service Etudes et Développement
 Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
 B.P. 171
 BAMAKO
 Tel: +223 222019
 Fax: +223 224205

Malte

M. FREUDO Michael
 House of Representatives, Malta
 66 Old Bakery Str.
 VALLETA
 Tel: + 356 242713
 Fax: + 356 245397

Nigéria (République fédérale du)

M. OKPAKU Joseph, Sr.
 President & CEO
 Telecom Africa
 222 Forest Avenue
 NEW ROCHELLE, NY 10804
 Etats-Unis d'Amérique
 Tel: +1 914 6366498
 Fax: +1 914 6322320
 E-Mail: okpaku@ad.com

Pays-Bas (Royaume des)

M. HENAKU Kofi
 AST
 Zoeterwordseweg 54
 2321 GP LEIDEN
 Tel: +31 71 5766260
 Fax: +31 71 5766162

M. VAN DE GUCHTE Mart W. (M)

Managing Director
 International Institute for Communications
 and Development
 (IICD)
 P.O. Box 11586
 NL-2502 AN THE HAGUE
 Tel: +31 70 3117311
 Fax: +31 70 3117322
 E-Mail: information@iicd.org

**Royaume-Uni de Grande-
 Bretagne et d'Irlande du Nord**

Mme DAFEDJAIYE Helen
 Editorial Executive
 Global Funds Ltd.
 131/133 Curtain Road
 LONDON EC2A 3BX
 Tel: + 44 1717296788
 Fax: + 44 1717297220

M. DAVIES Robert (M)

Managing Director
 Hanson Cooke Ltd.
 Jordan House
 47 Brunswick Place
 LONDON N1 6EB
 Tel: +44 171 7505000
 Fax: +44 171 5010
 E-Mail: director@hcooke.co.uk

M. GUINARD Frank

Director - Regional Marketing
 GLOBALSTAR
 18, Monks Well,
 FARNHAM GU10 1RN
 Tel: +44 1252 781801
 Fax: +44 1252 781802

Mme KOH Anny

Researcher
 Global Funds Ltd.
 131/133 Curtain Road
 LONDON EC2A 3GX
 Tel: + 44 1717296788
 Fax: + 44 1717297220
 E-Mail: anny@connect-word.com

M. KYLE Richard

President
 Regency Corporation Ltd.
 Gordon House
 6 Lissenden Gardens
 LONDON NW5 1LX
 Tel: +44 171 2844858
 Fax: +44 171 2675505
 E-Mail: info@regencycorp.com

M. LA PERA Fabrizio

King's College London
 Faculty of Law
 Strand
 LONDON WC2R 2LS
 Tel: +44 171 7090388
 Fax: +44 171 8732387
 E-Mail: fabrizio.la_pera@kcl.ac.uk

Sir MAITLAND Donald

Chairman, Maitland Commission, 1983-
 1985
 Murhill Farm House
 Limpley Stoke
 BATH BA3 6HH
 Tel: +44 1225 723157
 Fax: +44 1225 723157

M. MERCOGLIANO John

FLAG Ltd.
 Herengracht 214
 AMSTERDAM
 Pays-Bas (Royaume des)
 Tel: + 31 20 638 3443
 Fax: + 31 20 6256842

M. O'NEILL Simon

Sales Director
 Nera Limited
 20 Imperial Way
 CROYDON
 Tel: +44 181 6865701
 Fax: +44 181 6816811
 E-Mail: simon@telemedics.com

M. O'SIOCHRU Seán

Platform for Cooperation on
 Communications & Democratization
 c/o WACC
 357 Kennington Lane
 LONDON SE11 5QY
 Tel: +353 1 2720739
 Fax: +353 1 2720034
 E-Mail: sean@nexus.ie

M. QUEK Freddie

Editorial Director
 Global Funds Ltd.
 131/133 Curtain Road
 LONDON EC2A 3BX
 Tel: + 44 1717296788
 Fax: + 44 1717297220
 E-Mail: freddie@connect-world.com

M. ROYSTON Ronald
 Director
 International Telemedicine Services Ltd. -
 Lifesign
 10 Charles II Street
 LONDON SW1Y 4AA
 Tel: +44 171 8394885
 Fax: +44 171 9308046

M. WRANGHAM Peter
 Director
 Telemedic Systems Inc.
 The Corner House
 27 North Street
 TAUNTON, SOMERSET TA1 1LW
 Tel: +44 1823 327105
 Fax: +44 1823 353722
 E-Mail: peter@telemedics.com

M. YEOMANS Keith
 Consultant
 British Council
 56 Newton Road
 FAVERSHAM, MEL38DZ
 Tel: +44 1 795590350
 Fax: +44 1 795539663

Sénégal (République du)

M. GUEYE Gabou
 President of General Sector
 Société nationale des télécommunications
 du Sénégal
 (SONATEL)
 BP 7022
 DAKAR
 Tel: + 221 6384233

Slovénie (République de)

M. BISCAK Alojz
 Head of Transmission Department
 Mobitel Slovenia
 Dunajska 22
 SI-1000 LJUBLJANA
 Tel: +386 61 613029
 Fax: +386 61 1321144
 E-Mail: alojz.biscak@mobitel.si

M. SIMONIC Tomaz
 Head of Research and Development
 Department
 Mobitel Slovenia
 Dunajska 22
 SI-1000 LJUBLJANA
 Tel: + 386 41 611242
 Fax: + 386 61 1321144
 E-Mail: simonic@mobitel.si

Sudafricaine (République)

M. COGBURN Derrick
 Africa Regional Director
 Centre for Information Society Development
 in Africa (CSIR)
 Global Information Infrastructure
 Commission
 P.O. Box 395
 PRETORIA
 Tel: + 27 128412921
 Fax: + 27 128413365
 E-Mail: dcogburn@csir.co.za

M. HEADBUSH Mathule Mark
 Chief Executive Officer
 Vula Communications
 2/219 George Street
 Glen Austin
 P.O. Box 6642
 MIDRAND 1685
 Tel: +27 11 314 4871/2
 Fax: +27 11 3144339
 E-Mail: mheadbush@vula.com

M. KELOBONYE Bushy
 Chief Executive Officer
 Vula Communications
 2/219 George Street
 Glen Austin
 P.O. Box 6642
 MIDRAND 1685
 Tel: +27 11 314 4871/2
 Fax: +27 11 3144339
 E-Mail: bkelebonye@vula.com

M. ROODT Albertus
 Megkon
 P.O. Box 6092
 Halfway House, 1685
 MIDRAND
 Tel: +27 11 3143890
 Fax: +27 11 3143653
 E-Mail: albertgr@iafrica.com

Suisse (Confédération)

M. ABBOUD Rafik
 Ingénieurs du Monde (EPFL)
 CH-1015 LAUSANNE
 Tel: +41 21 6932045
 Fax: +41 21 6935077

M. KRAMER Daniel
 Managing Director
 Swiss Teletext Corporation
 Zentralstrasse 60
 P.O. Box 1147
 Tel: + 41 323292202
 Fax: + 41 323292114
 E-Mail: daniel.kramer@gd.SRG-SSR.ch

M. PLOTNIZKY Gil
 Managing Director
 A.P.G. Medical Communication
 56 Bellariastr.
 8038 ZURICH
 Tel: +41 1 4826400/1
 Fax: +41 1 4826402
 E-Mail: 106024.1636@compuserve.com

M. SECK Birahim
 Ingénieurs du Monde (EPFL)
 CH-1015 LAUSANNE
 Tel: +41 21 6932045
 Fax: +41 21 6935077

M. VOGT Erich
 Fiedrich Ebert Stiftung (FES)
 GENEVA
 Tel: + 41 22 7887870
 Fax: +41 22 7807872

M. WELZ Ronald
 General Manager
 WDS Technologies SA
 1, Blanvalet
 CH-1207 GENEVA
 Tel: + 41 22 7000877
 Fax: + 41 22 7000878
 E-Mail: welz@wds.ch

Ukraine

M. ZHYVKOV Alexander
 Deputy Director General
 State Enterprise UKRSPACE
 Dimitrovo 5
 KIEV
 Tel: +380 442418473
 Fax: +380 442418472

PERSONNEL LOCAL

M. John SEVASTA
Deputy Conference Executive

M. Russell MUSCAT
GPO

M. Stefan BRIFFA
GPO

Mme Karen TONNA
GPO

M. Stephen ELLUL
Executive Officer

M. Charles GAUCI
Assistant Principal

M. Anatole DEBONO
Clerk

Mme Josephine ABELA
Clerk

M. Joseph CASSAR
General Hand

Fonctionnaires élus

Dr. Pekka TARJANNE
Secrétaire général

Dr. Henry CHASIA
Vice-Secrétaire général

M. Ahmed LAOUYANE
Directeur, Bureau de développement des télécommunications (BDT)

M. Theodor IRMER
Directeur, Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)

M. Robert JONES
Directeur, Bureau des radiocommunications (BR)

Bureau de développement des télécommunications

M. Peter KURAKOV
Chef, Département des activités hors-siège
Secrétaire, Commission B (Développement des réseaux)

M. Hans PIETERSE
Chef, Département des politiques, stratégies et de la programmation
Secrétaire, Séances plénières

M. Pierre GAGNÉ
Administrateur, Programme spécial de développement
Commission budgétaire

M. Michael CALVANO
Chef a.i., Bureau régional UIT, Bangkok
Groupe de travail, Plan d'Action et Décl. de la Valette

M. Juan ZAVATTIERO
Chef, Bureau régional de l'UIT, Brasilia
Commission A (Politiques et Stratégies)

Mme Mariasun AIZARNA DE CRUZ
Assistante, Commission de rédaction

M. Leonid ANDROUCHKO
Coordinateur, Commissions d'études de l'UIT-D
Séances plénières

Mme Rosa ANGELES LEON DE VIVERO
Assistante, Commission de rédaction

Mme Géraldine ANGLES
Assistante, Commission A (Politiques et Stratégies)

M. Abdelkader BAIRI
Spacecom / Groupe de travail (Plan d'Action et Déclaration de la Valette)

M. Christian BLANQUART
Coordinateur, Unité Amériques
Commission B (Développement des réseaux)

Mme Doreen BOGDAN-MARTIN
Unité de la réforme sectorielle
Commission A (Politiques et Stratégies)

M. Wolfgang BORKENHAGEN
Coordinateur, Unité Asie et Pacifique
Séances plénières

M. Vishnu CALINDI
Commissions d'études de l'UIT-D

M. Hamed CHAABOUNI
Coordinateur, Unité des Etats arabes
Commission B, Développement des réseaux

Mme Marina CHEVTCHENKO
Assistante,
Groupe de travail (Plan d'Action et Déclaration de la Valette)

Mme Sandrine CIONI
Assistante, Unité RMOB
Groupe de travail (Secteur privé)

Mme Sheila CONWAY
Assistante du Directeur du BDT

M. Renato CORTINOVIS
Unité de développement des ressources humaines

Mme Honora DAILY
Assistante, Groupe de travail (PMA)

M. Kenneth P. DAVIES
Consultant

M. Joseph ELOTU
Coordinateur, unité spéciale pour les PMA
Secrétaire, Groupe de travail (PMA)

Mme Ailyn ENDERLYN
Chef, Mobilisation des ressources, financement et partenariat
Groupe de travail (Secteur privé)

Mme Patricia FACCIN
Service des bourses

M. Christian GERLIER
Assistant, Appui informatique

M. John GILBERT
Consultant

M. Jaime HERRERA
Développement des ressources humaines
Commission B, Développement des réseaux

M. Ferid JEMAA
Assistant, Commission budgétaire

M. Petko KANTCHEV
Unité du Groupe des ingénieurs
Groupe de travail (Plan d'Action et Déclaration de la Valette)

M. Yaya KOUROUMA
Coordinateur, Unité Afrique
Groupe de travail (PMA)

M. Philippe LECHARNY
Conseiller, Unité RMOB
Groupe de travail (Secteur privé)

Mme Alice LORIDANT
Assistante, Commission B (Développement des réseaux)

Mme Fatou MATSHOKO NDIAYE
Assistante, Séances plénières

Mme Julie MEADEN
Assistante, Contrôle des documents

M. Michael MINGES
Unité Système d'information
Secrétaire, Commission de rédaction

M. Alexander PAPAIOANNOU
Coordinateur a.i. Unité Europe et CEI
Commission B (Développement des réseaux)

Mme Alessandra PILERI
Commissions d'études de l'UIT-D

Mme May RAMELET
Assistante, Contrôle des documents

M. Carlos SANCHEZ
Chef, Coordination du budget
Commission budgétaire

M. Brahim SANOU
Conseiller principal en restructuration du secteur des télécommunications

Mme Ellen SELLIER
Assistante, Enregistrement des délégués

M. Sidharth SINHA
Consultant

M. Habib TEBOURBI
Conseiller

Mme Patricia VAN DEN HEUVEL
Assistante du Président de la Conférence

M. Honoré VIGNON
Unité de la réforme sectorielle
Secrétaire, Commission A (Politiques et stratégies)

Bureau des radiocommunications

M. Kevin HUGHES
Conseiller

TELECOM

M. Jean-Patrick BARE
Président

M. Fernando LAGRAÑA
Vice-Président, Forums

Secrétariat général

M. Mohamed HARBI
Conseiller spécial auprès du Secrétaire général

M. Arthur LEVIN
Unité des affaires juridiques

Mme Sylvia PETTER
Assistante du Secrétaire général

Mme Christiane DAJANI
Assistante du Vice-Secrétaire général

Unité de planification stratégique et affaires extérieures

M. Donald MACLEAN
Chef
Séances plénières

M. Abdelkrim BOUSSAID
Unité Affaires extérieures
Séances plénières

Presse et information publique

Mme Francine LAMBERT
Chef

M. David HOLMAN
Appui des systèmes informatiques

Mme Venus SHANA-EKMAN
Assistante

Département des services informatiques

M. Lucio GOELZER
Chef

M. Alexander NTOKO
Analyste des systèmes

M. Pradeep PRASAD
Appui informatique

Département des finances

M. Abdelkhalek TAZI RIFFI
Chef
Secrétaire, Commission budgétaire

Mme Paulette BERTINOTTI
Assistante, Commission budgétaire

Département des services communs

M. Abdol Hamid RADJY
Chef

Département des conférences

Mme Hanne T. LAUGESSEN
Chef

Mme Danièle BOCCARD-ALLINGER
Coordinatrice

Contrôle des documents

Mme Elaine BARON
Chef

Traduction

Mme Michèle GASCOU
Chef, Section française

M. Antonio PEÑARANDA
Chef, Section espagnole

M. Anthony John PITT
Chef, Section anglaise

Procès-verbalistes

M. Timothy ELDRIDGE
Chef

Mme Marceline LOGEAN
Assistante

Interprétation

Mme Jacqueline JOUFFROY
Coordinatrice

Nouvelles de l'UIT

Mme Patricia LUSWETI

Composition des documents

Mme Marie-Christine GIRARD
Chef, Equipe 2

Mme Lydia SCOLARI
Chef, Equipe 1

Reprographie

M. Serge DUBOIS
Chef

M. Rafael FERRIER
Chef-adjoint

Distribution des documents

Mme Josiane HUDRY
Chef

M. Jack LE VAN
Chef-adjoint



Imprimé en Suisse
Genève, 1998
ISBN 92-61-07592-4